



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

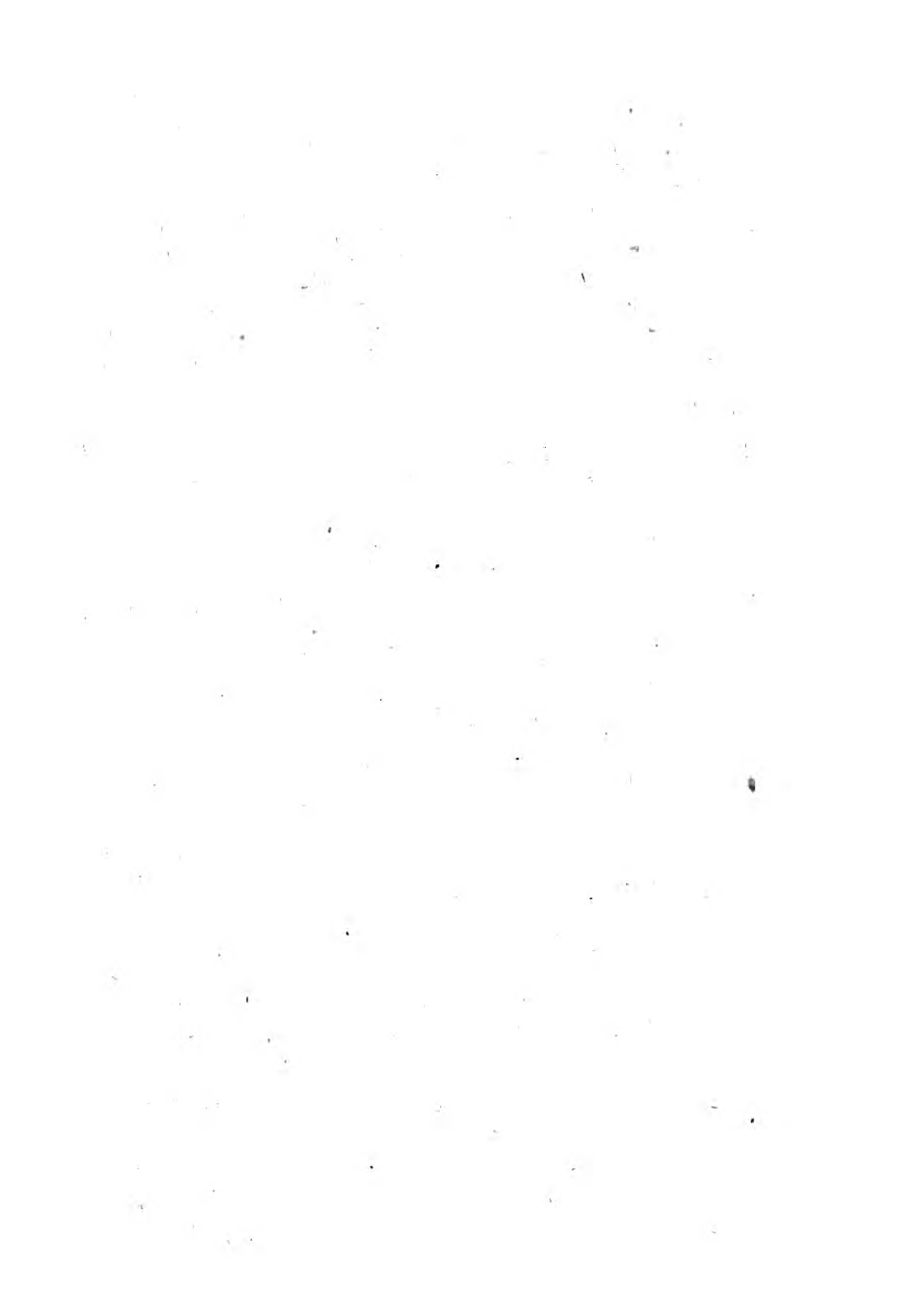


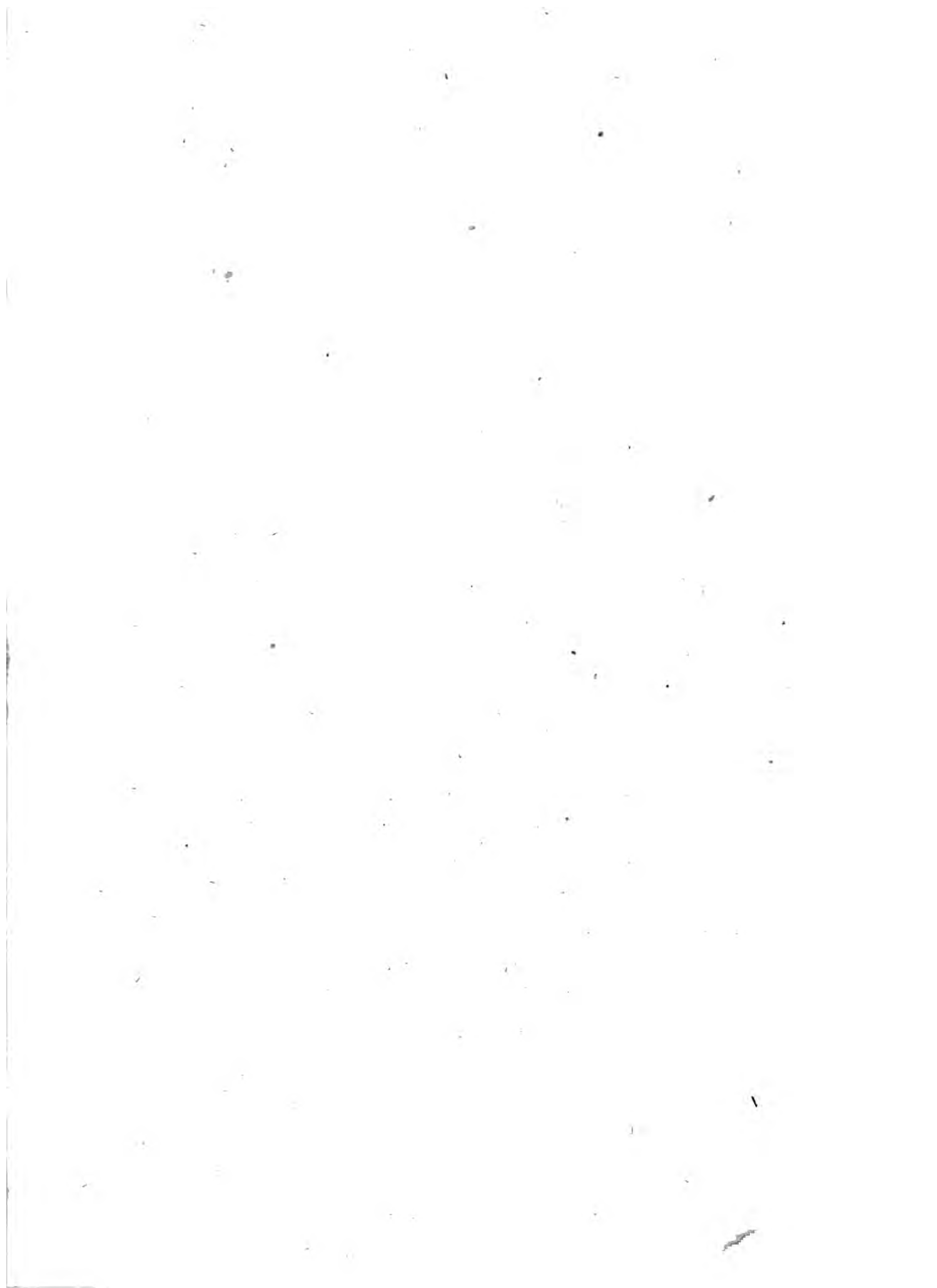
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Calataguan







BS. 8°  
A 190.

COLLECTION  
UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS,

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXX.

CONTENANT *les Mémoires de FRANÇOIS DE  
SCEPEAUX, Sire DE VIEILLEVILLE, & Comte  
de Duretal, Maréchal de France; commen-*  
*çant en 1527, & finissant en 1571.*

XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.



**I**L paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souscription pour 12 Volumes, à Paris, est de 48 l. Les Souscripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 s., à cause des frais de poste.

Il faut s'adresser à M. CUCHET, Libraire, rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir soin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.



COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXX.

A LONDRES,

*Et se trouve à PARIS*

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.



# M É M O I R E S

D U M A R É C H A L

D E V I E I L L E V I L L E .

S U I T E D U Q U A T R I È M E L I V R E .

C H A P I T R E X V .

*Le Connestable fait donner le Gouvernement  
de Metz à M. de Gonnor.*

**T**OUTES ces remontrances qui estoient très-considerables, remuerent fort l'esprit de Sa Majesté, auxquelles à la verité il y avoit beaucoup d'apparence, & méritoient bien d'estre suivies; mais elle en demeura comme *entredicte* (a) sans avancer aucune replique; seulement luy demanda s'il estoit resolu de refuser ce Gouvernement. A quoy M. de Vieilleville respondit, qu'il ne le pouvoit prendre, en saine conscience, veu les raisons cy-dessus; mais supplioit Sa Majesté de les bien peser, & s'y arrester sans mespris ny rejection, autrement ce voyage se reduiroit au quart seulement de ce que l'on en devoit esperer, avecques une profusion inutile de

(a) Interdite.

si excessives finances, qui ne seroit sans une mocquerie pour la Couronne de France & la nation Françoisse parmy les estrangiers.

Le Roy, là-dessus, se retira en son cabinet tout pensif, & faict appeller M<sup>rs</sup>. le Connestable, le Duc de Vendosme, le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guyse son frere, auxquels il commença à dire, qu'il craignoit de se repentir du long sejour qu'il avoit faict à Metz, & qu'il en devoit estre party dès le troisieme jour, après son arrivée; & puis leur discourut de point en point tout ce que M. de Vieilleville luy avoit dict & conseillé, mais comme de luy-mesme, & s'il l'eust pris en son cerveau; & qu'il estoit bien d'adviz qu'on en passast par-là affin d'avoir la raison des autres villes avec la mesme ruse & douceur que ceste-cy.

Desjà les trois commençoient à applaudir & plier à ce conseil, comme très-utile; mais comme ils voulurent ouvrir la bouche pour l'approuver avec louange, M. le Connestable s'advancea, luy disant assez effrontément, que celluy qui luy avoit mis ceste opinion en la cervelle l'entendoit fort mal; & qu'il entreroit dedans Strasbourg & les autres villes du Rhin comme dedans du beurre; & qu'ils n'estoient pas plus spirituels que ceux de Metz, estant

tous de mesme paste & de nourriture ; & qu'il avoit en l'esprit quelque project , de quoy ils ne se doubtoient pas. Au reste , qu'on luy en laisse faire ; car c'est à luy , puisqu'il a si bien commencé , que l'on doit remettre le parachevement de la besongne , sans que nul autre s'en mesle , & s'en reposer sur luy. Et puis luy demanda si celluy à qui il avoit voué le Gouvernement de Metz, l'avoit accepté. Sa Majesté respondit que non : *Car après luy avoir remontré les raisons que je vous ay dictes , il l'a reffusé tout-à-faict , craignant d'alterer mon service.* « C'est tout » ung , dist le Connestable. J'ay icy M. de » Gonnor (a) Lieutenant de ma compagnie , » & mon parant , qui fera fort dextrement & » en toute fidelité ceste charge : j'en responds. » Il vous plaira , Sire , commander à M. de » l'Aubespine , que voilà , qu'il luy despesche » son pouvoir. » Ce qui fut incontinant ordonné : & le lendemain au plus matin presta le serment au lever du Roy , devant quasi tous les Princes & Seigneurs de l'armée , le

(a) Artus de Cossé, Comte de Secondigny & Seigneur de Gonnor, étoit frère cadet du Maréchal de Brissac : il obtint dans la suite la même dignité que son frère. On l'appella le Maréchal de Gonnor, pour le distinguer de son frère aîné.

tenant ledit Sieur Connestable par la main. De telle façon se laissa mener le Roy & forcer en sa volonté : de quoy il receust honte & dommaige, comme nous dirons cy-après. Par où l'on peut cognoistre qu'il n'y a rien de si pernicieux à ung grand Prince, que de se laisser posséder par ung serviteur qui brulle après estre gorgé, d'avancer ses parants & ses favoris.

## C H A P I T R E X V I.

### *Le Roi entre en Alsace.*

**L'**ARMÉE s'estoit desja esloignée de Metz de trois lieues, & logée à Raucourt : & en partit, Sa Majesté, pour l'aller joindre le xxij Avril 1552, ( car lors nous prenions le milliaire à Pasques ), accompagné des Princes & Seigneurs de l'armée, & de toute sa maison, & des compagnies de MM. de Guyse, & Mareschal de Saint-André, ordonnées, comme dict est, pour la Corneite du Roy ; ausquelles commandoit M. de Vieilleville, suivant l'avis duquel *préalloqué* ( a ), furent laissées pour renforcer la garnison de Metz, la compagnie de M. le Daulphin, & celle d'arquebuziers à cheval du Sieur de Lancques. Et poursuivant

( a ) Rapporté ci-dessus.

**DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 5**

le voyage, nous passâmes toute la Lorraine & le pays de Vauges avec assez de commodité; car les habitants n'avoient abandonné leurs logis, ni les villages: aussi estoient-ils respectez, en faveur de M. de Lorraine (10), desja pretendu gendre du Roy. Mais quand nous fumes entrez sur les terres d'Allemagne, le François monstra bien son insolence au premier logis; qui effraya si bien tout le reste, que nous ne trouvâmes jamais depuis ung seul homme à qui parler; & tant que le voyage dura, il ne se presenta personne avec sa denrée, sur le passage; & falloit faire cinq ou six lieues pour aller au fourrage & aux vivres, mais avec bonne escorte, car dix hommes n'en revenoient pas. De quoy l'armée souffrit infinies pauvretés. Et nous commença ce malheur à l'approche de Saverne, chambre Episcopale de Strasbourg.

Duquel lieu le Sieur de Lezigny, autrement Pierre Vive, Sur-Intendant Général des vivres de l'armée, partit avec lettres du Roy, & vingt ou trente Commissaires, & autant de clerks des vivres, pour aller à Strasbourg faire sa charge; accompagné d'ung Trompette de Sa Majesté. Et s'estant présenté aux portes de la ville, après que la trompette eust commencé sa chamade de bien



loing, on leur ouvrit fort courtoisement, attendu leur qualité, & qu'ils apportoiert de l'argent. Et usa de telle diligence pour l'acheminement des vivres, qu'il en fist partir dès le mesme jour, & la matinnée du suivant, pour vingt mille francs, qui raffraichist merveilleusement l'armée.

M. le Connestable, qui commençoit à se deffier de ses projets & desseings, avoit donné au susdict Sieur de Lezigny une aultre secrette & particuliere charge, de bien remarquer leur actions, & sentir tout de loing leur volonté sur la reception du Roy, & parler luy-mesme aux plus apparants du magistrat, pour les asseurer de la sincere & très-certaine affection de sa Majesté en leur endroit; & que la seule cause d'avoir laissé garnison à Metz, a esté pour avoir seulement celle clef, pour le libre & seur passaigé des vivres qui viennent de France & la seureté d'ung nombre de Gentilshommes qui le suyvent encores, & arrivent journellement en son camp, semblablement pour les courriers & les pacquets; & qu'estant cela bien certain, pour le repos de ses affaires, Sa Majesté passeroit par leur ville, en compaignie, non pas telle qu'il appartient à ung si grand Prince pour les oster de tout soupçon, mais fort pe-

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 7

Et luy bailla de tout ce que dessus une lettre de créance à part, & de ce qu'il y pourroit adjouster du bien : car il estoit homme d'entendement ; & oultre ce , il devoit prier M M. de Strasbourg de permettre aux Ambassadeurs du Pape , de Venise , de Florence , & de Ferrare d'entrer en leur ville ; qui avoient une extreme envye de la veoir pour sa beauté , & qu'ils devoient partir le lendemain après disner pour effectuer leur entreprise. Ce que ces magnifiques Seigneurs accorderent fort gracieusement ; & qu'ils seroient les très-bien venus en faveur de Sa Majesté. Cependant ledit Sieur de Lezigny faisoit filer vivres en abondance , & très-diligemment , se doubtant de ce qui arriva.

C H A P I T R E X V I I .

*Ceux de Strasbourg refusent l'entrée de leur ville aux François. Ils consentent à recevoir le Roi , pourvu qu'il ne fût accompagné que de quarante Gentilshommes.*

**L'**APRÈS-disner du lendemain (a) , ces quatre Ambassadeurs deslogerent de Saverne , qui

(a) Si le fait est vrai , on ne conçoit pas comment quatre Ambassadeurs de Princes étrangers osoient faire un abus si condamnable du droit des gens. Heureuse-

n'avoient entrepris ce voyaige que à la fuscitation du Connestable , qui leur avoit baillé deux cents braves soldats portants valises & malettes , comme valets de leur train ; aussi qu'il s'estoit jecté parmy eux beaucoup d'honnestes hommes , pour veoir semblablement la ville sous leur faveur , qui avoient grossy merueilleusement la troupe. Mais incontinent qu'ils furent à la portée du canon , on leur fist une terrible salve ; car il en fut tué environ dix ou douze ; & s'ils ne se fussent escartez , qui çà , qui là , à toutes brides , il y en fust bien demeuré davantage , car ils tiroyent incessamment.

Le Sieur de Lezigny adverty de ceste adventure , vint parler au Magistrat , leur remonstrant que ce déportement ne respondoit pas aux gracieuses paroles qu'ils luy avoient dictes le jour précédent sur sa créance de M. le Connestable. Mais ils le rembarerent de grand colere , disants que ceux de Metz , pour ce qu'ils parlent françois , se sont laissez surprendre à des François ; mais ceux qui ne parlent que allemand , ne se veulent laisser

ment pour la mémoire de ces Ministres & pour celle du Connétable , les écrits du tems ne confirment point cette anecdote.

tromper par des *Franchimants* (a) ; & que le Connestable ne penſe pas avoir affaire à des beſtes qui laiſſent entrer en leur ville ſix compagnies ſous ung drapeau ; mais qu'il ſ'aſſeure que le Roy n'y entrera point avec plus de quarante Gentilshommes , dont il en fera l'un ; & qu'il ne penſe pas faire ſa troupe à part : quant à luy , qu'il ſorte incontinent avec ſes munitionnaires ; & que bien luy a ſervy d'uſer de diligence pour la depeſche de ſes vivres , car il n'en euſt pas eu ſi grande quantité pour une fois : ils ne reſuſoient pas ce néantmoins d'en rafraichir le camp du Roy , peu-à-peu , en payant , tandis qu'il marchoit ſur leur territoire ; car ils en avoient beſoing , pour la nourriture des forces qu'ils faiſoient venir , afin de reſiſter aux uſurpations qu'il pretendoit faire ſur les limites de la Germanie. Et comme il ſortoit de la ville , il veid du coſté du pont du Rhin deux regiments de Lanſquenets , & ſix cornettes de piſtolliers qui entroient dedans , & le faiſant paſſer expreſ le long des foſſez devers Saverne , il ne tint que à luy qu'il ne veid deux mille pionniers qui faiſoient rage de travailler aux remparts & fortifications.

Marchant Lezigny avec ſa troupe , pour

(a) C'eſt ainſi qu'ils appelloient les François.

venir en l'armée, il trouva à demye lieue du camp, ung Gentilhomme de M. le Connestable, nommé Courcou, qui le mena droit à son Maistre, auquel il discourut tout au long de ce qu'il avoit fait à Strasbourg; du langage & froide affection du Magistrat, de la rigueur qu'on luy avoit tenue, & du danger où il avoit esté à la venue des Ambassadeurs; conclusion, qu'il n'y avoit point d'esperance que le Roy y peust entrer, avec seulement une compagnie de gens de pied; & qu'ils ne veulent pas estre trompez comme ceux de Metz: » car ils sçavent bien, dist-il, » Monsieur, que vous fistes entrer six compagnies de gens de pied bien completes, » & fleur d'armée, en leur ville, & n'y avoit » qu'une enseigne arborée; & les appellent » bestes & grands sots, de s'estre ainsi laissez » surprendre & abuser; mais que si le Roy » veult entrer avec quarente Gentilshommes, » dont vous serez l'un, il sera le bien venu, » & luy feront toute l'honneur dont ils se pourront adviser ». Le Connestable bien fasché, luy deffendit d'en rien dire à personne, non pas mesme au Roy: puis le laissa aller.

Mais le Roy l'envoya querir incontinent, auquel il fist les mesmes enquestes, luy commandant, sur sa vie, de n'en rien desguiser;

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 11

qui fust cause qu'il luy discourut au vray, comme tout s'estoit passé, laissant Sa Majesté fort mescontente, & si indignee, qu'elle, par grand colere, prononça ces mots : *Je voy bien que M. de Vieilleville est parmi nous, ce qu'estoit Cassandre parmi les Troyens, qui leur conseilloit tousjours le bon & la vérité, mais elle n'estoit jamais creue, dont son pere, le Roy Priam, en perdit son Estat & sa vie ; mais je proteste à Dieu, que pour l'avenir il n'en ira plus ainsi, & ne sera pas diâ que toutes mes affaires dependent de l'opinion d'une seule teste.* Et usa d'autres paroles qu'il n'est besoing de redire.

M. le connestable, qui n'avoit faulte d'amys auprès du Roy, fust incontinent adverty de ce courroux. Pour auquel remedier, il ne sceust trouver moyen plus expedient que de faindre le malade, & s'alicta, faisant courrir le bruit, par son Medecin, qu'il estoit saezy d'une grosse fievre : qui ne fust pas frustré de son esperance ; car Sa Majesté le vint tout aussi-tost visiter, & sans luy parler nullement du passé, ny de Strasbourg, luy demanda *de son portement* (a) : & ayant les Medecins respondu pour luy, il commença à dire que le plus grand de son mal pro-

(a) De sa santé.

venoit de la malice de ceux de Strasbourg ; & qu'il praticquoit maintenant le vieil proverbe qui dict : *Garre le derriere pour les Allemans* ; car ils n'ont point de tenue ny de resolution , & ne fault que la veue d'une bouteille pour les faire varier , & perdre la souvenance de tout ce qu'ils ont promis. Mais le Roy repliqua , qu'il ne parlast point de cela , & que seulement il se forceast de guerir ; car il falloit desloger de Saverne , & passer outre devers Haguenu , où leur fortune seroit meilleure.

M. le Connestable fust d'avis qu'il devoit aller à Strasbourg avec la compagnie qui luy estoit limitée ; ne fust que pour veoir la contenance de ces magnifiques : » Que  
» quand chascun des quarente aura ung Paige,  
» c'est le moins que les Princes & Seigneurs  
» que vous choisirez pour vous accompagner,  
» peuvent avoir ; & par ainsi , il y peult entrer beaucoup de monde à la file ; au fort,  
» Sire , vous avez à leur dire que vous attendez la derniere resolution du Duc Maurice  
» & des Estats ; & que meilleur sejour ne  
» pourriez-vous choisir pour cest effet , avec  
» leur permission ; & ce qui viendra , vous  
» le leur communiquerez , comme estant du  
» corps desdicts Estats , sans oublier de leur

» faire particulièrement quelques presents,  
 » pour les y plus facilement induire ; car  
 » c'est une Nation fort subiecte à l'argent,  
 » & sur toutes les aultres, la plus venale ;  
 » & fauldra faire un roolle de ceux que  
 » Vostre Majesté voudra qui le y accom-  
 » paignent ».

Ce conseil fust trouvé très-bon par Sa Majesté, & les Princes & Seigneurs qui l'avoient accompagné en ceste visite, selon l'aptitude naturelle du François, qui est de favoriser & applaudir tousjours au dire des Grands. Donc le roolle fust incontinant commandé, mais avec trop grande promptitude ; le Roy en nomma vingt & cinq ; le Connestable le reste : & y avoit en ce nombre, six Princes, tous les aultres grands Seigneurs & favoris ; car il y avoit grand brigue à s'y faire inscrire & preferer.

## CHAPITRE XVIII.

*M. de Vieilleville conseille au Roi de ne pas entrer dans Strasbourg avec si peu de monde, & son conseil est fuiyi.*

**M.** de Vieilleville, qui estoit hors de ceste deliberation, en son quartier, distant du logis du Roy d'environ une lieue, fust adverty



par le premier valet de chambre nommé Griffon, ayant ce commandement de son maître, de se tenir prest & en brave équipage, sans armes, pour accompagner Sa Majesté, qui devoit faire son entrée le lendemain à Strasbourg, & qu'il estoit sur le roolle.

Il monta, ce commandement receu, incontinant à cheval, & vint trouver le Roy, auquel il parle à part de ceste façon : » Quelle » entreprise, Sire, est ceste-cy, de vous » aller engager avec quarente personnes, » la fleur de la grandeur de toute la France, » en la misericorde d'une nation estrangere » & barbare, dont les habitants sont du » corps des Estats de l'Empire, & y ont fait » le serment ! Ne seroient-ils pas tenus pour » trahistres & perfides à leur nation, s'ils ne » vous arrestent prisonnier, pour vous faire » rendre Metz, Toul & Verdun, dont vous » avez desja fait estat, pour l'estendue des » limites de vostre couronne ? Voulez-vous » hazarder Vostre Majesté à mille indignitez, » que tant d'ivrongnes vous pourront faire » recevoir, vous voyant si foible, seul & » en leur puissance ? Y a-il rien de plus à » craindre que une fustre populaire & d'une » commune ? Pensez-vous, au demeurant,

» Sire, que si quelques Princes sont enne-  
 » mys de l'Empereur, qu'il n'ait pas dedans  
 » les villes de la Germanie une infinité de  
 » serviteurs obligez, jurez, gaigez & affec-  
 » tionnez, qui seroient bien aise de vous  
 » dresser une querelle d'Allemaigne, & peut-  
 » estre vous tuer avec vostre troupe, pour  
 » faire service très-agréable, en esperance  
 » d'une très-grande remuneration? Car si  
 » autrement, ce grand Prince-là auroit perdu  
 » son temps, ayant tenu par si longues années  
 » le sceptre & diademe Imperial, aussi que  
 » l'inimitié mortelle qu'il vous porte, leur  
 » est assez connue & repandue par toute leur  
 » nation. D'autre part, Sire, vous sçavez  
 » que par-tout où l'armée a passé, nous  
 » avons ravaigé comme (a) en terre d'enne-  
 » mys; il est certain que les maîtres des  
 » lieux & maisons que nous avons ainsi  
 » ruinez, sont là-dedans refugiez. En pen-  
 » seriez-vous sortir sans les recompenser?  
 » Par ainsy, s'il vous plaist me croire, Sire,  
 » rompez ce desseing; car l'exécutant, vous  
 » estes en danger de courir une très-maul-  
 » vaise & très-honteuse fortune; & si elle  
 » advient, que deviendra vostre armée, qui

(a) L'extrême licence de nos troupes dans cette marche est également attestée par Rabutin.

» demeurera sans Chef, Prince, ny Capi-  
 » taine ? car vous menez tous les princi-  
 » paulx avecques vous, & en pays estrange  
 » où nous sommes desja mal voulus pour  
 » nos insolences & indiscretions. Quant à  
 » moy, je m'en retourne en mon quartier,  
 » compaignonner & rire avec mes deux cents  
 » Gentilshommes d'armes, aufquels je com-  
 » mande, prest à marcher quand vostre Cor-  
 » nette sera aux champs, mais non pas-là ».  
 Et après une très-grande reverance, se  
 retira.

Sa Majesté demeura en une merveilleuse  
 perplexité, ne sachant laquelle des deux op-  
 pinions il devoit prendre. Toutesfois ayant  
 bien pezé & gousté ceste dernière, il se re-  
 solut de la suiivre: aussi estoit-elle la meil-  
 leure; car elle le tiroit hors du danger d'une  
 honte, & peult-estre de la mort: & fist, avant  
 soupper, apporter le roolle, & venir tous  
 ces Princes & Seigneurs qui y estoient ins-  
 crits; lesquels desja s'estoient preparez en  
 équippage fort triomphant, chacun selon ses  
 moyens, esperants partir le lendemain.

Et le silence fait, il leur dict, qu'il avoit  
 changé d'avis, pour plusieurs raisons, qui  
 concernoient son honneur, sa vie, & le salut  
 de son armée, leur alleguant toutes les re-  
 monstrances

monstrances que luy avoit faictes M. de Vieilleville, comme prises en sa teste. Puis, en la presence de tous, rompist ce roolle & le mist en pieces, commandant que chascun se retirast en son quartier, qui en l'avant-garde, qui à la bataille, pour y exercer sa charge à laquelle il estoit destiné; car il vouloit desloger demain, & passer le long de Strasbourg, pour tirer droict à Haguenu. Et furent, tout en l'instant, ordonnez les Mareschaux de camp, avec la cavallerie ligiere, pour recognoistre & asseoir le logis de l'armée. Et cela dict, toute l'assistance print congé, louants Sa Majesté de cè changement d'avis; car il y avoit grande apparence de croire, disoient-ils, que ceste entrée eust apporté quelque defastre, ne fust-ce que de mettre la personne du Roy, & de tant de Princes & grands Seigneurs, en la misericorde d'une effrontée multitude de vilains. Ainsy chacun se retira très-contant, horsmis M. le Connestable, qui voyoit ceste conclusion faicte aux despens de la reputation de son entendement; car il avoit donné ce conseil.

## C H A P I T R E X I X.

*Le Roi marche vers Haguenau, dont les habitans sont forcés de le recevoir avec ses troupes. Liberalités de ce Prince envers les familles de quelques Officiers Allemands, executés à mort par ordre de l'Empereur, pour leur attachement à la France.*

**D**ONCQUES, le Roy deslogea de Saverne, le dixiesme jour du mois de May audié an 1552 ; & passa le long de Strasbourg, à une lieue près, au deuxiesme logis que fist l'armée ; & au troisieme, vint camper devant Haguenau, dont les habitans firent fermer leurs portes, & ne laisserent entrer personne ; mesmes, il fut respondu au Cardinal de Lorraine, qu'il n'y entreroit que luy troisieme. De quoy Sa Majesté advertie par le Ringraff qu'elle avoit envoyé devant pour les practiquer & adoucir, elle dist que toutes ces rudeffes provenoient des lourdes fautes que l'on avoit faictes en la prize de Metz, & qu'elle n'en esperoit pas moins de toutes les aultres ; & qu'il falloit adviser du retour en France ; aussi, que depuis son entrée en Lorraine, il n'avoit pâ entendre aucunes nouvelles du Duc Maurice.

Mais M. le Connestable irrité du mescontentement de Sa Majesté, fait macher l'avant-garde, à laquelle il commandoit, quasi contre les murs de la ville, & bracquer quatorze canons en diligence; avec menaces, que s'ils ne font ouverture au Roy, qui venoit pour leur liberté, & les tirer hors de la tyrannie de l'Empereur, il les feroit tous pandre, & fouldroyer leurs maisons & la ville,

Eux, effrayez de l'apprehension de ce tonnerre, duquel ils voyoient les nuées prestes à s'esclorre, car l'artillerie alloit jouer, demanderent termes de deux heures, pour consulter par entre eux sur ceste affaire. Il leur manda pour la seconde fois, que s'ils attendoient encores demie heure à se refoudre, & que l'on eust tiré une volée, ils n'esperassent plus de misericorde; & avoit fait desja rengier en bataille, en lieu assez éminent, & qui se pouvoit veoir des murailles de la ville, six mille corcelets, & quatre mille harquebuziers, preparez à l'affault; qui fut cause, qu'ils vindrent se presenter en toute humilité à M. le Connestable, qui les rabroüa fort asprement, les accusant d'ingratitude, & leur commanda de rentrer en la ville pour convoquer le Clergé, car ils estoient Catholiques, & les autres habitans, pour

venir audevant du Roy avec honneur & reverence ; qui les traiteroit comme alliez & conféderez ; & cependant il se faezit de la porte , & y mist la compagnie du Capitaine Sainte-Colombe. Cela ainsi ordonné , Sa Majesté se presente à la porte , devant laquelle les habitans des qualitez susdictes , qui l'attendoient , se prosternerent , le suppliant de leur pardonner ceste faulte qu'ils avoient commise par le mauvais conseil des villes leurs voisines. Mais il les fist lever , & les reçeust fort amiablement , les appellant ses confederes ; & le conduisirent avec la croix & le poisse jusques à la principale Eglise , qui est bastie & de fondation de nos premiers Roys de France ; & suivant la coustume de ses prédecesseurs , mist pied à terre pour adorer. A l'issue de là , il deffendist que personne entrast en la ville , que les Officiers de sa maison & de quelques Princes & favoris , avec les munitionnaires ; de façon qu'elle fust conservée , comme si elle eust esté en vray cœur de France.

Or , encores que le Roy y eust trouvé une abondance infinie de vivres , & d'autres grandes commoditez pour son armée , si ne prenoit-il pas plaisir d'entrer ainsi par la force & menaces dedans les villes , qui de-

voient, à son oppinion, envoyer au devant de luy, deux ou trois lieues, le sentant approcher, & offrir leurs moyens & services; mais il sçavoit bien d'où venoit la faulte. Et après avoir revisé toutes les antiquitez du lieu, qu'il recogneust estre pour la pluspart de ses prédécesseurs Roys de France, il en partist le douziesme jour de May pour aller à Wissembourg, aussi ville Impériale, où il fust reçu fort honorablement, sans aucun contraste, ny apparence de reffus, mais fort ouvertement, & avec toute humanité; jusques à luy vouloir fournir de vivres sans argent, que le Roy ne voulut accepter, ains en fist prendre, en payant, ce qui estoit nécessaire par le rapport des Munitionnaires.

Sa Majesté y sejourna trois ou quatre jours, durant lesquels, les gens de guerre, tant de cheval que de pied, venoient à la file achepter leurs commoditez; mais aussitost en sortoient: en quoy l'ordre fust si bien observé, par la providence des Capitaines Sainte-Colombe & Glenay, qui gardoient la porte devers Spire, toutes les autres fermées, qu'il n'y survint jamais trouble ny confusion. Semblablement, les habitans alloient se promener par le camp, qui estoit tout autour de la ville; & les femmes en avoient le plaisir sur



le parapet des murailles, des clochers, & plus haultes maisons. Les plus riches toutes-fois, & les plus gros bourgeois & apparens, s'estoient reffugiez à Spire, & avoient emmené leurs femmes & filles, & tous leurs mesnaiges; craignants la furie & indignation du Roy, causée d'une très-juste occasion, car ils avoient livré le Colonel Sebastien Volgebert; & quatre de ses Capitaines leurs concitoyens, prisonniers & serviteurs de la maison de France, à l'Empereur; pour le gratifier, qui les fist mourir à Auxbourg, comme nous avons dist cy-dessus. Mais Sa Majesté n'en parla jamais, & ne voulut faire congnoistre à pas ung de ceux qui estoient demeurés en la ville, qu'il eust ceste lâcheté en la fantaisie, ny desir d'en tirer vengeance. Seulement, se contenta de faire venir tous les parans des susdits Colonel & Capitaines, hommes & femmes qui furent tous mis en la tente du Roy, vuide de toutes autres gens; & distribua aux anciens de l'un & de l'autre sexe, & aux filles, pour les marier, environ dix mille escus; & aux jeunes hommes, fist donner armes & accoustrémens, & les donna aux Capitaines des vieilles bandes, pour y estre entretenus toute leur vie; car on sçait bien que ung voyage

finy, les nouvelles vont à *Saint-Cassant* (a). Quant aux garçons, qui estoient environ neuf, que fils, que nepveux des susdits, il en print quatre pour paiges de la petite écurie; & les aultres il donna à des Princes & Seigneurs de sa suite, les leur recommandant, & se souvenir de quelle main; qui eurent tous son present très-agréable, avec promesse de leur donner moyen de vivre.

## C H A P I T R E X X.

*M. de Vieilleville est envoyé à Spire. La Chambre Imperiale lui donne audience. Description de cette assemblée.*

**A**P R È S que le Roy eust ainsi exercé ceste très-charitable & plus liberale remuneration, digne à la verité d'un si grand Prince, au contentement & admiration de tout le monde, principalement des estrangiers, il luy entra au cœur d'envoyer devers ceux de Spire, pour sonder de quelle affection & volonté

(a) C'est-à-dire, on sçait bien que quand les nouvelles bandes ont fini leur voyage, & que l'on n'a plus besoin de leur service, on les casse & on les congédie. *Aller à St. Cassant*, est une façon de parler proverbiale qui signifie être cassé, ou, comme on parle aujourd'hui, être réformé.

ils le voudroient recevoir s'il se presentoit à leurs portes avec son armée, qui ne leur feroit non plus de dommaige qu'elle a fait à Wyffembourg; & sçavoir, semblablement, la façon de son entrée, & de quel nombre de gens ils voudroient qu'il fust accompagné.

Sa Majesté ayant pris ce conseil avecques soy-mesme, sans le communiquer à personne envoya querir M. de Vieilleville, auquel elle se descouvrit; luy commanda de prendre ceste charge: qui l'entreprist très-volontiers, bien qu'elle fust fort chatouilleuse; mais ce ne fust sans luy dire que les mesmes raisons qu'il luy avoit par cy-devant déduictes pour le divertir de l'entrée de Strasbourg, pouvoient servir pour ceste-cy: *C'est tout ung,* dist le Roy: *je veux que vous y alliez: car quand ores (a), ils me l'accorderoient, il ne s'ensuiet pas que je m'y veuille présenter, n'y que je l'accepte.*

Là-dessus M. de Vieilleville s'achemine, & prend seulement vingt Gentils-hommes d'honneur & deux Trompettes; l'ung desquels il fait debander de sa troupe, avec ung truchement, pour éviter le hazard que coururent les Ambassadeurs, afin de leur

(a) Quand même.

annoncer sa venue ; & qu'il venoit de la part du Roy leur dire quelque créance.

Il ne se fust pas fitost présenté à la porte, qui estoit fort bien gardée, sur-tout de corcelets, que deux Bourguemaistres, estants à cheval, le vindrent recepvoir, luy disant, en beau langaige François, qu'il estoit le très-bien venu, puisqu'il venoit de la part d'un si grand Prince, auquel la Germanie avoit une infinie obligation, d'avoir pris tant de peine que d'estre venu en personne la mettre en liberté, avec une si brave armée, que dès long-temps ils n'en avoient veu une une pareille ; & le menerent descendre à *la Couronne* pour se rafraichir ; mais qu'ils avoient charge de ne l'abbandonner, qu'il ne fust prest, pour le conduire au Palais ou Hostel de ville, où les Seigneurs & Chefs de la Chambre Imperiale de Spire l'attendoient : qui fut cause qu'il se diligenta pour ne faire trop tarder ny les ungs ny les aultres.

Estant conduit par les susdits, en la Chambre Imperiale, il veid soixante personnes assises en beau ranc, tous l'épée ceinte, à foureau de velours, & grands bouts d'argent ; chacun sa chesne d'or en escharpe, hormis dix, vestus de robes longues, qui

estoit au milieu des cinquante, & vingt-cinq de chasque costé. Et comme il entra, estant au milieu des deux Bourguemaistres, ils se leverent tous sans rompre ny abandonner leur ranc, & le saluerent fort reveremment; puis se rassirent; & les deux dessusdicts le menerent en une chaire qui estoit là préparée vis-à-vis, & à l'opposite des soixante, & aultant élevée que leur siege, couverte de velours cramoisi, & ung daix dessus; comme aussi y en avoit-il ung aultre sur les dix: item, un siege plus bas, tapissé pour les Gentils-hommes qu'il avoit amenez; le tout en un rond fort magnifiquement dressé. Et faisant, M. de Vieilleville, approcher le truchement du Roy, nommé Baptiste Braillon, Abbé de Bourgmoïen, les soixante, tous d'une voix, luy dirent qu'il parlast François, & qu'il n'y avoit pas ung en la compagnie, qui n'y eust estudié, & le sçavoit fort bien. Alors M. de Vieilleville commença à parler ainsi:

### C H A P I T R E X X I.

*Harangue de M. de Vieilleville à la  
Chambre Imperiale de Spire.*

« S I j'eusse pensé, magnifiques Seigneurs,  
» trouver une si excellente & spectable com-

» paignie, je n'eusse pas accepté ceste charge,  
 » plustost l'eusse-je déferée à ung Conestable  
 » ou Marechal de France : Et quand le Roy  
 » mon Maître eust deputed devers vous ung  
 » Prince de son Sang, il ne se fust fait au-  
 » cun tort ; car je ne verray jamais assem-  
 » blée qui mieux me representast le Conseil  
 » privé de Sa Très - Chrestienne Majesté,  
 » où il y a nombre de Princes, grands  
 » Seigneurs, & très-doctes hommes, que  
 » celle que je voy devant mes yeux : tou-  
 » tesfois, puisque cest honneur m'est escheu  
 » par la benéficence de Sa Majesté, & comme  
 » d'une influence celeste, je vous supplie,  
 » Messieurs, avoir agréable ce que je vous  
 » proposeray de sa part ; & vouloir adjouster  
 » aultant de foy à la créance qu'il m'a don-  
 » née, comme si vous l'entendiez de sa pro-  
 » pre bouche : & pour commencer je vous  
 » diray :

» Que Sa Majesté, bien advertie de la  
 » Souveraine autorité que vous avez sur  
 » tout ce qui concerne l'honneur, la gran-  
 » deur & conservation du St. Empire, &  
 » que généralement les villes qui sont deçà,  
 » & sur le traict & ligne du Rhin, depuis  
 » sa source jusques à son emboucheure en  
 » la mer, pays & region d'une merveilleuse

» estendue , dependent de ceste Chambre ,  
 » & y viennent comme en dernier ressort  
 » chercher la justice ; mesme que toutes les  
 » importantes affaires d'Estat vous sont com-  
 » muniquées pour avoir sur iceux vos saiges  
 » advis & premeditées oppinions ; Sa Majesté,  
 » dis-je , a une extreme envie de conserer  
 » avec vous pour entendre ce qu'elle doit  
 » plus entreprendre pour ce voyage , ne  
 » pouvant avoir aucunes nouvelles du Duc  
 » Maurice , ny de ses conféderez ; ou si elle  
 » doit poursuivre plus avant , ou du tout  
 » s'en desister ; & pour cest effect , elle n'a  
 » peu prevoir ung plus expedient moyen que  
 » de venir en ceste ville .

» Mais , premier que de s'y acheminer ,  
 » elle voudroit bien sçavoir quelle est vostre  
 » volonté sur sa reception , & si vous avez  
 » agréable qu'elle face approcher son armée  
 » de vostre ville ; qui n'y fera non plus de  
 » dommaige ny degast , qu'elle a faict autour  
 » des murailles de Wyssembourg où elle  
 » campe encore aujourd'huy ; & s'il luy vient  
 » en fantaisie d'entrer en vostre ville , en  
 » quelle compagnie il vous plait la re-  
 » cepvoir .

» De vous arrester sur ce qui s'est passé  
 » en la ville de Metz : rien n'y a esté faict

» qui ne s'y defface à la simple priere du  
 » Duc Maurice ; car ne ignorez poinct, qu'il  
 » ne soit si amateur de sa patrie , & jaloux  
 » de l'honneur & grandeur du St. Empire ,  
 » qu'il ne voudroit pour mourir , tolerer  
 » ny souffrir , que une telle ville en fust  
 » énervée par son moyen , & que ceste re-  
 » putation en demeurast à sa posterité ; car  
 » il est trop grand Prince. Mais la princi-  
 » pale occasion de ceste saezie , après la  
 » premiere , a esté , de crainte que les ser-  
 » viteurs de l'Empéreur , au Gouvernement  
 » du Duché de Luxembourg, ne la surprif-  
 » sent , estant si proches voisins pour en-  
 » clore nostre Roy & son armée affin de  
 » nous couper le passaige & oster tous  
 » moyens de pouvoir retourner en Fran-  
 » ce. Quant à la premiere , elle est assez  
 » cogneue & manifeste à tout le monde ,  
 » qui est pour la file de nos vivres & pour  
 » la seureté du passaige de France en Alle-  
 » maigne ; car il arrive tous les jours Gen-  
 » tils-hommes, Capitaines, & François en  
 » nostre armée, d'aultant que le Roy eust  
 » si grand haste de vous venir secourir, qu'il  
 » ne donna pas loisir à la Noblesse de son  
 » Royaume de le venir joindre , premier  
 » que d'en sortir ; & pour recompence, les



» payfants de toute ceste contrée les affom-  
» ment & massacrent , s'ils ne marchent en  
» grande troupe & caravanne ; semblable-  
» ment , pour la feureté des pacquets &  
» advertiffemens que les Gouverneurs des  
» provinces de France , qui font en grand  
» nombre , despeschent à Sa Majesté , pour  
» l'advertir du bon portement de tout son  
» Estat : car nous avons des ennemis par-  
» tout , & de très-grandes affaires en An-  
» gleterre & Italie , auxquelles toutesfois Sa  
» Majesté a preferé vostre liberté.

» Qui font les plus pregnantes & perti-  
» nentes raisons qui ayent meu Sa Majesté  
» à faire ceste investiture , qui ne durera  
» que jusques à ce que nostre armée campe,  
» & se pourmeine en vostre spacieuse , fer-  
» tile & très-delectable Austrasie. Ne craignez  
» donc, magnificques & spectables Seigneurs,  
» d'ouvrir vos cœurs & vos portes au Roy  
» vostre bon amy & confederé , pour l'hon-  
» neur & reception , non-seulement selon sa  
» grandeur & merites , mais pour vous ac-  
» quitter de l'obligation que vous avez à  
» ung si grand Prince , qui n'a point crain-  
» d'exposer sa propre personne pour vous  
» tirer de captivité , & de la tirannicque  
» servitude en laquelle l'Empereur vous

» a par si longues années reduits & op-  
» pressez. »

CHAPITRE XXII.

*Réponse de l'Assemblée à M. de Vieilleville.*

QUAND M. de Vieilleville eust achevé de parler, les dix en se levant se departirent, cinq d'ung costé, & cinq de l'autre; & allerent aboucher les cinquante à gauche & à droicte; & puis se rassemblèrent tous les soixante, qui furent pour le moins une bonne heure en ce collocque; & après s'estre rassis, l'un des dix, nommé Chœlius (a), commença à parler ainsi :

« Noble & illustre Seigneur, M. de Vieil-  
» leville, nous avons ouy fort attentivement  
» & meurement compris la créance que vous  
» avez prononcée, de la part de la Très-  
» Chrestienne Majesté, & tenons à grand  
» faveur qu'elle vous ait député devers nous,  
» & preferé à ung Conestable ou Mareschal

(a) Il y a apparence que celui qui porta la parole, étoit le Docteur Cœlius, un des partisans de la France : le Recueil de Ribier renferme plusieurs de ses dépêches, où il rend compte de ce qui se passe en Allemagne. (Voyez les Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, Tome I, p. 588, & Tome II, p. 22.)

» de France, voire à ung Prince de son  
» Sang; car nous nous arrestons plus à la  
» bonne renommée d'un Chevalier d'hon-  
» neur, craignant Dieu, valetreux & homme  
» de bien, que à toutes les grandeurs du  
» monde; estants si bien informez des de-  
» portements de vostre armée; que nous  
» avons sçeu avec toute verité, que par  
» tous les villaiges où elle a passé, on ne  
» sçauroit trouver en maison qui soit, portes,  
» fenestres, grilles ni meubles, qui n'ayent  
» esté brisez, rompus, enlevez ou bruslez;  
» & beaucoup de maisons, horsmis ceux  
» où vous avez logé avec deux cents hommes  
» d'armes que vous commandez & condui-  
» sez en la conservation desquels vous vous  
» estes si soigneusement employé, que vous  
» avez tousjours laissé vingt & cinq ou trente  
» Gentilshommes en vos logis derriere, &  
» jusques à ce que toute l'armée fût passée,  
» pour empescher toutes insolences & cruau-  
» tez; & qui plus est, nous avons bien sçeu  
» que vous avez tousjours envoyé de bonne  
» heure demander aux Mareschaux de camp  
» vostre quartier, pour aller audevant de  
» vos hostes, les attester, & asseurer qu'ils  
» n'auroient aulcun mal ny dommaiges en  
» leurs personnes, meubles ny bestiaux, mais  
» bien

» bien payez de ce qu'ils fourniront ; de  
 » quoy , plus de fix cents mefnages qui s'y  
 » font fiez, se sont bien trouvez, & plusieurs  
 » s'en louent encore par ceste ville ; là où  
 » par tous les aultres villaiges que l'on n'en  
 » pouvoit pas tirer meuble ni bestial, à cause  
 » de la subite frayeur de vostre armée, &  
 » principalement la cavallerie ligiere en a  
 » usé comme en terre d'ennemy. Par ainsi,  
 » vous estes le très-bien venu ; & de meil-  
 » leure ny de plus agréable bouche ne pour-  
 » rions-nous entendre la conception de Sa-  
 » dicte Majesté.

» Pour à laquelle respondre, nous vous  
 » disons, que nous remercions très-hum-  
 » blement Sa Très-Chrestienne Majesté, de  
 » la grande assistance qu'il luy a pleu & plaist  
 » encore nous faire, pour repousser les tors  
 » & injures faictes à nos Princes & confe-  
 » derez de tous les estats de l'Empire ; nous  
 » laissant, par ceste très-grande obligation,  
 » ung regret perpetuel de ne nous en pou-  
 » voir jamais acquitter.

» Mais, que son armée vienne camper  
 » auprès de nos murailles, c'est chose que  
 » nous ne voudrions pour mourir permet-  
 » tre. Que si le Conestable le luy vouloit  
 » persuader, & l'entreprendre, nous serons

» contraincts de nous jecter sur la deffensive;  
» mais de faire son entrée en nostre ville,  
» nous le luy accordons de très-franche vo-  
» lonté, & luy ferons tous l'honneur qu'il nous  
» sera possible. Et tout ainsi que nous vou-  
» lons paroistre plus advisez que les Messins,  
» nous ne voulons pas aussi estre si rigoureux  
» que ceux de Strasbourg, qui ne luy accor-  
» derent que quarante Gentilshommes; car  
» nous luy permettons d'y entrer avec cent  
» de tels qu'il luy plaira choisir : outre les-  
» quels, pour vostre respect & reputation  
» de vos vertus, vous prions de l'accom-  
» pagner avec la troupe que vous avez  
» amenée, que nous voyons ici presente,  
» qui nous semblent gens d'eslice & de  
» maison. »

A ceste offre M. de Vieilleville se leva pour les remercier fort dignement : aussi estoit-elle très-honneste; & adjousta que Sa Majesté n'avoit de quoy se douloir, & qu'elle devoit se contenter, pourveu qu'ils luy accordassent ung aultre poinct pour avoir son entrée & son issue en toute liberté, qui estoit que la porte devers son armée, seroit gardée par ung de ses Capitaines, & sa compagnie ne seroit que de cent hommes bien comptés. Mais tous, d'une voix, s'escrierent sur ceste

parole, disant : *Nullement, nullement* ; & qu'on les vouloit traicter à *la Messine* (a) ; & rompirent de colere l'assemblée, se levant avec murmure, M. de Vieilleville semblablement ; & s'en alla en son logis de *la Couronne*, tousjours accompagné de ces deux Bourguemestres, qui le voulurent deffrayer, suivant le commandement qu'ils en avoient ; mais il ne le voulut souffrir, & qu'il avoit bon Maistre.

Estant monté à cheval, il fut esbahy de veoir toutes les ruës, depuis son logis jusques à la porte par où il devoit sortir, pleines de soldats des deux costés, l'ung de corcelets, & l'autre de harquebuziers ; & la grande place, couverte de gens de cheval en bataille, où nous comptasmes six cornettes, qui tous nous firent de belles salves, tant les harquebuziers que pistolliers.

### C H A P I T R E X X I I I .

*Le Duc Maurice de Saxe donne avis au Roi de son accommodement avec l'Empereur.*

**O**R le Roy avoit envoyé l'un de ses valets de chambre nommé Oriz avec M. de Vieilleville, sous pretexte de veoir la ville. Mais

(a) Comme ceux de Metz.

il avoit commandement de bien observer tout ce qui se passeroit à Spire en sa negociation, & prendre les devants pour l'en advertir fidelement, & qu'il n'en oubliast une seule parole. Lequel n'y faillit pas ; car incontinant que ce Conseil fut levé, il monta à cheval, & vint trouver au grand galop Sa Majesté, laquelle il certiffia de tout ce qu'il avoit veu & entendu.

Estant fortuy M. de Vieilleville, & desjà en la campagne, il demanda Oriz ; mais personne ne luy en sceust répondre, ny qu'il estoit devenu. Et estant arrivé devers le Roy, Sa Majesté luy discourut tout au long le fonds de sa charge, sa belle harangue au Consulat, si promptement prononcée, leur honneste response, & la reputation en laquelle ils le tenoient : semblablement, leur courroux sur la garde de la porte, qui fist bien penser à M. de Vieilleville, que Oriz avoit passé par-là. Dequoy il fut bien marry ; car il devoit avoir, ce luy sembloit, l'honneur de satisfaire Sa Majesté, puisqu'il en avoit eu toute la peine.

Cependant le Roy loua grandement M. de Vieilleville, luy disant qu'il n'avoit rien obmis en sa charge, & qu'il l'avoit aussi exactement executée, que si le Chancelier

& tout son Conseil luy en eussent donné les mémoires & instructions ; mais qu'il voyoit bien que la prise de Metz , ainsi précipitée , le contraindroit de planter à Wissembourg le bourdon ; & qu'il falloit penser du retour , non pas d'aller plus outre. Là - dessus , il arriva des Ambassadeurs des Archevesques de Trièves , Mayence , Coloigne & aultres Princes , devers Sa Majesté , qui n'en tint pas grand compte ; & leurs harangues faictes , auxquelles le Cardinal de Lorraine Charles respondit sur le champ en très-élegant latin , ils furent depechez du soir au lendemain ( 11 ) , & sans ceremonie , & s'en retournerent.

Le lendemain du partement des Ambassadeurs , le Roy reçeut la lettre du Duc Maurice (12) , par ung Gentilhomme Allemand nommé Glaris , avec créance qui portoit l'extresme desplaisir qu'il avoit receu , que l'on eust failly la ville de Strasbourg & les aultres de la ligne du Rhin ; & que quiconque avoit conduict ceste entreprise , s'estoit grandement oublié , d'avoir attaqué les villes du plat pays , & par cest amusement faict une telle perte ; car on les eust tousjours fort aisement recouvrées : mais voyant qu'il n'y avoit plus d'ordre de poursuivre plus outre.



leurs desseings , puisqu'ils estoient descouverts , d'autant que les susdictes villes prennent gardes à elles , & se fortifient d'hommes , de remparts , & toutes munitions , il supplioit Sa Majesté se retirer & s'en retourner en France ; car il n'en viendroit jamais au-dessus , non pas d'une seule , qu'avec le hazard de deux ou trois batailles ; & que , quant à luy il n'oseroit se presenter à son secours , il luy seroit imputé à trop grande perfidie contre sa patrie ; mais que celuy qui avoit pris la ville de Metz , avoit fort mal *profondy* (a) la conséquence de cest événement. C'est le sommaire de la créance que Glaris rendit fidèlement au Roy, M. le Connestable seul present.

Quant au sujet des lettres , il remercioit très-humblement le Roy de son assistance , en vertu de laquelle , l'Empereur , craignant que Sa Majesté ne passast le Rhin avec son armée , luy avoit accordé tout ce qu'il avoit projecté de luy demander par l'entremise du Roy des Romains , qui s'estoit monstré , en cest accord , fort favorable à son party , entre autres de la reddition des Princes , qui tous estoient avecques luy en liberté , & les garnisons Hespaignolles mises hors des villes

(a) Approfondi.

Imperiales, où elles estoient par cy-devant; & ausdictes villes, leur artillerie rendue, & les daces & tributs supprimez & annullez; & qu'ils estoient, de ceste heure, bien reconciliez, & tous les Estats de la Germanie fort satisfaits. Dequoy il luy avoit une immortelle obligation; & qu'il pouvoit, en recompense, faire estat de sa vie, de son service, & de toutes ses forces & moyens, pour les employer envers & contre tous, excepté le St. Empire; offrant, sur son honneur & salut, de luy fournir tousjours vingt mille hommes de pied, & dix mille chevaux, pour passer sur le ventre à tous ses ennemis; ne voulant que aultre Capitaine les conduisist & hazardast à son service, que luy en personne, sa vie la premiere; & qu'il se pouvoit vanter par tout le monde, d'avoir ung Eslecteur du St. Empire à sa devotion. Que si les aultres fix tomboient en mesme concurrence de volonté avec la sienne, il se pourroit bien affeurer du diademe Imperial, advenant la mort de cestuy-cy: encore n'en faut-il point perdre l'esperance; car si le vivant alloit faillir au monde, il a tant de credit & d'autorité envers ses compaignons, que sa voix fera tousjours plier les leurs à une partie de ses

defirs, & ainſy le luy promettoit, en foy & parole de Prince d'honneur.

Ceſte lettre contenta merueilleuſement le Roy ; mais le Conneſtable ſe deſpita fort de la créance de Glaris ; car c'eſtoit à luy qu'elle ſ'adreſſoit. « Eh bien , luy diſt le Roy, avez-  
» vous faiçt de grands trophées de ceſte priſe  
» de Mets ; mais vous voyez en quelle in-  
» dignité nous en ſommes envers ce Prince,  
» & le meſcontentement qu'il en a, qui eſtoit  
» noſtre eſtoille, à la lueur de laquelle nous  
» marchions. Vous ne m'avez jamais voulu  
» croire ; encore ſi vous euſſiez laiſſé ung  
» Gentilhomme de la ville pour gouverner,  
» ſuivant l'adviſ de M. de Vieilleville, qui  
» reſſuſa l'eſtat, prevoyant ce qui en eſt  
» advenu, nous euſſions executé une partie  
» de l'entreprife, & n'euſſions pas jecté le  
» manche après la coignée. Or c'en eſt faiçt,  
» il n'y fault plus penſer ; mais ſeulement  
» delibérer de noſtre retour en France, avec  
» noſtre courte honte. » Le Conneſtable, qui  
cognoiſſoit ſa faulte, demeura comme interdît,  
n'ayant que repliquer là-deſſus, & ſe  
retira, bien faſché, de la préſence de ſon  
Maître.

Voilà comme, pour ſ'arreſter en ſon oppi-

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 41  
nion, & desdaigner ou mespriser toutes les  
autres, ce brave & superbe vöyage, ense-  
mencé de tant de Princes, Seigneurs & grands  
Capitaines, qui devoient porter une armée  
entiere; & de ceste *groisse* (a), enfanter à  
la Couronne de France une centaine de bon-  
nes villes pour le moins, avorta de neuf mois;  
encore à male peine en portast-il trois bien  
complets; car nous commenceasmes à camper  
le fixiesme Mars, & tournasmes la teste de  
l'armée devers France (b), le 23 du mois  
de May.

#### CHAPITRE XXIV.

*Retour de l'armée du Roi en France.*

**D**ONCQUES, fust advisé de *partir* (c)  
l'armée en quatre. Le Roy, le Duc de Ven-  
dosme, le Connestable, & le Duc d'Aumalle  
en prindrent chascun leur part (d), qu'ils de-  
voient mener par divers chemins: mais celluy  
du Duc d'Aumalle fut le pire des quatre,

(a) Grossesse.

(b) Selon l'itinéraire des Rois de France, Henri II  
étoit à Châlons le 7 Juin.

(c) Partager.

(d) Rabutin prétend que l'armée ne marcha qu'en  
trois divisions, la première commandée par le Roi.

estant pays estroit, monteux, sterile, & fort mal peuplé de villaiges; & pour ce que c'estoit ung jeune Prince, non encore gueres expérimenté, le Roy commanda à M. de Vieilleville de l'assister, avec la compagnie de M. le Marechal de St. André, outre son quart d'armée, qui estoit composé de dix autres compagnies de Gendarmes, de quatre mille chevaux ligiers, desquels il fut créé sur le champ Colonel, & distraits de l'obéissance du Duc de Nemours, qui en estoit Général, de vingt Enseignes Françoises nouvelles bandes, de dix vieilles, un regiment de Lansquenets, cinq cents harquebuziers à cheval. Et M. de Vieilleville y fit venir M. d'Espinau, avec les cinq cents Gentilshommes volontaires, desquels le Roy luy avoit donné la charge. Le departement de l'armée ainsi fait, & comme l'on faisoit les apprests pour desloger le lendemain au plus matin, & prendre chacun sa route, ceux de Spire envoyèrent quarante mille pains, & cinquante pippes de vin au Roy; & avoient chargé ceux qui conduisoient ce rafraichissement, de s'adres-

ayant sous lui le Connétable, la seconde par le Duc de Vendôme, la troisième par le Duc d'Aumale. Sur le surplus il s'accorde avec les Mémoires de Vieilleville.

fer à M. de Vieilleville , pour en faire le present , qui amenerent le tout en son quartier ; & avoient, quant & quant, avec le charroy , particulièrement pour luy , de la part desdits de Spire , beaucoup de singularitez ; sçavoir, quatre pippes de vin , une douzaine de faulmons du Rhin , & en paste à leur mode, tous entiers ; cinq cens d'avoynne, deux charniers, l'un plain de venaison de cerf , l'autre de sanglier , & une cacque de faulmon fallé.

Ces Depputez arrivez devers M. de Vieilleville, il les presenta à Sa Majesté à laquelle il testiffia leur present estre en son quartier. Restoit d'envoyer les Commissaires des vivres pour s'en saezir, & en tenir compte. Cependant Sa Majesté remercia fort humainement par lettres , les Seigneurs de la Chambre Imperiale de Spire, de ceste très - grande & très-liberale courtoysie , comme faicte fort à propos , & en l'urgente necessité , & remunerera en grand Roy ceux qui en avoient esté les conducteurs , qui s'en retournerent très-contants à Spire , & dès le mesme soir ; car il n'y a pas plus de deux heures de chemin de Wyssembourg jusques-là , & belle plaine.

M. de Lezigny , accompagné de sa squa-

drille de Commissaires & Clercs de vivres, avec fort charroy, vint au quartier de M. de Vieilleville, pour prendre le present de Spire, mais se doubtant que le commandement de M. le Connestable seroit sans misericorde, & qu'ils avoient charge d'enlever le tout, en avoit desja faict partir toute nuit, justement la moitié, monstrant aux dessusdicts l'autre. Lesquels indignez de ce retranchement, dirent qu'ils s'en plaindroient au Roy & à M. le Connestable, & qu'il n'estoit pas raisonnable que le serviteur taillast à son Maistre les morceaux; & tout à plain d'autre langaige inutile, qui ne passoit pas oultre toutesfois, car ils cognoissoient l'humeur de l'homme. A quoy il respondit, qu'ils le prinssent s'ils vouloient; car s'ils partoient de-là sans l'enlever, ils ne les y trouveroient plus dedans une heure: & leur monstra une carte de la cosmographie du *(a)* *traist* du Rhin, par laquelle il leur fist veoir, que au chemin qu'ils alloient prendre, qui estoit de trente lieues, il n'y avoit que vingt & deux villaiges; & s'il faisoit son debvoir, il se saeziroit de tout le present, veu que tous les autres quarts de l'armée n'ont, par leurs chemins, que belles plaines, ung milliaffe de villaiges & grand nombre de bonnes

(a) Du cours.

villes ; & que , à cause des destroids & passages mal accessibles du sien , il avoit refusé de l'artillerie , contraints de changer tous leurs charroys en mulets & sommiers.

Ces Commissaires ne furent pas oppiniâtres , & enleverent incontinent ceste moitié. Mais ils n'oublierent pas à faire leur plainte ; sur laquelle M. le Connestable se courroucea asprement devant le Roy , taschant de rendre odieuse ceste hardiesse , & le faire entrer en colere ; jusques à dire , qu'il falloit envoyer toute l'armée , pour la recouffe de ceste moitié ; car elle y avoit generalement interest. Sa Majesté voyant la chose preparée à une mutinerie , veult entendre que c'est ; & envoya querir M. de Vieilleville , qui n'avoit pas attendu ce messaige ; car il estoit aux trouffes des Commissaires , & se presenta , peu s'en fallut , aussi-tost , fort bien accompagné , disant : « Qu'il plaise à Vostre Majesté , Sire , » commander à M. le Connestable de prendre le chemin que vous avez ordonné à » M. d'Aumalle , nous serons très-contants » de luy quicter tout ce que nous avons pris , » & de nous acheminer par le sien : que si » vous sçaviez les necessitez , incommoditez , » famines & mesaises qui nous conviendra » passer par ce chemin-là , tant s'en fault que



» vous nous voulussiez oster ce que nous  
» avons, que vous nous devriez honorer de  
» tout le present de Spire; & avoir regret  
» d'avoir si mal partaigé ce jeune Prince ;  
» car je ne pense pas que la moitié de nos  
» troupes en puissent revenir. Et qu'ainsi  
» soit, Sire, il plaira à Vostre Majesté veoir  
» & bien considerer ceste carte de la cof-  
» mographie du traist du Rhin; en combien  
» de perils & dangiers nous allons engoulfer,  
» par ung chemin estroict de trente lieues  
» de long, où il n'y a une seule ville, &  
» pour le plus, trente & deux villaiges. »  
Le Roy, encore qu'il fut bien tard, print  
la peine de bien reviser ceste carte, & trouva  
le dire de M. de Vieilleville si veritable,  
que s'il eust peu revocquer l'ordonnance des  
chemins, il l'eust fait très-volontiers : mais  
voyant la rudesse & sterilité de ce pays-là,  
declaira en l'instant la prise des vivres, que  
avoit faite M. de Vieilleville, fort bonne,  
& la luy adjugea; deffendant à M. le Con-  
nestable, pour éviter quelque trouble ou sedi-  
tion en son armée, d'en plus parler : car tel  
estoit son plaisir. De quoy il cuyda crever  
de raige & de despit; car il pensoit bien,  
par son credit, que Sa Majesté commande-  
roit que le tout fust ramené, qui estoit desjà

au premier logis que l'on devoit faire le lendemain, très - malaisé à forcer, si on l'eust entrepris; car M. de Vieilleville, premier que de venir parler au Roy, avoit fait partir tous les harquebuziers à cheval & deux mille à pied pour garder le passaige.

Mais Sa Majesté ne se pouvoit garder de hault louer M. de Vieilleville, disant qu'il luy apprenoit sa leçon, & que, à la verité, ung Chef d'armée ne doit jamais marcher sans une carte, non plus qu'un bon pilote, ou patron de galere, sans sa *calamite* (a), pour cognoistre la portée des pays où il marche, la distance des lieux, les difficultez des montaignes & rivieres, & que de sa vie il n'y fera faulte : luy donnant ce los & honneur, d'en avoir le premier apporté l'invention en France.

## C H A P I T R E X X V.

*L'armée se retire partagée en quatre corps.*

*Celui que le Duc d'Aumalle commandoit, souffre de grandes incommodités dans sa marche. L'armée réunie assiege Rodemach.*

**D**ONCQUES le lendemain, qui fut le 25<sup>e</sup>, de May 1552, l'armée ainsy departie com-

(a) C'est-à-dire, sa bouffole. *Calamite*, en vieux langage, signifie *aiman*, ou *ierre d'aiman*.

mença à marcher par les chemins ordonnez. Le Roy s'en alla devers la Duché des Deux-Ponts. M. le Conestable le suyvoit d'une journée. M. de Vendosme retourna sur ses voyes; c'est-à-dire, reprit le chemin que l'armée avoit tenu de Metz à Wyffembourg. Et M. d'Aumalle enfourna ce destroit qui representoit le chemin de Chamberry au Montcenys, horsmis que les torrens n'estoient pas si impetueux & ravyffants, ny les precipices si espouvantables. Toutesfois, en plusieurs endroits, il falloit que les gastadors & pionniers esslargissent les chemins pour les mulets & reste du bagaige. En quoy nous passimes beaucoup (a), & campions le long des cousteaux & collines; car il se trouvoit bien peu de plaines, encore gueres spacieuses; point de villaiges, ny ung seul païsan qui nous apportast aucun raffraichissement. Ce que voyant M. de Vieilleville, envoya le Mareschal-des-logis de la compagnie, nommé Moyfandiere, avec six hommes d'armes & dix archers, traverser la montaigne & reconnoistre ce qui estoit au-de-là, & dire, s'ils trouvoient des peuples, qu'ils apportassent leurs denrées, & les assureffent

(a) Les difficultés de cette marche sont également attestées par Rabutin.

qu'ils

qu'ils seroient bien payez à leur mot. Ce qu'ils firent ; & à leur retour au quatriefme logis, car il y avoit troys lieues de traverse par pays tousjours monteux jusques à trouver la plaine, ils amenerent avec eux soixante payfants chargez de toutes sortes de commoditez, dequoy ils furent bien payez, & reconduits en toute seureté; qui abbreverent toute ceste plaine de nostre courtoisie, que à mesure que nous marchions, nous trouvions tousjours des payfants avecques vivres, mesme des femmes chargés de fourrages, de jonchées (a), dequoy elles remportoient bien de l'argent, & s'en retournoient tous fort contants : qui nous fust un grand soulagement. Aussi, sans ce bon ordre & police, qui n'estoit à son de tambour & de trompette, que sur la vye à qui raviroit seulement une prune, nous estions ruynez ; & le faisoit M. de Vieilleville si rigoureusement observer, sous l'autorité de M. d'Aumalle, qu'il n'eust pas pardonné à son propre frere. Mais le vin du present de Spire nous estoit fort *escharfement* (a) distribué par les compagnies, comme si nous eussions esté assiegez ; encore,

(a) C'est le *Giuncata* des Italiens, espèce de fromage de lait fraîchement caillé & égoutté.

(b) Petitement.

ceste providence de M. de Vieilleville de partir, d'une telle ruze, voire hardiesse avec le Roy, ce present, nous soulagea grandement. Toutesfois on ne peust tant faire, qu'il n'en tombast beaucoup de malades, à cause que tout le monde estoit logé à l'estoille, & campoit à la haye, à faulte de trouver villaiges. Nous trouvions bien quelques chasteaux, sans aucune maison au pied, mais si hault encruchez, qu'il n'en falloit esperer aucune commodité; aussi que nous n'avions point d'artillerie. Nous marchâmes ainſy douze jours en extremes necessitez durant lesquels il n'y eust que les grands & aisez qui coucherent en lits qu'ils faisoient porter; le reste de toute l'armée ne se despouilla jamais.

Au quatorziesme jour, nous vîmes la plaine, qui nous donna une telle jouissance, qu'il ne nous souvenoit plus des peines & necessitez; mais elle estoit toute couverte, à perte de veue, de sappins si haults & droicts, que la Savoye ny toutes les Alpes n'en portoient point de pareils; parmy lesquels il se trouvoit, quasi de lieue en lieue sur nostre chemin, de bons & gros villaiges que M. de Vieilleville conserva comme son propre heritage; & fîmes deux journées de camp

à traverser ceste très-agréable & nompareille forest ; & payoit-on si bien par-tout où l'on passoit, que les habitants d'une forte, plaisante & belle ville , mais très-ancienne , nommée *Kaiser-Lutern* , qui signifie en François , *Clair-Empereur* , vindrent au-devant de M. d'Aumalle , & luy en apportèrent les clefs , avec offre de service , & presents de beaucoup de vivres. Mais M. de Vieilleville ne luy conseilla pas d'y laisser entrer une seule compagnie , ny de cheval ny de pied , mais sa personne seulement , & les Seigneurs qui l'accompagnoient ; & que l'armée camperoit autour de la ville , sans rien briser , ny faire aucun degast , non plus que à Wyssembourg : & prindrent tous nos malades , qui estoient environ deux cents , avec promesse de les bien traicter pour leur argent , & leur donner bonnes & seures guydes pour s'en revenir à Mets. Ce qu'ils promirent , en consideration & recognoissance que le Roy & son armée estoit cause , que leur Prince , Seigneur & Maître , le Comte Palatin , Eslecteur du St. Empire , par cy - devant prisonnier de l'Empereur , estoit en liberté , & qu'ils en avoient eu depuis trois jours certaines nouvelles. Dequoy M. d'Aumalle les asseura davantage , leur monstrant le double de la

lettre que le Duc Maurice avoit écrite au Roy, de laquelle Sa Majesté avoit fait faire plusieurs doubles, pour en departir à tous les Princes & Seigneurs de son armée : de quoy les dessusdits habitants firent une telle & si grande allairesse, qu'ils menerent, par tous les quartiers de nostre camp, environ vingt pippes de vin, où il se fist une chere merveilleuse ; en quoy le regiment des Lansquenets ne fust pas oublié ; car il avoit trois Capitaines & soixante soldats natifs de là-dedans : & après nous estre raffraischis deux bonnes journées avec si bons amys, nous prîmes la route de Metz, sans avoir crainte pour l'advenir, de tomber en aulcune necessité.

Enfin nous rejoignîmes l'armée, qui s'estoit desjà ralliée à Rodemach, que l'on commençoit à battre ; dequoy il n'estoit besoing, car il se fust bien rendu à la simple sommation d'ung laquais, d'autant qu'il n'y avoit que des payfants & des femmes dedans, qui estoient si esperdus, de ce que le Capitaine de la place & ses soldats les avoient abandonnez, & si ignorants de traicts, usances, loix, pratiques, & factions de la guerre, que pas ung seul n'eust l'esprit ny hardiesse de se presenter avec signal sur la muraille, pour

parlementer, ny dire qu'ils se vouloient rendre ; mais se misrent tous à genoux , à l'entrée de la porte , qu'ils ouvrirent , criant *misericorde*, où les soldats exercerent beaucoup de cruautéz ; & ne peust-on y arriver si à temps, qu'il n'en fust tué la pluspart , & beaucoup de femmes & filles forcées. Le Roy yint luy-mesme , l'espée au poing, qui sauva le reste & commanda lever une banderolle blanche , sous laquelle ces peuples & les femmes, au nombre desquelles y avoit trente ou quarante Damoysselles , furent rangées , avec deffences sur peine de la hart, d'y toucher , non pas mesme de les approcher.

M. de Vieilleville , qui avoit laissé M. d'Aumalle malade au quartier , & venant trouver le Roy, rencontra environ vingt & cinq soldats qui se retiroient du camp , & emmenoient chacun sa femme , où estoient unze Damoysselles , avecques un grand & riche butin , les chargea luy septiesme de telle furie , qu'il les deffit , & ramena *ce famail* (a) sous la banderolle blanche , pour les conserver avec les aultres , abandonnant le butin aux siens. Et ce qui ne fust tué sur le champ , passa par la corde : car ils ne

(a) Cette troupe de femmes.



peurent eschapper devant chevaux de service, qui courent mieux que bidets, & estoient la pluspart à pied, & combattus en une plaine. Le Roy luy en sceust un grandissime gré : aussi qu'il fust adverty que c'estoient Lorrains que l'on avoit enrollez aux bandes Françoises pour faire le voyage, qui se vouloient retirer, quittants le service, avec ceste dernière main, & se trouvant quasi rendus en leurs maisons.

#### C H A P I T R E X X V I .

*La Reine de Hongrie, sœur de l'Empereur, entre en Champagne avec une armée. On délibere si l'on attaquera cette Princesse. Avis du Connétable & de M. de Vieilleville.*

**A**PRES la prise de Rodemach, il fust advisé d'y laisser garnison pour quelque temps, & de le foriffier, affin de suyvre la Reyne de Hongrie, sœur de l'Empereur, laquelle, avec une armée assez forte (13), estoit entrée sur les frontieres de Champaigne & Lorraine, pris la ville de Stenay, & bruslant partout où elle passoit, en intention de faire retirer le Roy de l'entreprise d'Allemagne, & desgaiger son frere d'un si grand & puissant ennemy, qui estoit à la vérité

ung stratagemme de guerre de très-subtile invention, mais exécuté trop tard ; car l'Empereur avoit desja rendu les abbois, & faict toutes submissions proposées par le Duc Maurice, qui encores entreprist nonobstant la retraite de nostre armée, de l'assiéger (14) à Inspruck.

Ceste Princesse avoit avecques elle de grands Seigneus, comme le Comte de Mansfeld (a), Gouverneur de la Duché de Luxembourg, les Comtes de Challain (b), de Maifgue, & de la Chau ; & outre ce, ung très-experimenté Capitaine, nommé Martin Vanroux (c), Marechal de Cleves, & plusieurs autres vaillants Capitaines, qui l'avoient animée à mettre sus cette armée, composée de quinze mille hommes de pied, de tout ce qu'ils avoient peu ramasser de Flandres, Claives, Gueldres, Haynault & autres Vallons, de deux mille Hespaignols, de quatre mille chevaulx des ordonnances de Bourgogne, & de deux mille autres chevaux de noblesse.

Une telle armée meritoit bien qu'on

(a) Le Comte de Mansfeld.

(b) Ne faut-il point lire Lalain ?

(c) Martin Van-Rossen, Maréchal de Cleves, que Rabutin & la Popelinieré appellent le Bastard.

y eust esgard ; car encores que une femme en fust le chef, si n'estoit-elle commandée ny conduicte que par les advis & ordonnance des Seigneurs cy - dessus, grands guerriers, & qui avoient fait plusieurs foys preuve de leurs experiances & valeurs, à nos despens ; & principalement ce Martin Vanroux, qui avoit par cy-devant repris en moins de (a) . . . . . sur le feu Duc d'Orleans, frere du Roy, la Duché de Luxembourg, qu'il n'avoit peû conquerir qu'en quatre mois ; & de les suyvre à la debandade, seroit se mettre au hazard de recevoir, outre la honte, ung irreparable dommaige : qui fust cause que Sa Majesté, pour ne rien entreprendre legerement, voulut mestre ceste affaire en meure deliberation du Conseil ; qui, pour cest effect, fut assemblé le 28 de May, estant encores à Rodemach, assez près de Théonville (b), place que l'on ne vouloit pas atta-

(a) Il y a ici une lacune dans le manuscrit.

La ville de Luxembourg fut reprise par les Impériaux en 1544. ( Voyez les Mémoires de du Bellay, T. XXI de la Collection, p. 154. Selon ces Mémoires, le Comte de Fustemberg commandoit l'armée Impériale ; & il n'y est point question de Van-Rossen, qui cependant combattoit alors pour l'Empereur.)

(b) Thionville.

quer. En ce temps-là on la tenoit pour imprenable.

M. le Connestable, qui ne doubtoit point que l'on ne suivist son advis, d'aller après la Reyne de Hongrie, parle le premier en ce Conseil, selon la coustume, disant au Roy & à l'assistance, que l'on perdoit temps, & demandoit ce que l'on vouloit faire de ceste armée, puisque l'on ne vouloit attaquer Théonville; & que la Reyne d'Hongrie *a beau faire* (a) ce qu'il luy plaist, puisqu'on luy en donne le loisir; mais qu'il s'asseure bien qu'elle se retirera *belle erre* (b) de dedans Bruxelles, incontinant qu'elle se verra suivie, & que ce retardement est de trop grande consequence. Tous les Princes & Seigneurs, Gouverneurs de Provinces s'accorderent bien-tost à cela, & luy, desja comme de cause gagnée, se vouloit lever & rompre l'assemblée: mais le Roy commanda le silence, & à tous de demeurer, voulant entendre l'oppinion d'ung chacun, & qu'ils n'estoyent assis là, ny appellez pour néant.

Lors M. de Vieilleville, auquel ils eschéoit de parler, va dire ainsy: » Plustost,

(a) Est en état de faire.

(b) Bien vîte.

» Sire, que de laisser vostre armée inutile,  
» il feroit plus que necessaire de suyvre  
» l'advis de Messieurs les Princes, & d'aller  
» après ceste Reyne, que l'on ne trouvera  
» pas si espouvantée comme l'on pense; car  
» elle a de fort asseurez Capitaines avecques  
» elle, que Vostre Majesté cognoist tous;  
» mais si vous acqueescez à ce conseil, Vostre  
» Majesté se va precipiter en deux fort per-  
» nicieux inconveniens. Le premier, qui re-  
» garde la pitié de vos subjects de Cham-  
» paigne & de Picardie; car puisque vous  
» estes bien adverty, que par-tout où elle  
» passe, le feu y a esté mis, les pources  
» gens, qui après son passaige se seront re-  
» tirez en leurs maisons à demy-bruslées,  
» & raccommodées de ce qu'ils avoient peu  
» saulver, avecques leurs femmes & enfants,  
» seront de rechef tourmentez & parachevés  
» en ruyne par vostre armée; desorte qu'il  
» n'y aura espece de malediction que ce  
» peuple, qui est *vostre* (a), ne vous donne,  
» se voyant ainsy affligé, sur affliction, &  
» par son Roy, qui les doit soubflever de  
» leur misere. Telle est leur esperance, veü  
» les tailles & suscides qu'ils vous payent  
» ordinairement.

(a) Qui vous appartient.

» Quant à l'autre, Sire, qui concerne  
 » vostre armée, pense Vostre Majesté qu'elle  
 » ne mauldissè pas semblablement tous ceux  
 » qui l'auront conduite en ces villaiges  
 » bruslez, chercher toute incommodité &  
 » la famine, car elle n'est pas de malheur  
 » assez harassée : mais je dis bien davantaige,  
 » qu'elle est diminuée du tiers, d'autant que  
 » tous ces volontaires, incontinant qu'ils  
 » ont trouvé le chemin de France ouvert,  
 » se sont quasi tous escoulez, & plusieurs  
 » autres qui sont sur vostre estat, & beau-  
 » coup de Capitaines, sous faincte de ma-  
 » ladie ; & si vous assureray, que des cinq  
 » cents Gentilshommes dont vous avez ho-  
 » noré mon fils d'Espinaay, il n'en est pas  
 » demeuré plus de trois cents : ils estoient  
 » venus sans *convy* (a), aussi se sont-ils re-  
 » tirez sans dire adieu, ny vous remercier.  
 » Et d'autre part, vous eustes hier nouvelles  
 » que les trois cents malades que vous aviez  
 » laissez en la ville des Deux-Ponts, sont  
 » tous morts ; parmi lesquels il y avoit beau-  
 » coup de Noblesse, & vingt & deux signalez  
 » Capitaines, qui est une trop importante  
 » perte ; & des deux cents que nous avions  
 » laissez à Kaiser-Lutern, il n'en est revenu

(a) Sans être conviés.

» à ce matin que trente & trois : & tant  
» d'autres morts par-cy par-là ; car nous n'a-  
» vons jamais fait logis qu'il n'en soit de-  
» meuré plus de six , sans compter le nombre  
» infini de chevaulx que nous y avons perdus.  
» Par ainsy , il n'y a aucune apparence que  
» une armée , ainsy desbiffée , doive entre-  
» prendre de courre après une aultre , fraische,  
» gaillarde , reposée , & où il y a bien des  
» hommes , qui est soustenuë , nourrie &  
» raffraichie de toutes les commoditez que  
» l'on scauroit desirer des Pais - Bas , &  
» comme estant sur son fumier. Mais affin  
» que la vostre , Sire , ne demeure inutile ,  
» il me semble , saul meilleur advis , puisque  
» nous sommes portez en la Duché de Lu-  
» xembourg , que nous la devons tout pre-  
» sentement enfoncer , & aller de ce pas assieger  
» Danvilliers. Je tiens les chefs de l'armée  
» ennemye , si vaillants & couraigeux , qu'ils  
» entreprendront de nous faire lever le siege.  
» Dieu veuille qu'ils y viennent , & nous  
» trouvent seulement reposés de troys jours !  
» Aultrefois , le feu Roy , vostre Seigneur  
» & pere , a bien dressé une armée exprès  
» pour venir conquister ceste Duché , que  
» vous pretendez vostre vray & naturel he-  
» ritaige ; & maintenant que nous sommes

» dedans par cas fortuit, il vous tourneroyt  
 » à grand reproche d'en sortir sans tenter la  
 » fortune : & m'asseure que nous l'emporte-  
 » rons ; car l'ennemy ne s'en doute pas.  
 » C'est, Sire, ce que je vous doy remon-  
 » trer, en saine conscience de très-humble  
 » & très-fidele serviteur de Votre Majesté ».

Ainsy que M. de Chastillon (a), Colonel des bandes Françoises & nepveu de M. le Connestable, se vouloit descouvrir pour en dire son advis, car c'estoit son ranc, le Roy luy imposa silence, disant qu'il n'en vouloit pas ouyr davantage, & qu'il s'arrestoit à ceste oppinion, se resolvant de la suivre, comme bien recherchée sur les choses passées & presentes ; & qu'il ne se pouvoit dire mieux ny rien au contraire. A ceste cause, commanda audist Colonel d'avertir les Capitaines sous sa charge, de se tenir prests pour marcher le lendemain ; & qu'il vouloit accelerer ce siege, premier que l'ennemy fust adverty ; & fist pareil commandement à tous les Capitaines de Gensdarmes, & à presents, & aux Colonels de la Cavallerie ligiere, Ducs de Nemours & d'Aumalle. Et puis se leva, laissant bien fachées quinze ou

(a) Celui que depuis on appella l'Amiral de Coligny.



## M É M O I R E S

vīngt personnes d'honneur, qui avoient encores à dire ; mais sur-tout M. le Connestable, qui se voyoit ainsi renverser. Et au sortir de la tente où s'estoit tenu le Conseil, M. de Vendosme (a) vint acoster M. de Vieilleville, auquel il dict tout bas, en riant, telles paroles : *Escoute, hau, esprit de contradiction, & qui tousjours en gaignes (b), je te prie, de parent & d'amy, viens-t'en soupper avecques moy, car j'ai quelque chose à te dire.* Ce qu'il luy accorda ; & pria M. le Comte (c) de Sault, ung jeune Seigneur de Provence, qu'il aymoît, d'aller tenir sa table, qui estoit d'ordinaire de quatre bons plats.

### C H A P I T R E X X V I I.

*Le Roi assiege Damvilliers & le prend : Siege d'Yvoy.*

**D**ONCQUES le Roy partit le lendemain, qui estoit le premier de Juin audict an 1552, pour son voyage de Danvilliers ; (15) & envoya M. le Cardinal de Lorraine, sous pre-

(a) Antoine de Bourbon, depuis Roi de Navarre, & père de Henri IV.

(b) L'emporte.

(c) Montlaur, Comte de Sault. On reviendra sur son article dans les Mémoires de Castelnau.

texte de prendre possession de son Evesché de Verdun , avec grosses troupes , prevenir Pennemy & s'en saezir : car s'il s'en fust advisé le premier , toute ceste entreprise revenoit à néant , n'estant la distance que de quatre lieues de l'une & l'autre ville , & ceste-ci , grande , riche & opulante , d'où nostre armée tira infinies commoditez pour le siege. Lequel Sa Majesté planta le cinquiesme jour dudict mois , après son partement d'entre Rodemach & le mont St. Jehan ; en quoi la diligence fust si grande , & la batterie si furieuse , de trente canons , que ceux de dedans voulurent entrer en capitulation : mais ils n'y furent receus ; & leur fust repondu , que s'ils ne se rendoient promptement à la volonté du Roy , ils estoient pour jamais exterminés & perdus : à quoy ils obeyrent ; au grand regret des soldats , qui s'attendoient bien d'avoir ceste curée , lesquels desja se coupoient les chausses aux genoux , pour traverser jambes nues , allant à l'assault , l'eau qui estoit dedans les fossez , à l'imitation des grands qui avoient couché aux tranchées , parce qu'ils l'avoient veu faire à M. de Vieilleville : car en ce temps-là , toutes qualitez de gens , j'entends de gentilshommes , de gens de guerre , & des

honnestes hommes, & d'estat des villes, portoient les chausses entieres, le hault tenant au bas ; & ne parloit-on lors des gregues ny de provençalles , qui ne sont venus en usage que depuis que les bas de foye , raz de Millan & d'estame , ont eu le cours & la vogue en ce royaume.

De pareille diligence & furie fut assiegé Yvoy , ville encores plus forte , & où il y avoit beaucoup de cavallerie des ordonnances de Bourgoigne (a) , qui se peult comparer en valeur à nostre gendarmerie : aussi n'est-ce qu'une mesme nation ; mais la diversité des Princes , provenant des anciens appanages des fils de France , nous a ainsi divisés & rendus ennemis : car de tout tems immémorial les vieux Ducs de Bourgoigne , & les Comtes de Flandres , estoient François , parants & serviteurs de la couronne , & qualifiés de ce beau tiltre de Pair de France.

Or , la sentinelle du clocher descouvrit de loing une grosse troupe de cavallerie françoise , qui venoit avec les Mareschaux de camp recognoistre les quartiers pour l'armée , & faire l'assiete du camp : de quoy il advertit leur gendarmerie , qui ne faillit pas

(a) De la Franche-Comté.

de sortir au son de la sourdine (a), jusques au nombre de trois cents, *armez à écu* (b); car ils ne portoient avec leurs harnois que des bas de saye, & les nostres les sayes-tous entiers, mais sans manches; & attendirent en un vallon fort large & spacieux ceste troupe d'environ quatre cents cinquante chevaux ligiers que conduisoit M. le duc de Nemours, à bien demie lieue de leur ville, & les chargerent de telle furie qu'ils les rompirent, & furent en danger d'estre tous tués ou pris. Toutesfois la generosité de ce jeune Prince soustenoit le combat jusques à ce que son cheval luy faillit & les siens semblablement, pour n'avoir point la honte ny le reproche de l'avoir laissé perdre. Mais le tout eust esté envain, si non que (c) de bonne fortune M. de Vieilleville arrive-là, qui alloit executer une aultre entreprise avec six-vingt bons chevaux & bien

(a) La Sourdine est faite d'un morceau de bois qu'on pousse dans le pavillon de la trompette, pour en affoiblir le son. On se sert de la sourdine à la guerre, lorsqu'on veut déloger sans que l'ennemi entende le son de la trompette.

(b) Armés de boucliers.

(c) Il n'est pas question de cette anecdote dans les Mémoires de Rabutin.

armez jusques à la haulte piece & garde-bras ; qui se jecte entre la ville & les ennemis , & les attaque si furieusement , & à l'improviste sur la queue , qu'ils furent contrainds de tourner teste pour y resister. Le Duc de Nemours & les siens favorizez de ce secours , repreindrent couraige , & tous ceux qui vouloient gagner la guerite , se rallierent si bien & recommencerent à combattre , que les Bourguignons furent mis à vau-de-route , & en demeura de mort sur la place environ quatre-vingts & aultant de prisonniers , entre lesquels estoient les sieurs de la Chau , de Vergy , de St. Falles , Haraucourt , du Paroy , le jeune Hauffonville , & huit ou dix gentilshommes de nom ; le reste qui se sauva ne peust rentrer dedans Yvoy , mais se retira à toutes brides dedans Montmedy.

Après ceste deffaicte Monsieur de Nemours dist à M. de Vieilleville telles parolles :  
 « Mon pere , je ne vous puis nier que je  
 » ne vous doive , après Dieu , l'honneur &  
 » la vie ; car pour ne vous rien desguiser ,  
 » je m'estois desjà rendu à Haraucourt sur  
 » le poinct que vous feistes la charge , & que  
 » l'on ouït crier *France & Vieilleville* ; de  
 » sorte que je suis à vous , faictes de moy ce

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 67

» que vous voudrez ». Et n'est-il possible d'exprimer de quels remerciements & accolades il le caressa. Sur quoi M. de Vieilleville loua Dieu de ce qu'il s'estoit trouvé si à propos pour luy faire un si bon & signalé service. Et commencerent à recognoistre la ville, faire l'assiete du camp, prendre les quartiers, & se loger attendant le gros de l'armée, qui arriva à trois ou quatre heures après, qui fut un lundy vingtiesme de Juin que le Roy y planta le siege, & dès le mesme jour sur le soir, on commença à prendre le tour des tranchées, qui se trouverent conduites le lendemain jusques sur le bord des fossez, par la diligence des Suysses que avoit amenez Monsieur l'amiral d'Annebaud, qui estoient bien aises de gagner de l'argent extraordinairement; aussi fust-on contrainct de les bien payer *avant la main* (a), à cause de la grande perte que l'on avoit faite de pionniers par l'Allemagne. Aufquelles tranchées furent incontinant arrangées & pointées trente & quatre pieces en batterie, qui firent en deux jours une bresche merveilleuse, & sembloit que le Roy voullust mettre la ville en pouldre, car il fist encores bracquer, auprès de la porte du

(a) D'avance, avant le travail.

pont , dix-huit canons ; qui espouvanta grandement ceux de dedans. Mais le comte Ernest de Mansfelt , qui y commandoit , leur donnoit couraige , avec assurance de les bien faire recompenser du service qu'ils feroient à l'Empereur ; à quoy les Bourguignons s'obligerent , avec promesse d'y faire leur devoir & mourir tous ; mais les Allemands , qui estoient sa principale force , refuserent de soutenir deux si grandes breches , dont il cuyda de crever de despit , parce que c'estoit sa nation ; cependant fut contrainct de se rendre à la volonté du Roy ; aimant mieux , par humilité , experimenter sa misericorde , qu'en combattant , l'animer à la cruauté contre ses soldats & les habitants.

### C H A P I T R E X X V I I I .

*Prise d'Yvoy. M. de Vieilleville est fait  
Maréchal de camp. Prise de Mont-Médi.*

**L**A ville d'Yvoy rendue à si bon marché contre toute esperance , car elle ne cousta pas vingt hommes de marque ni trente pionniers , l'on fist retirer à son de tambour , arriere de la ville plus de quart de lieue , toutes les bandes de gens de pied de quel-

que nation qu'elles fussent , sans sçavoir pourquoi ; mais après cela Monsieur le Connétable y fist tout aussitost entrer sa compagnie , & celle de son fils aîné Montmorency , pour la garde d'icelle. Dequoy les bandes françoises & de lansquenets irritées ( a ) y entrèrent par la petite bresche de la porte du pont , de quoy l'on ne se donnoit pas garde , & la saccagerent & pillèrent , quelque ordre que l'on y sceust mettre , disants qu'ils avoient eu toute la fatigue , estre tousjours aux tranchées & à la bouche du canon , & qu'on les privoit de leur esperance contre toutes les usances & loix de la guerre ; eslant chose non jamais encores ouye , veue ny praticquée par tous les statuts anciens & nouveaux de l'ordre & discipline militaire , que les gens de cheval fussent preferez , en faict de garde de ville , aux gens de pied ; mesmes les Grands s'en mutinerent , principalement Monsieur le Prince de la Roche-sur-Yon , Monsieur de Nemours , Monsieur d'Aumalle , & aultres

( a ) Les Mémoires de Rabutin nous expliqueront les causes de cette révolte. Le Connétable vouloit réserver le butin pour lui & pour son fils. Il n'en falloit pas davantage pour soulever les soldats. D'ailleurs le récit de la prise d'Yvoi , dans les Mémoires de Rabutin , est conforme à celui-ci.



qui maintenoient , que si ceste garde appartenoit aux gens de cheval , elle devoit estre reservée à M. de Vieilleville , pour installer le sieur d'Espinay son fils ou aultre qu'il luy plairoit. Car depuis qu'il eust deffait la cavallerie qui étoit là-dedans , ils n'avoient fait aucune saillie , & perdirent si bien courage , qu'ils ont plus pensé depuis ceste route à capituler & à se rendre , que à combattre ; & luy en doit estre totalement la gloire de la prise attribuée. Mais c'estoient des moindres traicts de M. le Connestable , lequel , en toutes ses conceptions , ne croyoit que soy-mesme. Cependant il cuida pour sa peine de *novalizer* (a) ainsi & pervertir l'ordre ancien des choses , faire une grandissime perte ; car voulant sondict fils empescher le sac de la ville , frappant à tors & à travers sur les soldats , on luy tira une harquebuzade qui donna dedans l'arson de la selle d'armes , que si elle eust esté plus haulte d'un doigt il en avoit tout droit dedans le ventre ; mais le Guydon de son pere y fut tué , & le Marechal de logis de sa compagnie ; & perdirent tous deux douze ou quinze gentilshommes de leurs compagnies ; qui fut cause qu'ils se retirerent. Car on sçeit bien quel advantaige

(a) Innover.

les gens de pied en une ville peuvent avoir sur la cavalerie par les fenestres , portes & boutiques des maisons. Mais les foldats ravagerent & emporterent ce qu'ils voulurent. De quoy Sa Majesté reçeut ung merveilleux desplaisir , & ordonna , pour gouverneur de la ville , le sieur de Bleneau , auquel furent donnez trois compagnies de gens de pied , dont le Capitaine de la principale , car elle estoit des vieilles bandes , se nommoit la Molle. On voulut se jeter sur les informations ; mais tous les lansquenets , qui estoient quatre regiments , se mutinerent si asprement , que ce fust aux Prevost de l'hostel de la Connestablie des Mareschaux & des bandes à se retirer , encore y eust-il trois archers de son Prevost estropiez ; car on n'en vouloit qu'à eux , sçachants bien que ceste ordonnance provenoit de luy , qui fut pour ceste fois fort peu respectée : aussy que le Roy , pour obvier à plus grand inconvenient , non sans grandes considerations , fist cesser ceste chicanesque entreprise.

L'ordre qui estoit necessaire pour la garde de la ville d'Yvoy donné , & le comte de Mansfelt & aultres prisonniers envoyez en toute seureté au bois de Vincennes , Sa Majesté en deslogea le xxiv de Juin ; mais à

cause de la feste, il ne fist que une lieue ce jour-là, & demeura à Maladoy, auquel lieu les sieurs Pierre Strozzy & de Bourdillon, Marechaux de camp, la vindrent supplier de leur donner encores un compaignon, d'autant que le troisieme, le sieur de Langey, Messire Martin du Bellay (a), estoit si valetudinaire, qu'il ne pouvoit exercer la charge qui leur revenoit à trop grande fatigue; & quand ores il seroit bien sain, il en escherroit bien un quatrieme, estant l'armée augmentée quasi de la moitié pour la venue de Monsieur l'Admiral avec les Suysses, qui mene une fort belle arriere-garde. Sur quoy pour leur satisfaire, Sa Majesté fist venir M. de Vieilleville auquel elle dist telles parolles: *vous avez ouy leurs remonstrances, je n'en scaurois choisir un plus experimenté ny qui l'entende mieux; qui fait que je vous donne ceste*

(a) C'est l'Auteur des Mémoires que nous avons publiés. On doit regretter qu'il ait borné son travail au regne de François I. Des Mémoires rédigés de sa main sur les premières années du regne de Henri II, n'auroient pu qu'être intéressans. Il étoit même dans le cas de les étendre jusqu'au tems où ce Monarque mourut, puisqu'il ne termina sa carrière que le 9 Mars 1559. (Voyez la Notice qui précède ses Mémoires, T. XVII de la Collection, p. xiv.)

*charge de Marechal de camp; elle vous sera pour présaige de l'estre quelque jour de France; & si je vy encores six ans vous en scauriez certaines nouvelles.* Ce que M. de Vieilleville, après l'avoir très-dignement remercié, fort volontiers accepta, laissant le commandement de la compagnie de M. le Marechal de St. André au sieur de Fervacques qui en estoit Enseigne; mais au grand regret de tous les compagnons; car ils perdirent ceste bonne table; & print avec luy vingt & cinq gentilshommes de ladite compagnie, ses plus favoris.

Quant à Montmedy, les Capitaines qui estoient dedans, effrayez de la prise de Danvilliers & Yvoy, qu'ils estimoient imprenables, s'offrirent à la capitulation, premier que d'estre sommés: qui leur fust imputé à grande lascheté & couardize, car ils estoient environ deux mille hommes de guerre bien armez; & rendirent la place, leurs vies, armes, & bagues saüves, avec une seule enseigne arborée, & un tambour battant; mais ils laisserent toute l'artillerie & munitions de guerre.

Ceste sottte composition rapportée au Roy qui estoit alors à Scedan, parce qu'il commençoit à se trouver mal, dist, que c'estoit

quelque brasseur de biere , que la Royne de Hongrie avoit instalé en ceste charge , en faveur de sa nourrice ; & y mist, Sa Majesté , pour Gouverneur , le Capitaine Baron.

## C H A P I T R E . XXIX.

### *Prise de Lumes.*

**I**L y avoit auprès de Sedan une autre place assez forte , nommée Lumes, de laquelle le seigneur s'appelloit Buzancy (16) , le plus infigne voleur de toute la contrée : car ce chasteau estoit sur les marches de Champagne , pour aller aux Pays-Bas , & sur le chemin des marchands fréquentans les foires d'Anvers & de Francfort ; & paix ou guerre , amis & ennemis , il faisoit ordinairement de grandes prises & butins. De quoy M. de Nevers avoit infinies plaintes , qui avoit bien juré & protesté , si jamais il le prenoit , de le faire pendre au portail de son chasteau : mais quand il sceust la prise de Danvillier & d'Yvoy , il mourut de peur & de desplaisir.

Madame la Mareschal *de la Marche*, fille aînée de Madame la duchesse de Valentinois , sçaichant les immenses richesses qui

estoit là-dedans, vint supplier la Royné qui estoit desja arrivée à Scedan, de demander au Roy la confiscation de ce chasteau, pour recompenser son mari & leur subjects de Scedan, des dommaiges, pertes, courses & volleries que la garnison de Lumes faisoit incessamment, & avoit fait depuis dix ans sans discretions de treves ny de paix, sur leurs terres : qui luy fust incontinent accordé. Et ayant retiré le brevet du don, elle-mesme vint supplier Sa Majesté, de vouloir commander à M. de Vieilleville de s'aller presenter devant le chasteau avecques quelques troupes, & de le faire sommer ; & qu'elle sçavoit bien que le sieur de Malberg (a), nepveu du feu sieur de Busancy, le rendroit à la premiere sommation, car tous les soldats l'avoient abandonné. Ce que le Roy accorda ; mais ce ne fust sans luy demander pourquoi elle avoit plustost choisy Vieilleville que ung aultre Capitaine de l'armée : « Pour ce que, Sire, dist-elle, » que premierement, je le cognois pour ung » fort advisé Chevalier, qu'il sçaura si bien » conduire ceste charge, que Malberg, en » cores qu'il soit fin & rusé, ne luy fera au-

(a) Rabutin l'appelle *Merenbargue*, & remarque qu'il gardoit le château pour le parti Impérial.

» culne supercherie ; après , c'est un très-  
 » homme de bien , & ne cognois gentil-  
 » homme ne Capitaine en toute la France ,  
 » plus fidele observateur de vos commande-  
 » mens que luy : outre cela , il n'est nulle-  
 » ment avare , & creveroit plustost que de  
 » s'enrichir du bien d'autrui : d'avantage ,  
 » je sçai qu'il voudroit gratifier Madame la  
 » Duchesse ma mere en tout ce qu'il luy  
 » seroit possible ; car il me souvient bien  
 » de la peine qu'il print de la mettre d'ac-  
 » cord avec le Marechal de St. André , pour  
 » l'estat de Marechal que tient mon mary ,  
 » & de la venue qu'il donna , mais bien  
 » verte , à M. le Connestable , pour cest  
 » effect ; m'asseurant au reste qu'il me ren-  
 » dra bon compte de toutes les richesses qui  
 » sont là-dedans , & ne se appropriera de  
 » pas une , que de mon consentement & à  
 » mon sçeu ». Ce que le Roy trouva fort  
 bon ; & l'ayant fait venir , il luy comman-  
 da de prendre quelques troupes , & de se  
 présenter devant le chasteau de Lumes.

M. de Vieilleville print deux compagnies  
 de cavallerie ligiere ; & avec ses vingt & cinq  
 gentilshommes , fist sommer le sieur de Mal-  
 berg , par ung trompette , de se rendre ; que  
 s'il attendoit une volée de canon , qu'il n'es-

perast aucune misericorde ny tout ce qui estoit leans, dont il sçavoit le nombre; & qu'il n'y avoit que ses valets avec des femmes: car puisque les fortes places se rendoient sans souffrir qu'on tirast seulement une canonnade, comme Montmedy, il n'estoit pas raisonnable qu'une telle biccoque se fist trop prier de se soumettre à l'obéissance & volonté d'un si grand Roy.

Le sieur de Malberg se presenta sur le rampart, demandant qui estoit là-devant; auquel il fut respondu, que s'estoit M. de Vieilleville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, & l'un des quatre Marechaux de camp en ceste armée royale. De quoy il fut très-aïse, car il le cognoissoit; & demanda à parler à luy.

M. de Vieilleville luy envoya les sieurs d'Orvaux & de Montbouchés, pour le faire sortir & demeurer là pour hostaiges, jusques à son retour; mais il les avoit bien enchargé de soigneusement reviser le dedans de la place, quel nombre de gens il y pouvoit avoir; & que le sieur d'Orvaux sortist pour luy en faire fidel rapport.



## C H A P I T R E X X X.

*Butin immense trouvé dans la ville de  
Lumes.*

**E**STANT Malberg devant luy, il louâ Dieu que la reddition de la place se devoit faire entre ses mains, pour l'assurance qu'il avoit que les richesses qui estoient là-dedans seroient conservées à l'héritiere nommée Mademoiselle de Bourlemont, sa cousine germaine; lesquelles richesses estoient dedans une salle, de laquelle il luy monstra les clefs que M. de Vieilleville print incontinent; & luy en demanda l'inventaire, afin qu'il ne fust rien esgaré ny soustrait: ce que luy promit Malberg, le suppliant qu'il n'y entrast point de gens de pied. Lors M. de Vieilleville luy fist veoir les deux cents chevaux ligiers en bataille, & les vingt & cinq hommes d'armes bien armez & montez de mesme, & puis son train. Là dessus Orvaux arrive, qui rapporte qu'il n'y avoit d'hommes en tout comptant, lacquais & valets, qu'environ douze.

Après disner, luy & Malberg, l'inventaire en main, entrent en la salle avec un tiers, en qui M. de Vieilleville se fioit comme

en foy-mefme ; & furent jufques à fix heures de foir à faire reveue de tous les riches meubles , fuivant les articles , où il ne fust trouvé aucun deffaut jufques aux chemifes , ny pareillement du coffret où estoient les bagues : & puis allerent foupper. Mais M. de Vieilleville enferma dedans ce tiers , auquel fust donné à foupper par une petite feneftre , avec commandement de n'ouvrir à perfonne ; & s'il entendoit du bruit , & qu'on vouluft rompre ou porte ou feneftre , qu'il appellast , car il y avoit en cefte troupe de vingt & cinq hommes d'armes , fept ou huit que Gafcons , que Lymoufins , fe difants parents de M. le Marefchal de St. André , qui estoient d'afsez mauvaife confcience.

Le lendemain , par ce tiers mefme , il envoya querir Madame la Marefchale de la Marche ; & luy apporta pour guide cef inventaire ; lequel , quand elle eust veu : *Comment ! dift-elle , trouveray-je tout cela en eſtat ? Je vous en puis bien affeurer ,* reſpondit-il , *Madame , car je y ay couché cefte nuit , tout ainſi que me voyez.* Alors elle luy donna une petite cheſne qu'elle avoit au col , avec ung ruby qui y pendoit. *Vous ne vous appouvriffez point , Madame , pour ce preſent , car vous en trouverez pour plus de*

*vingt mille escus de pareilles.* Et lui presenta l'inventaire du coffret qui estoit à part : mais il la pria de se haster, car M. de Vieilleville l'attendoit à dîner.

### CHAPITRE XXXI.

*La Maréchale de la Marck entre dans Lumes pour se saisir du butin que le Roi lui avoit donné.*

**A**RRIVÉE qu'elle fust, on se mist à table; & après dîner, M. de Vieilleville la mene en ceste riche salle; & y entrèrent sans Malberg, qui se trouva fort esbahy, avec seulement deux Damoiselles & ce tiers: & les meubles confrontez avec l'inventaire, qui estoit fort aisé; car dès le jour precedent ils avoient mis les meubles à part, selon le cours des articles; M. de Vieilleville luy dist telles parolles :

« Madame, voilà ce que le Roy vous a  
 » donné qui est un très-riche présent;  
 » car je l'estime à plus de soixante mille  
 » escus; mais ayez pitie de ceste pauvre he-  
 » ritiere, & ne doubtez pas que de telle  
 » courtoisie dont vous vous comporterez  
 » en son endroit, Dieu ne permette que  
 » de pareille l'on n'use envers ceux que  
 » vous

» vous laisserez après vous ; & ne ignorez  
 » point que nous ne sommes nez que pour  
 » estre ususfructiers de tout ce que nous pos-  
 » sedons en ce monde. Quant à ceste place ,  
 » j'emmeneray Malberg avecques moy , pour  
 » le présenter au Roy , affin qu'il le mette sur  
 » son estat ; & feray sortir tout ce qui est  
 » icy de sa part , & tout presentement : la  
 » fille est à vous , comme sont trois femmes  
 » qu'elle a ; vous avez amené assez de gens  
 » pour garder la place , jusques à ce que le  
 » Roy la face desmanteler : & adieu , Ma-  
 » dame , je m'en vais penser du partement  
 » pour aller au camp. Comment , Monsieur  
 » de Vieilleville , dist-elle ! Je jure au Dieu  
 » vivant qu'il n'en ira pas ainsi ; car je veux  
 » que vous participiez au present qu'il a  
 » plu au Roy me faire , & que nous partif-  
 » lions pour le moins des deux parts au  
 » tiers. J'aimerois mieux n'avoir jamais esté ,  
 » dist-il ; je vous vendrois trop cher mon  
 » service : contez seulement que j'ai faict en  
 » toute fidélité ce qu'il a pleu à Sa Majesté  
 » me commander : & adieu encores une  
 » fois ». Là dessus il partit ; mais il fist sortir  
 tout le train dudict Malberg , & vint trou-  
 ver le camp à *Douzey* ( a ). Mais pour ce

( a ) Douzy.

qu'on luy dist que le Roy estoit bien malade, il en partit le lendemain, qui fut le 29 de Juin, & s'en vint à Scedan où il trouva là desjà la Mareschale de la Marche qui avoit fait une incroyable diligence; car toute nuit, elle avoit fait transporter à Scedan tout ce qui estoit dedans Lumes, au desceü de tout le monde; encores qu'il y eust plus de soixante chariots, faisant dire & semer par-tout que c'estoient vivres & munitions que l'on menoit au camp de Douzay; mais elle n'avoit pas oublié de haut louer M. de Vieilleville au Roy, & qu'il lui avoit donné une très-grande occasion de luy demeurer à jamais parfaite & très-obligée amie.

Elle avoit aussi présenté à la Royne Mademoiselle de Bourlemont (a) qui fust mise

(a) Elle étoit fille de René d'Anglure, Baron de Bourlemont, & d'Antoinette d'Aspremont: elle est nommée dans la liste que Brantôme nous a laissée des filles de Reine. On n'y trouve point le nom de Mademoiselle de Scepeaux; mais Brantôme a eu soin de nous avertir lui-même qu'elles n'y sont pas toutes nommées: « En nommerai-je encore davantage? dit-il: Non, car ma mémoire n'y scauroit fournir; ainsi il y en a tant d'autres Dames & Filles, que je les prie de m'excuser si je les fais passer au bout de la plume, non que je ne

sur l'estat des filles de la Royné ; & fist appeller Madamoiselle Janne de Scepeaux, seconde fille de M. de Vieilleville, qui estoit aussi des filles de la Royné, qu'on appelloit Vieilleville à la Cour, à laquelle elle fist present d'un tour de col & de brassellets de fines perles orientales, d'une piece entiere de velour cramoisy, & d'une saincture d'or du poids de dix-vingts escus : laquelle estoit fort favorite de la Royné, sa Maistresse, tant pour le respect des signalés services de son pere, que pour son gentil esprit & sagesse, & qui ne cedoit à pas une en beauté, principalement en naïve blancheur, qui est le taint le plus excellent & recommandé en visage de femme, quelque chose que puissent dire les serviteurs des claires brunes ; car bien souvent, sous celsuy-cy, il se couve une revêche & bizarre humeur, & l'autre porte tousjours tesmoignaige de sa douce simplicité & pure innocence.

Si Madame la Mareschale eust bien ses espingues des esmoluments de l'armée, son mary ne faillit pas d'avoir encores plus ri-  
 » les vueille fort priser & estimer, mais je n'y ferois que  
 » resver & amuser par trop ». ( Voyez les additions  
 de M. Le Laboureur, aux Mémoires de Castelnau,  
 Tome I, p. 322. )

chement ses esguillettes ; car incontinent que Bouillon fut pris , le Roy luy en fist un present , avec la Duché qui valloit de vingt-cinq à trente mille livres de rente ; & en porta toute sa vie le titre , laissant celluy de la Marche , qui luy fust un très-grand avantage & merveilleux repos ; car il avoit une infinité de querelles & d'alarmes de la garnison de Bouillon , qui couroit incessamment , en temps d'hostilité , sur les terres de Scedan , & les ravageoit jusques aux portes & barrières ; & aultant de procès à soutenir & vuyder en temps de paix , avec les Officiers de la Duché pour les hommaiges , fiefs , denrées de censives , & tous les autres droicts seigneuriaux , à cause de la voisinance des terres que chacun pretendoit luy appartenir.

Le Roy commenceant de se guerir , partit de Scedan , & arriva en son camp le quatriesme Juillet , où fust fait grandissime allairesse pour sa reconvalescence ; & dès le douzieme jour d'après , fust advisé de marcher sans s'arrester , sinon pour combattre les forts que l'on rencontreroit sur le chemin de Guize , où l'on avoit projecté de conduire l'armée : & n'eusmes pas faulte d'exercice ; car de lieue en lieue il s'en trou-

voit quasi, & mesme des petites maisonnettes sur le hault des chesnes & ornies bien haults, où il y avoit des Prestres & quelques païsans qui tiroient harquebuzades & *garrots* (a) d'arbalestre sur nostre bagaige. Mais depuis qu'on eust trouvé l'invention de couper les arbres à belles canonades, ils se fauverent de viffesse, & ne trouvasmes plus de tels empêchemens de si petite resistance.

## CHAPITRE XXXII.

*Le Roi s'empare de plusieurs Forts : Ensuite il licentie son armée.*

**I**L y avoit d'autres forts où il fallut mener les mains, faire tranchées, & pointer le canon : comme Symay (b), Trelon & Clajon ; en l'expugnation desquels nous perdimes beaucoup d'hommes ; entre aultres, le sieur Destaugues (c) fust tué à Trelon : de quoy M. le Connestable irrité, car il estoit son parent, & ung jeune Seigneur de belle esperance, fist razer de fonds en comble le chasteau, & n'y demeura pierre sur pierre ;

(a) Traits.

(b) Chimay.

(c) Le Vicomte d'Estoges de la Maison d'Anglure.



qui estoit l'un des plus beaux de toute la contrée.

Glajon fust semblablement (a) bruffé. Mais s'en retournant, M. de Vieilleville, d'appaiser une sédition qui s'estoit esmue entre les Suyffes de l'arriere-garde & les nouvelles bandes françoises de la bataille, pour le pain, il trouva dix soldats François qui avoient esventré quinze ou seize corps morts des Bourguignons, & desvidoient leurs trippes comme les trippieres à la riviere; & surmonté de colere, se rue dessus, & les charge du baston qu'il tenoit, comme portent communément tous Seigneurs qui ont commandement en une armée; & les batut bien, & les fist battre & fouller aux chevaux par ceux de sa fuite; & s'en alloit avecques cela; mais par grand malheur l'un d'eux va dire: « Par la mort d. . . , Monsieur, vous nous » aymez aultant pauvres que riches. On nous » a assurez qu'ils ont avallé leur or & leurs » escus: estes-vous mary que nous les cher- » chions dedans leur ventre » ? A ceste pa-

(a.) Voilà comment on se faisoit la guerre de part & d'autre. Les Impériaux avoient brûlé & saccagé une partie de la Picardie & de la Champagne: les François traitèrent de même le Haynaut.

rolle il se irrita davantage, & despita tellement, qu'il protesta devant Dieu qu'il les feroit tous presentement pandre; & les fist arrester, envoyant en diligence querir le Prevost des bandes, leur disant: « Tigresque » canaille, quelle opprobre faites-vous à » nature! quelle abominable cruauté avez- » vous aujourd'huy exercée au christianif- » me! & de quel deshonneur avez-vous » avilly les armes, & foulé aux pieds la » bonne renommée de nostre nation, qui » est estimée la plus courtoise de l'univers! » Je jure à Dieu que vous en mourrez ». Le Prevost demeura trop à venir; qui fut cause que passants par-là quatre ou cinq cocquins, qui mesme avoient horreur d'une telle abomination, ils s'offrirent de les pandre, en leur donnant leurs dépouilles; ce qui leur fust promptement accordé. Ainsi finirent miserablement leurs jours ces barbares sauvages, & détestables *trippiers*.

Après la prise & le sac de ces trois braves forts, Trelon, Simay & Glajon, le Roy partit de Roquigny, & vint à Montreul-les-Dames: au deslogé duquel lieu, y ayant séjourné deux jours, il falloir, pour tirer pais, traverser une grande forest & fort dangereuse,

pour les ambuscades des ennemis; car il estoit bien en leur puissance de nous faire beaucoup d'ennuy (a), & en avoit-on des advertissements. M. de Vieilleville, comme Marechal de camp, donna cest advis, que M. l'Amiral passeroit le premier avec toute l'arrière-garde, & que le Roy le suivroit: qui fust trouvé fort bon, & fust ainsi fait. Estants à my-chemin de ceste forest, qui duroit deux grandes lieues, nous eumes une alarme, qui contraignit le Roy de mestre armet en teste; mais ce ne fust rien, & la passames du tout sans en avoir d'autre. L'on croyoit que l'incommodité des pluyes, qui estoient grandes & continues, divertit l'ennemy de rien entreprendre d'avantage, dont bien nous en print; car s'ils eussent eu de l'esprit & du couraige, ils eussent gagné pour le moins nostre artillerie, qui ne pouvoit aller qu'à force de leviers, à cause des fondrières où elle s'enterroit ordinairement; & y fallut employer les Lansquenets & les Suysses.

Ceste vilaine forest eschappée, nous arrivames le 26<sup>e</sup>. jour de Juillet à Estrée-au-Pont, où le Roy fust contrainct de rompre son camp, à cause de la continuation des

(a) De peine.

pluyes, & du pays, qui estoit si détrempe, que l'on ne pouvoit quasi marcher; & y séjourna trois jours pour faire les montres de la gendarmerie & cavalerie ligiere. Lesquelles faites, M. de Vendosme emmena la moitié de l'armée en Picardie, pour le recouvrement de Hedin, & le Roy licentia le reste; & chascun se retira en sa maison, ou en sa garnison.

Telle fust la fin de ce voyage d'Austrasie, qui dura environ trois mois & quatorze jours, que l'on pouvoit fort aisément empieter & réincorporer à la Couronne de France, de laquelle ce pays-là, admirable en beauté & abondance de tous biens, a esté autrefois le premier & principal siege: dequoy tout homme qui s'y sera pourmené demi an seulement, ne doubtera jamais: car toutes les Eglises Cathedrales & grosses Abbayes, sont bassies & fondées de nos Roys; comme aussi sont les tours & anciens chasteaux, & la plupart des murs & enceintes des meilleures villes; mesme ung seul Roy, nommé Dagobert, a fondé douze beaux monasteres sur la riviere du Rhin, & estably Strasbourg en Evesché, imitant en ceste devotion le Roy Clothaire, son pere, qui en avoit fondé trois ou quatre, & érigé Trieves en Archevesché.

Mais si ceste augmentation n'est advenue à la France, il est facile à juger, par le discours de ceste histoire, d'où en provient la faute, & à qui on la doit imputer.

*Fin du quatrième Livre.*

A

# M É M O I R E S

## D U M A R É C H A L

### D E V I E I L L E V I L L E .

#### L I V R E C I N Q U I È M E .

#### C H A P I T R E P R E M I E R .

*M. de Vieilleville part pour aller à son château de Duretal.*

A P R È S que l'armée eust esté ainsy licentiée à Estrée-au-Pont, & que le Roy eust pris son chemin vers Folembray, la pluspart des Princes & Seigneurs, fatiguez de si longue traicte, sans jamais avoir sejourné en aucun lieu plus de quatre ou cinq jours, avec infinies incommoditez, s'escarterent çà & là pour chercher les bons logis & les villages non mangez ny ruinez des armées, tant du Roy que de la Royne de Hongrie. En quoy M. de Vieilleville ne fust des derniers; car il vint à *Varvins* (a), suivy de quarante ou cinquante Gentilshommes plus que de son train, qui ne l'abandonnerent point, ayans fait preuve, durant le voyage, des commoditez ordinaires qui se trouvoient à sa suite.

(a) Vervins.

pour le très-bon ordre qu'il y avoit donné par les Officiers & pourvoyeurs ; ayant tous-jours M. d'Espinay son fils avec luy, lequel avoit donné fort honnestement congé à la noblesse volontaire qui estoit sous sa charge ; mais ce ne fust sans les avoir presentez au Roy, avant qu'il deslogeast ; lesquels Sa Majesté remercia fort gracieusement de leur assistance & service ; & en demanda le roolle, qui luy fust incontinant livré ; & le bailla après l'avoir leu, & qu'il les eust tous fait passer devant luy, montez & armez, non pour nom, & comme en une montre devant ung Commissaire des guerres, à ung Secrétaire d'Etat, pour le luy garder & n'en perdre la mémoire. Dequoy ceste jeune noblesse receust ung fort grand contentement ; & se repputerent très-honorez & satisfaits de leur despence, que le Roy & Prince souverain eust daigné prendre la peine & l'ennuy de faire leur montre ; car Sa Majesté y passa toute une après-dinée ; & n'oublierent aussy de retirer chacun ung certificat de leurs services, signé de la main du Roy, pour s'en ayder là où le besoing seroit, principalement pour les arrieres-bans : car c'est une loy ancienne & comme fondamentale en France, que quand le Roy marche en

personne avec son armée, tous les nobles de son Royaume, ayans terres & seigneuries fiefées & hommaigées, qui ne sont point de compagnie, ny en aucun estat royal, sont tenus de luy venir faire service en bon équipage d'armes & de chevaux, selon leurs moyens & revenus, pour l'assister tant que le voyage durera, & d'en rapporter certificat aux Juges sous la jurisdiction desquels leurs terres sont assises; autrement, les Procureurs du Roy esdictes jurisdictions feroient saisir leurs terres, & outre ce, payer grosses amandes. Mais la plupart de ceux-cy, & quasi tous, estoient aînez & puisnez de bonnes maisons, qui ne jouissoient encôres de rien; & n'avoient retiré les certificats susdits, que pour les monstrez; les ungs à leurs peres, pour ne regretter leur despence; les autres à leurs maistresses, pour en tirer quelque faveur ou louange; mais la plupart pour s'en vanter aux bonnes compagnies, & d'avoir veu le Roy, parlé à luy, & leurs noms gravez au cœur & en la mémoire de Sa Majesté; & pour ce, s'appelloient-ils volontaires, car ils n'y estoient nullement tenus.

Ainsy se retirerent par bandes privées en leur pays & maisons, avec une infinité d'hum-



bles remerciemens & offres de leurs services & biens à M. d'Espinaÿ, leur Capitaine, qui les avoit si heureusement commandez & conduicts.

En ce lieu de Varvyns, M. de Vieilleville sejourna six jours pour se raffraichir & son train; car il y en avoit grand nombre de malades, pour leur donner loisir de se ravoïr & remettre, parce qu'on y trouvoit de tout en abondance, & principalement d'Apotiquaires & Médecins, ayant esté la ville exempte de toutes incursions; semblablement pour reposer les grands chevaux, courtaux, mulets de coffres, & aultres chevaux de somme & de bagaige, qui estoient à demy récreues par tant de corvées.

Saichant M. le Duc de Nemours qu'il s'estoit arresté là, luy envoya ung cheval d'Hespaigne des plus beaux & meilleurs qu'il estoit possible de veoir, & que M. de Sipierre (a), premier Escuyer du Roy, avoit pris plaisir, en faveur de ce Prince, de dresser en toute perfection; lequel fust estimé par les Gensdarmes & aultres Gentils-hommes qui l'accompaignoient, pour sa

(a) C'étoit ( nous le présumons ) Philibert de Marcilly, Comte de Cypierre, qui depuis fut Gouverneur de Charles IX, & qui mourut en 1565.

beauté & disposition, & pour la richesse de son harnoy & équipaige, à deux mille escus.

Le Gentilhomme qui le luy présenta, luy dict telles paroles : « Monsieur, M. de Ne-  
 » mours, mon maistre, vous fait présent  
 » de ce cheval d'Espaigne, qu'il a nommé  
 » Yvoy, en souvenance de la recouffe que  
 » vous fistes de sa personne devant la ville  
 » d'Yvoy, qu'il vous supplie le prendre d'auffi  
 » bon cœur qu'il le vous donne, avec as-  
 » seurance que vous ne trouverez jamais  
 » personne en France qui vous ayt plus voué  
 » d'amitié que luy, ny sur qui vous ayez  
 » plus de puissance, aussi que vous le y avez  
 » très-fort obligé. Voilà, Monsieur, la lettre  
 » qu'il vous en escrit; elle n'en contient  
 » gueres davantaige ».

M. de Vieilleville la prenant, luy dict qu'il l'en remercieroit par sa réponse; & que quant à luy, il n'avoit pas perdu sa peine ny son voyage. Il luy fist donner une chainne du poids de cent escus, de fort belle façon, & une espée, dague & sainture, le tout couvert de veloux cramoisý, gardes & fers dorez de mesme parure, ouvrage de Milan; & au palefrenier qui l'avoit amené, afin qu'il ne s'en retournast à pied, ung bidet

de vingt escus, & pareille somme en sa bourse.

Cette despesche faite, nous nous acheminâmes droit à Durestal, par Orléans, le long de la riviere de Loyre; & approchant du lieu, nous trouvâmes desjà tous les signalez Seigneurs & Gentilshommes d'honneur du pays, les parens & voyfins, qui sachans le jour de sa venue, s'estoient avancez de luy venir au-devant, pour le bien veigner: du nombre desquels estoient MM. de Clermont d'Amboise, Comte du Lude, de Jarzé, Baron d'Ingrande & de Champaigne, parans; les Sieurs du Gast, de la Barbée, du Pinpean, de Chemans, du Grip, Venevelles, Patrix, la Mothe, Garnier, Gafines, Saint-Loup, d'Aulnieres, & plusieurs autres. Tous lesquels, tant d'une part que d'autre, à la premiere venue, mirent pied à terre en la forest de Durestal, autrement de Chambiez, où se passa une bonne demy-heure à s'entrembrasser & saluer; & ayans fait quart de lieue à pied, en telles caresses, remonterent à cheval pour venir au chasteau, où ils trouverent la bande des Dames, la pluspart femmes, filles & parantes des dessusdiés & d'autres, qui accompagnoient Madame de Vieilleville & Mademoi-  
selle

felle d'Espinay, sa fille aînée, qui les attendoient sur la belle terrasse de Durestal, qui n'a point sa pareille en France, au jugement mesme du Roy & de tous les Princes qui l'ont veue; qui estoit si chargée d'autres Gentilshommes, Damoyelles & habitans de la ville, que l'on ne s'y pouvoit quasi tourner, encore qu'elle soit fort grande & spacieuse; mais le tout avec une telle joye & allairesse, qu'elle ne se peut exprimer. Et entrant dedans le chasteau avec toute ceste troupe, il trouva M. l'Evesque de Dol, son frere, qui l'attendoit pour le recevoir à bras ouverts; lequel sortant d'une grosse maladie, dont il estoit encore fort foible, se sentit tout reconvalessé de ceste veue.

Tous le mois d'Aoust, & environ douze jours en Septembre, se passerent en telles festes & vilites. Et estoient les compagnies si alternatives, que quand les unes se retiroient, il en revenoit d'autres; de façon que, durant tout ce temps, jamais la maison ne fut sans survenans & grande affluence de noblesse. En quoy Madame de Vieilleville fist bien paroistre son bon esprit & saige conduite en l'œconomie; car il n'y eust jamais faulte de vivres de toutes sortes, ny

selon les jours; mais elle y en faisoit venir de toutes parts en une merveilleuse abondance.

## C H A P I T R E II.

*Le Roi mande à M. de Vieilleville de se rendre à la Cour.*

**M**AIS environ le quinzième dudit mois de Septembre, il arriva un courrier de la part de Sa Majesté, à M. de Vieilleville, avec lettres qui contenoient que l'Empereur, le Duc Maurice & les autres Princes conféderez, & généralement les Estats de l'Empire, estoient d'accord; mais que se voulant iceluy Empereur ressentir de la bravade qu'il avoit faite, de s'estre présenté avec son armée sur le Rhin, par laquelle il se disoit avoir esté forcé à condescendre en cest accord, il entreprenoit de venir assiéger la ville de Metz, s'asseurant de la prendre, ayant des forces incroyables, qu'on estimoit à plus de cent mille hommes; & pour ne donner loisir de la fortifier, son armée estoit desja avancée aux environs de Strasbourg, & plus de la moitié passée au-deçà du Rhin.

Et que à ceste cause, il le prioit & néanmoins commandoit de diligenter ses affaires,

& de s'acheminer incontinent après l'arrivée de ce porteur; & qu'il luy vouloit commettre une charge fort honorable en ceste importante occurrence d'affaires, dont il auroit occasion de se contenter; car il luy donnoit moyen de luy faire de grands & signalez services.

L'arrivée de ce courrier, qui se nommoit Corbye, Valet-de-chambre du Roy, troubla grandement toute la compagnie; & y apporta, ce que faiét en temps gay & serain, une nuée épaisse & obscure, de laquelle en crevant il ne sort que de la pluye. Aussi Madame de Vieilleville, qui n'avoit pas jouy plus de troys semaines de la présence de son Seigneur & mary, le voyant desja eschauffé sur les préparatifs de son partement, ne se peust contenir de descouvrir son ennuy & tristesse par les larmes; qui fut incontinent secondée par les afflictions particulieres, générales & naturelles, *de tout ce famail* (a): car ce sexe se descharge communément de toutes ses passions & angoisses par les yeux; de sorte que par toute la maison, ce n'estoient que plaintes & pleurs: qui fust un estrange & trop subit changement, à cause

(a) De toutes ces femmes.

duquel les violons, haults-boys, & tous les autres passe-temps bientoist se retirèrent.

Mais ce qui augmenta l'oraige, car il n'y avoit plus d'esperance de le retenir, fust la venue de l'Escuyer de M. le Mareschal de Saint-André, nommé la Rocque, qui arriva le mesme jour sur le soir, après Corbye, avec lettres de son maistre, desquelles la substance estoit telle : Qu'il sçavoit bien que le Roy luy vouloit donner une charge fort honorable, qu'il n'avoit peu encore descouvrir, s'estant Sa Majesté réservé à le luy dire en luy offrant ; mais qu'il avoit tant de confiance en son indissoluble & très-ancienne amytié, que jamais il ne le voudroit abandonner en ceste très-urgente occasion ; & que, sur le certain advertissement de la descente de l'Empereur, le Roy luy avoit commandé de se jecter dedans Verdun avec sa compagnie, & celle des chevaux-ligiers du Comte de Sault, & six enseignes de gens de pied, pour la faire fortifier, & prévenir tous les desseings dudict Empereur ; & avoit fait pareil commandement à M. le Duc de Nevers, Gouverneur de Champagne & Brie, d'entrer dedans la ville de Thoul, pour les mesmes raisons. Que si maintenant il le veut laisser, il prévoit une terrible breche en sa

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. TOI

compagnie; sçachant que, quasi tous les gensdarmes & archers y sont sous sa faveur & par son amytié, qui s'en retireront, s'il quitte sa lieutenance, pour le suyvre; qui luy reviendroit à une honte perpétuelle, ayant le terme trop brief pour en remettre sus une pareille; & que, à ceste occasion, il le supplioit, de frere, de loyal compaignon & parfaict amy, de ne l'abandonner en ce très-extresme besoing, mais luy faire paroistre les effects & les fruits d'une si longue & très-ancienne amytié; & sur ceste esperance, il s'en alloit devant à Verdun, le priant de s'y acheminer en toute diligence, & de faire estat qu'eux deux y départiront l'authorité & le commandement, & ainisy le luy promettoit, en foy d'homme de bien, de vray amy, & de Gentilhomme d'honneur.

Sur cette lettre, M. de Vieilleville se trouva fort combattu en son esprit; car de reffuser l'honneur que le Roy luy presentoit, il n'ignoroit point le desplaisir que Sa Majesté en recevrait; en hazard qu'elle luy en fist quelque reprimande à l'accoustumée; d'abandonner aussi M. le Mareschal en ceste furieuse fluctuation d'affaires, il penseroit offenser grandement la foy qui estoit de si long-temps entre eux deux jurée; & rompre du tout la cour-



toisie : car c'estoit chose bien certaine , que quictant sa Lieutenance , plus de soixantedix hommes d'armes & cent archers , mais des plus braves & mieux montez , car c'estoient tous Gentilshommes de marque & de moyen , quicteroient semblablement la compagnie , estants tous de Bretaigne , d'Anjou & du Maine , qui ne s'y estoient fait enrroller qu'en sa faveur , & pour son respect : d'autre part , il ne pouvoit imaginer de quel poids estoit ceste charge , de quelle qualité ; ny en quelle province on le vouloit employer ; qui le tenoit en une merueilleuse anxiété , & trouvoit bien estrange que M. le Marechal de Saint-André ne l'avoit apprise du Roy , qui ne luy celoit jamais rien pour l'en advertir. Mais ne pouvant croire qu'il ne la sceust , il entra incontinent , suivant la promptitude de son esprit , en ce soupçon que ledict Sieur Marechal en avoit destourné Sa Majesté , pour ne le perdre , ou qu'il luy avoit donné quelque traitt de ruzé courtisan en cest endroit ; en quoy il ne fust poinct trompé , comme il se pourra veoir par ce qui s'ensuict.

Car estant en ce doubte , il arriva sur le soir du mesme jour ung jeune homme de la part de Malestroit , l'ung des Secretaires de

M. le Marechal de Saint-André, qui fust si advisé que la Rocque ne le veid point; mais sur la retraite de M. de Vieilleville en sa chambre, il se presenta à luy en secret, luy baillant les lettres de son Maistre, qui estoient, sans y rien adjouster ou diminuer, de ce mesme subject: « Monseigneur, je ne veux » faillir de vous advertir que l'on vous a » donné une terrible venue. Car saichant, » mon Maistre, que le Roy vous avoit choisy » son Lieutenant - Général en la ville de » Thoul, il a passé exprès, allant à Verdun, » par la ville de Rheims, où estoit M. le » Duc de Nevers, qu'il a tant harrassé, » tourné & reviré, qu'il l'a fait partir pour » s'en aller audict Thoul, sans en attendre le » commandement du Roy ny son pouvoir; » mais a envoyé son Secretaire Vigenayre en » Cour, pour le faire despescher & l'apporter » après luy, avec une lettre qu'il escrit à Sa » Majesté, qui est de telle substance: qu'à » personne mieux que à luy ceste charge ue » peult appartenir, estant la ville de Thoul » frontiere de son gouvernement de Cham- » paigne; & quand l'Empereur verra que » ung Prince bien accompaigné sera dedans, » il ne se precipitera pas de l'attaquer; & » qu'il a amené avec luy toutes les compai-

» gnies , tant de cheval que de pied , qui  
» estoient demeurées en garnison en son gou-  
» vernement , à la rupture du camp d'Estrée-  
» au-pont ; & luy a semblé faire plus de ser-  
» vice à Sa Majesté , de s'avancer bien avant  
» en pays , & y attendre l'ennemy , que de  
» demeurer à Chaalons ou à Rheims , &  
» laisser ravaiger sondit gouvernement par  
» l'armée Imperiale ; ce qu'il supplioit Sa  
» Majesté d'avoir très-agreable , comme de  
» celuy qui a voué tous ses moyens & sa  
» propre vie pour son très-humble & très-fi-  
» dele service ; & qu'il luy plaïse commander  
» qu'on luy despesche son pouvoir : qui est ,  
» Monseigneur , tout le mesme langage que  
» mondict Maistre a flagorné aux oreilles du  
» Duc de Nevers ; & l'a tant pressé de par-  
» tir , qu'ils sont venus ensemble en ceste  
» ville de Chaalons , d'où ledit Duc part pre-  
» sentement pour aller coucher à Vitry-le-  
» brussé , nous à Sainde-Menehoud ; duquel  
» lieu aussi je vous ay despesché ce por-  
» teur secrettement , qui m'est fidele , vous  
» priant de donner ordre à vos affaires , &  
» prendre garde à vous. Mondict Maistre ne  
» s'est pas attendu à vous de faire venir sa  
» compagnie ; mais il a en toute diligence  
» envoyé Chaubouchet pour la faire partir

» du lieu où elle est, & s'acheminer à grandes  
 » journées à Verdun. Vostre très-humble ser-  
 » viteur, *de Malestroit*. Il vous plaira brusser  
 » ceste lettre ».

Quand M. de Vieilleville l'eust veue, il demeura tout pensif & interdit, ne saichant sur qui il devoit rejeter ce malheur ; encore se consoloit-il que les Princes daignoient bien prendre les charges qui luy estoient destinées ; mais il trouvoit bien estrange que M. le Mareschal de Saint-André y eust procedé de ceste façon ; & que par une telle ruze, il luy eust *sourratté* (a) un honneur, que le Roy, de son propre mouvement, avoit resolu de luy faire ; car quand M. de Nevers luy en eust escrit, il le luy eust fort volontairement cédé, & l'eust assisté de sa personne & de sa vie ; estant trop adverty que l'on ne gagne jamais rien d'entreprendre ou de se prevaloir de quelque chose contre le gré & volonté des Princes. Toutesfois il repputoit ce traict de M. le Mareschal à l'amitié qu'il luy portoit, & qu'il craignoit de le perdre.

Le matin, ayant despesché ces trois courriers, chacun à part, à leur contentement, & selon les qualitez de leurs Maistres, il donna la charge de son train au Sieur de la

(a) Dérobé.

Besnerye , son Maistre-d'hostel , pour le faire marcher droit à Châalons , à bonnes journées ; & partit , luy dixiesme , pour venir aux Rosiers , sur la levée , prendre la poste pour aller trouver le Roy à Fontainebleau , laissant Madame de Vieilleville fort desolée , à laquelle il ne voulut pas dire adieu , de peur de luy accroistre son ennuy ; mais pria M. & Mademoiselle d'Espinay ses enfans , la consoler d'une esperance de son brief retour , & ne la point abandonner , que ceste tristesse & ennuy ne fussent du tout évaporez ; qui ainsi le luy promirent , encores qu'il leur tardast beaucoup d'aller veoir M. & Madame d'Espinay , leur pere & mere , qui les attendoient en grande devotion à Sauldecourt.

### C H A P I T R E I I I .

*Le Roi envoye M. de Vieilleville à Verdun.*

**A**RRIVÉ que fust M. de Vieilleville à Fontainebleau , & s'estre présenté au Roy , qu'il trouva fort peu accompagné ; car toute la jeunesse de la Cour , Princes , Seigneurs & aultres avoient suivy M. de Guyse , qui estoit desjà party pour aller à Metz Lieutenant-Général , donner ordre aux fortifications & aultres choses necessaires pour le siege ; Sa

Majesté luy dist , qu'il estoit fort fasché & desplaisant d'une ( 1 ) traverse que M. de Nevers leur avoit donnée à tous deux . « Car » j'avois, adjousta-il, resolu de vous envoyer » mon Lieutenant à Thoul; & , il s'y est » allé jeter de bouc-estourdy, sans mon » commandement ny pouvoir, pour y estre » obey; toutesfois ayant fait paroistre par » ce traict l'ardente affection qu'il a au bien » de mon service, je ne l'en puis revocquer, » vous priant de ne vous en donner peine; » car je vous jure & promets, de bientost » vous pourveoir d'une aultre charge, & de » infailible assurance meilleure.

» En attendant je suis d'advis que vous » partiez incontinant, pour aller à Verdun » assister M. le Marechal de St. André; esti- » mant que vous luy serez fort necessaire, » car c'est encore la premiere ville de fron- » tiere qu'il a jamais eue sous sa charge; » & de faire son cop d'essay contre ung tel » ennemy que l'Empereur, qui s'est plus fait » redoubter par ruses, surprises, intelligences » & tradiments, que par vaillance ou guerre » ouverte, il n'y auroit pas trop de seureté » pour ceste mienne nouvelle conquete: & » affin que vous ayez moyen de soustenir » les despences que vous avez faictes en ce

» voyaige dernier, & qu'il vous conviendra  
 » encore supporter, j'ay commandé au Tre-  
 » sorier de mon espargne, de vous delivrer  
 » incontinant six mille escus : l'Aubespinne  
 » a charge de vous dresser de cela, & vous  
 » en donner le brevet, qui est desjà signé  
 » de ma main. »

M. de Vieilleville, après avoir très-digne-  
 ment remercié Sa Majesté, tant de ses hono-  
 rables & si volontaires promesses, que de  
 la franche liberalité du don, il delibera de  
 son partement ; & deux jours après, il s'a-  
 chemina au lieu que le Roy luy avoit com-  
 mandé ; durant lesquels, il supplia Sa Majesté  
 d'assembler le Conseil pour regarder aux plus  
*pregnans* (a) affaires, qui concernoient tout  
 l'estat de de-là, afin qu'il apportast avec luy  
 toutes les despesches, memoires & instruc-  
 tions necessaires pour M<sup>rs</sup>. de Guyse & de  
 Nevers, & M. le Mareschal de Saint-André ;  
 & ordonner des finances, & en quel tablier  
 on les pourroit recouvrer au besoing, sans  
 venir à la Cour les solliciter. Ce que le Roy  
 trouva fort bon ; de sorte, durant ces deux  
 jours, on ne vacqua à aultre chose ; & ne  
 fut aucunement tenu Conseil pour les par-  
 ties. Ainsi il s'en alla, bien garny de tout ce

(a) Pressantes.

que requeroit le service du Roy , pour les trois villes , dont les deux Princes susdits receurent ung merveilleux contentement , & luy en firent de grands remerciements ; car il trouva à Espernay & à Jallons leurs Secretaires , qui venoient en poste rechercher auprès du Roy , ce qu'il avoit desjà obtenu ; & les fit rebrouffer chemin , dont ils furent très-aïses ; & celuy semblablement du Maref- de St. André nommé du Tronchet. L'on ne trouvoit par tous ces chemins , que courriers allants & venants , grand nombre de trains , de bagaiges , de Gentilshommes volontaires , compaignés de gens de pied & de cheval , & quelques scouadrilles de gens ramassez , qui ne laissoient pas de faire beaucoup de mal sous le manteau du service du Roy.

Estant arrivé à Chaalons le Sieur de Paux(a) Gouverneur de la ville sous M. de Nevers , le vint saluer en son logis ; auquel il fist entendre toutes les particularitez , desquelles Sa Majesté l'avoit chargé pour son service , puis envoya querir le Receveur-General de Champagne , les gens de Justice , & les Maires & Eschevins ; auxquels il declara la volonté du Roy , prise & arrestée en son Conseil tenu à Fontaine-bleau les 22 & 23 de Septembre 1552 ; prin-

(a) Gentilhomme de Picardie.



cipalement du Receveur-General, que l'intention du Roy estoit que toutes les finances de la Generalité & celles de Picardie & Bourgoigne, qui se devoient rapporter par commandement exprès de Sa Majesté à son tablier, ainsi qu'il luy fist apparoir par le resultat dudict Conseil, & par les mandemens & acquits patans du Tresorier de l'espargne, & de quoy il auroit bientost nouvelles estoient vouées, dediées, & irrevocablement reservées à M. de Guyse, à M. de Nevers, & à M. le Mareschal de St. André; & qu'il n'eust à les refuser ny tenir en longueur, à leurs simples rescriptions, accompagnées de leurs blancs-signez : aux gens de justice, qu'ils assistassent leur Capitaine, là present, pour le bon ordre sur les chemins, au chastiment des voleurs, & compagnies desbordées & mal vivantes; & sur-tout, d'avoir bonne intelligence ensemble, pour la garde de la ville. Il en dist autant ausdicts Maire & Eschevins avec louanges & assurance qu'il donna à tous generalement, du contentement que le Roy avoit de leur fidelité, & de la prompte & affectionnée obeïssance qu'ils rendoient à leur Capitaine quand il estoit question du service de Sa Majesté : à quoy il les prioit de vouloir continuer leur remonstrance; qu'il n'y

avoit meilleur moyen de s'entretenir en bonne, ferme & indissoluble union, qui estoit très-necessaire pour la conservation de leur ville & province; principalement en l'absence de M. de Nevers; & ayant un si puissant ennemy sur les bras, & quasi à leurs portes, avec une armée, telle, que de cent ans on n'en a veu une pareille sur les frontieres de France.

Toute l'assistance le remercia très-humblement de ses bonnes remonstrances, avec offre & promesses de continuer de bien en mieux comme bons & fidels subjects: cela dict, chacun se retira.

Le lendemain, sans attendre son train, encore qu'il eust nouvelles qu'il estoit à Chasteau - Thierry, il print la poste pour aller à Verdun: tant estoit grand son desir d'estre auprès de M. le Mareschal; aussi, qu'il l'avoit asseuré, par le Tronchet qui estoit party devant, du jour qu'il y devoit estre; & trouva à Sainte-Menehou le sieur de Chazeron, Guydon de la compagnie, avec quelques Gentilshommes; où, après avoir repeu tous ensemble par gaillardise, l'accompagnerent au grand galop jusques à Clermont en Argonne, distant de Verdun de trois petites lieues, où estoit M. de Fervac-

ques , Enseigne , qui les y attendoit avec plus de cinquante Gentilhommes & des Officiers de M. le Mareschal qui luy avoient préparé son soupper , qui fut cause qu'il demeura là tout le jour ; car il avoit esté ainsi arresté , ayant mondict sieur le Mareschal projecté de faire quelque gentillesse en signe de jouissance de sa venue ; qui fust qu'ayant M. de Vieilleville le lendemain matin changé de cheval , & estant desja à plus de my-chemin avec tous ceux qui luy estoient venus audevant , M. le Mareschal s'estoit luy-mesme embusché avec cent ou six-vingts chevaux , en des bois où il y a deux verreries , & en la plaine , entourée de bois de tous costés , & garnies de deux cents harquebuziers ; il sort de son embuscade , & se jete sur M. de Vieilleville avec toutes ses troupes sonnant la charge ; d'aulture costé , les arquebuziers sortent , le tambour battant , avec un bruit d'harquebuzades le nonpareil , & y firent les escarmouches fort gaillardes ; car l'Enseigne & le Guydon vouloient sauver le Lieutenant & tout le reste qui estoit en grand nombre soustenir leur Capitaine en chef ; mais enfin M. le Mareschal le fist son prisonnier , & en cela se passa une fort belle & très-plaisante algarade. Car jamais on ne  
veid

veid mieux voltiger chevaux, s'entrembrasser & caresser. Mais M. le Marechal ne voulut permettre qu'il mist pied à terre pour le saluer; mais tout de cheval se festoyerent d'embrassades, luy faisant bien paroistre par l'ordre de ce passe-temps la grande & parfaite amitié qu'il luy portoit, & l'aise qu'il avoit, contre toute esperance, de le veoir encores, d'avoir pris la peine d'y estre venu en personne: car tant que le chemin dura, qui estoit d'une petite lieue, jusques à Verdun, il n'y avoit carrefour ny boccaige d'où il ne sortist des harquebuziers qui s'escarmochoient bravement, & des gensdarmes qui se donnoient coups de lance, & rompoient fort furieusement & dextrement leurs *boys*(a), où il se fist de très-belles courses. Et arrivames en tels passe-temps & fanfares à Verdun, où le Capitaine Bronvilliers, Sergent-Major de la ville, nous fist une salve fort gaillarde de cinq ou six cents harquebuziers en la plaine devant la porte, où estoient semblablement six cents corcelets, trois cents de chaque costé, & distants d'environ six cents pas entre les deux bataillons, qui firent semblant de combattre & de s'approcher, branlant la picque en braves soldats; mais toute

(a) Lances.

la cavallerie passe au travers à toutes brides , qui les departit : tout cela à la vue des habitants de la ville , qui estoient sortis pour en veoir le passe - temps , qui jouirent comme nous de ce plaisir , qui estoit très - grand & fort bien ordonné.

Estant devant le logis de M. le Mareschal , où tout le monde mist pied à terre , les embrassades recommencerent : car la pluspart de la compagnie , qui depuis Estrée-au-pont , n'avoit veu M. de Vieilleville , se voulut bien faire reconnoistre ; comme aussi firent tous les Capitaines des bandes françoises , au nombre de dix , qui y estoient en garnison , sachants bien qu'il leur devoit commander. Et cela fait on alla dîner , après lequel il ne fust question d'affaires ny de conseil ; mais le reste du jour se passa en toutes sortes d'allairesses & de plaisirs , principalement de courre la bague.

#### C H A P I T R E I V.

*Monsieur de Vieilleville fait fortifier la ville de Verdun. L'armée de l'Empereur investit la ville de Metz.*

**L**E lendemain , on monta à cheval pour ronder la ville par dehors , & reconnoistre les desseings projectez de l'Ingenieur Camille

Marin, present en ceste visite ; auquel M. de Vieilleville dist , comme en colere ; qu'il s'estbahissoit qu'il n'avoit encores mis en l'allignement de ses fortifications , avec la haulte & basse ville , & les fauxbourgs , toute la banlieue à la ronde de Verdun ; toutesfois , que luy - mesme scavoit bien , que M. de Guyse avoit fait demolir deux ou trois grosses Abbayes , & generalement tous les fauxbourgs de Metz ; outre ce , en ung retranchement de la ville , abbatre plus de maisons qu'il n'y en a en la basse ville de Verdun ; & qu'il faudroit plus de dix mille hommes pour garder tout ce qui estoit alligné , & où il avoit fait planter les *paux* (a) : disant à M. le Mareschal , qu'il falloit abandonner la basse ville & la brusler avec les fauxbourgs si l'ennemy s'y venoit presenter ; & fortifier seulement la haulte , & ce qui estoit costoyé de la riviere de Meuze ; donnant de si bonnes raisons de son dire , que ce Camille fust si espris , qu'il ne peut rien alleguer ny debatre au contraire. Et adjousta , M. de Vieilleville , qu'il scavoit desjà les lieux où il falloit dresser des plates-formes , jusques au nombre de six. Ce que M. le Mareschal trouva le meilleur du monde : & fust suivie

(a) Pieux.

ceste oppinion. De quoy le susdit Camille fust si despité, & si irrité, que le jour d'après il se derobba; & sans parler à personne, alla trouver à Metz M. de Guyse, pensant que l'on envoyeroit en toute diligence après, pour le prier de revenir. Mais on ne s'en fist (2) que rire: aussi, que l'on sçavoit bien qu'il seroit là inutile; car le Sieur de Saint-Remy, Gentilhomme François, natif de Provence, y estoit, & en repputation d'estre le plus suffisant Ingenieur en matiere de fortifications, & d'admirables inventions d'artifices de feu, qu'on eust sçeu trouver en toute l'Europe: qui redonde grandement à la gloire Françoisse; car les Italiens s'attribuent la science des fortifications, sur tout le reste de la Chrestienté; encores par une bonne desbordée vantance, & trop audacieuse presumption, ils s'en disent inventeurs.

Au sortir de là, M. de Vieilleville fist venir nombre de massons; & commença de faire le plan des plates-formes, tirer le cordeau, & planter les paux; où toute la matinée se passa: & nomma la premiere, la Mareschale; la seconde, de son nom; la troisieme, de Fervacques Enseigne; la quatrieme, de Chazeron Guydon; la cinquiesme, la Comtesse de Sault; & la sixiesme de Thurenne.

Après dîner, fust le plaisir de veoir tout le monde en besoigne : en quoy commença M. le Maréchal à sa plate-forme, avec grand nombre de Gentilshommes volontaires, son Prevost & tous ses archers, ses domestiques de quelque qualité qu'ils fussent, & toutes sortes de valets, jusques aux paiges & lacquais ; & n'y eust personne qui en fust exempté, ou pour charger ou pour porter la hotte ; & chacun des susnommez, en cas pareil, print la sienne à tasche. La pluspart des Gendarmes avec leurs valets, à celle de M. de Vieilleville, & toute sa maison ; le reste, pour Fervacques ; & les archers, pour le Guydon ; & ainsi des autres ; avec environ mille pionniers qui furent départis, outre les habitans qui y firent des corvées, car c'estoit pour leur conservation, sans grand nombre de payfans, avec leurs femmes & enfans pouvans porter hottes, qui furent payez : & estoit ceste diligence si grande, qu'il sembloit veoir une armée *drillante* (a) de fourmys, qui porte & traîne en sa fourmilliere tout ce qu'elle trouve, tandis que le chault dure, propre à sa nourriture pour son hyver ; sy bien qu'en moins de trois sepmaines, il n'y avoit plate-forme qui ne

(a) Reluifante.



haulsaft la teste par dessus les murs de la ville, plus de toise & demie : car on n'attendoit pas le jour esclorre pour venir aux atteliers ; & ce qui animoit le commun, venoit de la diligence des grands. Et dura ceste furie de travailler jusques à ce que l'on eust sceu au vray, que le Duc d'Alve (a) vouloit attaquer Metz ; & qu'il estoit venu reconnoître la ville devers la porte Sainte-Barbe, pour projeter le desseing & commodité du siege, attendant l'Empereur ; qui fut un mercredi dixneufiesme (b) d'Octobre 1552.

Sur ceste nouvelle, en vint incontinant une aultre, que le Duc d'Alve avoit pris le quartier de la porte Champenoise avec toutes ses troupes ; & que le Sieur de Brabançon s'estoit logé en la montaigne, vers la belle croix avec les siennes ; & qu'ils avoient desja fait commencer les tranchées en toute diligence, tirant droit à la porte Saint-Thibault pour y pointer & asseoir l'artillerie, que l'on disoit estre de trente canons en batterie, & douze grandes coulevrines pour les deffences.

(a) D'Albe.

(b) Cette date s'accorde avec la relation du siege de Metz. Lisez, p. 42 de cette Relation.

Ceste dernière fâcha fort M. le Maréchal, M. de Vieilleville, & tous ces Seigneurs qui s'estoient venus jeter dedans Verdun, en leur faveur, sur esperance d'ung siège; avec un regret infini de s'y estre arrestez: car il n'y avoit plus moyen d'entrer dedans Metz; & se desista l'on par desdain de toutes fortifications, laissant l'entreprise de quatre boulevers qui estoient fort avancez, se contentant des encoigneures de la ville, qui en pourroient servir, en y faisant des flancs; de sorte que tout le monde se degousta de bien faire.

## CHAPITRE V.

*M. de Vieilleville se met à la tête d'un détachement de la garnison de Verdun, & enlève un convoi de vivres aux Impériaux.*

**M**AIS M. de Vieilleville leur remit le cœur au ventre, disant qu'il se présentoit un plus grand moyen de faire meilleur service au Roy en la campagne, qu'en un siège; car il estoit certain que l'armée de l'Empereur estant si grande, ne pourroit moins que de s'essargir & estendre par toute la contrée, pour fourrager & chercher ses commoditez; & que s'ils le vouloient suivre, & la com-

paignie de M. le Marechal, qu'il les feroit resserrer en leurs limites, & de si près, qu'il en seroit parlé à jamais; les priant seulement d'avoir bon courage, & qu'il les meneroit & rameneroit, Dieu aidant, chargez d'honneur, de butin & de prisonniers; & leur monstra le pouvoir qu'il avoit du Roy, signé & scellé, de tenir la campagne, & empêcher les vivres d'aller au camp de l'ennemy.

A quoy s'accorderent fort facilement tous les braves Seigneurs, les Gentilshommes volontaires, & d'autres Capitaines sans charge, plustost que de demeurer inutiles, se voyans conduits par ung si excellent, magnanime & valeureux Capitaine, qu'ils sçavoient tous estre accompagné de bonheur en toutes ses entreprises; & puis de combattre avec la compaignie de M. le Marechal de Saint-André, qui n'avoit sa pareille en France, ils s'asseuroient d'acquérir sans doute beaucoup d'honneur; aussi qu'ils voyoient les Capitaines des vieilles bandes, y estans en garnison avec leurs experimentez & vieux soldats, brusler de ceste entreprise; qui les fist tous généralement se résoudre d'y hazarder leur vye & d'obéir, sans aucun estrif ou difficulté, à ce qu'il leur commanderait. Doncques ceste résolution prise, M. de Vieil-

le ville leur donna terme de huit jours pour se préparer au voyage, regarder à leurs armes & chevaux, se garnir de sommiers pour leurs vivres, ne faire point porter de lits ny de malles; car il ne falloit point changer d'habits, seulement quelques chemises, & qu'il leur seroit veoir ce qu'ils ne virent jamais.

Durant les huit jours, on apporta une très-facheuse nouvelle de la défaite du Duc d'Aumale (a), près Nancy, au village de Saint-Nicolas de Lorraine (b), par le Marquis Albert de Brandebourg: & d'autant plus ennuyeuse, principalement à M. de Vieilleville, que M. de Rohan (c) y avoit esté tué, qu'il ayroit sur tous les Seigneurs

(a) Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, second fils de Claude, Duc de Guise, & frère cadet de François, qui avoit pris la qualité de Duc de Guise, depuis la mort de son père, arrivée le 12 Avril 1550.

(b) Les circonstances de cette défaite étant décrites dans les Mémoires de Rabutin, nous aimons mieux y renvoyer, que d'en faire la matière d'une observation: ce seroit se répéter d'avance.

(c) René I du nom, Vicomte de Rohan. Les Auteurs de l'Histoire généalogique des grands Officiers de la Couronne, placent le combat où il fut tué, au 20 Octobre 1552. « Ce fut (dit Rabutin) un fort grand dommage de la perte de ce Prince, qui estoit de la Maison

de France; ce qui advint le 4 de Novembre  
 audict an 1552; & que ce Marquis amenant  
 avec luy son prisonnier (a), s'estoit venu  
 rendre en l'armée de l'Empereur, auquel  
 on avoit donné pour quartier en ce siege  
 & à ses troupes, qui estoient de huit mille  
 hommes, avec vingt pieces d'artillerie, l'Ab-  
 baye Saint-Martin, sous le mont Saint-  
 Quentin, du costé du pont des Mores & de  
 la porte du pont Yffroy: se retrouvant par  
 ce moyen la ville de Metz assiegée & encluse  
 de trois camps, de celluy du Duc d'Alve,  
 de Brabançon, & du Marquis Albert.

Le desseing de M. de Vieilleville estoit de  
 passer la Mozelle, & de battre les chemins  
 entre Thoul, le Pont-à-Musson & Nancy,  
 bien adverty que quelques troupes d'Italiens  
 & d'Albanois s'estoient écartez du siege pour  
 vivre & camper à leur aise. Mais sachant  
 au vray le lieu où estoit campé le Marquis  
 Albert, changea d'opinion, animé de la mort  
 de M. de Rohan, qu'il regrettoit à gros san-  
 glots incessamment.

Doncques les huit jours expirez, & que  
 tous ceux qui estoient enrrollez pour sortir  
 de Bretagne, & qui contrainct & opiniastroit fort  
 contre cette entreprise.

(a) Le Duc d'Aumale.

avec luy, se trouverent prests, il partit de Verdun un Mardy 22 de Novembre audict an, accompagné de fix cens bons chevaulx, fix cens harquebuziers, & deux cens corcelets d'essite, & la fleur des compagnies vieilles, & des légionnaires de Champagne & Picardie, qui y estoient en garnison, avec deux cens pionniers pour rompre hayes, *buffons* (a), & combler les fossés, & entrer dedans les terres, à cause des meschans fondriers chemins qui sont en ce pays-là, qu'on appelle la Voyvre (b), des subjects & territoires de Lorraine : & l'ayant M. le Marechal accompagné jusques à la porte de Fresne, autrement de Metz, il print congé de luy, s'entredifans adieu, comme s'ils ne se deussent jamais reveoir. Et entrant dedans le villaige de Fresne, distant de Verdun de quatre lieues, sur le chemyn de Metz, le Maire du villaige, qui est des subjects de Lorraine, le vint advertir qu'il y avoit environ deux cens Vallons ou Marengais, qui sont tous Bourgoignons, à lieue & demye de-là, faisant estat de venir loger audict Fresne, au-

(a) Buiffons.

(b) La Voyvre est le nom que l'on donne à la partie du Barrois qui renferme les Baillages d'Etain, Briey, Longuyon & Viller-la-Montagne.

quel lieu il les guyda si fidellement, que ces pauvres gens furent surpris, & tous taillez en pieces; qui fut la premiere entrée de M. de Vieilleville, sur laquelle luy & toute sa troupe firent de bons presaiges; car il ne leur cousta pas ung homme, ny pas ung bleffe; & revindrent coucher audict Fresne, où il avoit laissé les deux parts des harquebuziers, & la compagnie de chevaux-ligiers du Capitaine Bois-Jourdan, pour garder le logis.

Après ceste deffaicte, tous les habitans des villaiges de la Voyvre, appassez des dix escus qu'il avoit donnés au Maire de Fresne, pour sa peine & fidelité, le venoient advertir de tout ce qu'ils pouvoient descouvrir de l'armée Impériale, comme gens qui alloient librement partout, avec l'escharpe jaulne, sur le privilege de neutralité accordé de tout temps au Duc de Lorraine & à ses subjects, par l'Empereur & le Roy François-le-Grand. Et entre autres le Maire du villaige nommé Villefaieron, luy vint donner advis certain, qu'il devoit sortir sur les quatre heures du soir de la ville de Malatour, distant de quatre lieues de Metz, cent chariots de vivres, avec escorte de cinq cornettes de cavallerie ligiere, Italienne & Hespaignole, conduite par le

Sieur de Montdragon, pour aller au camp; & qu'il vouloit mourir, s'il y en avoit davantage.

M. de Vieilleville luy demanda, en luy mettant quarante escus en la main, s'il ne sçavoit point de chemin pour aller à couvert en son villaige, qui estoit une lieue au-delà de Malatour, tirant vers Metz: qui luy respondit que ouy, & qu'il le guideroit bien seurement; mais qu'il y avoit deux bonnes lieues de *torce* (a). *Non force* (b) dist M. de Vieilleville, *nous avons du temps assez*: & à cheval, au son de la fourdine, retenant toujours ce Maire auprès de luy. Et print toute la cavalerie avec luy, & environ trois cens harquebuziers des plus experts & agueris, qu'il monta quasi tous à cheval de la deflaicte du jour précédant; & commanda au Capitaine Bronvilliers & autres Capitaines, d'amener après luy le reste en diligence à pied, sans aultre guyde que de leur piste, marchant en telle diligence & sans bruid, qu'il se trouva audiç Villesaleron sans estre descouvert (car c'estoit tousjours dedans les boys). Ce ne fust pas toutesfois la principale cause qui empescha les ennemys d'en avoir

(a) Détour; chemin détourné.

(b) Cela n'importe.



lumière ; mais le commandement général qu'il fist avant de partir de Fresne, que tout ce que l'on rencontreroit par les chemins, qu'on le retint, fust ce un ladre (a), & qu'il fust mené avec eux, sans le laisser aller, jusques après l'exécution de son entreprise ; car tousjours, disoit-il, on prend langue des allans & venans, qui rompent souvent de braves desseings. De sorte que plusieurs femmes, vieilles & jeunes, laboureurs, bergers & gueux, qui aloient chercher le pain, & d'autres firent la corvée avec nous, sans les offenser ny faire aucun desplaisir.

Et estant-là, il dist à M. de Sault & au Capitaine Bois-Jourdan : « Je veux qu'il » sorte de Malatour trois fois plus qu'il n'y » en a : je les tiens pour deffaits, & tout » ce qu'ils menent, nostre (b). Prenez chacun » vos compagnies, & chacun cent harque- » buziers, & vous escartez les uns des autres d'environ trois cens pas, & me laissez » faire la premiere charge ; & incontinent » que vous entendrez que nous serons aux » mains, venez l'un après l'autre, & de » divers lieux, & vous recommandez seule-

(a) Un lépreux.

(b) C'est-à-dire, je tiens que tout ce qu'ils ont est à nous.

» ment à Dieu : je n'ay pas esperance que  
 » vous trouviez rompre vos lances ». Et leur  
 monstra le lieu où ils se devoient poser ,  
 lesquels , (après s'estre rafraichis & leurs  
 chevaux audict village , firent ce qui leur  
 estoit commandé.

Et commanda au Capitaine Rago de se  
 mettre , avec les cent harquebuziers qui res-  
 toient des trois cens , derrière son hôt ; &  
 lorsqu'ils verroient la charge , faire battre  
 le tambour , & s'avancer à course pour ve-  
 nir sur l'ennemy , & luy tirer en flanc. Par  
 ainsy il départit toute sa troupe en trois , qui  
 tous avoient une merveilleuse ardeur de  
 combattre.

Mais ils n'eurent pas fait alte plus d'une  
 heure , attendant l'ennemy qu'il eust nouvel-  
 les que Bronwilliers arrivoit avec sa troupe  
 de harquebuziers , sans aucun bruit ; auquel  
 il manda , que puisqu'il estoit desjà au-deçà  
 de Malatour , qu'il se fermaist là en quelque  
 lieu à couvert , sans s'avancer en façon  
 quelconque , sinon quand il entendroit nou-  
 velles de la charge , & qu'il se jectast entre  
 Malatour & l'ennemy , afin que les fuyarts  
 n'entraissent ; & que du reste , il s'en remet-  
 toit à son experience & valeur , comme à  
 un vieil Capitaine routier , qui sçavoit bien

faire la guerre à l'œil, & auquel il ne falloit point donner leçon.

Finablement, un foldat des nôtres que l'on avoit envoyé avec l'efcharpe jaulne, defcouvrir de loing quand ils fortiroient, rapporte qu'ils eftoient fortis à bien quart de lieue au-deçà de la ville, & parmy les charriots fans ordre, horsmis feulement trois cornettes qui marchotent devant, encores affez mal en bataille.

Alors M. de Vieilleville s'avance avec fa troupe au petit pas, en l'ordre cy-deffus, & envoie dire au Comte de Sault & au Capitaine Bois-Jourdan, qu'ils s'avancent quant & quant. Montragon defcouvrant fi inopinément notre troupe, commence à vouloir mettre la fienne en bataille; mais trop tard : car M. de Vieilleville le charge de telle furie, qu'il le met à vau-de-route. D'autre part, les deux autres troupes qui furvindrent, leur donnerent l'efpouvante fi grande avec l'harquebuzerie, trompettes, tambours, que fans fouftenir, que bien peu, le combat, ils fuyent devers la ville. Mais ils y trouverent en teſte le Capitaine Bronvilliers, qui ayant bien retenu le commandement qui luy avoit eſté fait, les eſcar-moucha d'une eſtrange façon; de ſorte qu'eſtans

qu'ellans investis devant & derriere , & par les flancs , ne peurent eschapper la mort ou la prison. Bronvilliers, cependant bien advisé, poursuivant quelques fuyarts, entre pessel-messe avec eux en la ville, & se faeizit de la porte. Il en demeura environ six cens de morts sur la place, trois cens prisonniers & les cent charriots ramenez en la ville; M. le Vicomte de Thurenne blessé, & le Lieutenant de M. le Comte de Sault, tué, sans aultre perte. Il y en eust grand nombre qui laisserent leurs chevaulx le long des hayes, pour s'enfuyr à travers les champs.

## C H A P I T R E VI.

*M. de Vieilleville se rend maître du château de Conflans.*

**L**E lendemain matin M. de Vieilleville, après avoir fait louer & remercier Dieu de cette belle victoire, qu'il tenoit pour fort miraculeuse, envoya à Verdun six cornettes de cavallerie ligiere, & trois ou quatre aultres drapeaux, trois cens prisonniers, M. le Vicomte de Thurenne blessé, avec quarante des nostres aussi blesez, & le corps du Lieutenant du Comte de Sault, ensemble vingt charriots chargez de vin d'Aussois & de Bar,

dont il faisoit present à M. le Marechal de Saint-André, reservant pareil nombre pour luy & les plus apparans de sa troupe. Quant aux aultres soixante charriots, c'estoient farines, lards, chairs salées de bœuf, en tonnes & salloirs, & toutes aultres sortes de vivres duisibles & nécessaires en un camp, qui servirent bien au séjour qu'il fist à Malatour. Il donna un charriot tout entier, avec sa charge de farines & son attellaige de six bons chevaux, & deux muids de vin, au Maire de Villefaleron, qui tenoit taverne en son villaige; ensemble deux ou trois accoufremens. Puis le renvoya, prenant assurance de luy d'estre fidellement adverty de ce qu'il apprendroit de l'ennemy; ce qu'il luy promit. Et après cela, il fist publier à son de trompette & de tambour, que personne n'eust à faire forcé ny desplaisir, en sorte quelconque, aux habitans de Malatour ny de Villefaleron, ny y prendre aulcune chose, que de gré à gré, & en payant raisonnablement. Tout le reste du jour se passa à se raffraichir, traicter & se reposer: car depuis leur partement de Verdun, qui estoit le quatriesme jour, ils avoient esté nuit & jour sur pied & au combat, sans despouiller. M. de Vieilleville despartit semblablement les chevaux

de service aux honnestes hommes , selon leurs merites ; & les communs chevaux aux soldats : si bien que tout le monde demeura content , avec louange qu'ils luy donnoient tout haut , que c'estoit ung Capitaine qu'il falloit suivre jusques à la mort ; car il donnoit tout , & ne retenoit rien pour luy ; & qu'il faisoit fort seur de combattre sous sa conduite , car on remportoit tousjours la victoire , avec peu ou point de hazard , ny de perte.

Il sejourna douze jours à Malatour , durant lesquels il ne laissoit pas trop reposer ny perdre temps aux compagnons ; car il envoyoit tousjours gens à tour de roolle battre la campagne , qui ne revenoient jamais à logis les mains vuides , tant de prisonniers que de butin ; & luy-mesme y alloit , se rendant subiect au rang , pour ne fouller personne , & oster toute occasion de murmure , encore que son autorité & le commandement général qu'il avoit du Roy sur toute la troupe , comme nous avons dict , l'en eussent peu & deu exempter : mais il luy sembloit bien que par sa présence , les choses prenoient meilleure fin ; & que les soldats le voyant , combattoient de meilleur couraige. Somme , que par les courses de ces douze

jours, il se trouva deux cens Italiens, six vingts-dix Hespaignols, & huit vingts & dix Reithres, tuez, qui s'escartoient par les villaiges deçà, delà, brusquant fortune & leurs commoditez par troupes; une fois de quatre, une aultre de six & de dix, & quelquefois de vingt. En quoy M. de Vieilleville tira de grands services des Lorrains, avec leurs escharpes jaunes; car ils ne nous accusoient jamais aux ennemys, & luy venoient descouvrir où il y en avoit. Aussi il les faisoit riches, & leur donnoit incessamment argent, chevaux & habillemens; & au reste, bonne chere, avec protection de leurs biens, familles & maisons.

Si bien qu'il n'y avoit soldat qu'il ne fust à cheval; & la pluspart des goujats, qu'il n'eust une cappe, manteau ou casaquin: car les chevaux, habillemens & armes y estoient à *non prix* (a), ne trouvant à qui les vendre: & beaucoup de prisonniers, avec grand nombre de charettes que l'on prenoit, chargées de vivres, qui alloient au camp, desquels les payfans de la Voyvre avoient bon marché, quasi pour neant.

Nous eussions plus longtemps séjourné à Malatour; car il y faisoit bon, pour la grande

(a) Pour rien.

abondance de vivres que nous y avions amassées, encore plus pour l'incroyable & advantageuse commodité de faire la guerre, à cause des boys, halliers & grosses houlfieres qui nous couvroient au sortir de la ville, à la faveur desquels nous faisons deux ou trois lieues sans estre descouverts de trouppes quelconque, jusques à ce que nous luy fussions sur les bras. Mais M. de Vielleville ayant advertissement qu'il y avoit quarante ou cinquante Hespaignols en ung chasteau nommé Conflans, distant de quatre ou cinq lieues de-là, y voulut aller; & fist charger huit charettes d'eschelles, faisant marcher toutes les troupes en bataille; & laissa seulement à Malatour quarante ou cinquante soldats de volontaires, avec quarante harquebuziers. Et estant devant Conflans, il le fist sommer, par ung Trompette, de se rendre, autrement qu'il les feroit tous pandre sans misericorde, s'il y en entroit par force; de quoy il ne falloit aucunement doubter. Eux ayans journellement nouvelles des prises & charges que faisoient ceux de Malatour sur leurs gens, & principalement de la deffaiete de Montdragon, pensoient que ce fust une armée qui marchast; qui les fist entrer en



telle frayeur , qu'ils demanderent terme de quatre heures pour y adviser.

M. de Vieilleville qui ne vouloit pas, craignant d'estre descouvert par le camp du Marquis (3) Albert, attendre davantaige, les fist sommer pour la seconde fois, avec plus rigoureuses menaces, s'ils ne se rendoient; & fist crier par les soldats qui avoient entouré le chasteau de tous costés : *Escale*, (a) *escalle*; *à la sappe*, *à la sappe*; & tirer harquebuzades aux fenestres, auxquelles n'y avoit une seule barbacane (b); si bien que ce bruit les estonna de telle sorte, qu'ils mirent un drapeau blanc à une fenestre haute, bien esloignée du trait, demandant deux honnestes hommes pour ostaiges, & qu'ils en envoyeroient deux de leur part pour parler; ce qui leur fust accordé. Aufquels fut respondu, rejectant toutes leurs demandes, qu'ils s'en iroient vies & bagues saulves, & tout ce qui appartient aux soldats, & non aultre chose, sans rien emporter du chasteau ny du villaige; & qu'ils seroient conduicts en lieu de seureté. Et sur ceste

(a) A l'escalade.

(b) *Barbacane*; ouverture faite dans les murailles pour tirer à couvert contre l'ennemi.

capitulation qui leur fust maintenue, & inviolablement gardée, car ils avoient affaire à ung Seigneur de trop grande foy, ils sortirent, & furent conduicts jusques à une lieue près du camp du Marquis Albert.

## CHAPITRE VII.

*M. de Vieilleville surprend la ville d'Estain.*

CESTE execution faite, il fust adverty que les habitants de la ville d'Estain, appartenant à M. de Lorraine, faisoient de grandes faveurs aux ennemys, & qu'ils leur amassoient grande quantité de vivres, pour puis après, les transporter au camp. A ceste cause, il delibera de les surprendre, & partit de Conflans, accompagné de douze chevaux seulement, faisant marcher après luy une bonne troupe de soldats, assez à l'escart, & à couvert; mais, quand ils entendoient sonner la trompette, qu'ils s'avanceassent à toutes brides. Aussi fault noter, que M. de Vieilleville avoit quatre soldats à pied, accoustrez en lacquais, ayant chacun l'espée & la dague sur les reins, & chacun des douze gentilshommes, le sien.

Estant devant la porte, il fit appeller le Maire & le Bailly, pour parler à eux. Ar-

rivez qu'ils furent, avec quelques harquebutziers assez mal accoustrés, & haliebardiens de mesme, il leur dict, qu'ils entretenoient fort mal, & ingratement, la neutralité, de tant favoriser les ennemys de la couronne de France; car il estoit bien informé, que sans leur secours, le camp du marquis Albert souffriroit infinies nécessitez; & leur deffendoit, de par le Roi, sur peine d'encourir son indignation, & d'estre saccaigez, de plus envoyer au camp impérial.

Le Bailly qui estoit imperialiste, & installé en son estat par la Douairiere de Lorraine (a), niepce de l'Empereur, luy respondit, qu'il faisoit ce que sa maistresse luy commandoit: aussi, que si les pauvres subjects perdoient ceste occasion de vendre leurs denrées, que de long-temps, ou jamais, il ne s'en presenteroit une pareille.

M. de Vieilleville repliqua, qu'il ne luy scauroit faire accroire que M. de Vaudemont, gouverneur de la province, fust de ceste oppinion, veu qu'il scait bien, & eux aussi, que M. son neveu, & leur

(a) Christine, qui avoit épousé François, Duc de Lorraine, mort en 1540, étoit fille de Christiern III, Roi de Danemarck, & d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles V.

Prince souverain , est en France avec le Roy.

Le Bailly va respondre , qu'il ne soucioit pas trop de l'intention de M. de Vaudemont ; cela , parce que la ville d'Estain , & toutes les terres adjacentes , estoient dediées & assignées pour le douaire de Son Altesse ; & qu'il luy falloit , en bon & fidel serviteur , mesnaiger le bien de sa Dame & maistresse.

*Et à nous , dict M. de Vieilleville , ne nous en voudriez pas bailler pour nostre argent ? Ouy dea , Monsieur , respondit-il. Or sus , lacquais , va dire M. de Vieilleville , entrez là-dedans , & nous en apportez pour six escus , pour nous & nos chevaulx. Sonnez , trompette , une allairesse ; car vous ferez tantost bonne chere. Les hallebardiers voulurent faire quelque effort pour empescher l'entrée aux lacquais-soldats ; mais ils furent servis à coups d'espée & de poignard , d'une estrange façon ; & les quatre monterent incontinent à mont (a) , pour empescher que l'on n'abbatist la herse : les douze chevaux enfoncent cependant la porte , & se tiennent dedans à la garde des ponts-levys ; & tout aussi-tost la grosse troupe arrive , qui entre dedans ; se faisants , par ce moyen , maistres*

(a) En haut.

de la ville. Les hallebardiers, auxquels l'on avoit osté leurs armes, s'enfuyent, criants : *aux armes ; les François sont dedans.* Il y avoit des Hespaignols chez le Bailly, environ dix ou douze, qui à ce cry sauterent par sur les murs de la ville, pour se sauver. De quoy M. de Vieilleville fust très-marry ; & , de colere, fist pandre le nepveu du Bailly, qui leur avoit donné ceste adresse ; car il y avoit ung des parants du duc d'Alve, & ung aultre neveu du prince de l'Infantafque, qui venoient des Pais-Bas, de parler à la Roynne de Hongrie, & portoient lettres de sa part & créance à l'Empereur son frere. Il envoya cinq à six chevaux après pour les attrapper ; mais les bois les leur firent perdre.

La colere, toutesfois, tant ne le surmonta, qu'il ne fist crier à son de trompette, que l'on n'eust à faire aucune violence aux habitants de la ville, sur peine de la vie ; & qu'il les prenoit en sa protection, pour conserver la neutralité. Il y dina & coucha ; & le lendemain, avant partir, il y laissa M. de Boisjourdan en garnison, avec sa compagnie de chevaux ligiers ; & le logea luy-mesme chez le Bailly, affin d'esclairer ses actions, & d'empescher quelque remuement ; avec ad-

vertissement, qu'il luy donna, de ne laisser sortir personne sans son congé, & sur-tout, qu'ils n'allassent au camp de l'Empereur, & n'y portassent aucune commodité : & de-là, s'en revint avec ses troupes à Conflans. Mais par les chemins, il rencontra cent ou six-vingts Allemands qui traversoient sans ordre le grand chemin de Novyon, en leur quartier, qu'il chargea de furie, & les deffit : car il faut noter, que tant qu'il fust en campagne, il ne marcha jamais sans l'armet en teste & la lance à la main : l'on ne peut ignorer que ceux qui le suivoient ne fissent de mesme ; c'est pourquoi, en toute rencontre, il avoit toujours du bon, & renversoit tout ce qui se presentoit devant, par ceste promptitude, ne donnant loisir à l'ennemy de se recognoistre.

### C H A P I T R E X I I I .

*M. de Vieilleville force le village de Rougerieules.*

**I**L arriva assez tard à Conflans, avec trente ou quarante prisonniers, & grand nombre de chevaulx, que l'on fust long-temps à reprendre, & à despouiller les morts, qui estoient environ soixante ; & sejourna quatre ou cinq

jours pour se rafraichir, & ses troupes, sans rien entreprendre, & aussi départir le butin.

Ces jours expirez, il demanda à tous, tant gendarmes que soldats, s'ils avoient encores une bonne corvée dedans le ventre. Tous respondirent, de franc couraige, que ouy : & leur avoit bien tenu promesse ; car au partir de Verdun, il leur avoit dict, qu'il les feroit veoir ce qu'ils ne virent jamais.

« Car, disoient-ils, nous n'avions jamais tant  
 » pasty, ny veu de la guerre. Aussi vous  
 » estiez, respondit-il aux gens de pied, tous  
 » fort pauvres, mal accoustrés, & à pied ;  
 » maintenant vous reluysez comme l'or, &  
 » estes montez comme princes. Si ne vous  
 » ay-je pas encores faict veoir tout ce que  
 » j'ay en volonté. Or, que demain chacun  
 » de vous s'appreste de me suyvre ; car je  
 » veux sortir d'ici, & approcher l'ennemy  
 » de plus près ». Ils respondirent, tous unanimement, *que s'il estoit question d'attaquer enfer, qu'ils le suyvroient, & mourroient à ses pieds.*

Responce qui lui fust fort agréable : & envoya querir toute nuit M. de Boysjourdan, qu'il avoit laissé à Estain, & les aultres qui estoient demeurez à Malatour, affin de mettre toutes ses forces ensemble ; car son entre-

prise estoit fort grande & hasardeuse : pour laquelle bien seurement exécuter, il avoit envoyé quatre hommes, avec escharpes jaunes, habiles & fideles, en campagne.

Toutes ses troupes arrivées, après avoir conféré avec l'un de ses confidens, sous la fidélité duquel, & de ses trois compagnons, il avoit tramé ceste entreprise, il part sur les quatre heures après midy pour attaquer un villaige, distant de Metz cinq quarts de lieue, ou lieue & demye pour le plus, nommé Rougerieules, qui est en la montaigne, & la plupart du villaige en pante, où estoient cinq enseignes de Lanfquenets, & aultant de cornettes Reitthes. Et, quart de lieue, premier que d'approcher les trois aultres compagnons le vindrent trouver, qui luy dirent qu'il y faisoit bon, & que les Allemands estoient desja en leur *Schloffroncq*; qui fut cause que M. de Vieilleville en bailla l'un à M. le comte de Sault, avec ses chevaux ligiers, & cent harquebuziers; l'autre, à M. de Boysjourdan, avec pareil nombre; le tiers, au capitaine Bronvilliers, qui menoit le reste des harquebuziers; & le quart qu'il retint pour luy, ayant le hôt de la gendarmerie : toutes lesquelles troupes vindrent ensemble, bien guydées,



par quatre advenues, donner de telle furie dedans le villaige, avec un si grand bruidt de trompettes, tambours, & harquebuzades, que tous ces Allemands espouvantez, furent furcueillis de si près, qu'ils n'eurent pas loysir de se recognoître; & les tuoit-on à taz, par les rues & maisons, sans misericorde de nostre costé, & sans aucune ou bien petite resistance du leur. Mais affin qu'ils ne donnassent l'allarme au camp du marquis Albert, il avoit, premier que d'enfoncer le villaige, mis sur le chemin du quartier dudit Marquis, cinquante sallades, que menoit Chazeron, pour attrapper les fuyards, qui y firent tel devoir, qu'ils les tuerent tous *au rays* (a) de la lune, & en demeura pour le moins six-vingts: quant à ce qui fust tué dedans le villaige, il s'en trouva plus de sept cents. Ceux qui purent eschapper, se sauverent dedans le bois tirant vers Novyon, sur la Moselle; mais bien éloignez de leur quartier: de sorte que le marquis Albert n'en eust nouvelles que le lendemain, encores sur l'heure du disner.

Tout le reste de la nuit, cependant, fust employé à fouiller les maisons, se saezir des hommes qui s'estoient cachez, & prendre

(a) Au clair.

les chevaux, dont il y avoit un grand nombre, qui revenoit à plus de huit cents, & de fort beaux, que l'on appelle rouffins de Prusse, & doubles courtaux de Danemarck, avec une infinie quantité de toutes sortes d'armes; pour lesquelles enlever, leurs charriots nous servirent fort à propos.

De ce villaige, l'on voyoit la ville de Metz, là bas en la plaine, bien à cler, avec toute l'armée de l'Empereur; & l'ordre & l'affiette du siege, & de son camp; comme l'on voit Paris de Montmartre, Rouan du Mont Ste. Catherine, ou de Fourviere Lyon: chose si belle & agréable à veoir, qu'il ne se pouvoit rien désirer davantage, principalement les esclairs & tonnerres de l'artillerie de chaque costé, qui s'entretenoient incessamment; & sur-tout, les volées de trente canons de batterie pour la bresche, où les cannonniers faisoient une telle & quasi incroyable diligence, qu'en moins d'une heure nous en vismes tirer environ de dix - huit, dont le temblement du bruit nous soulevoit & faisoit perdre terre.

L'aube du jour apparue, qui estoit entre six & sept du matin, car c'estoit en Decembre, il commanda que chacun en print le

le plaisir, mais en diligence ; car ils avoient, disoit-il, affaire à ung très-mauvais & fort dangereux voisin ; & qu'il vouloit partir avant l'heure finie ; & que ceux qui n'avoient dormy, dormissent à cheval ; faisant tout aussi-tost sonner trompettes & battre aux champs : dont bien luy en print. Car, incontinent que le marquis Albert fust adverty de ceste deffaiçte, qui luy estoit d'une ruineuse & fort deshonorabile conséquence, il fist partir vingt Cornettes de Reithres, & trente Enseignes de Lansquenets, avec dix pieces d'artillerie ; & luy en personne, pour foudroyer Rougerieules, & tout ce qui estoit dedans ; mais il n'y trouva que le nid, qu'il fist brusser de raige ; car nous estions desja à Fresne, & n'avoit sçeu ce malheur, comme nous avons dict, par la providence (a) de M. de Vieilleville, que sur l'heure du disner ; de quoy adverty, il retourna en son quartier, en telle & si grande collere, que luy enflamerent au cœur tant d'hommes & de chevaux morts, qu'il cuyda tuer à son arrivée son prisonnier Monsieur d'Aumalle ; pour le moins, il luy présenta la dague sur la gorge ; lui disant, avec blasphemes & opprobres, qu'il estoit cause que l'on avoit ainsi

(a) Par la prévoyance.

tué par plusieurs fois ses gens , sur l'espérance de le *recourre* (a) ; & qu'il les faisoit venir exprès pour cest effect : mais il regnoit Dieu , que s'ils y revenoient plus , qu'il le tailleroit en piece , sans misericorde , & le feroit crever à coups de *pistole* (b) : ainsi que nous rapporta l'ung des quatre , que M. de Vieilleville avoit laissé à Rougerieules , accoustré en paysant , qui faignit que les François luy avoient osté ses accoustemens d'honneur , & ses chevaux , se disant Lorrain & domestique de son Altesse douairiere de Lorraine ; & suivit ledit Marquis en son quartier , où après avoir séjourné jour & demy , & veu ce que dessus , nous revint trouver à Verdun.

## C H A P I T R E I X.

*M. de Vieilleville retourne à Verdun où il reçoit un ordre du Roi de se rendre à Toul.*

ON ne fauroit exprimer de quelle joye & allairesse M. le Marechal reçeut M. de Vieilleville , revenant ainsi victorieux , plain de gloire & d'honneur , & avec si peu de perte , qui n'estoit que de cent quatre hommes , la

(a) Délivrer.

(b) Pistolet.

reuve faite de ses troupes ; mais trop bien vangez d'ung nombre infini de morts , qu'il avoit laissés sans sépulture par les champs , en leur place ; & tant de chevaux & de prisonniers , que incessamment arrivoient trompettes & tambours du camp de l'ennemy aux portes de Verdun , pour les requester (a). Aussi ces braves & vertueux gestes , conduits par une très-saige & très-avisée providence , ne s'executerent pas sans une indicible fatigue , travail & grand hazard de sa personne : car trois semaines durant , en despit des froidures qui estoient excessives , il ne se coucha jamais en liét , & ne se dépouilla que pour changer de chemise : aussi , par ceste vigilance , il surprenoit toujours l'ennemy ; & bien qu'il fust plus fort que luy au triple , il en avoit ordinairement sa raison. Mais ce qui le contenta merveilleusement , ce fust de veoir le fruit de son labour , en l'Eglise de Nostre-Dame de Verdun ; car tous les

(a) Si ces exploits de M. de Vieilleville ne sont point exagérés , il nous semble qu'ils méritoient de trouver place dans l'histoire ; & nous croyons qu'ils durent contribuer à la levée du siège de Metz , en forçant l'Empereur à se resserrer dans ses lignes. De là naquit la disette qu'éprouvèrent les assiégés , & les maladies qui en furent la suite.

drappeaux de ses victoires , qu'il avoit envoyez par cy-devant à M. le Marechal , y estoient plantez des deux costez de la nef ; auxquels il adjousta les onze qu'il avoit conquis à Rougerieules sur le marquis Albert ; faisant nombre de vingt & deux , tant de gens de pied que de cavallerie ; qui furent envoyez quelques jours après à Sa Majesté.

Or , M. de Vieilleville , après tant de travaux , faisoit bien son compte de se rafraichir quelques temps , & jusques à ce qu'il faudroit desloger du tout de Verdun ; & donner semblablement loisir de se reposer à tous ceux qui l'avoient accompagné , & beaucoup paty en toutes les susdites factions. Mais la huitainne ne passa pas qu'il arrive ung courrier exprès devers luy de la part du Roy , avec lettres qui portoient en substance ; que estant adverty que l'Empereur ne pouvant forcer la ville de Metz , avoit resolu d'attaquer celle de Thoul ; & doubtant que son cousin le Duc de Nevers ne fust assez fort pour attendre & soutenir ung tel siege , mesme que la ville n'estoit fortifiée ny réparée en aucune façon , mais seulement à la vielle mode , si bien qu'on la pourroit emporter d'escalade ; il prioit , & neantmoins commandoit , sur tous

les services qu'il luy voldroit faire , de partir incontinent , la presente receue ( 4 ) , pour l'aller affister & conforter de son bon conseil , menant avec luy le plus de forces qu'il pourra , & de celles avecques lesquelles il avoit si bien rembarré & fait refferrer les troupes du Marquis Albert de Brandebourg , sans toutesfois trop affoiblir son cousin le Marechal de Saint-André ; car on ne sceit encores laquelle des deux , au vray , l'Empereur voudra attaquer pour les ruses , fainctes & *hourvaris* ( a ) , dont il a coustume d'user en toutes ses entreprises.

Ceste lettre receue , il delibera de partir incontinent ; & ne print que trente hommes d'armes & quarante archers de la compagnie , tous de Bretagne , d'Anjou & du Meyne , avec cent harquebuziers des plus lestes , & qui luy portoient plus d'affection ; & environ cinquante salades bien choisis des compagnies du Compte de Sault & de Boysjourdan , sans prendre aucun Chef ou Capitaine desdictes troupes ; se contentant qu'ils fussent tous sous sa charge , affin de laisser tous les Capitaines avec M. le Marechal , duquel il print congé : & ainsi s'en alla au regret de tout le monde.

( a ) Contre-temps.

Et se presentant aux portes de Thoul, M. de Nevers, qui sçavoit sa venue, luy vint audevant, & l'honora de telles parolles : « M. de Vieilleville, vous soyez le très-bien »  
 » venu ; & remercie très-humblement le Roy  
 » de l'honneur qu'il m'a fait de vous avoir  
 » envoyé icy pour m'assister ; car il n'eust  
 » sceu faire choix de Chevallier que j'esti-  
 » me, ny que j'ayme plus que vous, espe-  
 » rant que vous & moy luy ferons ung bon &  
 » agréable service en ce lieu ; & fault que  
 » je vous die que je me sens merveilleuse-  
 » ment fortiffié de vostre presence ». A quoy  
 respondit M. de Vieilleville, qu'il avoit très-  
 grande raison d'entrer en ceste créance ; car  
 il n'y avoit Prince en tout le Royaume de qui  
 il receust de plus grande affection les com-  
 mandemens que de luy ; & pour lesquels  
 executer, il n'espargneroit jamais sa propre  
 vie : & ainsi le cognoistroit à l'espreuve &  
 aux effects.

Le lendemain on entre au Conseil : la conclusion principale duquel fust de battre l'estrade, & tallonner tant que l'on pourroit les Albanois & Italiens, qui estoient en grand nombre au Pont-à-Mousson, my-chemin justement de Metz & de Thoul, s'ils s'escartoient à l'accoustumée, faisant de grands



dommaiges par leurs incursions aux terres de M. de Lorraine; & s'offrit M. de Vieilleville d'ouvrir le pas à ceste entreprise, avec ce qu'il avoit amené de Verdun qu'il *pleigvoit* (a) *d'experiance & de valeur*; & en luy baillant cinquante harquebuziers de ceux qui auroient desja praticqué ceste routine, il asseuroit M. de Nevers de les bien faire resserrer, & leur faire payer au double l'interest & les ar-raiges de leurs volleries.

### C H A P I T R E X.

*M. de Vieilleville envoie à Pont-à-Mousson un espion qui trompe les ennemis.*

**M.** de Vieilleville avoit amené avec luy deux de ses confidens ou serviteurs occultes, que les soldats & les ignorants appellent espions, car, au contraire, ce sont les vrais guides des armées; ayant laissé les deux autres à M. le Marechal de Saint-André; l'ung desquels, il envoya secrettement, après le conseil, au Pont-à-Mousson, bien embouché de ce qu'il avoit à respondre aux commeunes interrogatoires qu'on luy pourroit faire, & bien instruiçt des choses auxquelles il devoit soigneusement prandre garde; ayant pour cou-

(a) Dont il garantissoit l'expérience & la valeur.

verture & garand de son voyaige, instruction de s'advouer de la maison de la Duchesse douairriere de Lorraine, & qu'il alloit de sa part au camp de l'Empereur. Et partit assez tard, exprès pour avoir excuse legitime de ne passer pour ce jour plus outre, pour descouvrir leurs forces & entreprises, selon son bon esprit.

Ce très-habile homme, au desceu de tous, partit avec son escharpe jaulne, car on ne sçauroit trop secrettement despescher telles gens; & se presenta, en moins de trois heures, aux portes du Pont-à-Mousson, n'estant le chemin que de cinq lieues: l'on s'inquiet d'où il vient, où il va, qui il est, par où il a passé, ce qu'il va faire & negocier, & s'il porte lettre. Il demande estre mené aux chefs, tant estoit assure pour leur respondre. Et estant devant eux qui estoient Dom Alphonso d'Arbolancgua Espagnol, & le Seigneur Fabrice (a) de Case Colone, Romain; ausquels il respond, sur tous les poincts cy-dessus, si pertinemment, qu'ils ne le peurent surprandre, ny descouvrir sa vacation. Il demande congé de se retirer en son logis, & s'ils ont quelque affaire

(a) Par la suite il est simplement appelé *Fabrice Colonne*.

auprès de la sacrée Majesté, qu'il espere y estre demain, & leur faire bien fidelle service.

Ils luy demandent, puisqu'il a passé à Thoul, s'il sçeyt point, qu'il y soit arrivé des troupes de Verdun, conduictes par un Cavallier François qu'on nomme Vieilleville. Alors il s'escria, disant : » Ho le » meschant crapaut François ! Il fist dernie- » rement pendre à Estain, quant il le sur- » print, un mien frere, qui se tenoit avec » le Bailly mon oncle ; parce qu'il avoit » faict evader des Hespaignols par sur les » murailles de la ville : que la peste luy » creve le cœur ; il me coustera la vie, ou » j'en auray la vengeance ; car c'estoit in- » justice trop grande, veu que nous sommes » tous tenus & obligez de faire service aux » Princes ausquels nous le devons, comme » est l'Empereur & Madame sa niepce ma » maistresse : car si ces deux Seigneurs eussent » esté pris, on eust beaucoup decouvert des » affaires secretes de la Sacrée Majesté de » l'Empereur ; & le meschant en a faict mourir » mon pauvre frere, & à ce que j'ay en- » tendu, mon oncle le Bailly d'Estain, fust » en grand danger, n'ayant aultre couleur pour » dorer sa meschanceté, que de les accuser

» d'avoir contrevenu & enfreint la neutralité : que maudit soit-il éternellement ».

Fabrice Colone, & Dom Alphonce, qui savoient tous les deportements de M. de Vieilleville, & ses victoires, ayants entendu specifier ceste-là, entre aultres, remarquerent ses parolles; & le tirants tous deux à part, luy promettent de le venger de la mort de son frere, pourveu qu'il face ce qu'ils luy diront. A quoy il respond qu'il n'y esparnera nullement la vie; mais il les supplie de luy permettre d'aller devers l'Empereur, luy porter la créance de Madame sa maistresse, qu'ils cognoissent tous deux. Et luy demandants pourquoy il n'avoit lettres: Pour » ce, dist-il, que ma créance porte ung certain advertissement à l'Empereur, des affaires secrettes du Roy de France; & si » j'estois pris avec lettres je mettrois la province en combustion, car c'est offenser la » neutralité; & moy en danger d'estre pendu, » ou d'avoir pour le moins la question ». Ils se paissent de ceste bourde; & comme l'ayant desja, ce leur semble, gaigné, le firent conduire en son logis à *l'Ange*; avec commandement de luy ouvrir au plus matin la porte qui se nomme de Metz; & le laisser

passer, sans s'enquerir nullement de luy ny de ses affaires.

Il se presente le matin, au point du jour à la porte, qui luy est ouverte sans aucune inquisition; & va au camp, où il demeure tout le reste du jour; & engeolla si bien le Duc d'Alve, qu'il apporte une lettre commune de sa part à Fabrice & Alphonse, touchant les affaires de leur charge; & surtout qu'ils prennent garde aux entreprises d'un Capitaine François nommé Vieilleville, qui a fort endommaigé le camp du Marquis Albert, & dont l'Empereur a eu depuis deux jours advis certain qu'il est arrivé à Thoul, avec des troupes; & spécialement, leur recommande le porteur; la volonté duquel il a descouverte estre affectionnée au service de sa Sacrée Majesté; & qu'ils ne doivent differer de l'employer, car il est à trop bonne maistrresse, du sang de leur maistre, pour y faire ung faux bon.

Ceste lettre reçue, ces deux le caressent infiniment, luy disant qu'il n'estoit de besoing de leur apporter certificat du Duc d'Alve pour sa fidelité, car dès le jour précédent ils avoient bien consideré son langage, par lequel ils l'ont jugé comme naturel Impe-

rial ; & s'il avoit envye de s'enrichir , il falloit qu'il fist tous ses efforts de leur faire tomber entre mains ce Capitaine Vieilleville , qui a tant endommaigé le camp du Marquis Albert.

A quoy il respond , qu'il ne leur demande chose quelconque , fors que s'il y peut parvenir , ils le luy donnent à tuer , affin qu'il en voye le cœur , pour se vanger de la mort de son frere qu'il a fait ainsi mourir ignominieusement , contre tout droit divin & humain ; les sommant , comme bons & fidelles serviteurs de l'Empereur , de donner main-forte à son entreprise ; car ce a esté pour le service de sa Sacrée Majesté , qu'il a esté ainsi vilainement pendu.

Eux voyants ce zele , encores avec larmes , car il les sçavoit aussi bien ou mieux faindre qu'une femme , n'en doubtent plus , mais l'embrassent à tour de bras ; & avoit , Dom Alphonce , une chaîne d'environ cinquante escus , qu'il luy veult mettre au col : mais il la rejette , comme par colere , disant qu'il ne prendra jamais rien d'eux , qu'il n'ait fait à l'Empereur quelque signalé service , ailleurs qu'en ceste occasion , en laquelle il a plus d'interests que pas ung d'eux ; car il y va de la vindicte de son propre sang ; les sup-

pliant de ne l'en plus importuner, & qu'ils le laissent faire; seulement, luy donnent congé d'aller trouver en diligence la niepce de l'Empereur, sa bonne maistresse, les assurant de leur apporter à son retour une bonne nouvelle.

Le reffus de la chaisne, & toutes ses bonnes parolles, firent entrer Alphonce & Fabrice bien avant en *la tonnelle* (a); & de telle sorte, qu'ils ne revocquoient plus en doute sa fidelité; & eussent querellé quiconque leur eust voulu dire du contraire; mais le laissent aller, en esperance de le recevoir bientoist.

## C H A P I T R E X I.

*M. de Vieilleville attire les ennemis dans une embuscade.*

**I**L part; & vient trouver son bon maistre, qui pensoit l'avoir perdu; car il y avoit trois jours qu'il ne l'avoit veu; & entrants, seuls en une chambre, il luy discourut de sa negociation; sur laquelle, M. de Vieilleville va projecter ung terrible & merveilleux stratagemme; car il le garda vingt quatre heures, sans qu'il fust veu de personne, fors de quelque

(a) Dans le piège.

valet de chambre qui le servoit. Lesquelles passées, il luy dist qu'il allast au Pont-à-Mousson, leur dire, que M. de Vieilleville doit partir demain au point du jour, pour aller trouver sa maistresse qui l'attend à Condé sur Mozelle; & conferer ensemble de plusieurs choses touchant la conservation de l'estat de M. de Lorraine son fils, qui est en France pour l'apprehension qu'elle a, si les guerres durent encores long-temps entre ces deux grands Princes, que l'on ne face danser à sondict fils, la Piedmontoise (a); & qu'il retienne bien ces mesmes parolles: il adjousterà aussi, que M. de Vieilleville, qui crainct la garnison du Pont-à-Mousson, mene avecques luy fix-vingts bons chevaux, dont il y en a quelques-uns de bardez, pour l'accompagner: mais il luy deffend, surtout, de ne se haster, affin qu'il ayt loysir de dresser ses pieges, & trappuces, autrement les ambuscades; & qu'il aille seulement le train de son cheval.

Il desloge à unze heures du soir, du mercredi; & arrive sur les deux après mynuit, du jeudy, leur annonçant ceste nouvelle:

(a) C'est-à-dire, qu'on ne le prive de ses Etats, comme on avoit fait au Duc de Savoye, en s'emparant du Piémont.



mais il les somme de luy tenir promesse, de luy donner Vieilleville pour en faire sa volonté. Eux, très-joyeux, qui ne pouvoient entrer en aucune desiance, veu son langage, principalement de la danse Piedmontoise; que les deux Princes devoreroient à la longue l'estat du Duc de Lorraine, comme ils ont fait celuy de Savoye; & puis sa peine d'estre venu toute nuit, le luy accordent fort liberalement; & se préparent en toute diligence pour le venir attrapper, le tenant desja comme vaincu: car, contre six-vingts chevaux, ils faisoient sortir toutes leurs forces, qui pouvoient estre de trois cents chevaux; & laissoient la moitié de leurs harquebuziers, pour la ville, qui estoient environ cinquante.

M. de Vieilleville, d'autre part, assemble tous les Capitaines de Thoul, en la presence de M. de Nevers, sur l'heure mesme du partement de ce confident; auxquels il fait entendre qu'il a une brave entreprise entre mains, mais qu'il les prie de ne s'ennuier d'une cavalcade de dix heures seulement; les assurant qu'elle ne sera inutile, ains en rapporteront un grandissime honneur, & beaucoup de prouffit. Tous s'y accordent, en très-grande affection, & s'apprestent en

toute diligence. Ils sortent de la ville, tous ensemble, & marchent jusques à deux lieues & demye près du pont, devers les bois des Rouziers, & d'ung villaige nommé de Louarn; & estant là, M. de Vieilleville départ les troupes, & les met en divers lieux par embuscades; & luy se tient en la plaine, avec les six-vingts chevaux cy-dessus, commandant à tous de retenir tout ce qui passera par le chemin, soit de cheval, soit de pied, femmes, filles, bergers ou laboureurs, affin que l'ennemy n'esvantast de ses nouvelles; & à tous ceux qui auroient des chevaux criants, de leur lier & ferrer la langue avec esguillettes ou fiffelle: Item, que incontinant que l'ennemy se descouvriroit, de faire comme il feroit; & deffence aux trompettes, sur peine de la vye, de sonner, s'il ne le commandoit. Et faut noter que durant l'absence de ce confident, il avoit raudé tout ce pais-là par plusieurs fois pour mieux en recognoistre les advenues, & en très-advisé Capitainne, poser & dresser ses embusches, pour les faire sortir à propos; comme il advint.

Ils n'attendirent pas trois heures, après toutes choses ainsy disposées, que l'ennemy parut, descendant le long d'une montaignette. Alors

il dist : » Tournons vifaige devers Thoul ;  
 » & faisons semblant de fuir, mais au petit  
 » pas ; & s'ils galoppent après nous , gal-  
 » loppons aussi jusques à ce qu'ils soient au  
 » deça de nos embuscades : & cela fait, ils  
 » sont à nous, sans perdre un homme ». L'ennemy les voyant fuir, va après au grand galop, avec un merveilleux cry, comme de victoire. Mais quand ils furent au deçà : *Teste icy*, s'escria M. de Vieilleville ; *sonne trompette*. Et baissant les visieres *couchent* (a) *le boys*, & commencent à s'approcher. Tout aussitost ils vyrent M. des Clavoles, Lieutenant de M. de Nevers à Thoul seulement, car M. de Bourdillon l'estoit de sa compagnie, & au Gouvernement de Champagne, sortir d'un bois avec six-vingts bons chevaux ; M. d'Orvaulx d'Anjou, & M. d'Olivet de Bretagne, partir à toutes brides avec les cinquante salades de Verdun, & aultres tant qu'on avoit prises à Thoul ; puis le Baron d'Anglure, avec deux cents harquebuziers, tous à cheval, qui menotent un bruit desesperé, courants comme postillons, deux ou trois tabours battants sur leur mesme chemin, & à leurs trouffes ; qui les estonna

(a) Baissent la lance.

fort, & leur fist bientôt changer de cry : car au lieu de victoire, ils s'écrierent : *Tradimento* (a), *tradimento*.

Cependant M. de Vieilleville & sa troupe, renversent & portent par terre tout ce qu'ils rencontrent; comme il est croyable d'un effort de gendarmerie avantageusement montée, selon les ordonnances de France, de tel choix & conduite par un tel Capitaine, contre une cavallerie légère, qui s'arme & se nourrit sur sa paye; tant de lances dedans les flancs, & une infinité d'harquebuzades par les reins, & sur les croupes de leurs chevaux, de sorte que l'on n'oyoit plus crier que : *Misericordia* (b), *misericordia*, *signor Vieillevilla*, *buona guerra*, *signori Francezi*. Et commencerent à rendre les abboys; car l'harquebuzerie abbattoit hommes & chevaux dru comme mouches. Qui fut cause que M. de Vieilleville fist cesser le combat & le carnage; & se rendirent à sa mercy, quittants leurs armes. Il y en eust deux cents trente de morts sur la place; vingt & cinq de blessés, du nombre desquels estoit Fabrice Colone leur Chef, & le resté prisonniers : & n'en

(a) Trahison, trahison !

(b) C'est-à-dire : Miséricorde, Seigneur de Vieilleville : Bon quartier, Seigneurs François.

sceust eschapper ung seul, qui ne fust subject à l'une ou à l'autre fortune; tant avoit bien & dextrement, M. de Vieilleville, enfilé son entreprise.

## C H A P I T R E X I I .

*M. de Vieilleville surprend la ville de Pont-à-Mousson.*

**A**PRÈS ceste brave & victorieuse execution, M. de Vieilleville pria M. des Clavolles de s'en retourner avec sa troupe devers M. de Nevers, luy mener le Seigneur Fabrice, duquel il luy faisoit present, & de mettre les aultres blesez & prisonniers en lieu de feureté : quant aux trois cornettes qui ont esté conquises sur l'ennemy, il luy testifieroit les avoir veues; mais qu'il ne pouvoit encores les luy envoyer; car il en avoit necessairement affaire, pour luy servir en une aultre entreprise qu'il venoit tout presentement de fantastiquer (a). Et luy demandant le Sieur des Clavolles, quelle elle estoit, pour en rejouir M. de Nevers; il luy répondit, qu'il ne la pouvoit dire, car si elle luy eschappoit, comme il advient souvent, tout le monde s'en mocqueroit, & luy le premier;

(a) De projetter.

& qu'il n'estoit pas de ces fots, qui vendent la peau de l'ours auparavant que de l'avoir pris : aussi qu'il ne vouloit pas ressembler à Fabrice Colone qui l'avoit donné à Suligny, ainsi s'appelloit ce confident, pour le tuer ; & il le voyoit en sa misericorde. Ce langage fist rougir ung petit M. des Clavolles, de s'estre tant avancé.

M. des Clavolles party, M. de Vieilleville appella Suligny, auquel il dist telles parolles :  
 « Prenez ma Cornette blanche & mon habillement de teste, & mes braffarts ; &  
 » vous en allez au Pont-à-Mousson ; & quand  
 » vous en serez à quart de lieue, commencez  
 » à galopper en criant : *Victoire* ; & que le  
 » Seigneur Fabrice a deffait Vieilleville,  
 » & toute sa troupe ; & qu'il l'amene prisonnier, avec trente ou quarante autres  
 » Gentilshommes François ; & leur montrez  
 » pour Enseignes ce que vous avez. Voilà  
 » quatre valets incogneus, qui vous ayderont à les porter ; ensemble des tronçons  
 » de lances Françoises aux banderolles blanches, pour mieux coulourer vostre dire.  
 » Faictes, au reste, bonne myne, & n'injuriez tant que vous pourrez, & que devant  
 » deux heures vous me verrez le cœur, si  
 » je ne le rachete de dix mille escus ; mais

» n'oubliez, incontinent que vous serez en-  
 » trez, de monter sur la porte, & faisant  
 » semblant de pendre mon Enseigne & ha-  
 » billement de teste, de vous tenir près des  
 » herfes, trappes & bacules, de peur qu'on  
 » ne les abbatte. Et laissez à Dieu le  
 » reste. »

Suligny deffoge allaiement pour executer sa charge, en laquelle il ne faillist d'ung seul point. Cependant M. de Vieilleville commanda à tous lanciers & harquebuziers, de cacher le blanc, & prendre les escharpes rouges des morts, & tout ce qui porteroit marque Imperiale ou de Bourgoigne; & des cornettes Hespaignolles conquises, il en donna l'une à porter au Sieur de Montboucher, l'autre au Sieur de Thuré, & la troisieme au S<sup>r</sup> du Mesnil-Barré; commandant à tous en general, de tuer tous ceux qui fortiroient de la ville pour veoir les prisonniers François s'ils n'estoient des habitans : & si Dom Alphonce s'oublioit tant que de sortir de sa place, pour venir congratuler Fabrice d'une si belle victoire, qu'on le retint sans luy mal faire, fors de le desarmer : *& marchons, dist-il, au nom de Dieu; que si personne ne se desvoye, la ville est nostre.*

• Tout le monde fut esbahy de ceste parole;

car il ne s'en estoit encore descouvert à personne, & ne sçavoit-on qu'il avoit en l'ame quand il fist ce commandement à Suligny. Toutesfois, ils marchent sans desordre, deliberants de se tenir prests, obeyssants, & attentifs à ce qu'il avoit ordonné.

Suligny, à l'approcher de la ville, va crier en galoppant, avec ses quatre coustilliers. (a) : *Viçtoire, viçtoire, ce meschant dogue Franchiman (b) de Vieilleville est deffaiçt & toute sa troupe ; le Seigneur Fabrice l'amene prisonnier à Dom Alphonce, voilà son armet, ses brassarts & son Enseigne : il y en a plus de cent morts sur la place, le reste blessé ou prisonniers : si on m'eust voulu croire, on les eust tous taillez en pieces : viçtoire, viçtoire.* La joye fut si grande par la ville, j'entends des gens de guerre qui y estoient demeurez, mais bien peu, car la pluspart estoit montée à cheval, d'allaigresse, pour veoir ce Vieilleville, & honorer le Seigneur Fabrice, parce qu'ils cognoissoient l'homme pour l'avoir veu marchander la vie de M. de Vieilleville pour la vindicte de son frere

(a) On nommoit ainsi les valets qui portoient la *coustille*; c'est-à-dire, le coutelas de l'homme d'armes, & qui se tenoient à ses côtés.

(b) François.



pendu à d'Estain, qu'il n'avoit jamais veu toutesfois, mais c'estoit de l'invention de M. de Vieilleville, de sorte que Dom Alphonce voyant l'armet & les brassarts, qui estoient comme d'un grand Prince, tant de tronçons de lances & banderolles blanches, & la cornette blanche, il n'en demande plus davantaige; mais se transportant de joie, monte luy-mesme à cheval, & vint au-devant de Fabrice, accompagné de vingt hommes d'armes. Orvaulx & Olivet, tous chargez de rouge, viennent au-devant de luy, criants de loing : *Victoria, victoria; los Franceses son todos matados* (a). Luy, s'amufant au cry & à ce langage, s'avance tousjours; mais ils se departent, & l'investissent, tuants tout ce qui le suivoit, sans espargner les staffiers, que l'on appelle en nostre langue lacquets, & l'arrestent prisonniers. Il en venoit incessamment après luy à la file; mais c'estoit autant de tué.

M. de Vieilleville commande à Mesnil-Barré de luy bailler la cornette qu'il portoit, qui estoit celle mesme de sa compagnie, & la mettre au milieu des deux aultres; & fut dict, par un nommé le Grec, qui parloit

(a) C'est-à dire : Victoire, victoire; tous les François sont tués.

Hespagnol, comme naturel, s'il ne croit victoire à l'approche de la porte, qu'on luy donneroit de la pistolle en la teste : Mesnil-Barré estoit destiné pour cela. Alors M. de Vieilleville commande de doubler le pas ; & quand ils furent à la portée de harquebuzes, tout le monde commence à galopper. Le Grec estoit devant, qui disoit merveilles en Hespagnol ; de sorte que la garde qui estoit Espagnole, & assez pietre, voyant Dom Alphonse estre des coureurs, & criants, fait largue, & laisse entrer tout ce qui se presenta. Mais on ne leur donna pas loisir de rehausser le pont ; car ils furent tous taillez en pieces, en changeant de langage. Et commença-t-on à crier, *France, France* : nos harquebuziers survindrent aussi-tost, qui prindrent la garde de la porte. Et se fist, M. de Vieilleville, par ceste brave ruse, aussi-tost executée que pensée, maistre de la ville.

A ce cry de *France*, il y eust plusieurs Hespagnols malades, qui se sauverent de viffesse & à pied, avec leurs medecins, & autres gens qui n'estoient point de combat. M. de Vieilleville se logea au logis de Fabrice Colone, qui estoit fort bien garny de toutes commoditez ; & tous les autres, à loge qui peult. Le reste de la journée se passa

à fouiller les caves, greniers & magazins; où il fut trouvé une merveilleuse quantité de toutes sortes de vivres, que la Duchesse douairiere de Lorraine y avoit fait venir, pour favoriser & raffraichir, par sous main, l'armée de l'Empereur son oncle, en laquelle elle les faisoit conduire, fort aisément & secrettement, par la riviere; & n'estoient les batteaux, sur l'eau, plus hault de trois heures. Et en furent arrestez unze, chargez de farines, de bled & de vins, qui devoient partir sur les neuf heures au raiz de la lune; mais ils nous servirent bien.

### C H A P I T R E X I I I .

*Dom Alphonse, battu & fait prisonnier, meurt de chagrin, d'une lettre qu'il reçoit du Duc d'Albe. Colere de l'Empereur sur le peu de succès du siege de Metz.*

QUANT à Dom Alphonse, il fust trouvé le lendemain roide mort sur son liçt, tout vestu; car il ne fust pas en la puissance d'ung Gentilhomme Néapolitain, duquel nous avons parlé cy-devant, nommé Jehan-Vincent de la Porte, autrement le Seigneur Roux, de le faire depouïller, & ne tint à l'en advertir, & presser par plusieurs fois, parce qu'il luy

avoit esté baillé en garde par M. de Vieilleville son Capitaine & son Maistre, qui l'en rendoit fort soigneux, non pas que le froid fust cause de sa mort; car le Gentilhomme & six soldats qu'il avoit pour ceste garde, entretenoient le feu si grand en la chambre, que l'on n'y pouvoit quasi durer: mais la rage & le creve-cœur de s'estre laissé si légèrement tromper, luy ravirent ainſy violemment la vie. A quoy ayderent fort la peur & la honte de se jamais représenter devant la face de son Maistre, lequel estoit desjà irrité contre tous les principaux Seigneurs & Capitaines de son armée, ainsi que luy avoit escrit le Duc d'Albe (a), de jour precedent de sa prise, & estoient les lettres de ce subject: car nous les vîmes traduites par le Grec, d'Espagnol en François, auxquelles il y avoit quelques traits de grande rizee: & commençaient, après quelques salutations & recommandations, selon leur style de ceste façon.

« L'Empereur ſaichant au vray, que la  
 » bresche estoit plus que raisonnable, & que  
 » pas ung de ses Capitaines ne s'advanceoit  
 » de l'enfoncer, il s'y est fait porter par qua-  
 » tre Lansquenets, & l'ayant veue, il a

(a) D'Albe.

» demandé en grande colere : *Comment,*  
 » *playes de Dieu n'entre-t-on point la dedans?*  
 » *Elle est si grande & si à fleur de fossé :*  
 » *vertu de Dieu à quoy tient-il?* Je luy ay  
 » répondu, que nous avions advertissement  
 » très-certain, que le Duc de Guyse avoit  
 » fait faire, derriere la bresche, ung retran-  
 » chement fort large & spacieux, garny, au  
 » reste, d'ung milliaffe d'artiffices de feu,  
 » qu'il n'y a armée qui ne s'y perde. Et puis :  
 » *Mort-D . . .*, dist-il, *que ne l'avez - vous*  
 » *fait essayer? vous arrestez-vous à ce que*  
 » *l'on vous rapporte?* J'ay esté contrainct de  
 » luy repliquer, que nous n'avons pas affaire  
 » à Dure (a), Ingolstat, Passau, ny autres  
 » villes d'Allemaigne, qui se rendent, n'estant  
 » qu'à demy combattues; car là-dedans, il  
 » y a plus de dix mille braves hommes,  
 » soixante ou quatre-vingts grands Seigneurs,  
 » & neuf ou dix Princes du Sang Royal de  
 » France, comme Sa Très-Sacrée Majesté a  
 » peu cognoistre, par les sanglantes & vic-  
 » torieuses saillies qu'ils ont faites sur nous,  
 » tousjours à nostre perte & grand desavan-  
 » taige. Il s'est sur ceste remonstrance,  
 » haulsé de colere plus que jamais, disant :

(a) Duren, ville du Duché de Juliers, que Charles V avoit assiégée & prise sans beaucoup de résistance.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 177

» Ha, je renie D . . . , je voy bien que je  
» n'ay plus d'hommes : il me fault dire  
» adieu à l'Empire, à toutes mes entreprises,  
» & au monde, & me confiner en quelque  
» monastere; car je suis vendu & trahy,  
» ou, pour le moins aussi mal servy, que  
» Prince, portant tiltre de Monarche scauroit  
» estre; & par la mort-Dieu . . . , devant  
» trois ans, je me rendray Cordelier. Vous  
» assureant, Domp Alphonce, que si je  
» n'eusse esté Hespagnol, j'eusse quitté sur  
» l'heure son service : car s'il a esté mal  
» servy en ce siege, il fault s'en prendre à  
» Brabançon, Lieutenant de la Royne de  
» Hongrie, qui a eu le principal comman-  
» dement en ce siege, d'autant qu'il est  
» comme François, & la ville de Metz au  
» climat de France; outre les intelligences  
» dont il se vantoit de plusieurs pacants (a),  
» qu'il avoit là-dedans, du nombre desquels  
» sont les Tallanges, les Baudoiches, & les  
» Gornays, des plus anciens Gentilshommes  
» de la ville de Metz,

» Et toutesfois nous avons assiégré la ville  
» par le plus fort endroit; d'autre part,  
» nos mynes, qui ont esté esventées, n'ont  
» poinct joué, mais sont devenues grimaces;

(a) Habitans.

» de façon que toutes choses nous ont fort  
 » mal succédé & réuſſy, contre toute eſpe-  
 » rance : auſſi avons-nous voulu combattre  
 » les hommes & le temps : il n'eſt pas à  
 » ſ'en repentir ; mais c'eſt le bon, & que  
 » pour couvrir ſon opiniaſtré, il nous en  
 » attaque, & rejete ſur nous tous les mal-  
 » heurs & ſa faulte ; il voit tous les jours  
 » ſes gens de pied qui meurent à tas, &  
 » principalement nos Allemans, qui ſont  
 » en la fange juſques aux oreilles : ne faillez  
 » de faire deſcendre les onze bateaux de  
 » rafraichement, que nous envoye ſon  
 » Alteſſe de Lorraine, car noſtre armée (a)  
 » paſſit infiniment ; mais, ſur-tout, te-  
 » nez-vous ſur vos gardes de Vieilleville,  
 » qui eſt venu de Thoul avec des forces  
 » de Verdun ; car l'Empereur eſt en une  
 » merveilleuſe apprehenſion, pour ce qu'il  
 » congnoiſt ſa valeur & ſes ſuſes, ſi luy a  
 » long-temps ; juſques à dire, que ſans luy  
 » il ſeroit Roy de France. Car quand il entra

(a) Cette lettre ne s'accorde pas avec ceux de nos  
 Hiftoriens qui ont écrit que l'Empereur trouva pen-  
 dant deux mois les moyens de faire ſubſiſter une armée  
 de cent mille hommes, quoiqu'on lui enlevât journal-  
 lement ſes convois : cependant on doit remarquer que  
 cette lettre ne ſe trouve qu'ici.

» au Royaume, par la Provence, Vieilleville  
 » le prévint & se faisit d'Avignon, par un  
 » fort rusé stratagemme ; de sorte que le  
 » Connestable dressa son armée qui l'em-  
 » pescha de passer plus oultre : si bien que  
 » son entreprise & son armée revindrent à  
 » neant, dont fut contrainct de s'en retour-  
 » ner sur ses voyes, avec grande perte &  
 » reprochable honte. Et depuis ce temps-là,  
 » Sa Majesté l'a tousjours appelé *Lyon-Re-*  
 » *gnard*. Je vous en adverty comme vostre  
 » parent ; car je serois très-marry que nostre  
 » nation donnast au Maistre occasion de se  
 » fascher, plustost que les aultres, qu'il fa-  
 » vorise & respecte plus que nous ; & *adieu*  
 » (a) *hermanez*. »

Il fut fort aisé à juger, à tous ceux qui  
 leurent ceste lettre, qu'elle estoit la vraye &  
 principale cause de sa mort, ayant forfait  
 contre tous les poinds y contenus. M. de  
 Vieilleville fust estrangement marry de ceste  
 adventure ; car il en vouloit faire ung present  
 à M. le Marechal de St. André, comme  
 il avoit faict de Fabrice Colone à M. de  
 Nevers : s'estant tousjours montré, de son  
 aptitude naturelle, plus curieux d'amis que  
 d'escus.

(a) Adieu frère.



## C H A P I T R E X I V .

*M. le Duc de Nevers vient trouver M. de Vieilleville à Pont-à-Mousson.*

A P R È S l'avoit fait enterter, il alla veoir les onze batteaux cy-dessus mentionnez, qui estoient en la garde, dès l'heure mesme de la prise de ville; de son Maître-d'hostel, le Sieur de la Besnerie, & furent incontinant deschargez, le tout apporté en la ville; qui nous vint fort à propos; veu le séjour que nous fîmes. Mais sur le point d'aller dîner, on luy vint dire, que M. de Nevers estoit à la porte. L'aïse qu'il en receust est quasi inexprimable; & venant audevant de luy, pour le recevoir, il le trouva desjà entré, & en plaine rue. M. de Nevers, sans attendre les ceremonies, respects & reverances que l'on defere aux Princes, avecques une joye indicible, le vint embrasser, luy disant : *C'est moy, Monsieur, mon parfait amy, qui vous doy tous ces honneurs, & qui les meritez mieux que moy, & mon Ordre quant & quant; & l'oste de son col pour entourer le sien. Mais le voulant, M. de Vieilleville, refuser, il jura le Dieu vivant, qu'il ne dîneroit pas avec luy, s'il ne le*

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 175

portoit, tant que le disner dureroit ; disant : *Comment Monsieur mon parfaict ami ? Def- faire trois si belles compagnies avec si peu de gens, & conduictes par ung si furieux Ca- pitaine, que Fabrice Colone ; surprandre une telle ville, si bien gardée par ung Hespagnol, le plus rusé de toute l'armée Imperiale ; le tout, sans perdre ung homme ! Qui pensez- vous qui vous soit comparable ? Je meure, si mon Ordre ne me fait honte ; & l'honoreray & estimeray toute ma vie mieux, de le veoir pendre seulement une heure sur vostre estomach.* M. de Vieilleville ne sceust que respondre, sinon, que tout ce qu'il a faict en sa vye, n'est pas digne des louanges qu'il luy plaist luy donner, qu'il attribue plustost à sa bonté & à l'amitié qu'il luy porte, que à ses me- rites. Et là-dessus ils vont disner au logis de M. de Vieilleville, où fust magnifiquement traicté M. de Nevers (a), avec les Seigneurs

(a) Le Duc de Nevers étoit en ce temps-là François de Cleves, premier du nom, qui eut deux fils de son mariage avec Marguerite de Bourbon ; François de Cleves, second du nom, qui nâquit le 31 Mars 1539, & Jacques de Cleves, Marquis d'Isles, qui nâquit le premier Oâtobre 1544, suivant les Auteurs de l'His- toire généalogique. Ce dernier n'avoit par conséquent que huit ans en 1552, l'autre étoit dans sa quatorzième

qui l'avoient accompagné ; du nombre desquels estoient le Marquis d'Isle, son second fils ; le Sieur de Crecquy, le Sieur de Buguenaulx & plusieurs autres.

Après dîner, M. de Vieilleville retire l'Ordre de son col, & l'ayant baissé, le remet avec une grande reverance à celluy de M. de Nevers, qui le reçeut à grandissime joye ; disant là-dessus mille bons propos, qui redondoient à sa louange. Et s'il n'estoit pas d'avis qu'ils feissent une despêche commune au Roy de tout ce qui s'estoit passé depuis quatre jours ; qu'il l'estoit venu trouver par le commandement de Sa Majesté, pour l'assurance qu'il a, qu'elle en recevra beaucoup de contentement : *car vous avez, dist-il, aultant bravé l'Empereur en le Voyvre & icy, que jamais brave Capitaine & valeureux Chevalier scauroit faire, & avec ung merveilleux heur, qui est à tout aultre incomparable.*

M. de Vieilleville, après l'avoir dignement remercié, fut de ceste opinion ; mais il atten-

année, & par conséquent plus en état que le cadet de suivre son père à la guerre ; ce qui donne lieu de croire ou que les Auteurs de l'Histoire généalogique se sont trompés sur la date de la naissance du Marquis d'Isles, ou que l'Auteur de ces Mémoires s'est mépris, en mettant le cadet à la place de l'aîné.

doit

doit le compaignon de Suligny, nommé Habert qu'il avoit envoyé au camp de l'Empereur, pour descouvrir & esclairer ses actions & entreprises, affin de faire une bonne despesche au Roy, & le tenir adverty des plus secrets deportements de son ennemy. Lequel Habert arriva une heure après, qui les fist resserer en une chambre seulèts, avec leurs Secretaires; sur les rapports duquel, ils despeschèrent de bien amples lettres au Roy, qu'ils envoyèrent à Thoul à M. des Clavolles, qui fist courir le pacquet, & n'oublierent la mesme lettre du Duc d'Alve à Dom Alphonce d'Arboulangua, pour faire rire Sa Majesté, du vœu de l'Empereur de se rendre Moyne, plus par desespoir que par devotion; encore avec blasphême. Quant aux trois Cornettes Hespaignolles, ils les retindrent, en intention d'en faire ce qui sera recité cy après : & renvoyerent incontinant Habert au camp de l'Empereur, avec l'escharpe jaulne pour tousjours sentir si le Duc d'Alve feroit point quelque entreprise sur le Pont - à - Mousson, parce qu'il n'estoit fortifié qu'à la vieille mode, sans flancs, parapets, boulevarts, ravelins, cases-mattes, plattes-formes, ny aucun rempart; ou aussi, M. de Vieilleville n'estoit nullement d'avis qu'on touschast, & plustost

l'abandonner à la première nouvelle qui surviendrait, que l'ennemy s'y voulût presenter, pour n'offencer la neutralité, ny donner occasion à l'Empereur de se saezir des autres villes de Lorraine, ny faire danser à ce jeune Prince *la Piedmontoise*.

### C H A P I T R E X V.

*M. de Vieilleville enleve un convoi de vivres destiné pour l'armée de l'Empereur.*

**L**E lendemain, qui estoit le troisieme jour d'après la prise, M. de Vieilleville mist en avant, qu'il falloit sortir en campagne avec les cornettes Hespaignolles, pour servir de gluaux à ceux de l'armée Imperiale qui se feroient escartez, de s'y venir ranger & s'y perdre. Ce que M. de Nevers trouva le mieux du monde, & en voulut estre; mais M. de Vieilleville insista fort au contraire, & qu'il ne falloit ainsi hazarder les Princes: *Vous debattez pour neant*, dist M. de Nevers; *car vous n'executerez point ceste gaillarde entreprise que je ne participe au plaisir; & me demets totalement de toute autorité, & ne veux marcher & combattre que sous la faveur de vostre bonne & heureuse fortune.* Ainsi ils sortirent environ trois cents che-

vaux, que lanciers, que harquebuziers, & environ cent pistolliers acoustrez à la Reithre, avec les escharpes rouges de la deffaïcte de Roziers, & les susdites cornettes: de forte que de loing on les eust pris pour troupes Hespaignolles, Flamandes, ou de Bourgoigne; & vindrent jusques à Corney, mychemin du Pont-à-Mousson à Mets, sans rien rencontrer par les chemins, ny dedans le villaige, qui fut cause qu'ils passerent oultre, & envoyerent les cent Reithtres devant battre l'estrade, le Grec avec eux, si on rencontroit des Hespaignols, & Suligny qui portoit la cornette de feu Alphonce, qui parloit Allemand, la grosse troupe marchant après: & à demie-lieue du villaige vingt ou trente chevaux parurent, lesquels, voyants escharpes & cornettes rouges, font debander trois hommes de leur troupe, pour nous venir reconnoistre. Le Grec s'avance, qui parle à eux Hespaignol, dont ils furent bien aise. Ils demandent nouvelles de Dom Alphonce; il respond, qu'il est en gros hôt, qu'il leur monstre derriere. Ils vont faire leur rapport à leurs compaignons, qui s'approchent sans deffiance. Les Sieurs d'Orvaulx & du Mesnilbarré, qui menoiert la troupe les investissent & arrestent, leur faisant, sans coup frapper,

rendre les armes. De quoy ils furent bien esbahis. De marcher plus oultre, il n'y avoit pas grande seureté; car nous n'estions qu'à deux lieux du camp de l'Empereur: toutesfois M. de Vieilleville fust d'avis, que l'on pouvoit passer encores quelque demye-lieue plus oultre, tirant vers le Pont-à-Maygny, qui est sur la riviere de Seille, qui entre dedans Metz: ce qui fut suivy. Mais par ce chemin on rencontra plus de cent hommes de cheval, & aultant de pied, par petites troupes, & plus de soixantes charettes chargées de vins, d'avoine, & d'aultres vivres que l'on menoit au camp, qui toutes furent arrestées, & plusieurs des hommes tuez, de peur qu'ils allasent donner l'allarme, & nous faire suyvre. Et y avoit ung grandissime plaisir en telles rencontres; car ils s'y venoient ranger librement, ou nous attendoient sans se doubter d'aucune hostilité, & se trouvoient cependant investis, avec risée, & mocquerie.

Or il fust question de faire retraicte; car car il estoit basse heure: mais d'aller au Pont-à-Mousson, il n'y avoit ordre, car nous en estions à quatre grandes lieues, & neigeoit excessivement: de sorte qu'il fust resolu de retourner à Corney, & y demeurer, encore que ce logis fust fort incommode, à

cause des incursions ordinaires que les gens de l'Empereur y avoient faites, mais ils n'y venoient plus, n'y trouvant rien plus à prendre ; il y avoit encore des fourrages, & rien que du pain pour les pauvres habitants, encore bien peu, ny pas un liât ; car l'on avoit tout transporté en l'armée, pour la commodité du siege. Mais nostre esperance estoit sur le charroy que nous avions pris, qui portoit grande abondance de beaucoup de sortes de vivres, principalement d'avoine pour les chevaux,

Arrivez que nous fusmes à Corney, tout chacun s'emboisogna aux barricades, & les prisonniers si bien resserrez, qu'il estoit impossible qu'ils eschappassent ; car ils estoient liez & attachez, & principalement les Wallons, qui sont de toutes les provinces des Pays-Bas, que l'on appelle *Flamands-Hennuyers* ( a ), & Bourguignons. Quant aux Hespaignols, Italiens & Allemands, M. de Vieilleville les faisoit plus favorablement traicter ; car les aultres sont ennemis mortels du nom François, encore qu'ils en soient sortis, & que nous usions d'un mesme langage ; mais la muance ( b ) des Seigneurs,

( a ) Ceux du Haynaut.

( b ) Le changement.



nous a ainſy alterez d'amityé , & envenimez les ungs contre les aultres, comme nous avons dit ailleurs,

En ce pauvre logis , la nuit ſe paſſa fort joyeuſement , & avec bonne chere ; car le vin ne manqua point , & d'autres ſortes de vivres en abondance , juſques à la volaille & des fruicts , qui eſtoient en ces charettes, Mais M. de Vieilleville ſe deplaiſoit de veoir M. de Nevers ſans liſt ; & après l'avoir prié de patienter , qu'une nuit eſtoit bien-toſt paſſée , il luy demanda le mot : ce qu'il reffuſa , diſant qu'il aimeroit mieux mourir que d'aller contre ſa parole : *Car vous ſçavez bien , Monsieur , mon parfait amy , que j'ay proteſté , au partir du Pont , de combattre ſous voſtre bonne fortune , & ne me meſter de rien : & me vois reposer ſous l'affeurance de voſtre bonne grace.* Et ſe jecte tout veſtu ſur un ſagot de paille , & beau feu,

M. de Vieilleville , après l'avoir remercié de ceſte deſerence , va donner ordre pour les gardes , & donna le mot à ceux qui commandaient à quatre corps-de-gardes qu'il avoit poſez aux quatre advenues du villaige , & aux Gentils-hommes qui eſtoient ordonnez pour les rondes. Plus il fit dreſſer un corps-de-garde devant le logis de M. de Nevers,

sans bruit, & un autre devant le sien. Cela fait, il se retira, non pas pour gueres dormir; car il fust quasi toute la nuit sur pieds, & fist les rondes de devant & d'après mynuit; car ayant ce Prince en charge, il ne s'en pouvoit fier qu'en soy-mesme.

## CHAPITRE XVI.

*M. de Vieilleville enleve un autre convoi, destiné pour la bouche de l'Empereur.*

LE jour esclos, il vint en la chambre de M. de Nevers, qu'il trouva desjà prest à partir, auquel il demanda s'il n'estoit pas d'avis qu'ils allassent encore battre l'estrade devers le Pont-à-Maigny; car c'estoit le chemin par où il venoit beaucoup de vivres & de bons de Nancy, de Nomeny, & du ban de Disme au camp de l'Empereur, sous la faveur & passeports de sa niepce, qui n'y esparnoit sa peine ny la despence, & qu'ils n'estoient nullement descouverts pour François, qui leur estoit un grand moyen de bien endommager l'ennemy, & avec peu de perte. A quoy s'accorda fort aisément M. de Nevers.

Là-dessus, M. de Vieilleville commande que chacun repaïsse, & fasse bien disner les che-

vaulx, & qu'ils en avoient pour dix bonnes heures de taillé; puis ordonne des prisonniers, qui furent incontinant conduits au Pont-à-Mousson, & de ce qui devoit demeurer pour la garde du villaige, avec deffenses expressees de ne laisser sortir uug seul habitant, dont on sçavoit le nombre, principalement qui print le chemin de Metz, sur peine d'estre tué.

Tout cela ainfy bien ordonné, l'on marche comme sur les huit heures du matin du xxij Decembre de la mesme année, en toute allairesse & esperance de se faire riches, & de rençotrer, pour le moins, de quoy faire bonne chere : qui ne fust point en vain; car nous ne fusmes pas esloignez d'environ deux lieues du villaige, que nous rençotrasmes six charettes chargées de vin, & d'autres vivres exquis, que Son Altesse envoyoit, par singularité, à l'Empereur son oncle, comme pour sa bouche; car il y avoit douze saulmons du Rhin, la moitié en paste, conduictes par huit Gentilshommes, & vingt soldats; lesquels, quand ils nous veyrent, ainfy rouges, commencerent à se resjoir, & s'escrier, disant : *voilà l'escorte que l'Empereur nous envoie.* Et s'advancent pour nous venir bien-veigner, demandants qui comman-

doit en ceste troupe. Mais ils furent esbahis qu'on les arreste, & qu'on leur tire, criant: *France*. Les harquebuziers furent tuez, & les Gentils-hommes mis à pied & en seure garde. Et pour ce qu'il pouvoit estre environ midy, on fist collation en plaine campagne, où furent beus quatre poinçons de vin, qui estoit excellent, & departy aux plus apparants de ces pastés de faulmon. Les Gentilshommes dirent, qu'il y avoit une charette chargée de fruiçts dedans des tonnes neuves, & une aultre de pain de bouche, aussi dedans des tonnes, & que tous ces rafraichissements estoient de la part de la ville de Nancy & du Grand-Maistre de Lorraine, qu'ils envoioient à l'Empereur, pour le gratiffier; & que les onze batteaux, qui avoient esté au Pont-à-Mousson. estoient de la part de tous les Estats de Lorraine, pour recommander à Sa Majesté toute la province; que quand Son Altesse en sceust la desconvenue, elle en cuyda mourir de raige & de despit; qu'elle saiche encore ceste-cy, ils s'asseurent qu'elle en mourra.

## C H A P I T R E X V I I .

*Colere de l'Empereur contre M. de Vieilleville.*

**L**ORS, l'ung d'entre eux nommé Vignaucourt, va demander, si ces troupes n'estoient pas de M. de Vieilleville. *Pourquoy*, respond M. de Vieilleville, sans se faire cognoistre, *le demandez-vous?* « Pour ce, dist-il, qu'il » a pris le Pont-à-Mousson, avec les Enseignes & escharpes rouges; de quoy l'Empereur est en extreme colere; car j'estois hier à son lever, & je l'ouys jurer, que si jamais il le peut attrapper, qu'il le feroit empaler; disant telles parolles: Ce traditor (a), Lyon-Vulpe de Vieilleville, a pris le Pont - à - Mousson avec mes Enseignes & devises, & tué de sangfroid mon pauvre Domp Alphonce d'Arboulangua, & fait tuer tous les malades de mon armée qui y estoient, & pris les onze batteaux de vivres que les Estats de Lorraine m'envoyent; mais je jure au Dieu vivant, que si jamais il tombe en mes mains, je luy apprendray à user de telles perfidies, & se servir de mon nom, de mes armes & Enseignes, pour me ruyner. Il n'y a Prince

(a) C'est-à-dire: ce traître, lyon - renard.

» au monde, pour puissant & valeureux qu'il  
 » soit, qui n'y fust surpris & trompé ; qu'il  
 » s'assure bien qu'il n'en aura pas meilleur  
 » marché que d'estre empallé ; & le con-  
 » dampne de ceste heure, si jamais je le  
 » puis tenir, à ce supplice. Et vous aultres ;  
 » je parle a vous qui commandez en mon ar-  
 » mée ; quelles gens estes-vous, que vous ne  
 » faites quelques entreprises sur ce meschant ?  
 » car, à ce que j'entendy encore hier par  
 » quelqu'un qui m'est fidelle, qu'il court les  
 » champs tous les jours, ayants tous ses sol-  
 » dats l'escharpe rouge, Cornettes, Enseignes  
 » Hespaignolles & de Bourgoigne, sous l'om-  
 » bre desquelles il faict mille assassins sur  
 » mes gens ; car personne ne s'en deffie : ne  
 » voilà pas une grande meschanceré. Par là  
 » mort-D... , vous n'estes pas hommes,  
 » d'endurer telles traverses ; & ne faites cas  
 » ny de mon honneur, ny de mon service.  
 » A ce courroux & très-furieuse colere, il  
 » sourdit ung fort grand murmure parmy tous  
 » les Princes & grands Seigneurs qui estoient  
 » en sa chambre ; & en sortirent bien faschés.  
 » Que s'il ne se prend garde il y aura bientost  
 » entreprise sur luy ; car ils sont fort enve-  
 » nimez, principalement les Hespaignols, à  
 » cause de la mort de Domp Alphonce d'Ar-

» boulangua , que l'on a fait si cruellement  
» mourir. »

M. de Vieilleville repliqua , que Domp Alphonce fust trouvé mort sur son liét, sans que personne luy ayt aydé à mourir ; & que M. de Vieilleville aymeroit mieux n'avoir jamais esté, que d'avoir commis une si grande meschanceté ; toutesfois il ne se donne pas peine des menaces de l'Empereur ; mais que pour sa reputation , il fera tousjours mentir le plus grand Prince d'Hespaigne quand il le voudra accuser d'une telle inhumanité. Vignaucourt congneust bien à ce langage que c'estoit M. de Vieilleville qui parloit ; qui luy fist tenir bride à ses discours ; aussi , qu'on luy fist signe : lequel , & les autres Gentils-hommes Lorrains, veyrent prandre devant eux , encore dix ou douze chevaux chargez de vivres, qui venoient des pays dessusdicts trafficquer au camp de l'Empereur ; car voyants ces cornettes rouges arborées, ils ne se deffioient pas de leur malheur, & beaucoup de soldats & d'autres gens qui estoient devalizez , & arrestez , car ils alloient au camp de l'Empereur , ne pensants pas trouver si près leur ennemy.

Là-dessus M. de Vieilleville dist à M. de Nevers qu'il se falloit retirer , puisqu'il ne

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 189

se presentoit rien pour combattre, & qu'ils avoient du temps assez pour gagner le Pont-à-Mousson : à quoy M. de Nevers s'accorda. Et comme ils eussent desjà entré au grand chemin, & à demie lieue de Corney, ils veirent en la plaine ung homme qui venoit derriere au grand galop ; qui fust cause qu'ils firent alte, en le surattendant.

Et à l'approche, ils cogneurent que c'estoit Habert ; lequel dist à M. de Vieilleville, tout haut, qu'il se retirast en diligence, ou au Pont, ou à Thoul, & qu'il se gardast bien de coucher à Corney ; car sur la minuiet, il aura plus de trois mille harquebuziers, & mille chevaux sur les bras, que le prince de l'Infantasque (a) conduict ; *ayant juré à l'Empereur de vous amener mort ou vis, & tout tel, vous faire empaler ; qui vous a condamné de sa propre bouche à ce supplice ; car il est en une incroyable colere de la guerre que vous luy faiçtes, avec ses enseignes, armes & devises, & stomacqué merveilleusement, que vous ayez faiçt tuer Domp Alphonse de sang froid, que sans fin il regrette.*

*Vous soyez le bien venu, Habert, dist M. de Vieilleville, car vous m'apportez une très-*

(a) Le Duc d'Infantado, dont l'Auteur de ces Mémoires a constamment mutilé le nom & la qualité.



*agréable nouvelle.* Et adressant sa parole à M. de Nevers, le pria de se retirer au Pont, ou à Thoul; qu'il n'estoit pas raisonnable de hazarder un tel Prince; & que quant à luy, il estoit resolu d'attendre ce Prince avec toutes ses piaphes; puis haulssant sa parolle: *voulez-vous pas, tous qui estes icy, faire espaule à ma résolution? Aussi bien n'avons-nous point encores fait la guerre par-deçà, ayants toujours usé de ruses & de surprises.* Ce disant, il prend les cornettes rouges & les mist en pieces; & commanda à tous, de cacher les escharpes Hespaignoles, & s'accoustrer des marques françoises. Sur quoi, tous luy respondirent unanimement, & d'une voix, qu'ils mourroient à ses pieds: & deschirerent tout ce qu'ils avoient de rouge sur eux.

Mais M. de Nevers va prendre la parole; disant qu'il ne confideroit pas les forces qui devoient venir; & que peult-être Habert ne les avoit pas toutes descouvertes; & puis, en un village non muré ni fossoyé, auquel on entre par les derrieres des maisons comme dedans du beurre, c'estoit se perdre, ce luy sembloit, assez témérairement, & qu'il n'y avoit aucune apparence de tenir. *C'est tout un,* respond M. de Vieilleville: *j'ay trouvé*

une invention, que quand je la vous auray dicté, vous jugerez avecques moi, que je defferay une armée, ou pour le moins, je les mettray à vau-de-routte. M. de Nevers la voulut bien apprendre, & le pria de la luy communiquer.

Alors il luy va dire : « Voyez-vous bien, » Monsieur, ce taillis qui est à ung quart de » lieue de Corney, & ce grand bois qui est » à une demye, sur la gauche; je m'en voy » poser en chacun d'eux cent bons chevaux, » lesquels, quand ils verront toute ceste har- » quebuzerie & cavallerie acharnée à nostre » villaige, sortiront de furie, l'une ambuf- » cade après l'autre; & chascune à deux » troupes, avec ung grand bruidt, pour » leur donner sur la queue. La raison de » la guerre veult qu'ils prennent l'espouvante » si grand que le plus hardi gaignera la fuite; » & y eust-il cent Princes de l'Infantasque, » qui ne se montreront pas en cela plus » hardys que leur nom ne le porte; car » *Fantasque* en italien (a), c'est une *cham-* » *briere* en françois; & m'en laissez seule- » ment faire : j'espere avec l'ayde de Dieu,

(a) Pour que le jeu de mots fût supportable, il auroit fallu que c'eût été là réellement le nom de ce Seigneur Espagnol.

» conduire si bien le tout, que j'en auray ,  
» en moins de deux heures, ma raison ; si  
» autrement mal baste , vous sçavez , Mon-  
» sieur , *qu'une genereuse mort toute la vie*  
» honore ».

Quand M. de Nevers entendit ce langage ,  
il cogneust bien que M. de Vieilleville estoit  
determiné à sa resolution ; & que de l'en pen-  
ser distraire ; c'estoit quasi entreprendre de  
detourner le cours d'une riviere ; joint qu'il  
y adjousta de son jugement ; car il estoit expe-  
rimenté guerrier , par lequel il trouva que  
deux cents beaux chevaux , sortans de deux  
divers lieux à diverses troupes de cinquante  
chevaux chacune , & la nuit , pouvoient bien  
estonner plus de grandes forces , que celles  
dont l'on estoit adverty , avec la forte & vive  
resistance que l'ennemy trouveroit dedans le  
village , il y avoit très-apparente raison de  
tenir ; & qu'il en vouloit être de moitié.  
Mais , sur l'instance priere que luy faisoit M.  
de Vieilleville de se retirer , alleguant que le  
soing qu'il pourroit prendre de la personne  
d'un si excellent Prince , pour le tirer du ha-  
zard , luy romproit peut-estre quelque des-  
seing , qui apporteroit à toute l'entreprise  
ung fort dangereux changement , le sup-  
pliant très-humblement de s'absenter , il res-  
pondit

pondit résolument , quoiqu'il deust avenir de luy , qu'il en verroit la fin ; & qu'en meilleure compagnie , ni pour ung meilleur effect , ne pouvoit-il mourir ; & qu'on luy faisoit un extrême tort & desplaisir de luy en parler pour l'en divertir.

« Ce que voyant M. de Vieilleville , tout resjouy , luy dist telles parolles : « Je vous assure , Monsieur , que ceste vostre resolution a renforcé nostre troupe de plus de cinq cents hommes ; & espere en Dieu , que nous ferons ceste nuit ung très-grand & très-signalé service au Roy , sous vostre charge. Gaignons doncques vitement le village , afin de faire repaistre les deux cents hommes & deux cents chevaux , que j'ay desja tirez & choisis en mon cœur , pour les loger de bonne heure aux lieux que j'ay projecté ».

### CHAPITRE XVIII.

*Monsieur de Vieilleville est averti que les ennemis marchent en force pour le combattre : Utilité des espions.*

TOUTES les troupes marchent allaiement devers le village , en ardante delibération de combattre ; mais incroyablement

aïses & resjouys, de ce que M. de Nevers en vouloit estre ; & qu'il demeueroit ; car s'il s'en fust allé, il remenoit avec luy quarante braves gentilshommes qui l'avoient accompagné jusques au Pont, lesquels eussent plustost crevé que de se laisser forcer en la barricade qui leur eust esté commise ; car ils avoient le cœur & la cuyrasse de bonne trempe, & à l'espreuve de toutes les peurs & apprehensions de mort, de quelque frayeur qu'elle se fust offerte : aussi estoient-ils des meilleurs & plus anciennes races de noblesse de Bourgoigne, Champaigne & Picardie ; & tels qu'un grand Prince se les peut & doit choisir, pour estre honné en sa suite, & pour la garde & seureté de sa personne.

Or, comme nous estions à mille pas près du villaige de Corney, nous vismes à la main droicte ung homme à pied, en la plaine, qui venoit droict à nous à grande course, traversant les champs, & seillonnant les bleds verds ; car il y a peu ou point de hayes en ce pays-là ; qui fut cause, que M. de Nevers & M. de Vieilleville firent alte, pour savoir ce qu'il vouloit dire, & de quelle part il venoit, & quel il estoit, car en criant & appellant, il faisoit signe de son chapeau.

A l'approche, nous le reconnusmes pour le Maire de Villefaleron, auquel M. de Vieilleville avoit tant fait de bien à la deffaiete de Montdragon à Malatour : & quant il fut près, il s'escria tout hault, en son pathois : « Sauvez-vous, M. de Vieilleville, car par » *le nondé* (a), le Marquis Albert, qui sçeit » que vous vous retirez en ce village, & » que vous y avez couché la nuit passée, » partira devant trois heures pour vous y » surprendre cette nuit, avec quatre mille » hommes de pied, deux mille chevaux & » six canons, pour battre le village en ruyne » & le foudroyer. *Dis-tu vray*, respond M. de Vieilleville ? Ouy par la mort de Monsieur ; car quand j'ay veu l'artillerie marcher droit au Pont-à-Moulin, j'ay passé incontinent la Mozelle à pied, car elle est si glacée qu'elle porte, pour vous en venir advertir ». Alors, M. de Nevers va dire, que le plus seur estoit de gagner le Pont ; & que *trop en a qui deux en meine*. M. de Vieilleville, à son très-grand regret, fust bien de cest advis ; & fust dict, que sans s'arrêter au villaige, on tiraist de long droit au Pont, sans se y arrêter, & qu'il y avoit du temps assez ; & qu'on n'y laissast chose

(a) Par le nom de Dieu.

quelconque , de quoi l'ennemy se peut prevaloir , & qu'il n'y demeurast ame vivante. Aussi rendist-on aux huit gentilshommes Lorrains leurs chevaux , avec permission de se retirer ; ce qu'ils firent , car ils n'estoient pas de bonne prise , ne portants point les armes contre le Roy.

Mais Vignaucourt , en prenant congé , ne se peut garder de dire à M. de Vieilleville , qu'il ne s'esbahissoit plus s'il avoit toujours du bon , & s'il faisoit de si belles choses , puisqu'il avoit de si braves & hardis espions ; car il regnoit Dieu , s'il n'avoit veu hier celluy qui se nomme Habert en la chambre de l'Empereur , qui s'advouoit du colonel Bastien Schartel (a) , qu'il avoit laissé malade à Strasbourg ; & l'autre , dernier venu , il l'avoit veu vendre depuis quatre jours pain & vin au camp du marquis Albert de Brandebourg. « Vignaucourt ,

(a) Seckendorf, dans son apologie du luthéranisme, nous a conservé sur ce Schertel, & non pas Schartel, une anecdote assez curieuse. A la prise de Rome par le Connétable de Bourbon, il n'étoit que simple Capitaine de Lansquenets ; & cependant il s'y enrichit de manière, que ses petits fils ayant vendu les fonds de terre qu'il avoit acquis, le prix monta à six cens mille florins, monnoie de ce tems-là.

» mon amy , respond M. de Vieilleville ,  
 » tout homme qui se mesle de conduire la  
 » guerre , s'il n'est garny de tels confidens  
 » & serviteurs occultes , n'aura jamais hon-  
 » neur en ses entreprises , & sera tousjours  
 » en reputation de mal-habile homme , &  
 » tenu pour un sot , en dangier , au reste ,  
 » d'estre le plus souvent surpris en ses mesmes  
 » embuscades : or , adieu , Vignaucourt ;  
 » si vous trouvez le prince de l'Infantasque  
 » par les chemins , vous luy direz qu'il nous  
 » trouvera à Thoul ; mais que s'il ne nous  
 » prend en quatre jours , qu'il ne nous pren-  
 » dra jamais ; car le Conestable est à St.  
 » Dizier avecques cinquante mille hommes  
 » & trente pieces d'artillerie , qui marche  
 » à grandes journées pour secourir M. de  
 » Guyse ». Ainsi s'en retournerent ces Lor-  
 rains , dire mauvaises nouvelles à leur  
 maistresse , la Douairiere de Lorraine ;  
 & que ses beaux presents estoient tombez  
 en tierce main , qui se mocquent , pour tous  
 remerciements , des menaces de l'Empereur  
 & de sa niepce.



## C H A P I T R E X I X.

*Monsieur de Vieilleville retourne à Pont-à-Mousson.*

Nous passames doncques le village, dedans lequel M. de Vieilleville pria le Maire de demeurer jusques au lendemain, pour luy rapporter au vrai de toutes choses, & de bien observer tout ce qui se feroit par les troupes, le nombre d'icelles, & leurs chefs: & pour luy servir de couverture & d'excuse légitime, d'estre demeuré, il luy laissoit un muy de vin, & un fommier chargé de vivres, des derniers pris; & si d'aventure, le Marquis l'interrogeoit, qui l'a meu de venir là, il luy respondra, que saichant qu'il y avoit entreprise, il avoit amené des vivres pour les soldats. Le Maire luy dict que ceste excuse estoit très-bonne; mais qu'il en avoit une aultre plus seure; car son hoste de la nuit passée, estoit son frere; & qu'il pourra dire qu'il l'est venu veoir, parce qu'il est malade. M. de Vieilleville fust fort aise, & luy recommanda la fidélité sur-tout; & de n'oublier à dire, qu'ils alloient à Thoul; & que demain, il luy donneroit de l'argent pour sa peine. Le Maire se mist à genoux

devant luy, pour le remercier, ainſy qu'ont accouſtumé faire les payſans, quand on les contente ſi largement, contre eſperance, & plus que le mérite ne requiert : car avec la charge de vivres & le muy de vin, il luy donna auſſi le cheval.

Nous arrivâmes aſſez tard au Pont - à - Mouſſon, avec toutes nos priſes, qui eſtoient grandes, riches & fort commodes pour la bouche : quant aux priſonniers, il y en avoit dix ou douze, d'eſtoffe, & de beaux chevaux. Chacun reprit ſon vieil logis. L'ordre fut promptement donné pour la garde de la ville ; & afin d'y obliger les habitants, on les intimida, que le marquis Albert avoit fait entrepriſe ſur la ville, & qu'il la vouloit ſaccager ; mais qu'ils ſ'affeuraſſent, que tout ce qu'il y avoit là de François, creveront pluſtoſt que cela advienne ; & qu'il demeureront là exprès pour les garder, & n'iront point à Thoul ; mais auſſi, que de leur coſté, ils ſ'eſvertuent de faire bonne garde. Ceſte invention de M. de Vieilleville les anima tellement à ce devoir, que toute la nuit l'on ne voyoit que gens & feux par les rues ; & les femmes apportoient en nos corps-de-garde la collation de vin & des confitures : auſſi que c'eſtoit la vigile de Noël,

que l'on ne dort gueres; les ungs, comme les vieux, par devotion; mais la jeunesse, par desbauche & riblerie.

## C H A P I T R E X X.

*Monſieur de Vielleville reçoit avis de la marche infructueuſe des ennemis.*

**L**E matin, jour de Noël, environ l'heure de la Meſſe du point du jour, où M. de Nevers & M. de Vielleville, avec grande compagnie, aſſiſtoient, le maire de Villeſaleron ſe préſenta à la porte de la ville, monté ſur le cheval de charge qui luy avoit eſté donné; & eſtant amené devant eux, car on le fiſt entrer ſans cérémonie, d'autant qu'il eſtoit cogneu, ils luy firent dire tout ce qu'il en ſavoit, & à la vérité; lequel commença à parler ainſi :

« Meſſieurs, arſoir (a), mon frere & moy,  
 » avec quatre de nos voifins, montâmes au  
 » clocher, où nous ne fuſmes pas trois heures,  
 » que nous veîſmes bien loing en la  
 » grande plaine, car la lune eſtoit fort claire,  
 » environ douze chevaulx qui venoient bon  
 » train droict au village. Je descendis incontina-  
 » tant; & ayant baſté mon cheval, je m'en

(a) Hier au ſoir.

» voy au grand galop devers eux : ils me  
» crient en langaige François , que je demeu-  
» rasse. Estant demeuré , ils s'approchent , &  
» demandent qui je suis , d'où je viens , &  
» où je vas ainsy la nuit. Je leur responds ,  
» que je suis le maire de Villaferon , à deux  
» lieues d'icy , la riviere entre deux ; que  
» j'estois venu veoir mon frere qui se tient  
» à Corney , lequel estoit malade ; mais main-  
» tenant qu'il se porte bien , je m'en re-  
» tourne la nuit , de peur de rencontrer ,  
» le jour , quelque soldat qui m'oste mon  
» cheval. Et comment as - tu eschappé ,  
» que les François , qui sont au village , ne  
» te l'ont osté ? Il n'y a personne , dis - je  
» lors. Te mocques-tu , par le sang D.... ?  
» Il y en a plus de sept cents que meine la  
» Vieulxville. Par D. . . . , Messieurs , il  
» n'y en a pas ung , & n'ay point ouy parler  
» de la Vieulxville ; mais il y en a bien  
» ung qui s'appelle Vieilleville. Que mau-  
» dict soit - il , car il brussa ma grange à  
» Villefaleron , quand il deffit Montdragon  
» à Malatour. Vous le cherchez volontiers ,  
» puisque vous parlez françois. Nous le cher-  
» chons pour le prandre , ce meschant-là :  
» nous sommes à M. de Brabançon. En la  
» bonne heure , dis-je lors. Mais M. de Ne-

» vers & luy sont partis à trois heures après  
» midy , avec toutes leurs troupes , pour  
» s'en aller à Thoul. Et faut qu'ils ayent eu  
» quelque advertissement , car ils ont des-  
» logé à fort grand haste. Alors je ne vey  
» jamais mieux *renasquer* (a) , disant : Mort-  
» D . . . . , que dira l'Empereur ? Mais te  
» mocques-tu point ? Messieurs, s'il vous  
» plaist me donner ung homme , que s'il y  
» trouve seulement ung goujart , faites-moy  
» pandre sur le champ. Trompette , dict ung  
» homme Maranges (b) , va-t-en avecques  
» luy ; & s'il ment, donne-luy de l'espée tout au  
» travers du corps. Le Trompette s'avance  
» avec deux aultres qui le suivent ; & allas-  
» mes nous quatre , à toutes brides , au vil-  
» laige : & quand ils l'eurent bien revisé de  
» toutes parts , ils trouverent que j'avois dict  
» la verité , qui fust cause qu'ils s'en retour-  
» nerent devers leurs gens en la mesme dili-  
» gence , & moy avec eux. Nous arrivez , &  
» ayants fait leur rapport , ils commence-  
» rent à regnyer Dieu d'une estrange sorte ,  
» disants les ungs : Ha ! Marquis Albert ,  
» tu n'auras pas ta revanche de Rougerieu-  
» les : retire hardiment ton artillerie. Les

(a) Renier , blasphémer.

(b) On nommoit ainsi les Flamands.

» aultres : Ha ! Prince de l'Infantasque , tu  
 » as perdu tes vingt mille escus , car tu ne  
 » livreras pas Vieilleville à l'Empereur. Mais  
 » qui sommes si malheureux que d'avoir  
 » failly M. de Nevers ! C'estoit cinquante  
 » mille escus de rançon. Allons viftement  
 » faire retourner tout le monde , pour ne  
 » perdre point de temps ny les pas , en des-  
 » pit de D . . . , de tant donner de fascherie  
 » à l'Empereur ; il fault qu'il se retire : car ,  
 » par la mort-Dieu . . . , luy & nous sommes  
 » assiegez , & non pas les François. Que  
 » maudit soit cent pieds sous terre l'en-  
 » treprise , & que la peste puisse crever le  
 » cœur à tous ceux qui luy donnerent jamais  
 » ce conseil ; car c'est sa ruyne & la nostre.  
 » Là-dessus ils s'en allerent , les ungs devers  
 » le Marquis Albert , pour faire retirer son  
 » artillerie & ses troupes , car c'estoit peine  
 » perdue ; les aultres devers le Prince de  
 » l'Infantasque & Brabançon pour mesme  
 » effect ; & de moy , je pris à gauche , faisant  
 » semblant d'aller à Villesaleron : mais quand  
 » je les vis un peu esloignez , je m'en re-  
 » tournay à Corney pour venir dire en toute  
 » verité ce que vous avez ouy ».

Ce rapport contenta merueilleusement M.  
 de Nevers , M. de Vieilleville & toute l'assis-

tance, qui ne fust fans admirer l'ordre du langage de ce Maire, & la subtilité de ses remonstrances, attendu sa basse qualité. Mais ce paquet courut incontinant par toute la ville, de bouche en bouche; si bien que Gentilshommes, Soldats, Bourgeois & toutes sortes de gens furent si ravys d'allairesse, que l'on ne pensa plus que à se resjouyr; & donna à ce Maire M. de Vieilleville vingt escus, M. de Nevers dix, disant tout hault que chacun devoit lui donner quelque chose selon son moyen; car nous eslions tous perdus sans luy. Et luy-mesme fist la queste, pressant les plus aisez de user de quelque liberalité en son endroit, & qu'il meritoit plus que l'on ne luy scauroit donner; qui valut beaucoup à ce Maire, car on avoit honte de refuser ung Prince.

## C H A P I T R E X X I.

*M. de Vieilleville partage le butin fait sur les ennemis.*

**T**OUTES les festes de Noël s'escoulerent en telle resjouissance, & avec la meilleure chere du monde, sans aucun soing ny soulcy, & à departir le butin; tant des chevaux, qui se vendoient à bon compte, que des pri-

sonniers que l'on rançonnoit sans grande rigueur ; car la plupart furent renvoyez sur leur foy, & avec terme ; & une infinité d'autres hardes, qu'on laissoit à non prix : & estoit l'argent qui en provenoit distribué par M. de Vieilleville, avec telle discretion & respect des qualités & merites, que chacun demeura content ; & pustost donnoit du sien. Mais sa providence ne pouvoit permettre que parmy tant de festes, allairesses & contentements, on negligeast ce qui estoit du devoir de la guerre ; car il envoyoit tous les jours deux hommes, l'ung au plus matin, l'autre après disner, par de-là Corney, bien avant, pour descouvrir les entreprises de l'ennemy ; qui nous en rapportoient de si agréables nouvelles, qu'elles accroissoient à souhait nos aises & plaisirs ; & ce doux paquet nous arrivoit deux fois le jour, qui nous entretenoit en incomparables delices : & y jouoit-on à la chance à trois dez, & à la raffle, des chevaux d'Espaigne, coursiers de Naples, barbes, sardes & rouffins, aussi liberalement que s'ils n'eussent esté qu'asnes de moulin.

Il y en eust (5), qui voulurent faire le semblable de quelques prisonniers, parce qu'ils estoient de pais incogneus & d'estranges regions, sans aucune esperance d'en tirer



un seul denier de rançon, sinon qu'ils se disoient des environs du *Destrie* (a) de *Gilbathar*; mais en Europe, & par consequent Chrestiens; mais M. de Vieilleville s'en courroucea fort asprement, & les cuyda tuer, quand il les surprint sur le fait; trouvant trop inhumain tant estoit homme de bien, que l'on turquifast ainsi le Christianisme; & par les mesmes Chrestiens: il mist tous les prisonniers en liberté, sans rien payer, & chassa ces barbares joueurs, leurs maîtres, de sa fuite, sur peine de la vie, s'ils y estoient trouvez deux heures après le commandement; & s'il y eust eû une strapade en la ville, ils se pouvoient bien assurer d'y servir d'exemple d'une telle abomination.

## CHAPITRE XXII.

*Monsieur de Vieilleville apprend que l'Empereur a levé le siege de Metz.*

**L**E Dimanche suivant, premier de Janvier, que l'on appelle premier jour de l'an 1553, (car nous comptons en ce temps-là le milliaire à la resurrection, & non à la Nativité) trois soldats vindrent à la porte, qui se disoient Italiens de Naples, & de-

(a) Détroit de Gibraltar.

mandoient à grande priere l'entrée, car ils estoient malades, fort maigres & attenuez. Le caporal en vint advertir M. de Vieilleville, qui luy commanda de les amener au logis de M. de Nevers, & qu'il s'y en alloit.

Arrivez qu'ils furent, c'estoit environ les trois heures après midy, M. de Vieilleville leur demanda d'où ils venoient: ils responderent: Du camp de l'Empereur; & qu'ils estoient si malades, pures, & languissants, que quand ils l'ont veu s'en aller à Théonville, & lever le siege, ils sont venus icy, ne pouvans plus s'uyvre, se fians en la bonté & courtoisie du François, pour trouver quelque favorable secours en leur extresme necessité; & qu'ils feront service au Roy de France toute leur vie, sans jamais changer de party; aussi, qu'ils ont des parants en France qui responderont de leur fidelité.

» Comment, dict M. de Vieilleville, l'Empereur a-t-il levé le siege? » Lors, l'ung d'eux, nommé Pierre-Paul da Torre, & le plus apparant, va dire en corrompant son langage, pour se mieux faire entendre:

» Seigneur, faites-nous jectér tous trois en un feu ardent, si ce que je veux vous dire ne contient verité; qui est, que ce matin l'Empereur est party de son logis,

» nommé la Horgue, & avec quinze cents  
» chevaux, qui sont du Marquis Albert,  
» qu'il a pris pour son escorte, a passé le  
» Pont-à-Moulin, tenant le chemin de Théon-  
» ville; & demain le Duc d'Alve & Bra-  
» bançon doivent aussi desloger. Le Marquis  
» Albert partira mardy, qui doit demeurer  
» le dernier pour soutenir tous les efforts  
» & faillies de ceux de dedans, jusques à  
» ce que l'armée, qui est au-delà de la Mo-  
» zelle, soit entierement passée. Et je scøy  
» bien que cela ne se peult faire, & que,  
» pour le moins, toutes les tentes & pavil-  
» lons du Duc d'Alve, & le charroy de  
» l'artillerie, ne demeurent, avec un grand  
» nombre de soldats: car c'est la plus grande  
» pitié qu'il est possible, de veoir les corps  
» morts qui sont sur la terre, tant d'hommes  
» que de chevaux; & les vivants y sont à  
» demy enterrez dedans les boues & fanges  
» que les pluyes & neiges fondues y ont  
» causées; & n'avons en toute nostre vie veu  
» une si hydeuse & espouvantable chose.  
» Aussi l'Empereur voudroit estre mort; &  
» maudict plus de cent fois en une heure  
» l'entreprise, & tous ceux qui la luy ont  
» conseillée. Faictes-nous presentement mou-  
» rir, s'il n'est vray, & si vous n'entrez  
» demain

» demain à ceste heure dedans la ville , sans  
 » aucun hazard ny danger ; car le Duc  
 » d'Alve sera desja à telle heure rendu à  
 » Théonville ; & y envoyez qui vous voul-  
 » drez : vous nous tenez ; s'ils rapportent  
 » du contraire , donnez-nous la mort plus  
 » cruelle que par le feu , si faire se peult ».

M. de Vieilleville luy dict , qu'il le croyoit ,  
 & qu'il voyoit bien à leur façon & assurance ,  
 qu'ils ne venoient pas pour tramer quelque  
 meschanceté ; mais qu'ils se rendoient d'une  
 franche volonté au service du Roy , & qu'ils  
 estoient les biens-venus. Puis adressant sa  
 parole à M. de Nevers , luy dict : *J'ay tous-  
 jours bien pensé que l'Empereur estoit trop  
 vieil, gouthoux & valetudinaire, pour despu-  
 celler une si belle jeune fille.* M. de Nevers  
 n'entendant ce propos , luy demanda ce qu'il  
 vouloit dire : *Je fais, Monsieur, une allu-  
 sion, respondit-il, de la ville de Metz, à  
 ce mot Allemand Metzie, qui signifie en Fran-  
 çois, pucelle.* M. de Nevers trouva ceste  
 allusion de gentille & spirituelle invention ,  
 & fort facecieusement rencontrée , qu'il n'ou-  
 blia d'en faire son profit , en la despeche  
 qu'il fist sur le champ au Roy , pour avoir  
 cest honneur d'advertir le premier Sa Ma-  
 jesté de ceste très-joyeuse & très-heureuse

nouvelle, sur la parole des Italiens, & envoya en l'instant son paquet à Thoul, à Vigenayre, par son chevaucheur d'escuyrye, avec commandement exprès, que, à quelque heure qu'arriveroit le porteur, qu'il print la poste, & allast en toute diligence, jour & nuit, presenter ses lettres à Sa Majesté.

Ces Italiens comblèrent la ville d'aïse de joye & de repos; & ne se soucia-t-on plus de faire corps-de-garde, ny de mettre sentinelles aux clochiers. M. de Vieilleville les bailla en charge au Sieur Rott, qui les traicta fort favorablement, bien aïse d'avoir de ses patriotes, & qu'ils estoient *tutti terrazzani*; c'est-à-dire, tous d'une ville. Mais pour ce soir-là, ils souperent à la table de M. de Nevers, que M. de Vieilleville traictoit en son logis, comme tousjours, pour en compter; qui leur fust d'une grandissime recreation; car ils presenterent à la compagnie tout ce qui se fist d'une part & d'autre durant le siege, comme s'ils y eussent esté.

Le lendemain, sur les six heures du matin, arriva ung Gentilhomme, nommé Courteville (a), que M. de Guise envoyoit devers

(a) Ce Gentilhomme, que le Duc de Guise envoya au Roi porter la nouvelle de la levée du siege de Metz.

le Roy, pour luy porter ceste bonne nouvelle de la retraicte de l'Empereur. Lequel dict à Messieurs toutes choses conformes au dire des Italiens ; & qu'il devoit partir dès hyer, sinon que mondict Sieur de Guyse attendoit que le Duc d'Alve & Brabançon fussent partis, craignant que l'Empereur eust fait ceste feinté, fuyvant sa coustume, pour les mettre en desordre, & s'en prévaloir ; lesquels sont deslogés ce matin avant le jour, & ont rompu le Pont-à-Moulin, de peur d'estre suyvis : mais on n'a laissé de leur donner sur la queue bien ferré, & y en est demeuré beaucoup ; & a-t-on trouvé cent cinquante cacques de pouldre au logis de Brabançon, qui ont esté brullées, parce qu'il estoit impossible de les tirer en la ville, à cause des fanges & fondrières : & sans douze cents chevaulx que le Duc d'Alve laissa derriere, pour soustenir, ils n'eussent pas emmené leur artillerie ; & que c'estoit une hydeuse & espouvantable chose à veoir, que les morts qui estoient sur la terre, & dedans les tantes & pavillons, qui sont semblable-

est appelé par l'Auteur de la relation de ce siège, le *Seigneur Thomas Delueche*, p. 155. Le Continuateur de l'Histoire de nostre tems, par Paradin, p. 801, lui donne le même nom.

ment demeurez. De sorte qu'il n'y avoit aucune difference entre son dire & celuy des Italiens. Dequoy M. de Nevers fust très-aïse, pour estre aßeuré de n'avoir envoyé au Roy une faulce nouvelle : qui fust cause qu'il print Pierre-Paul à son service, en estat d'Escuyer ; car il estoit bon homme de cheval, entendant fort bien le maneige & à dresser chevaux ; & donna à ses deux compagnons, moyen de faire service au Roy, les faisant enrooller hommes d'armes de sa compagnie. Encores fust-il plus aïse quand il vit son chevauteur arrivé, qui l'aßeura que Vigenaire estoit party à une heure après minuidt, en bonne deliberation de faire extreme diligence, qui fist esperer à M. de Nevers que son advertissement seroit premier que celluy de M. de Guyse.

Et pour ce que Courteville arriva sur l'heure de la Messe, on fist chanter le *Te Deum*, pour louer Dieu d'une si belle victoire : car en une sanglante bataille (6), l'Empereur n'eust sceu plus perdre d'hommes, que l'on nombroit à près de trente mille hommes, tant des faillies furieuses & ordinaires que faisoient nuict & jour ceux de dedans, de la froidure, famine, & aultres incommodités, que de la peste, qui seule en

devora plus de quinze mille, sans compter une infinité de soldats, qui se desroboient de malaise, maladie, & pauvreté, pour se retirer : de sorte que ceste bastonnade fust comptée pour la plus grande que reçeut l'Empereur en toute sa vie. Après laquelle aussi il perdit le courage, sans jamais oser plus rien entreprendre de grand ; & se relaiissa de toutes affaires d'importance, & quasi du monde, pour penser deormais en sa conscience, & regarder à son salut (7) ; & authorisa le Prince d'Espaigne son fils, de la Surintendance de son Conseil, & maniement de toutes charges.

### CHAPITRE XXIII.

*Le Duc de Nevers voulant aller à Metz trouver le Duc de Guise, M. de Vieilleville lui conseille de différer son départ.*

COURTEVILLE partit sans vouloir dîner, pour aller trouver la poste à Thoul. M. de Nevers, incroyablement aise que son Secrétaire eust pris les devants, dist à M. de Vieilleville, qu'il ne falloit plus doubter que le siege ne fust levé, & qu'il brusloit d'une extresme envye de veoir M. de Guise, le priant instamment de partir pour aller à



Metz , & tout promptement ; car ils y arri-  
veroient de bonne heure. A quoy M. de  
Vieilleville respondit , que , pour ce jour ,  
il n'estoit pas raisonnable, encore que l'envye  
qu'il avoit de veoir M. de Guyse, n'eust sceu  
surpasser la sienne , de veoir M. le Prince de la  
Roche-sur-Yon ; car on trouveroit M. de  
Guyse très-empesché en une infinité d'affaires,  
comme de faire suivre l'ennemy de toutes  
parts , d'escire au Roy un ample discours  
de ce qui sera survenu depuis le partement  
de Courteville , qui n'a emporté que le gros  
de la nouvelle ; de sortir luy-mesme pour  
exercer charité envers les malades qui seront  
demeurez dedans les tantes & pavillons ;  
plus, de forcer le Marquis Albert de desloger ;  
item de licencier tant d'honnestes hommes  
qui l'ont assisté en ce siege , & leur donner  
lettre de faveur au Roy , & tesmoigner de  
leur devoir ; outre ce , de remercier les  
Princes & Seigneurs de leur assistance. Et  
quand il n'y auroit aultre consideration ,  
que de laisser évaporer le mauvais air de  
peste , & donner loisir d'enterrer les morts ,  
encore faudroit-il attendre jusques à Jeudy :  
ce fera l'ung des empeschemens de M. de  
Guyse , de contraindre les habitants de s'em-  
ployer en ce charitable devoir. D'aultre part,

Il se trouveroit fort estrange, du Roy & de toute la France, mesme de M. de Guyse, qui est parent, de partir de ceste ville, sans la descharger de ceste garnison. « Et suis » bien d'avis, Monsieur, que tout presentement vous commandiez à tout ce que » vous avez de gens de s'en retourner à » Thoul, reservant ce que vous voulez mener » avec vous à Metz. Et, quant à moy, j'ay » desja ordonné que tout ce que j'ay amené » de Verdun, se y en retourne dès aujourd'huy, horsmis dix Gentilshommes que » j'ay retenus plus que de mon train; & » tout maintenant je les vas faire partir. Et, » pour le dernier point, qui est aultant & » plus considerable que les precedents, quelle » apparence y a-t-il d'arriver en une ville, sur » le tard, ainsy pleine, dehors & dedans, de » frayeur & de combustion? Nous nous rendrons » subjects à mille dangiers & inconveniens, & dignes d'estre toute la nuit » sur la place, n'ayants point envoyé devant » pour faire nos logis, & en une ville si » chargée de gens; par ainsy, Monsieur, » remettez la partie à Jedy, si vous me » voulez croire ».

M. de Nevers, vaincu de toutes ces pertinentes raisons, ne sceust que repliquer, &

suivant l'advis de M. de Vieilleville, qu'il trouva de merveilleux jugement, commanda au Sieur de Laigny de faire partir tout aussitost ce qu'il avoit amené de forces, & nomma les Gentilshommes qui estoient de la retenue. Ainsy le Pont - à - Mousson fust delivré ce jour-là, Lundy deuxiesme de Janvier, de sept à huit cents hommes, & tous les hostes contants, suivant la coustume de M. de Vieilleville.

Le Mercredy, ils adviserent d'envoyer quatre ou cinq hommes devant, pour faire les logis, & advertir M. de Guyse de leur venue, & que le lendemain ils feroient à son disner. Qui leur manda, qu'ils avoient choisy jour opportun, pour le venir visiter; car, si plustost, il n'eust sceu les recevoir comme il eust bien desiré; car en toute sa vie, ny durant mesme le siege, il n'a esté si *afferré* (a) ny empesché que depuis dimanche dernier, jour du partement de l'Empereur; aussi, que le Marquis Albert n'est pas descampé; mais il est très-aise qu'ils seront venus à temps pour avoir le plaisir de le veoir desloger sans trompette, sur le project qu'il a fait de luy donner demain sur le midy, une gaillarde *escrète* (b). Mais il les prie de

(a) Affairé.

(b) Attaque.

venir de bonne heure, pour l'extrefme envye qu'il a de baizer les mains de M. de Nevers, & d'embrasser bien ferré le *Lyon-Vulpe* (a) de l'Empereur, qui luy aydera à festoyer son grand amy, qui ne l'a prins ny livré, comme il avoit promis.

Ceste créance reçue dès le mesme Mercredy au soir, ils furent très-aïses; & confidera bien M. de Nevers, que s'ils se fussent avancez de partir, comme il en avoit la volonté, qu'ils n'eussent apporté que de l'ennuy à M. de Guise; disant tout hault, *qu'on ne peut jamais faillir à suivre le conseil de M. de Vieilleville*; & que chacun s'apprestait à partir demain avant le jour.

Le Jeudy au plus matin (b), cinquiesme

(a) Nom que l'Empereur, dans sa colere, avoit donné à Vieilleville, comme on l'a vu ci-dessus.

(b) Cette date de l'arrivée du Duc de Nevers à Metz, ne s'accorde pas avec ce qu'on lit dans les Ephémérides du siège & Saillyes de Metz, par Chanatz, soldat de la compagnie de Voguemar. (Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n°. 10335.) « Le Vendredi » 6 Janvier (dit Chanatz) arriva à Metz M. le Duc » de Nevers, Gouverneur de Champagne, amena avec » luy quelque partie de sa compagnie, & de celle de » M. de la Roche-du-Mayne, de M. de l'Espinas, du » Capitaine Pelloux, & plusieurs autres Princes & » grands Seigneurs qui luy firent compagnie ». Chanatz

de Janvier, nous partîmes du Pont-à-Mousson pour aller à Metz, tous resjouys de veoir les Princes, Seigneurs, Capitaines & tant de braves hommes qui y estoient; ensemble la bresche, & toutes les aultres batteries que l'Empereur avoit faict dresser contre la ville: & pouvoit nostre troupe revenir à six-vingts chevaulx.

#### C H A P I T R E X X I V.

*Le Duc de Nevers & M. de Vieilleville  
vont à Metz.*

**M.** DE GUYSE qui sçavoit l'heure de nostre arrivée, envoya au-devant de M. de Nevers les Sieurs d'Antragues (a), de Saint-Phale (b), de Saint-Luc (c), Lieutenant, Enseigne & Guydon de sa compagnie; qui toute quasi y estoit; avec lesquels s'abandonerent les Vidames de Chartres, de Maligny, de la Trimoille, le Comte Benon (d), le rapporte également que le Duc de Guise alla au-devant d'eux.

(a) Guillaume de Balsac d'Entragues.

(b) De la Maison de Mouy.

(c) D'Espiaay de St. Luc.

(d) Ne faut-il point lire le Comte de Benne? Dans

**DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 219**

Comte de Charny , le Comte de Créance (a), le Vidame d'Amiens , de Crevecœur (b), & plusieurs autres , qui nous rencontrèrent auprès de Fristau ; & entraîmes en la ville avec ceste troupe , qui estoit d'environ sept cents chevaux. Et estants en la grande place , que l'on appelle *le Champ-passaige* , M. le Prince de la Roche-sur-Yon se trouve là aussi à cheval , & avec bonne troupe ; à la rencontre duquel M. de Nevers mist pied à terre , & tous semblablement , pour s'entre-saluer & caresser.

Ces ambrassades finies , on remonte à cheval ; mais M. le Prince de la Roche-sur-Yon , dict à M. de Nevers qu'il luy déroberoit pour ceste fois M. de Vieilleville son bon cousin , & qu'ils seroient aussi-tost que luy au logis de M. de Guyse , par une autre rue ; voulant luy-mesme le presenter à part , pour avoir une particuliere faveur : & y arrivâmes demye-heure après. Incontinent que M. de Guyse le veid : « Ça , ce cas , nous renvoyons le Lecteur à la page 62 du Tome XXIII de la Collection.

(a) On trouve dans l'Histoire généalogique des grands Officiers de la Couronne, Tome III, p. 641, René de Bouillé, Comte de Créance.

(b) De la Maison de Gouffier,

» dist-il en riant, que j'empale; doibs - je  
 » dire, que j'embrasse le Lyon-Regnard de  
 » l'Empereur. Je jure à Dieu, M. de Vieil-  
 » leville, que vous estes un fort brave &  
 » valeureux guerrier; & ne doibt-on repputer  
 » après l'injure & la rudesse du temps, le  
 » desfogement de l'Empereur qu'à vous &  
 » à vos armes; car vous avez, de-çà & de-là  
 » la riviere affamé son armée; somme, vous  
 » luy avez fait mille maux: Dieu soit loué  
 » qu'il ne vous tient pas; car il les vous  
 » eust bien rendus. » Puis adressant la parolle  
 » à M. de Nevers: « Allons disner, Monsieur,  
 » parce qu'il nous fault tenir ung mot de  
 » Conseil pour faire descamper cest yvrongne  
 » (a). Il a traicté plus rudement mon frere  
 » d'Aumalle que s'il eust esté Turc ou Bar-  
 » bare, jusques à luy faire porter sa chemise  
 » trente-six jours; encore il a esté si meschant,  
 » que les commodités & raffraichissements  
 » d'habits que je luy envoyois, il les prenoit  
 » pour luy, le laissant tousjours vestu en valet  
 » & muletier; à la fin il l'a envoyé en un  
 » chasteau sien, que l'on appelle Forpach (b),  
 » parce qu'il est malade, non toutesfois par  
 » civilité qui soit en luy, ny par confide-

(a) Le Marquis Albert de Brandebourg.

(b) Forbach.

» ration chrestienne, mais de peur qu'il ne  
 » meure, & qu'il perde sa rançon, l'ayant  
 » desja mis à soixante mille escus, & dix mille  
 » pour sa garde.

CHAPITRE XXV.

*Le Duc de Guise tient un Conseil où il propose d'attaquer le Marquis Albert. Avis de M. de Vieilleville sur ce projet.*

**L**A-DESSUS ils vont dîner, où se trouva grande compagnie de Princes & Seigneurs qui y estoient demeurez pour l'amour des nouveaux venus. Et fust le traitement assez magnifique, pour une ville qui avoit esté assiegée depuis le 19 d'Octobre jusques au premier Janvier; qui sont deux mois entiers & douze jours: aussi, que M. de Guyse y avoit pourveu, & fait donner bon ordre, pour le respect de M. de Nevers, & de M. de Vieilleville, & d'autres grands qui les avoient accompaignez.

Après le dîner, il fut question d'entrer au Conseil, pour adviser à l'entreprise cy-dessus mentionnée. Et sans ceremonie M. de Guyse ayant appellé vingt-cinq ou trente des principaux, & tout de bout sans tenir rang, mais comme en tourbe, propose



qu'il falloit necessairement chasser le Marquis Albert de devant Metz, aultrement qu'il ne pensoit pas se pouvoir vanter que le siege fust levé, veü que les portes du Pont-ÿffroy & du Pont-aux-Mores, estoient encore assiegées, & qu'il avoit projecté en son esprit, de faire sortir le Sieur de Randan, avec deux mille chevaux ligiers (a), par l'une desdictes portes, & le Vidame, avec huit cents hommes d'armes, par l'autre, & par le Pont-à-Moulin, qu'il avoit fait desja racoustrer, de planches seulement ; parce que le Duc d'Alve (b) l'avoit fait rompre, de peur d'estre suyvy ; faire passer trois mille harquebuziers conduicts par les Capitaines Gourdan (c), Favaz, Ambres, & Glenay ; & tous à la fois, donner une *cargue* (d), avec telle furie, qu'ils la scauront bien conduire ; & qu'il luy sembloit malaisément la pourroient-ils soustenir ; & que cet effort inopiné les feroit hastier de partir & enfler la fuite.

Toute l'assistance favorisa ce dessein, principalement ceux qui estoient deputez pour l'executer, & là presents, pour l'envye qu'ils

(a) Légers.

(b) Le Duc d'Albe.

(c) On a parlé de ces Capitaines dans le premier volume des Mémoires de Montluc.

(d) Charge.

avoient de mordre & d'acquérir reputation, & entre aultres, les Princes : mais par cas d'aventure, M. de Guyse demanda à M. de Vieilleville, ce qu'il luy en sembloit ; sur quoy il respondit ainsi :

« Monsieur, tout ce que vous avez pro-  
 » posé est fort bon, aussi les Princes, Sei-  
 » gneurs & Capitaines, icy presents, le  
 » vous ont fait paroistre, par une joyeuse  
 » demonstration ; mais ne doubtez pas que  
 » le Marquis Albert, estant desjà le cin-  
 » quiesme jour qu'il est demeuré après les  
 » aultres, ne se tienne sur ses gardes, &  
 » qu'il n'ait donné ordre sur les advenues  
 » de son camp, par lesquelles on le peut  
 » assaillir, & qu'il n'y soit retranché ; avec le  
 » dangier de quelques pieces de campagne,  
 » car il n'a envoyé que sa grosse artillerie  
 » à Théonville, n'estant demeuré derriere,  
 » que pour avoir le loisir de la mettre en  
 » seureté, & celle de l'Empereur ; car, à ce  
 » que j'entends, tout ce charroy & attirail n'a  
 » peu faire qu'une lieue par jour ; & d'aul-  
 » tre part, puisqu'il s'est deffait de M. d'Au-  
 » male vostre frere, l'envoyant en ung lieu  
 » de seureté, il fault que vous croyez, que  
 » c'est sur quelque mauvaise intention, &  
 » que vous cognoissant Prince généreux, il

» n'attand autre chose sinon que le veniez as-  
 » faillir, pour jouer à quicte ou double. Vous  
 » n'ignorez point, au demeurant, qu'il ne soit  
 » ung très-experimenté guerrier & fort grand  
 » Capitaine : quatre ou cinq batailles qu'il a  
 » gagnées depuis ung an, vous en doivent  
 » donner suffizant tesmoignage ; & les troubles  
 » qu'il a semez par toute la Germanie (a), for-  
 » çant les Evesques de Brambergue (b), de  
 » Freybourg (c), de Trieves (d), & des villes  
 » de Francfort & de Nuremberg, luy payer  
 » plus de 500 mille escus, le tout à la barbe  
 » & en despit de l'Empereur & des autres  
 » Princes de l'Empire ; somme, c'est ung fort  
 » déterminé homme, & vous supplie de vous  
 » garder de ses trappuces (e). Mais le danger  
 » qui peult arriver de ceste vostre entreprise  
 » est merueilleusement considerable ; car vous  
 » tirez hors de la ville, & le plus beau &  
 » le meilleur, voire, toute la fleur de vos  
 » forces. Que sçavez-vous s'il a intelligence  
 » avec les habitants, qui se feront tuer cent  
 » fois pour le recouvrement de leur liberté ?  
 » Son armée est de quinze ou vingt mille  
 » hommes : il vous mettra cinq ou six mille

(a) L'Allemagne.

(b) Bamberg.

(c) Fribourg.

(d) Tréves.

(e) Pièges.

» Reithres

» Reithres au-devant durant ce combat ; voilà  
 » les habitans aux portes, ou à la bresche, qui  
 » n'est comme poinct gardée, ny encore rem-  
 » parée ; & enverra tout ce qu'il a de gens  
 » de pied, qui sont plus de dix mille , par le  
 » Pont-à-Moulin, qu'il semble que vous luy  
 » avez desja fait preparer pour la forcer ;  
 » & quant au combat des gens de cheval  
 » d'une part & d'autre, les siens ainsi aguerris  
 » & desesperez, ne sont pas aisez à deffaire,  
 » de sorte que combattans, & meslez ensem-  
 » ble , il est à craindre que vainqueurs &  
 » vaincus n'entrent pesse-messe dedans ; &  
 » voilà, d'une sorte ou d'autre, une ville  
 » que vous avez avec tant d'honneur & de  
 » gloire si triomphamment gardée contre tou-  
 » tes les forces de la Chrestienté, en hazard  
 » d'estre surprise & perdue en moins de deux  
 » heures ; ne pouvant oster de ma fantaisie,  
 » voire de mon ame, qu'il n'est poinct là sans  
 » cause, & qu'il demeure exprès sur quelque  
 » maligne & pernicieuse occasion. C'est, Mon-  
 » sieur, ce que je vous en puis dire, & vous  
 » supplie très - humblement le prandre de  
 » bonne part.

» Je jure le Dieu éternel, M. de Vieille-  
 » ville, dist lors M. de Guyse, que l'Empereur  
 » qui vous cognoist il y a long-temps, & qui

» ſçeyt bien juger des hommes, ne vous a  
 » point furnommé *lyon-regnard* pour néant ;  
 » car vous tenez de la hardieſſe & valeur de  
 » l'un, & eſtes accort, prévoyant & adviſé  
 » comme l'autre ; & me deſiſtant de mon  
 » entrepriſe, je m'arreſte reſolument à voſtre  
 » ſaine opinion, qui eſt fondée ſur des rai-  
 » ſons invincibles : mais comme puis-je en-  
 » durer honeſtement qu'il ſejourne tant de-  
 » vant ceſte ville ? Car c'eſt choſe ſeure que  
 » les vivres ne luy manquent point.

» Monſieur, repliqua M. de Vieilleville,  
 » mon advis eſt, ſauf le voſtre meilleur, que  
 » vous devez faire paſſer dedans l'Isle de  
 » Saulſy ; (j'ay eſté autrefois en ceſte Isle,  
 » elle eſt devant le Pont-des-Mores ;) trois  
 » grandes coulevrines, & en mettre quatre  
 » autres ſur la chauſſée que l'on appelle  
 » Vaudrinot, deſquelles pieces on battra en  
 » butte dedans ſon camp ; & que les cano-  
 » niers ne ſe laſſent de tirer inceſſamment,  
 » ſans bracquer ny myrer, mais ſeulement  
 » à coups perdus & en ruyne. S'ils y ſont  
 » demain au point du jour, je veux perdre  
 » la vie. Et affin que l'on tire nuit & jour,  
 » il fault que les canoniers alternativement  
 » s'entre-raffaichiffent : ils ſont deſjà hors  
 » de tout danger ; car la riviere les couvre,

» & vous sçavez que les Allemants sont  
 » mauvais nageurs ; & pendant que ceste  
 » execution se fera , nous chasserons l'en-  
 » nemy avec estonnement en criant , *le Roy*  
 » *boit* , sans perdre ung homme. Aussi bien  
 » en est-il aujourd'huy la veille. »

C H A P I T R E X X V I.

*Le Duc de Guyse fait canonner le camp du  
 Marquis Albert ; & l'oblige à se retirer.*

**I**L n'eust pas fitost achevé de parler , qu'il  
 fourdist ung grand bruiet comme de joye &  
 d'allegresse parmy toute l'assistance , & qu'il  
 ne se pouvoit mieux adviser. Mais M. de  
 Guyse , le rompant par sa parole , va dire :  
*Je meure , M. de Vieilleville , si vous n'estes*  
*admirable au dire & au faire ; & ne manqueray*  
*aujourd'huy , que toutes les pieces ne soient*  
*menées aux lieux par vous designez ; car il est*  
*impossible qu'il n'advienne comme vous l'avez*  
*predit.*

Incontinent ils sortent de la salle ; & fust  
 fait commandement à tous les Capitaines de  
 gens de pied d'envoyer une escouade de leurs  
 compagnies , pour tirer à force de bras les  
 pieces susdictes de dessus les murailles , plates-  
 formes & des granges ; car il n'y avoit point

de chevaux & que bien peu de pionniers qui ne fussent malades, pour les mener aux lieux cy-devant nommez; & aux Canoniers, de faire traifner les cacques de pouldre & boulets qui y estoient necessaires. En quoy la diligence fust si grande (a), qu'entre unze heures & midy on le commanda; & à deux heures après midy on commença à tirer de telle furie, que l'on voyoit des clochers & plus haultes maisons, estants M. de Guyse, M. le Prince de la Roche-sur-Yon, M. de Nevers, M. de Vieilleville & plusieurs autres au clochier de la grande Eglise, mouvoir & remuer ces yvroignes aussi dru & menu comme qui jecteroit de l'eau chaulde en une fourmilliere. De quoy ces Princes rioient si

(a) Voilà encore une date de Carloix démentie par Chanatz dans ses Ephémérides manuscrites. Selon lui, comme on le verra plus loin, le Duc de Nevers avoit quitté Metz le 7. « Le Dimanche 8, dit-il, environ » la minuit, furent passées par bateaux en l'Isle susdite, » quatre pieces d'artillerie, qui depuis le matin ne » cesserent de battre sur le champ du Marquis de » Brandebourg, lequel voyant qu'il estoit salué de si » près, & en telle fureur, & sentant si près un si lourd » resveil, commença (comme nous l'avons sçu par le » rapport de l'espion) à s'arracher & tirer la barbe » comme homme désespéré, & pensa du subit départ. » (Manuscrit de la Bibliothèque du Roi, n<sup>o</sup>. 10335.)

fort, qu'ils en tomboient en spasme & estaze ; car la batterie estoit si continue, qu'ils ne sçavoient de quel costé se tourner. Il se presenta ung trompette qui sonna pour parler ; mais les harquebuziers qui accompagnoient l'artillerie le firent bientôt reculer & s'enfuyt à pied, sans avoir audience ; car son cheval luy fust tué : aussi ne luy vouloit-on faire aultre mal.

Les aultres Princes estoient dans le clochier de l'Abbaye de Saint-Vincent, & tous ces Seigneurs sur les murailles, qui en eurent le plaisir. Et vismes le Marquis (a) desloger en diligence : mais comme brave guerrier, il laissa trois mille chevaux en bataille hors la portée de nostre artillerie, pour soutenir jusques à ce que tous ses gens de pied, tout le bagage & le reste de l'attirail de son armée fust hors de dangier. On les voyoit prandre le hault de la montaigne de Saint-Quentin ; parce que la plaine devers la

(a) Rabutin dans ses Mémoires, & Bertrand de Salignac dans sa relation du siège de Metz, disent bien l'un & l'autre que le Duc de Guise fit retirer le Marquis Albert, en le canonant dans son camp. Mais loin d'attribuer l'honneur de cette action à Vieilleville, aucun des deux ne fait mention de lui. Chanatz dans ses Ephémérides, n'en parle pas davantage.



Dompchamp estoit si fondriere, qu'ils n'eussent pas fait demie lieue en demy-jour.

Quand ces trois mille chevaux se retirèrent, nous jugeasmes bien que tout estoit sauvé; & qu'ils avoient pris par le hault des montaignes, au-dessus de Hourppy, le chemin de Théonville. Cela advint sur les cinq heures du soir; & tous benissoient la venue de M. de Vieilleville, qui par son conseil avoit sauvé la vye à mille honnestes hommes, pour le moins, sans les aultres dangereux inconveniens qui eussent peu survenir par une telle & si furieuse meslée de combattants. M. de Guyse fist donner cinquante escus aux canoniers, qui avoient fait un merveilleux devoir. Il envoya incontinant au camp du Marquis, un homme pour luy rapporter au vray ce qu'il y auroit veu, lequel l'asseura qu'il n'y avoit plus amé vivante; & qu'ils avoient esté si pressez de partir, & hastez d'aller, qu'ils n'avoient pas eu loisir de despouiller leurs morts, qui estoient environ soixante, ny les scelles de leurs chevaux que nostre artillerie avoit tuez; & en compta unze en un endroit seulement auprès de l'Abbaye Saint-Martin; & pour tesmoignage il apporta deux paires de chausses, un manteau en une scelle d'armes faite à

la Rheithre ; qui fust cause que M. de Guyse loua grandement le conseil de M. de Vieilleville. Et ne fault point demander de quelle joye & allairesse l'on souppa , & en quel aise & contentement l'on festoya la vigille des Roys.

Mais le matin , jour des Roys , M. de Guyse , qui avoit , comme l'on dist , martel en teste du propos qu'avoit tenu M. de Vieilleville au conseil le jour précédent , que les habitans se feroient tuer cent fois pour le recouvrement de leur liberté , vint en la grande Eglise , seul avec M. de Gonnor , Gouverneur de la ville , & ses gardes ; & commanda à tous les Chanoines de s'assembler en leur Chapitre incontinent ; où il entra après eux , & leur fist jurer promptement le serment de fidelité au Roy & à la couronne de France ; & leur en fist , à tous , signer l'acte , qu'il avoit fait dresser , suyvant le stile accoustumé , sans oublier la clause qui dict , que s'ils sçavent quelque chose dicté , faité , ou à faire , contre Sa Majesté ou son service , qu'ils en viendront advertir le Gouverneur & son Lieutenant-général , sur peine de la vie , comme attaincts & convaincus de crime de leze-Majesté. Ce qu'ils firent , non sans grande crainte & esbahissements ; car

ils ne pouvoient imaginer à quelle fin, veu que le Roy, ny M. le Connestable, ne leur avoient point tenu ceste rigueur.

Il en fist aultant en l'hostel-de-ville, où le Maître-Eschevyn, les sept Paraiges (a), & les traeze comparurent en diligence, & signerent tous particulierement. Et envoya des Maîtres des Requestes par les Monasteres, non seulement, mais par les Couvents, pour faire le semblable : car Moynes quelque fois, entre aultres les mandians, soubz bigotize & sainte devotion, ne laissent pas de faire de terribles remuements, & de troubler ung estat ; principalement quand ils s'enyrent d'ambition. Ceste *novalité* (b), toutes-fois, mist tous les habitans en rumeur, esbahissement & grande frayeur pour leur estre chose inaudite ; & ignorants à quoy elle tendoit.

(a) On verra dans le Chapitre VI du Livre suivant, ce qu'étoient ces sept *Paraiges*.

(b) Nouveauté.

## C H A P I T R E X X V I I .

*Etat misérable des soldats Imperiaux qui furent trouvés dans le camp après la levée du siege de Metz. Retour de M. de Vieilleville à Verdun. Le Roy offre l'Amirauté au Maréchal de Saint-André. M. de Vieilleville le détourne d'accepter cette charge.*

Nous sejournaſmes en la ville juſques (a) au lundy, en très-grande lyeſſe, qui euſt eſté comble & parfaite, ſans les grandes pitiez que nous veîſmes au camp du Duc d'Alve; qui eſtoient ſi hydeuſes, qu'il n'y avoit cœur qui ne crevaſt de douleur. Car nous trouvions des ſoldats, par grands troupeaux, de diverſes nations, malades à la mort, qui eſtoient renverſés ſur la boue; d'autres aſſis, ſur groſſes pierres, ayants les jambes dans les fanges, gelées juſques aux genoux, qu'ils ne pouvoient ravoïr, criants, *miſéricorde*; & nous priants de les

(b) Selon Chanatz dans ſes Ephémérides manuſcrites qu'on vient de citer plus haut, « le Samedi 7 s'en » partit M. de Nevers de ladite ville de Metz. Furent » appellez 20 arquebuſiers de chacune compagnie, qui » luy firent eſcorte juſqu'auprès du pont aux moulins ». Chanatz déclaré qu'il étoit de cette eſcorte.

achever de tuer. En quoy M. de Guyse exerça grandement la charité, car il en fist porter plus de soixante à l'hospital, pour les faire traicter & guerir : & à son exemple, les Princes & Seigneurs firent de semblable ; si bien qu'il en fust tiré plus de trois cents de ceste horrible misere. Mais à la pluspart il falloit couper les jambes, car elles estoient mortes & gelées. Quant aux bois de lits de camp, de toiles rompues, & aultres toiles découpées, viels corcelets, espées rouillées, & morrions à la lansquenette, qui y furent semblablement trouvez en grande quantité, ce fut le butin des pionniers, des varlets, & de goujarts qui les apportoit en la ville pour en faire leur proffit, car aultres que ceux-là n'y daignerent toucher, pour le grand & presque infini nombre de toutes sortes d'armes, & des plus belles, qui estoient là dedans à vil prix.

Doncques le lundy, neufiesme de Janvier, nous partismes de Metz ; ne me voulant étendre à speciffier ny particularizer les adieux, qui furent si longs & ennuyeux, que depuis le matin jusques à l'après-dinée, n'estoient encores parachevés ; ny des offres d'amitié, de service, & d'aultres courtoisies de langage qui furent là reitez : en somme, M.

de Guyse alla conduire M. de Nevers, qui prenoit le chemin du Pont-à-Mousson, environ demye-lieue ; & M. le Prince de la Roche-sur-Yon vint accompagner M. de Vieilleville jusques à Rougerieules, avec bonne troupe ; puis nous laissa aller coucher à Villesaleron, chez le Maire, qui nous fist ung brave traitement à la rustique, que je compare aux nopces de quelque riche de villaige, car il se trouva si heureux de le festoyer en son logis, qu'il n'y espargna ny le verd ny le sec : aussi n'y perdit-il pas ses bonnes cheres, car il sçavoit bien à qui il avoit affaire.

Le mardy, nous vinsmes dîner à Fresné, & après dîner, M. le Mareschal de Saint André se trouva au-devant de nous, à une bonne lieue de Verdun. L'aïse mutuel de ceste rencontre ne se peult exprimer, car il est impossible de dire qui estoit le plus content des deux. Ainsi arrivasmes à Verdun, quelque espace de temps devant souper ; attendant lequel, M. le Mareschal luy monstra une lettre qu'il avoit receue du Roy le jour precedant, quasi à l'aube du jour, par courrier exprès, à laquelle il n'avoit voulu faire responce, que premier il n'eust eu son advis & un bon conseil ; qui estoit, que le Roy

L'advertissoit de la mort de l'Admiral d'Annebaud (a), & qu'il n'avoit voulu pourvoir de son estat, encores qu'il en fust fort pressé par quelques-uns qu'il cognoissoit, que à son refus; & qu'il ne luy eust fait entendre lequel des deux il vouloit choisir, ou d'Admiral, ou de Mareschal, parce qu'ils sont incompatibles, ne les pouvant ung homme tenir tous deux; toutesfois qu'il luy sembloit que l'estat d'Admiral estoit plus honorable, de plus grande autorité & estendue; & estoit d'avis qu'il le print.

M. de Vieilleville luy demanda lequel des deux, en saine conscience & en son ame, il aimeroit le mieux: qui luy respondit, qu'il choisiroit l'estat d'Admiral, car il n'y en a que ung en France, & qu'il y a quatre Mareschaux; & quand il n'y en a que trois, le Connestable fait toujours le quatriesme, qui ordinairement les precede tous. Mais à l'Admiral, personne ne commande; & en une armée de mer, le Roy y estant en personne, tous les estats de France, quels qu'ils soyent, luy cedent & obeissent, jusques à donner le mot en toute l'armée & en la mesme maison du Roy: usurpant ceste prerogative en vertu de son estat d'Admiral,

(a) D'Annebaud étoit mort le 2 Novembre 1552.

sur le Grand-Maître de France, auquel  
 seul appartient ceste autorité à cause du sien.  
 Mais M. de Vieilleville repliqua : » Oüy bien  
 » sur la mer seulement ; car sur terre il n'a  
 » nulle seance ny commandement ; mais qui  
 » plus est, il n'y tient aucun rang ; & s'il  
 » vous souvient, à l'entrée (a) du Roy à  
 » Paris, le Grand-Maître ne luy voulut pas  
 » ceder sa place ; & quand il voulut, au  
 » refus de cela, marcher entre le Connestable  
 » & les Mareschaulx, M. le Connestable  
 » luy dist, qu'il ne mettroit point de  
 » barre entre luy & les Mareschaulx, & qu'il  
 » ne l'endureroit pas, car les Connestable  
 » & Mareschaulx de France, n'estoient que  
 » un corps, de sorte qu'il fust contrainct  
 » de bailler son ancre à porter à ung Gen-  
 » tilhomme, qui se placea à la queue des  
 » Gentilshommes de chambre, & fist le ma-  
 » lade pour ne se trouver en ceste cérémonie.  
 » D'autre part, sa jurisdiction est bien esloi-  
 » gnée du soleil, car elle est à Dieppe, &  
 » celle des Mareschaulx de France est sur  
 » la table de marbre, dedans le Palais de  
 » Paris, que l'on appelle la Mareschauffée ;  
 » avec des privileges infinis, si honorables  
 » & si grands, que je m'esbahy comme il

(a) Au mois de Juin 1549.



» vous est tombé en l'esprit de vouloir quicter  
» vostre estat pour aspirer à cestuy - là. Et  
» puis, je vous prie, à qui commanderiez-  
» vous, estant Admiral, qu'à des mariniers,  
» pilotes, & quelque nombre de Capitaines  
» de la marine, qui ont plusost reputation  
» de corsaires, pirates & escumeurs de mer,  
» que de gens de bien ? Là, où vous com-  
» mandez à ung grand nombre de braves  
» Gentilshommes, Capitaines de Gensdar-  
» mes, qui sont tous de qualité, de riches  
» Seigneurs, & de grande extraction, mesmes  
» les Princes, jusques au Daulphin & aul-  
» tres fils de France, qui, estants Capitaines,  
» sont, à cause de leurs compagnies de  
» Gensdarmes, sous le commandement des  
» Mareschaulx de France; & tant s'en fault,  
» qu'ils dedaignent ou reffuzent d'y obeyr,  
» qu'ils le repputent à très-grand honneur,  
» comme faisant chose appartenante & atta-  
» chée à leur devoir. Somme, tout l'estat  
» militaire de ce Royaume, de gendarmerie,  
» cavalerie ligiere, de gens de pied, Com-  
» missaires & Controlleurs, payeurs de com-  
» pagnies de l'ordinaire & extraordinaire de  
» la guerre, & tout ce qui en dépend, est  
» sous vostre autorité & jurisdiction. Mais,  
» bien plus, vous estes juge souverain du

» point d'honneur de la Noblesse de France,  
» qui est infinie, car quand il survient quelque  
» querelle parmy eux, leur appointement  
» ou le duel est en vostre disposition, comme  
» aussi, tous les Capitaines & gens de guerre,  
» estants generalement sous l'obeyffance de  
» ceste couronne. Quant à la mer de levant,  
» l'Admiral n'y a que veoir, car le Gou-  
» verneur de Provence s'intitule Admiral de  
» Levant, prenant ceste qualité comme in-  
» corporée à son Gouvernement, & la sene-  
» chaulcée quant & quant, qui sont trois  
» estats en ceste province-là, qui ne se de-  
» partent jamais. Et n'en veux aultre temoi-  
» gnage que quand le feu Admiral, ayant  
» passé le destroit de Gilbathar (a) avec cin-  
» quante ou soixante voiles, & avoir mouillé  
» l'anchre à la coste de Provence, assez près  
» de Marseille, il se voulut faire recognoistre,  
» & envoya dire au Baron de la Garde,  
» lors General des galeres, qu'il le vint  
» trouver, avec huit ou dix galeres, ayant  
» quelque entreprise devers Nice, pour le  
» service du Roy; il luy fist responce, qu'il  
» n'y pouvoit aller, sans le commandement  
» de M. le Comte de Tandes, Gouverneur  
» & Seneschal de Provence, & Admiral de  
(a) Gibraltar.

» Levant , & qu'il n'en recognoissoit point  
» d'autre pour superieur , ny qui luy peust  
» ou deust commander ».

» L'Admiral irrité de ceste dedaigneuse res-  
» ponce , luy remanda qu'il ne faillist d'o-  
» beyr à son commandement , ou qu'il luy  
» feroit cognoistre à ses dépens la vertu de  
» son pouvoir d'Admiral , & qu'il y par-  
» roistroit. Cestuy-cy , comme bien entendu  
» aux affaires du monde , luy fist responce :  
» que son pouvoir ne s'estendoit que au-delà  
» du destroit de Gilbathar , qui estoit toute  
» la mer Occéane , autrement de Ponant ;  
» mais qu'au deçà , qui est la mer Mediter-  
» rannée , qui se nomme de Levant , il n'avoit  
» ung seul poulce d'autorité ; & puisqu'il  
» le prenoit par-là , & usoit de menaces ,  
» s'il s'approchoit plus près du port de Mar-  
» seilles , qu'il metteroit tous ses vaisseaux  
» à fond. Ainsi s'en retourna d'Annebaud  
» avec sa courte honte , & ne trouva , le feu  
» Roy François , ce traict aulcunement mau-  
» vais , & ne s'en fist que rire. Car l'Ad-  
» miral d'Annebaud n'avoit entrepris ce  
» voyaige , que de gayeté de cœur , voyant  
» le temps beau & calme ; car en cœur d'esté ,  
» pour passer en la mer de Levant qu'il n'a-  
» voit jamais veue , & n'y avoit de sa vye  
» flotté,

» flotté, en esperance de gagner & d'at-  
 » trapper quelques corsaires & pirates de  
 » toutes nations, dont ceste mer-là est ordi-  
 » nairement couverte, & vouloit avoir des  
 » galeres françoises pour faire l'entrée du  
 » combat, à la rencontre d'autres galeres,  
 » ou Turquesques ou Hespaignoles; mais pour  
 » ce coup-là, il fust mal obey. Or, pour  
 » revenir à ceste grandeur que vous avez  
 » alleguée, qu'en une armée de mer, le  
 » Roy y estant, l'Admiral dispose & ordonne  
 » ainsi par-dessus tous, de toutes choses;  
 » cela est si rare, que vous n'en devez faire  
 » aucun estat; & de vostre vye vous n'en  
 » avez veu qu'une, du temps du feu Roy,  
 » qui fust si malheureusement conduicte,  
 » qu'elle revint à rien, & n'en fismes au-  
 » cun effort; mais nous y perdismes (a) par  
 » le feu, ce monstrueux *Carragon* (b) qui  
 » menaçoit le Ciel, & faisoit fuyr, par son  
 » horrible grandeur, les balainnes; mesme  
 » ce Roy n'en mist jamais une seule sus;  
 » comme aussi n'ont pas fait, en leurs temps,  
 » les Roys Loys douziesme, Charles huic-  
 » tiesme, ny Loys unziesme son pere: car,

(a) Lisez les Mém. de Martin du Bellay, Liv. X, Tome XXI de la Collection, p. 213.

(b) Vaisseau.

» à la verité, ce n'est pas le fait du Fran-  
» çois que la marine. Si nous estions en  
» Hespaigne, Portugal ou Angleterre, vous  
» auriez grandissime raison de pourfuyvre  
» l'estat d'Admiral, car il y est le premier  
» de tous, d'autant que leurs principales  
» forces sont au navigaige; mais estant Fran-  
» çois, je vous prie, Monsieur, ne changez  
» jamais vostre lance, vostre cheval de ba-  
» taille, ny vos esprons dorez à une voile,  
» boulingue ou trinquet: encores n'est-ce  
» pas tout; car il y a un seul point, que  
» si l'estat d'Admiral valoit une Duché de  
» Bretagne ou de Normandie, vous ne voul-  
» driez pour mourir l'accepter, qui est que  
» vous seriez privé de la presence de vostre  
» maistre, que vous avez plus chere que  
» tous les biens du monde, veoire que vostre  
» propre vye; car vous ne le sçauriez veoir  
» que huit ou dix jours toute l'année, si  
» vous vouliez exactement exercer vostre  
» estat, & sans reproche y faire vostre de-  
» voir ».

Quand M. le Mareschal l'eust ainsi ouy  
discourir, il s'esmerveilla grandement de sa  
suffizance & memoire; & renoncea sans re-  
gret à l'Admiraulté. Mais parce qu'il sem-  
bloit que le Roy, par ses lettres, le priaist de

l'accepter , & la preferer à l'estat de Marechal, il pria M. de Vieilleville de luy escrire tout ce qu'il luy avoit dict, comme par forme d'avis; & qu'il feignist d'escrire encores à Metz; & que sa lettre fust dattée du jour qu'il en partit, affin que Sa Majesté recogneust que le refus qu'il en faisoit provenoit du conseil de M. de Vieilleville, qui estoit fondé sur tant de pregnantes (a) & invincibles raisons; car il ne vouloit donner aucune occasion à son Maistre de se fascher. Ce que M. de Vieilleville luy accorda : & ainsi fust le courier despesché, dès le mesme soir, pour partir le lendemain au point du jour, comme il feist. A ce conseil, M. le Connestable se prevalut; car il feist donner l'estat d'Admiral à son neveu de Chastillon, Colonel des bandes Francoises, duquel fut pourveu son frere Dandelot. Mais si M. le Marechal l'eust accepté, ledict sieur Connestable eust fait tomber son estat de Marechal à son fils aîné Montmorency, qui nous fist bien juger qu'il avoit dicté la lettre que le Roy en avoit escrite à M. le Marechal, & que l'estat d'Admiral est moindre que de Marechal.

(a) Pressantes.

## C H A P I T R E XXVIII.

*M. de Vieilleville retourne à Durestal : Il y apprend que MM. de Guyse & de Nevers avoient demandé pour lui le gouvernement de Metz.*

**A**P R È S le partement du courrier , ainsi qu'il desiroit , M. le Mareschal délibera de desloger , voyant son sejour desormais inutile à Verdun. Et trois jours durant l'on ne vacqua à aultre chose que à faire les apprests necessaires pour cest effect , & à donner ordre pour licentier ou retenir les Capitaines & compagnies les plus propres pour y demeurer en garnison ; faire semblablement la montre generale , tant des gens de cheval que de pied ; qui fut faicte au contentement de toutes qualités de gens de guerre , & bien payez ; & sur-tout de choisir une bonne garnison pour sa compagnie ( affin d'en descharger la ville ) , qui fust establie à Moulins en Bourbonnois , où M. de Chazeron , Guydon , la mena ; & ceux qui vouloient avoir congé de s'aller rafraichir en leurs maisons , n'en furent point refusez.

Ainsi M. le M. le Mareschal s'en alla , laissant le sieur de Thayanes Gouverneur à Ver-

**DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 245**

dun, qu'il y avoit trouvé installé par le Roy lors de l'investiture de la ville ; & l'accompagna M. de Vieilleville jusques à Chaalons-sur-Marnes, où ils sejournerent deux jours ; & au departir M. le Marechal print le chemin de Paris, & M. de Vieilleville celuy d'Orleans, par Chaumont en Bassigny, pour se rendre en sa maison de Durestal, où arrivé, il sejourna environ trois mois, se raffraichissant après tant de travaux & fatigues mentionnées cy-dessus, & se donnant du bon temps par la mutuelle visite de luy, de ses parans, voisins & amys.

Quinze jours après Pasques 1553, le Secrétaire Malestroit luy escrivit que M. de Guyse & M. de Nevers avoient dict au Roy merveilleuses louanges de luy, & qu'ils ne connoissoient personne en toute la France plus digne du gouvernement de Metz ; & avoient non-seulement conseillé, mais supplié Sa Majesté de l'en honorer : mais parce que cela estoit trop peu, eû esgard à ses insignes merites, ils estoient d'avis que l'on incorporast les villes de Thoul & de Verdun à ce gouvernement, alleguants que ceste frontiere, qui est la plus importante clef de France, seroit desormais hors de toute crainte & soupçon, mais très-assurée, estant sous la



charge & le commandement d'un Chevalier d'honneur qui jamais ne feist faulte, ny par malice ny par ignorance. Ce que le Roy a fort volontairement accordé ; mais que M. le Conneftable estoit venu à la traverse, qui l'en avoit diverty, difant que feroit faire un grandiffime tort à l'honneur & reputation de Gonnor (a) de l'en desposseder fi ligierement, ayant porté tant de fatigues & de peines durant le fiege, & fait preuve de sa valeur à la veue de tous les Princes, Seigneurs & Capitaines de France ; & qu'il se presentoit un autre moyen de bien avancer M. de Vieilleville, qu'il ne peut nier estre digne de très-grande recompance en un gouvernement qu'il aura plus agréable, & sans comparaison plus beau que celluy de Metz, & beaucoup plus à sa commodité ; car il fera service à Sa Majesté estant en sa maison. Et luy ayant demandé le Roy où c'estoit, il respond : *En Bretagne ; car M. d'Estampes* (b)

(a) Artus de Coffé, connu dans l'histoire sous le nom du Maréchal de Gonnor, étoit digne, par sa bravoure, du Maréchal de Briffac, son frère. (Voyez la note de la page 5 des Mémoires de Montluc, T. XXIII de la Collection.)

(b) Jean de Bretagne, fils de René de Bretagne & de Jeanne, fille du célèbre Comines, étoit le mari de

*est fort valetudinaire , & tant abbattu en longues maladies , qu'il ne peult gueres vivre. L'on donnera par sa mort le gouvernement en chef à M. de Gyé (a) , qui en est desjà Lieutenant en son absence , & par ceste promotion l'on baillera sa Lieutenance à M. de Vieilleville. Ce que le Roy a trouvé fort bon ; & le commandement de ceste despesche est desjà donné à M. de l'Aubespinne , l'un des quatre Secretaires des commandements. De quoy il a bien voulu advertir par courrier exprès , pour prevenir celuy de Sa Majesté , afin qu'il pensast à la responce qu'il y voudra faire ; & le prie qu'il ne s'attende , ny se fye en M. le Marechal ; car il voudroit qu'il n'eust ny l'un ny l'autre , tant a grande peur de le perdre. La lettre n'estoit signée ny dattée.*

Quand M. de Vieilleville l'eust bien considerée , il trouva bien estrange que le Roy eust preferé l'opinion d'un seul homme aux remonstrances , prieres & requestes de deux

la Duchesse d'Estampes , maîtresse de François I. On verra son article plus détaillé dans les Mémoires de Castelnau.

(a) François de Rohan , Seigneur de Gié , avoit été Ambassadeur à Rome. On trouve plusieurs de ses dépêches dans le Recueil de Ribier , Tome II , page 115 , &c.

grands Princes, & qu'il s'estoit laissé gagner de cette façon ; & se resolut de faire une brave responce là-dessus à Sa Majesté, quand son courrier seroit arrivé, qu'il attendoit en grande devotion.

### C H A P I T R E XXIX.

*M. de Vieilleville reçoit une lettre du Roi, qui lui offre la Lieutenance générale de Bretagne : Réponse de M. de Vieilleville à la lettre du Roi.*

**L**E lendemain du jour de l'arrivée du courrier de Malestroit, celui du Roy arriva avec lettres de Sa Majesté, qui ne contenoient que le mesme langage de M. le Connestable, touchant le gouvernement de Bretagne ; seulement, sans toucher en façon quelconque de celui de Metz, comme si jamais il n'en eust esté parlé ; & le prioit Sa Majesté de venir à la Cour, s'estant fort esbahy que de Metz il soit allé en sa maison, sans y passer comme tous les aultres qui luy ont fait service en ce siege ; & luy principalement, qui a si bien fait valoir le pouvoir qu'il luy avoit donné de tenir la campagne & s'y faire obéir, pour retrancher les vivres de l'armée de l'Empereur, de quoy portent ung

**DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 249**

très-grand tesmoignage les vingt & cinq Cornettes & Enseignes de cavallerie que de fanterie, qui luy furent envoyées en Novembre & Decembre derniers, & une infinité d'autres braves exploits de guerre qu'il a faicts, au rapport de tous les Princes, Seigneurs & Capitaines qui estoient dedans Metz pour son service; & en attendant qu'il le vienne trouver, il luy envoie le brevet de la reserve de la Lieutenance au gouvernement de Bretagne, signé de sa main, advenant la mort du Duc d'Estampes, qu'il tient pour certaine & en brief, estant oultré de maladie comme il est, & incurable, au rapport de tous les Medecins & Chirurgiens de Paris, & des siens mesme. *De Saint-Germain-en-Laye, du 22 Avril 1553, après Pasques.* Signée HENRY, & contresignée de l'Aubespine.

A laquelle lettre M. de Vieilleville fist une modeste responce; car il ne pouvoit doubter que le Roy ne la monstrast à son campere (a). Toutesfois il ne se peut tant commander, qu'il ne donnast tacitement une attaque aux ruses de M. le Connestable, qui mettoit son advancement sur la mort d'aultruy, & luy en fourratoit (b) ung aultre, que tant de Princes

(a) C'est-à-dire au Connétable.

(b) Enlevoit.

luy avoient voué & sollicité, & qu'il pouvoit exercer du jour au lendemain, & tout auffi-tost qu'il en seroit pourveu, ainsi qu'il se peut veoir par le double d'icelle qui s'ensuiuit.

« SIRE, j'ay receu les lettres desquelles il  
» a pleu à Vostre Majesté m'honorer, ne la  
» pouvant assez dignement ny très-humble-  
» ment remercier de ceste très-favorable sou-  
» venance, ne ayant jamais fait service qui  
» vous ayt deu convier à me tant bien-heu-  
» rer, que de vostre propre mouvement vous  
» m'ayez pourveu d'une si honorable charge;  
» & sur ceste intention principalement, que  
» je vous ferois service, n'estant esloigné de  
» mes terres, & comme en ma maison: ce  
» que j'accepterois très-volontiers pour le  
» regard seulement de la main & de la bonne  
» volonté dont ce bien me procede; sinon  
» qu'il y a quatre poincts qui, à mon grand  
» regret, m'en divertissent, dont le moindre  
» trouvera très-legitime excuse de mon refus  
» en la prudente discretion de Vostre Ma-  
» jesté. Le premier, que si M. d'Estampes,  
» qui est l'ung des Seigneurs de France que  
» j'honore & respecte aultant, & avec lequel  
» je converse le plus, vient à sçavoir, comme  
» il ne peult faillir, ceste survivance, il fuyra  
» avec horreur ma frequentation; & de moy,

» je m'en reculeray tant qu'il me sera possi-  
» ble pour n'offencer ma reputation ; car s'il  
» luy survenoit quelque sinistre defastre , on  
» me le pourroit à bon droit imputer ; joint  
» que je vous donne certain advertissement ,  
» qu'il se porte très-bien , & du tout hors de  
» dangier ; aussi , que j'ai deux ans plus que  
» luy , qui m'esloigneroit bien fort de la  
» grande esperance , que vous , mon Roy ,  
» mon souverain Seigneur & très-bon Maif-  
» tre , m'avez tousjours donnée , & d'en veoir  
» bien-tost les fruit & évenements. Le se-  
» cond que j'ay tant de parents & d'amis en  
» Bretagne , qui ne sont des moindres de la  
» province , que si quelqu'un venoit à faire  
» faulte , se fyant en nostre consanguinité  
» & alliance , ou contre vostre Estat , ou  
» contre les loix & droit commun , je suis si  
» ennemy de la faveur & connivence , que  
» je ne me pourrois contenir de faire es-  
» troitement observer vos Edits & Ordon-  
» nances , & en tirer exemplairement , en  
» tenant la main forte à la Justice , la puni-  
» tion de leurs offences ; & je repputerois à  
» grande honte de veoir ainsi , en infames ,  
» traicter mes amys & parents. Et quant au  
» tiers , parce qu'il semble par vos lettres ,  
» que Vostre Majesté me veuille releguer ,

» voire confiner en ce gouvernement de  
» Bretagne , comme quelque sexagenaire  
» ou casanier qui n'a plus la force ny vi-  
» gueur de vous faire service en la campai-  
» gne , mais seulement se pourmener par ses  
» terres & en sa maison. Je prendray la har-  
» dieffe de l'asseurer que je suis encores en  
» ma plus vivé & verte force , n'ayant que  
» quarente & deux ans ; avec telle volonté  
» de mourir à vostre service , que secherois  
» comme une fleur cueillie , d'estre en une  
» charge que je ne veisse l'ennemy , ou que  
» je n'en eusse bien souvent des alarmes  
» voire à la bouche du canon ; ce qui ne  
» m'advierroit en Bretagne : car toute  
» mon occupation seroit de m'aller pour-  
» mener sur la coste à veoir le flux , reflux  
» & vagues de la mer , sans avoir l'ennemy  
» en teste : car les Anglois sont vos amys  
» & l'Hespaingol n'y a fait jamais descende-  
» depuis que la Duché est incorporée à vos-  
» tre couronne. Et pour venir au quatriesme,  
» il me seroit trop dur, Sire, & du tout in-  
» supportable, d'obéyr & estre sous le com-  
» mandement de mon subject ; & y a assez  
» de froidures entre M. de Gyé & moy , à  
» cause de nos terres , sans nous donner oc-  
» casion d'en faire naistre d'autres. Mais par

» ce, Sire, que je suis bien adverty que l'on  
» vous en avoit proposé ung aultre, que Vos-  
» tre Majesté avoit fort liberalement accordé  
» en ma faveur, je suis esbahy de celluy qui  
» s'est venu jeter à la traverse pour en des-  
» tourner vostre affection, & frustrer & an-  
» néantir la promesse que vous en avez faite  
» avec meure consideration, suyvant vostre  
» accoustumée prudence, à deux grands  
» Princes : quiconque soit, il ne peut dire  
» que je veuille courir sur la fortune d'aul-  
» truy ; car il souviendra bien à Vostre Ma-  
» jesté, que jamais Gonnor n'eust eu le gou-  
» vernement de Metz, si je l'eusse voulu ac-  
» cepter : mais je l'ay reffusé avec des re-  
» monstrances & raisons ; & que si elles euf-  
» sent esté suyvies, vous seriez aujourd'huy  
» paisible Monarque de toute l'Austrasie. Par  
» ainsy j'oseray tousjours maintenir, sous le  
» respect & permission de Vostre Majesté,  
» que le gouvernement de Metz m'appar-  
» tient ; & que Gonnor n'en a esté & n'est  
» que mon Lieutenant, veu que le reffus  
» que j'en feis estoit pour ce que je voyois,  
» comme vous l'avez cogneu depuis, que  
» par l'investiture des trois villes, & y avoir  
» planté des Gouverneurs en vostre nom,  
» vous avez perdu la jouissance & domina-



» tion de plus de soixante villes , dont plu-  
 » sieurs portent tiltre d'Archeveschez & d'E-  
 » veschez. Ce que j'en dis , Sire , n'est à aul-  
 » tre fin que pour rememorer Vostre Majesté  
 » des choses passées , & de la pure affection  
 » que j'ay tousjours portée à l'honneur &  
 » accroissement de vostre Estat , sans regar-  
 » der à mon prouffit particulier ; ne me pou-  
 » vant assez esmerveiller de la subtile ruze  
 » de celuy qui a si finement faict escrouler  
 » vostre promesse faicte à deux si grands per-  
 » sonnages, pour me loger en ung cymetiere,  
 » sur l'esperance des morts , & me faire touf-  
 » jours valet : car je ne prendray jamais gou-  
 » vernement que je ne l'aye en chef : vous  
 » suppliant très - humblement ne trouver  
 » mauvays ce que je vous en escry , remet-  
 » tant à vous faire entendre le reste de mes  
 » doléances quand j'auray cest honneur d'es-  
 » tre en vostre presence , qui sera dedans  
 » huict jours , Dieu aydant : & en attendant  
 » cest honneur & felicité , je supplieray le  
 » Créateur de vous donner , Sire , en toute  
 » prosperité & santé , très - bonne & très-  
 » longue vye. *De Durestal , ce premier de*  
 » *May 1553* ».

Vostre très-humble & très-obeissant  
 sujet & serviteur , VIEILLEVILLE.

## C H A P I T R E X X X.

*Le Roi prend la résolution de donner le Gouvernement de Metz à M. de Vieilleville.*

**A**PRÈS que le Roy, estant en son cabinet, eust ouy lire ceste lettre par M. de l'Aubespine, Sa Majesté entra en fort grande colere, disant que l'on abusoit trop de sa bonté, & qu'il n'y avoit point d'apparence de tant faire *souster* (a) M. de Vieilleville; & confessoit que à luy, premier que à pas ung il avoit donné le Gouvernement de Metz, & que l'autre ne l'avoit que à son reffus, que s'il l'eust reffusé comme luy, l'Empereur n'eust jamais assiegé Metz; car il n'eust sceu passer le Rhin, ny osé s'y presenter: & quant au Gouvernement de Bretagne, il n'estoit pas raisonnable de le plus faire valeter; car il avoit assez obéy pour commander en son rang; mais qu'il ne pouvoit croire que M. de Gyé fust son subject. Sur quoy M. de l'Aubespine respondit, que le Lieutenant civil d'Angiers, nommé Lesart, qui poursuyvoit l'office de President presidial en la Senechaussée d'Anjou, l'en pourroit amplement esclaircir.

(a) Attendre.

Lequel promptement fait venir; car il se pourmenoit en la grande salle comme tous les autres postulants qui attendent la relevée du Conseil : Sa Majesté luy demanda, si le chasteau du Vergier ne tenoit pas de son chasteau d'Angiers : qui luy respondit que ouy; mais qu'en proche fief, il tenoit de M. de Vieilleville, à cause de sa Baronie de Mathefelon.

Quand le Roy eust entendu ce discours, il commanda assez en colere que l'on allast querir M. le Connestable, disant qu'il dispo- soit fort mal ses affaires, & que c'estoit mettre la Bretagne en combustion, d'y installer Vieilleville avecques Gyé, estants ainsi incompatibles; & beaucoup d'autres propos, qui ne sont à reciter, touchant les passions & affections des personnes, principalement celles pour lesquelles suyvre on neglige & offence grandement le service du Maistre.

M. le Connestable arrivé, le Roy luy va dire assez *hagardement* (a) telles parolles :  
 « Sçavez-vous qu'il y a (b), mon compere ?  
 » Je veu resolument rendre à M. de Vieille-  
 » ville le Gouvernement de Mets que je luy  
 » avois donné il y a un an, lorsque nous en  
 » partistes, mesme en vostre presence; car

(a) Brusquement.

(b) Ce qu'il y a.

» il luy

» il luy appartient. Et si on l'eust crû quand  
 « il le reffuza, ma Couronne seroit augmen-  
 » tée de la moitié. Vrayment vous accom-  
 » modez bien mes affaires en Bretaigne, de  
 » le y vouloir faire Lieutenant, en l'absence  
 » de M. de Gyé : lisez ceste lettre, & es-  
 » coutez parler le Lieutenant d'Angiers. Je  
 » vous prie que je ne sois plus contredict ;  
 » car je veux que cela soit, & que l'on ne  
 » me donne point d'occasion de me fascher  
 » davantage; car si Gonnor n'en sort incon-  
 » tinant que Vieilleville, qui sera icy bientost,  
 » s'y presentera pour y entrer, je jure au  
 » Dieu vivant, que ce ne sera pas tout ung ;  
 » car je veux estre obéy en mon rang, &  
 » ne prands nullement plaisir que l'on me  
 » donne tant de traverses. »

### CHAPITRE XXXI.

*M. de Gonnor est rappelé, & M. de Vieille-  
ville part pour Metz.*

**Q**UAND M. le Connestable veid son Maistre  
 en telle colere, il ne replicqua une seule  
 parolle, mais commanda à M. de l'Aubef-  
 pine de luy lire ceste lettre. La lecture faicte :  
*Et bien, dist le Roy, cela n'est-il pas plus  
 que raysonnable? Or advertissez-en Gonnor ;*

*car je veux resolument qu'il en sorte. Puis adressant la parole au Lieutenant de Lefrat : Dites-luy ce que vous me venez de dire. Qui n'y faillit pas. Ce que bien entendu, le Connestable. respondit qu'il ne sçavoit pas les differends d'entre les deux maisons, & que cela estant, il n'y auroit point d'apparance de les mettre ensemble en une charge; & qu'il alloit presentement depescher à Metz, faire entendre au Sieur de Gonnor l'intention de Sa Majesté.*

Sa despesche fust aulcunement desguisée; car s'il l'a luy eust faite si rude, comme le Roy l'avoit prononcé, c'estoit assez ( 8 ) pour le mettre au desespoir, d'estre cassé d'un telle charge sans forfait; mais il luy escrivit; qu'il feignit d'avoir esté bien malade, & qu'il suppliait Sa Majesté de luy permettre de s'en venir en sa maison, pour changer d'air & s'y raffraichir; & que la peste estoit bien forte dedans Metz & aux environs, qu'il ne s'y vouloit plus tenir : que à ceste cause, il pleust à Sa Majesté d'y envoyer quelque honneste & experimenté Gentilhomme, digne de la charge; pour luy venir lever le siege, auquel il mettroit toutes choses en main, avant partir. Celluy qui portoit en poste ce paquet, nommé Courcou,

avoit commandement de la diligence, & de luy dire à part, que M. le Connestable le tiroit de là pour l'installer (a) au Gouvernement de Bretagne.

Ce Courcou fist telle diligence, ainsi qu'il n'y a que vingt & quatre postes de Paris à Metz, que M. de Vieilleville & luy arriverent en ung mesme jour à la Cour. Le congé fut incontinant accordé à M. de Gonnor, & M. de Vieilleville proclamé Gouverneur de Metz, par la propre bouche du Roy, qui luy fist une faveur inestimable; car affin qu'il fust bien venu & receu en toute allegraïsse par les Capitaines & soldats, dont y avoit vingt & quatre compagnies de vieilles bandes, deux de harquebuziers à cheval, deux de cavallerie ligiere, à toutes lesquelles on devoit deux mois, & une de gensdarmes, à laquelle on devoit deux quartiers, Sa Majesté fist prendre toutes ces monstres en son espargne, qui estoit une faveur *inaudite* (b); car on a accoustumé d'en prendre assignation

(a) Il paroît que ce prétendu Gouvernement de Bretagne se réduisit à celui de la ville de Mariembourg. On lit dans les Mémoires de Rabutin, que Gonnor en 1554, commandoit dans cette ville. L'indemnité, comme on le voit, étoit mince.

(b) Inouïe.

sur les receptes generalles des provinces de France ; & oultre ce , cinquante mille francs pour les reparations , & dix mille escus de present que le Roy luy faisoit , le tout pris aux mesmes coffres : de quoy toute la Cour s'esmerveilla grandement , & disoient bien , que c'estoit une faveur incomparable , que de ce regne personne n'avoit encore reçu somme qu'il emporta ( trois cents quinze mille livres ) avec luy , que conduisoient tresoriers , & leurs commis , par charroy , qui en estoient responsables. Estants à Thoul , M. de Vieilleville fist assembler tous les gens d'Eglise , de Justice , Capitaines , & les principaux habitants , en la presence desquels , le Gouverneur y estant , il fist lire son pouvoir , de l'ampliation duquel ils furent merueilleusement esbahys ; car il sustrayoit tellement toute l'authorité aux Gouverneurs de Thoul & de Verdun ( a ) , qu'ils ne se pouvoient plus appeller ny intituler que Capitaines de leurs villes.

( a ) On a vu dans les Mémoires de Tavannes , qu'on n'y fait pas la moindre mention de cette anecdote : une extension de pouvoir aussi considerable étoit pourtant de nature à blesser l'amour propre de Tavannes ; & il est fort extraordinaire qu'il n'en ait rien dit. Au

## C H A P I T R E X X X I I .

*Monſieur de Vieilleville prend poſſeſſion du  
Gouvernement de Metz.*

**N**ous vinsmes de-là au Pont-à-Mouſſon , où le Sieur de Meſvretin , Lieutenant de cent chevaux chevaux ligiers de M. de Gonnor nous attendoit , avec toute la compagnie , puis à Metz où M. de Vieilleville fuſt reçu avec grandes magnificences; eſtant venu lediſt Sieur de Gonnor au-devant de luy , environ demye - lieue , accompagné de plus de cinquante Capitaines , ( car en France , le Lieutenant & Enſeigne d'une compagnie de gens de pied , porte ce tiltre , aux aultres nations , non , & s'appellent ſeulement le Seigneur Lieutenant , le Seigneur Enſeigne , principalement en Italie. ) Et il y avoit lors à Metz vingt & quatre compagnies vieilles , de gens de pied , qui eſtoient à la Françoisſe , ſoixante-douze Capitaines , qu'il faiſoit merveilleuſement beau veoir ; car ce n'eſtoit qu'eſpées dorées & argentées aux fourreaux de velour , & bouts d'argent , collets de maroquin ſurplus les Ecrivains contemporains ne fournifſent aucun éclairciſſement ſur ce ſujet.



de toutes couleurs , à passément d'or & d'argent ; bonnets de velours à petites plumes des couleurs de leurs maitresses , jusques aux fer d'or sur les escharpes de velours , qui avoient en ce tems-là grand vogue , & leurs soldats , quasi tous , morrions & fourniments dorez , & les corseletz gravez , avec les Bourguignottes de mesme , & les picques de Byfcaye aux poignées de velours , houppes de franges de foye.

En cest équippage , nous trouvasmes vingt bataillons d'environ dix Enseignes , en la plaine , audevant de la porte St. Thibault , & ung aultre , en la grande place du champ-passaige , où estoient aussi les compagnies du Sieur de Gonnor , & d'harquebuziers à cheval du Capitaine Lancque. Et ne fault point demander s'il fust tiré , ny de quelle allaignesse on bransloit la picque ; car sa renommée les rejouissoit : & oultre ce , il apportoit la monstre des deux mois qu'on leur devoit , & celle du mois de Juin ensuyvant : & avec telles fanfares , nous fusmes accompaignez jusques à la place de la grande Eglise , où estoit en bataille la compagnie de gensdarmes de M. le Prince de la Rochesur-Yon , qui estoit encore demeurée du reste

du siege, de laquelle estoit Lieutenant M. de Biron (a), qui la conduisoit. Et mist pied à terre M. de Vieilleville, pour aller saluer M. le Cardinal de Lenoncourt, qui l'attendoit à la grande porte de son Palais Episcopal, pour luy donner à disner, à M. de Gonnor, aux Maistre de camp general des bandes Françoises de deçà les Monts, Sergent Major; de mesme, aux plus apparants Capitaines, & à quelques Gentilshommes de nom, qui, par maladie, n'avoient peu suyvre M. de Guyse allant à la Cour.

Le lendemain matin il distribua toutes ses lettres à ceux à qui elles s'adrescoient, qu'il avoit fait venir en son logis, en la presence desquels il fist lire son pouvoir, comme prenant possession de son Gouvernement. Et furent tous esmerveillez de la grande puissance & autorité y contenues; car il donnoit mort & vie, ce que M. de Gonnor ne pouvoit faire; car il n'eust ozé faire mourir ung Capitaine sans en advertir le Conseil-Privé du Roy, & y envoyer le procès tout instruit, ny semblablement donner grace: les Gouverneurs de Thoul ne tenoient rien de luy,

(a) Armand de Gontaut, Baron de Biron, surnommé le Boiteux, qui fut dans la suite Maréchal de France, & qui mourut au siege d'Epernay en 1592.

& faisoient faire les monstres à leurs postes, ce qu'ils ne firent plus, & avoient chacun un Sergent-Major, que M. de Vieilleville cassa sur l'heure, & les fist rayer de dessus l'estat du Roy, ordonnant que celuy de Metz auroit la sur-intendance sur les Capitaines & soldats des trois villes, & qu'il y feroit ses cavalcades & visites, selon que les affaires & necessitez s'y presenteroient,

A l'après les monstres générales furent faites, & le lendemain les payements. Mais par ce que l'on avoit accoustumé de bailler à chacun des Capitaines tout le payement de sa compagnie, qui en usoit à son plaisir, appoinçant ses favoris, & malcontantant les autres, qui n'estoit sans en laisser couler en ses *bouges* (a) à cause des passe-volants, qui sont valets & gens de boutiques, qu'ils arment & desguisent en soldats, pour les faire passer à la monstre; M. de Vieilleville rompit & annulla ceste coustume, comme abusive, pleine de larcin, & grandement prejudiciable au service du Roy, & ordonna, que suivant les roolles que retiendroient devers eux les Commissaires & Controlleurs des guerres, la monstre faite, les soldats seroient appellez par nom & surnom, passeroient devant eux, & seroient

(a) Dans ses poches.

payez en leur présence, afin que les envisageant, ils cogneussent à peu-près quelles gens c'estoient, & de quelles forces on pouvoit faire estat.

Ceste ordonnance apporta une fort grande commodité aux habitants de la ville ; car ils ne pouvoient estre payez de ce qu'ils prestoient aux soldats, sinon par la misericorde de leurs Capitaines ; là, où estants payez en plaine salle, où tous les marchands se trouverent, par publique proclamation qui en fust faicte, les Commissaires & Contrôleurs qui affisoient aux payements, eurent commandement, mesme les Tresoriers, de les payer, sinon du tout, du moins de la moitié. Mais bien plus, il fust enjoindt aux susdicts Tresoriers, quand ung marchand leur apporteroit une cedula, ou des parties arreftées par le soldat, de les prendre, & d'en deduire la somme sur sa monstre. De quoy M. de Vieilleville receust mille benedictions du peuple & du soldat : car le bourgeois estoit, pour l'advenir, assure de sa debte, & le soldat hors de la cruaulté de son Capitaine, qui luy en faisoit passer beaucoup, & bien souvent jouoit sa monstre, luy faisant accroire qu'il n'estoit sur le roolle qu'à cent sols ou six francs de paye : le Fourrier qui

participoit au butin , ou pour mieux dire larcin , desguisoit ainsi les matieres.

Finalemēt M. de Gonnor remist toute sa charge entre les mains de M. de Vieilleville , avec les inventaires de toutes munitions de vivres , pouldre , artillerie de calibres , Salpetres , balles , boulets , grenades , cercles & tous aultres artifices à feu , & ung infini nombre d'*aisses* (a) semées de poinctes , de dagues & d'espées , chausses-trappes , & mille inventions pour la deffence d'une bresche , qui est admirable , dont il semble que le Duc d'Alve , par la lettre qu'il avoit escrite à Domp Alphonce d'Arboulangua , cy-devant inferée , avoit eû advis ; car sans doute une armée s'y fust perdue . Et attribuoit-on toutes telles inventions au Sieur de Saint - Remy , Provençal .

Ledit Sieur de Gonnor partit doncques le fixiesme après nostre arrivée , & recommanda à M. de Vieilleville le Sergent-Major de la ville nommé le Capitaine Nycollas , & le Prevost , qui s'appelloit Vaurés , l'asseurant de leur prud'homme , diligence & fidelité aultant que l'on en scauroit desirer pour le service du Roy en leurs charges , & les louoit ainsi en leur presence : qui le fist entrer en

( a ) Des ais , des planches .

deffiance, qu'ils ne valoient gueres. Toutes-  
fois il respondit, que ce luy estoit ung très-  
grand heur d'avoir deux tels Officiers sur qui  
il se pouvoit reposer.

*Fin du cinquième Livre.*

# M É M O I R E S

D U M A R É C H A L

D E V I E I L L E V I L L E .

L I V R E S I X I È M E .

P R É F A C E

D E V I N C E N T C A R L O I X .

*A*YANT delibéré de traicter des plus memo-  
rables aões de M. de Vieilleville en son  
Gouvernement de Metz, qu'il exerçea environ  
dix-huict ans, je ne me veux pas assujettir  
à tellement suyvre le fil de l'Histoire, que  
tousjours l'ordre du temps y soit entierement  
observé; mais seulement faire un brief Recueil  
de ses traicts principaux, & de ceux qui se-  
ront les plus dignes d'estre presentez devant  
les Roys, & tous grands Princes. Aussi que  
durant ceste espace de temps, qui est fort  
long, il n'y sejourna pas assiduellement: car  
le Roy, pour l'approcher de sa personne, &  
se prevaloir de son conseil, luy donna un

*Lieutenant. Mais pour les trois premières années, durant lesquelles sa résidence y fust quasi ordinaire, j'ay entrepris de reciter comme il se maintint & gouverna; de quel soing & diligence il mania ceste charge; & avec quelle authorité il se fist aymer & obeyr.*

*Je ne me veux obliger non plus à coter les jours ny les ans ausquels il executa ses braves gestes, car seroit entreprendre sur les Chroniqueurs, ou les imiter; & ce que presentement je produicts, ne s'appelle ny croniques ny annales, mais une simple Histoire, vernye (a) de sa verité; & me contenteray seulement de deduire de poinct en poinct ses genereuses actions, selon & ainsi qu'ils me viendront en memoire.*

(a) Nos Observations & nos Notes contrediront souvent cette assertion; & si Carloix n'eût pas été entraîné par la manie de louer exclusivement son maître, il auroit été plus exact dans ses récits.



## C H A P I T R E P R E M I E R.

*Etat de la ville de Metz après le siege.*

**E**T pour commencer , je vous diray qu'il trouva les Capitaines, soldats & toute la garnison enflée de vaine gloire d'avoir soutenu un si long siege contre un si puissant Empereur, que journellement on y faisoit à coups d'espee, par les tavernes & en plaine rue, pour la manutention des valeurs, à qui auroit fait en ce siege plus de service au Roy : quelquefois les Capitaines l'entreprenoient pour les soldats ; & les soldats s'y faisoient souvent tuer pour leurs Capitaines (1) ; si bien qu'il falloit appoincter par semaine cinq ou six querelles pour le moins, au grand mespris de toute discipline militaire, & du respect que l'on doit porter aux armes, principalement en une ville de frontiere & de telle importance que ceste-là.

En quoy il print une inexprimable peine, accompagnée d'un extresme dangier ; tant pour le regard de sa personne, que d'une ouverture à quelque sedition : l'apprehension de laquelle luy donnoit plus d'esmoy que tout autre inconvenient qui en eust peu arriver ; ayant tousjours préféré, tant estoit homme

de bien , le service de son Maître à sa propre vye : car *sourdant* (a) une mutinerie , par le moyen des rigoureuses ordonnances qu'il y vouloit establir , la ville eust esté en grandissime hazard , ayant l'ennemy dehors & dedans : dehors , le Comte de Mansfelt , Lieutenant-General pour l'Empereur en la Duché de Luxembourg , qui avoit de grandes forces *esparfées* (b) , par les villes de son Gouvernement , tousjours au guet & trop proche voisin ; car il n'y a de Theonville à Metz que quatre lieues.

Dedans , les habitants crevoient de raige & de despit , d'estre ainsi forcez en leur publique liberté , pour le recouvrement de laquelle ils eussent , par manière de dire , hazardé leur ames , tant s'en fault qu'ils y eussent espargné leurs propres vyes. Car leur esperance de se veoir jamais aultres , estoit fort petite , puisque l'Empereur s'estoit ainsi retiré avec sa courte honte , & que ses espouvantables forces estoient devenues vaines & inutiles sans aucun effect , avec bien peu d'apparence d'en pouvoir , en toute sa vie , remettre de pareilles. Car il se trouve que

(a) *Sourdant*, vient de *sourdre*, qui veut dire *sortir de terre*.

(b) *Répardues*.

son armée devant Metz (2) estoit de plus de cent mille hommes.

Mais ce qui plus leur faisoit mauldire leur miserable condition, estoit la foule insupportable de leurs hostes; (car il n'y avoit qualité d'Eglise, de Noblesse ou de Justice, qui en fust exempte;) avec ceste perpetuelle inquietude d'en avoir tousjours, qui ne se pouvoit faire sans une grandissime, voyre totale ruyne de leurs linges, meubles & aultres utenciles, outre la privation interne de leur particuliere liberté; car qui loge soldat n'est jamais maistre de sa maison. A quoy fault adjouster, la mortelle apprehension de l'honneur de leurs femmes, filles & aultres parentes: de sorte qu'il est plus que croyable, qu'ils se fussent precipitez en tout dangiers & perils pour se tirer d'une telle servitude. Ce que M. de Vieilleville, comme très-avisé, consideroit fort bien. Mais de tollerer aussi telles, & si ordinaires insolences, il se fust jugé luy-mesme indigne de commander, & eust pensé offenser grandement son honneur, s'il n'y eust donné l'ordre qui y estoit necessaire: qui fust cause qu'il se resolut, quoy qu'il en deust réussir, de desployer ses vertus & se faire craindre & obeir.

Et pour y parvenir, il feist assembler tous  
les

les Capitaines en chef, auxquels il feist entendre son intention, fans oublier toutes les remonstrances qui luy semblerent necessaires pour couper chemin à telles indignitez, & qu'il ne les pouvoit plus tolerer. Et tout en l'instant leur fut faicte lecture de l'ordonnance, qu'il vouloit faire publier, pour le fait des armes, dès le mesme jour, & des peines qui y estoient *indiciées* (a) à tous ceux qui y voudroient contrevenir. De quoy personne, de quelque qualité qu'elle fust, n'estoit exempte ny exceptée, eussent-ils esté ses parants.

Eulx, cognoissants son humeur, & qui avoient bien pezé & meurement consideré ses remonstrances, sur le dangier que apporteroit au service du Roy, la continuation d'une si desbordée licence, qui leur pourroit estre imputée, luy requirent qu'elle fust publiée au plustost : & que tous respondoient unanimement de leurs soldats, se repputants très-heureux d'estre commandez par un si digne Seigneur & valeureux Chevalier; promettants faire si bon service au Roy, sous sa charge, qu'il auroit occasion des'en louer & contenter; avecques esperance, que le grand credit qu'il avoit acquis auprès de Sa Majesté,

(a) Annoncées, du mot latin *indiscere*.

feroit recognoistre leurs services , de quoy ils le supplioient très - humblement. Ce qu'il leur promist d'une très - cordiale affection , sur laquelle ils s'asseurerent : mais ils eussent bien desiré , qu'il luy eust pleu moderer en quelque chose , la rigueur qu'il avoit tenue aux monstres dernieres.

« Comment ! dist-il, estes-vous esclaves de  
» l'argent ? Je vous advise que vous ne ferez  
» jamais acte digne de vertu , si ce vice vous  
» domine ; car l'avarice & l'honneur sont  
» incompatibles. Faites seulement bon &  
» fidele service , & vous remetttez en moy  
» de la recompense. Mais sur-tout , prenez  
» garde de ne me faire trouver en les testif-  
» fiant , menteur , ny donneur de parolles ,  
» principalement à ung si grand Roy ; &  
» faites estat , mais très-resolu , que de tout  
» ce que j'establiray & ordonneray en ceste  
» ville je ne m'en retracteray jamais ; & plus-  
» tost la mort ». A quoy ils acquiescerent ,  
& luy offrirent , en toute humilité , service.  
Ainsi , au contentement d'un chacun , l'assemblée se leva.

Et estoient les noms des Capitaines , tous des vieilles bandes Françoyses , tels qui s'ensuyvent , à trois cents hommes pour Enseignes.

Les Capitaines Gourdan, Haucourt, la Cahuffière, Bahuz, Pierre Longne, Vicques, la Volvenné, Verdun, Abooz, Soleil, Ste. Marie, Ambres, la Grange, Glenay, Favas, Ambures, Roiddes, Voguedemar, Bethune, la Molle, la Mothe-Gondrin, Salcede, Ste. Colombe, & Bonnavin, qui tous acquirent, par leur vertu & sage conduite en ce siège, louange & réputation d'éternelle mémoire.

Sur tous lesquels, & leurs compagnies, commandoit en estat de Sergent-Major, le Capitaine Nicolas de Bragme que M. de Guyse y avoit installé; qui estoit une fort honorable charge: mais vaincu d'avarice & de presumption, il en abusa, dont mal luy en print, comme nous dirons.

## CHAPITRE II.

*Fermeté de M. de Vieilleville à maintenir le bon ordre dans la garnison de Metz.*

**L**ES choses ainsi à souhait composées, ils finirent tous avecques luy, comme aussi firent les Sieurs de Biron (a), de Guron,

(a) Lisez la note de la page 59 des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection.

& de Montendre (a), Lieutenant, Enseigne & Guydon de la compagnie de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, qu'il avoit retenue exprès à Metz pour avoir quelques forces de son costé, & avoit envoyé querir à Verdun, la compagnie de chevaux ligiers de M. le Comte de Sault, qu'il y amena luy-mesme à toute joye avant le partement de M. de Gonnor. Et outre ce, M. de Lanques, Capitaine de cent Harquebuziers à cheval, qui estoit demeuré en garnison à Metz, s'estoit venu presenter à luy, pour luy faire très-humble service, avecques offres de sa vie, & n'en fist pas moins, le Sieur de Mesvretin, Lieutenant de cent chevaulx ligiers de M. de Gonnor, qui estoient aussi demeurés du reste du siege; les ayant tous deux fort dextrement gaignez.

Et après disner, l'ordonnance fust publiée: premierement à la porte de son logis, en la presence des Capitaines cy-devant nommez; puis par les carrefours, & aux trois places de la ville. Et quand elle fust publiée en la grande place, qui se nomme le champ-passaige, toute la cavallerie susdicte estoit en bataille avecques ses chefs, qui

(b) Charles de la Rochefoucaut, Baron de Montendre en Saintonge.

fist cognoistre à tous la volonté qu'un chacun avoit de luy porter obeissance. Mais bien davantaige ; car les plus mutins & revesches furent surpris par ceste veue de si grande frayeur , qu'ils excitoient les aultres à faire joug à ceste ordonnance, prevoyants le moyen qu'il avoit de bien chastier les auteurs d'une sedition.

En laquelle place il se voulut bien luy-mesme trouver , sur son brave cheval *Yvoy* au milieu de sa garde , vingt-cinq de chaque costé , des plus beaux hommes que le Comte de Nassau luy avoit envoyez , choisis en trois regiments de Lansquenets , qu'il faisoit merveilleusement beau veoir, avec leurs belles halebardes à longues dagues , & de nouvelle façon , accoustrez à leur mode & de ses couleurs jaulne & noir , desquelles il ne changea jamais , car Madame de Vieilleville les luy avoit données , estant encores fille , du nom de Mademoiselle de la Tour.

Il ne se peut dire au reste , de quel respect ceste ordonnance fut observée & obeye , car de deux mois après la publication d'icelle , il ne s'esmeut une seule querelle , fors de deux soldats qui au jeu se *castillerent* (a) , dont l'un tua l'autre en plaine rue , mais tous

(a) Se querellerent.



deux , tant le mort que le vif , furent decapitez pour servir d'exemple : & poursuivit , M. de Vieilleville , si vivement ceste execution , qu'il contraignit le Capitaine Pierre Lanque de représenter à justice le soldat vivant qui estoit de sa compagnie & retiré chez luy , sur terribles peines , qui n'y faillit pas , encores qu'il fust des plus capricieux de toute la garnison , & l'amena luy-mesme au Prevost avant l'heure expirée , après ce rigoureux commandement ; lequel soldat veit trancher la teste à celluy qu'il avoit tué , & passa de mesme incontinent après. Ce brave traict de justice humilia merveilleusement les soldats , & le fit beaucoup redoubter.

### C H A P I T R E I I I .

*Sa sévérité à faire punir les coupables.*

**I**L fut adverty que quelques soldats , sous ombre d'aller tirer par les champs au gibier , se jectoient sur les marchands qui apportoient vivres en la ville , & les desvalisoient de l'argent de leur marchandises. Il en fist attrapper trois sur la minuit en leurs logis ; & tout à l'instant sans bruidt , furent presentez à la question , qu'on leur donna si roidde , qu'ils accusèrent sept de leurs complices ,

lesquels furent pris chaudement, ( car en leurs lits, ) estant luy-mesme en personne en toutes ces captures, avec sa garde, & quelque nombre de harquebuziers, car il ne s'en vouloit remettre au Prevost ny au Sergent-Major, se deffiant de leur prudhomie, bien qu'ils fussent presents, ayant oppinion qu'ils les eussent plustost fait évader que arrester, selon leur coustume, & pour de l'argent.

Ces voleurs, au nombre de dix, furent amenez secrettement & à la mesme heure en son logis, trouvez saezis d'escharpes rouges, criants à la rencontre des marchands, par leur propre confession; *Bourgoigne, Bourgoigne*. Quatre marchands qui leur furent representez, & recognus, leur procès fait & parfait; trois d'iceux condamnez à estre rompus sur la roue, & le reste pendus & estranglez. Et affin de n'estre point importuné par leurs Capitaines qui les eussent peu requester, car c'estoient soldats de valeur, l'execution en fust faite à huit heures du matin du jour ensuyvant. De quoy tout le monde fust grandement estonné, car l'ordinaire des executions de justice est après midy; & principalement leurs Capitaines, qui en sceurent plustost la mort que l'emprison-

nement : qui estoient la Molle (a) , & Bonnavin.

De cela , s'ensuivit une ordonnance qui fut publiée à son de tambour & cry public , que tous soldats n'eussent à sortir de la ville pour quelque occasion que ce fust , sans son congé & passeport , sur peine de la vie ; & deffence aux gardes des portes de les laisser passer , sur mesme peine , de quoy les caporaux seroient responsables : ce qui fut fort soigneusement observé , dont advint ung fort grand repos & utilité à la ville. Car les marchands voyants la seureté y estre telle , y amenoient des vivres de toutes parts en grande abondance , & de toutes sortes.

Ceste grande justice donna une *tremeur* (b) merveilleuse à toute la garnison ; & ce qui le rendoit plus redoutable & mieux obey , provenoit de ce que , à ses mesmes domestiques , il estoit plus rigoureux qu'aux autres ; car l'un de ses lacquais , qui l'avoit servy sept ans , pour avoir seulement donné l'alarme à toute la ville , environ minuit , voulant forcer le logis d'une paillardes , fust

(a) Boniface, Seigneur de la Mole. (Voyez la note de la page 14 des Mémoires de Montluc, T. XXIV de la Collection.)

(b) Terreur.

pendu & estranglé le lendemain matin sans misericorde , devant la maison où il avoit commis l'insolence ; & l'un de ses cuisiniers ou pasticiers , qui s'estoit marié à Metz , tenant cabaret , pour avoir enfreint une aultre ordonnance (a) de n'aller audevant des payfants apportants leurs denrées en la ville mais les laisser venir en la place du Champaffaige pour les debiter & vendre , eust l'estrapade , c'est-à-dire , trois traits de corde bien roides , & estoit si haulte qu'il en cuyda mourir ; pour le moins , ses membres luy furent toute sa vie inutiles.

#### CHAPITRE IV.

*Monsieur de Vieilleville reçoit les plaintes des habitans contre la garnison.*

**I**L n'y a qui ne saiche qu'en une ville assiegée, les Capitaines ausquels le Lieutenant de Roy donne des cantons ou quartiers en garde avec leurs compagnies , n'en soient exactement soigneux , affin d'avoir cest honneur de luy

(a) On retrouve dans cette ordonnance le même esprit qui a dicté la police réglementaire en ce genre des grandes villes. Sous prétexte de veiller à l'approvisionnement des citadins , on a gené la liberté du commerce.

venir rapporter soir & matin & à toutes heures ce que l'ennemy a entrepris sur les fossez ou murailles qui leur sont commises, & la prompte & vive resistance qu'ils y ont faite, sur esperance de quelque *remuneration* (a), ou pour le moins d'une louange; mais il ne fault point aussi doubter des forces & violences qu'ils exercent parmy ceste charge, car ils contraignent leurs hostes, quelquefois avecques le baston, de venir aux ramparts charger ou porter la hotte, jour & nuit; mais Dieu sçeyt quel mesnage ils font cependant avec leurs femmes & filles, & n'y va rien moins que de leur vye si elles en font plainte. Pour lesquelles s'approprier, il se trouve souvent des peres & maris tuez, que l'on fait acroire estre advenu par le canon.

Par ceste impieté, qui n'est que toute gail-  
lardise entre les gens de guerre, il se trouva environ six-vingts, que femmes que filles, dérobées durant le siege, que les Capitaines & soldats tenoient cachées, comme prison-  
nieres, en chambre, qui respondoient avec menaces à leurs peres, maris & freres qu'elles estoient mortes; & quelque plainte qu'ils en fissent à M. de Gonnor, ils n'en sçeu-  
rent jamais avoir la raison, pour n'avoir eu peult-

(a) Recompense.

estre la hardiessé de commander ouverture estre faicte des logis, craignant quelque sedition qu'il n'eust peu appaiser, ou bien qu'il participoit au butin, car il *en estoit de grand vie* (a), encores qu'il en eust une qu'il permettoit impudamment estre appellée Madame de Gonnor; ou que voulant forcer les Capitaines à ceste raison, ils luy eussent pû dire qu'il leur en monstroit l'exemple, & qu'il falloit que la justice commenceast par soy-mesme: car il la tenoit contre le gré de sa mere, & en estoit le pere mort de des-plaisir, la luy ayant ravie ung mois ou deux après (b) qu'il fust installé au gouvernement.

Ceux-cy, voyants la magnanimité & grandeur de couraige de M. de Vieilleville, accompagnée d'une certaine & comme divine rondeur de conscience, qui n'espargnoit jeunes ny vieux, domestiques ny estrangiers,

(a) Il en étoit affamé.

(b) Le Laboureur dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, fait un bel éloge de ce Seigneur: cette anecdote de sa vie privée prouve jusqu'à quel point les mœurs étoient débordées sous le regne de Henri II. Si pourtant cette anecdote est fausse (& nous n'avons d'autre garant que Vincent Carloix), il faut avouer que la réputation des hommes en place tient à bien peu de chose.

nobles ny aultres , par une admirable & incorruptible intégrité de justice , consulterent par ensemble de luy présenter une requeste , aux fins de recouvrer ce qu'ils avoient de plus cher. Et se trouverent , suyvant ceste resolution , ung matin , leur remonstrance en main , si à propos , qu'il n'estoit venu encores ung seul Capitaine à son lever. Laquelle ayant leue : » Comment , dist-il , voicy » desja la demie - année quasi expirée que » je suis en ceste ville , avez-vous tant attendu à poursuivre la reparation de ce tort » qui est des plus grands que l'homme sçavoit recevoir ? »

A quoy ils respondirent , qu'ils n'avoient osé plustost , craignants d'estre repoussez en leur plainte , ainsi qu'il leur estoit advenu souvent du temps de M. de Gonnor. » Vrayment , dist-il , j'ay peu d'occasion de me louer de vous , d'avoir balancé ma confiance avec celle de mon predecesseur. » Toutesfois contentez-vous , que , premier que je dorme , je vous feray faire raison de vos honneurs que l'on vous détient ainsi miserablement , pourveu que vous sachiez les lieux où elles sont ». A quoy respondit l'un d'entre eux nommé Bastoigne , qui y avoit sa femme , & sa sœur , & celle

de sa femme , trois fort belles personnes , & de vingt-cinq ans seulement la plus aagée , qu'ils le sçavoient maison pour maison. » Re- » tirez-vous donc aux vostres , & vous trou- » vez sur les neuf heures du soir ceans ; & » je les vous remettray toutes entre mains : » ayant choisi une telle heure , affin que » les tenebres ( car c'estoit en Octobre ) cou- » vrent la honte de vos parentes & la vostre. » Car si elles sortoient le jour à la veue d'un » chacun , elles en feroient à jamais remar- » quées ; & tenez là chose secrette jusques » à l'heure dicte , de peur qu'on ne les es- » carte ». Ainsi s'en vont ces pauvres habi- tans , louants Dieu de toute affection de leur avoir donné ung tel & si debonnaire gou- verneur.

M. de Vieilleville , pour executer une si sainte & louable entreprise , commanda aux Capitaines Gourdan , Ste. Colombe , Salcede , Ste. Marie , Ambres , Vicques & Ambures , qui luy estoient vouez à la mort & à la vie , de luy fournir entre huit & neuf heures du soir cent harquebuziers chacun , outre les gardes ordinaires , & les mener en personne en sept les plus grandes rues de la ville , qu'il leur nomma ; & y poser des corps de garde , le long d'icelles , de quatre cents



pas de distance entre chacun ; plus au sieur de Guron, enseigne de la compagnie de M. le Prince de la Roche-sur-Yon, car, M. de Biron s'en estoit allé à la Cour, de mener sa compagnie, en la place du Champassaige, montée & armée ; & s'y tenir en bataille jusques à son premier mandement : au sieur de Mesvretin, la fienne, en la place devant la grande Eglise ; & au sieur de Lancque, aussi, les cent harquebuziers, en la petite place : qui furent tous prests à l'heure dicte.

#### C H A P I T R E V.

##### *Exemples de sévérité & de justice.*

**L**ES postulants ne faillirent de s'y trouver, pour le conduire aux maisons où estoient celles qu'ils cherchoient. Et voyant toutes choses préparées & les advenues si bien bouchées que personne ne pouvoit eschapper, il attaque, de premiere abordade, le logis du Capitaine Roiddes, avec ses gardes & aultre suite de nombre de Gentilshommes, qui tenoit la femme d'un Notaire nommé *le Coq*, & fort belle, brise & met la porte dedans ; ayant, auparavant donner l'alarme, fait entourer toute la maison. Le Capitaine qui desja se couchoit *avecques ses délices*,

se voulut mettre en deffence à ce bruit ; mais il fut adverty que M. le Gouverneur y estoit en personne ; qui l'estonna ; & s'en vint jecter à ses pieds , luy demandant ce qu'il luy plaisoit , & en quoy il avoit forfait. Qui luy respondit , *qu'il vouloit avoir une poulle qu'il tenoit en mue il y avoit plus de huit mois.* Le Capitaine qui sçavoit mieux faire que parler , ( car il estoit vaillant homme ) , ne comprenant pas ceste parolle , jure & regnie Dieu *qu'il n'avoit poulle , cocq , chapon , ny poulets en sa maison , & qu'il n'en nourrissoit point.* Toute l'assistance se print à rire de ceste sottte responce ; mesme M. de Vieilleville (a) en modera sa colere , luy disant : » *Malhabile homme que vous estes , n'avez-vous pas la femme de Me. Pierre le Coq ? Est-ce aultre chose qu'une poulle ? Rendez-la-moy tout à ceste heure , ou je*

(a) La conduite que M. de Vieilleville tient en cette occasion , prouve combien il aimoit l'ordre & les bonnes mœurs : mais elle ne s'accorde pas avec le jugement que Charles IX portoit de ce Seigneur , en disant qu'il n'aimoit que le bon vir & la bonne chere : il est rare que l'homme , chez qui ces deux goûts dominant , soit austère en fait de morale. ( Voyez l'Observation , n<sup>o</sup>. 42 , sur les Mémoires de Tavannes , Tome XXVII de la Collection , p. 453. ( Note a. )

» *vous feray demain matin trancher la teste ;*  
 » *& le jure & proteste sur mon honneur &*  
 » *sur ma vie* ».

Un soldat favori des siens , nommé Cauffains , oyant ceste demande , fort promptement pour destourner la beste à vingt ongles , la faisant sortir par une petite porte qui respondoit en une ruelle fort estroite ; mais un Lansquenet de sa garde , exprès posé là , les arreستا tous deux : Cauffains (a) met la main à l'espée ; le Lansquenet qui s'aidoit dextrement bien de la halebarde , luy fait voler l'espée & la dague des poings , & outre ce , redoublant le coup , le porte par terre , luy oste ses armes , & le battit bien. Dequoy on fut fort esbahy , car il estoit brave & furieux soldat , qui avoit combattu deux fois en duel , tousjours vainqueur & sans blessure , fort dispos de sa personne , bondissant comme un chevreuil , & très-adroit aux armes , qui se faisoit au demeurant redoubter en toute la garnison par sa valeur. Mais pour ceste fois , il praticqua le très-an-

(a) Probablement ce Cauffains , ou Cousseins , est celui qui joua un si grand rôle le jour de la St. Barthélémi , quand il fallut égorger l'Amiral. ( Voyez l'Observation sur les Mémoires de Tavannes , n°. 49. Tome XXVII de la Collection , p. 462 & 463. )

rien departement des plus nobles armes que l'on donnoit jadis aux Nations principales de la Chrestienté, qui estoit ; aux François, la lance ; aux Suyffes, la picque ; aux Poulloinois, l'espée à deux mains ; archiers d'Angleterre, pistolliers de Dannemarch, aux Italiens, l'espée & le poignard ; aux Hespaignols, l'arquebuze ; & aux Allemands ou Lanfquenets, la halebarde : car en moins de quatre desmarches, il luy fist perdre toutes ses escrimes ; & s'il ne l'eust requis de la vie, il l'eust affommé de l'*ast* (a) ; mais il n'en endossa seulement que trois ou quatre coups, le laissant en un très-piteux estat ; car, d'entrée de combat, il l'avoit blessé à la teste, sur l'espaule, & en une main, de la dague & de la garde de sa halebarde.

Durant ce combat, la femme se sauve de vitesse chez son mary, tesmoignant par ceste fuite son innocence, & la force faite à son honneur. Ce que rapporté à M. de Vieilleville, il fist lacher le Capitaine Roiddes, que l'on menoit desja prisonnier pour estre decapité au point du jour.

Le reste des Capitaines advertis de tant de corps-de-gardes & de ce collere, demurerent tous *entredits* (b), ne pouvant ima-

(a) Du bois de sa halebarde.

(b) Interdits.

gner l'occasion qui l'avoit enflammé : mais on leur rapporte que c'estoit à cause des femmes que l'on detenoit concubinairement par force. Les coupables effrayez de ce rapport, & qu'on leur avoit dict que le Capitaine Roiddes avoit esté tué à cause de la sienne, pour ne tomber en tel inconvenient ouvrent les portes aux leurs, & les font sortir en diligence de leurs maisons. Si bien que l'on ne voyoit que femmes & filles par les rues, qui se retiroient à course chez leurs peres & maris. Ce nonobstant, M. de Vieilleville voulut estre conduit par toutes les maisons, & les visiter, pour contenter les habitans ; qu'ils trouverent ouvertes & vuides de toutes gens. En quoy il passa six bonnes heures : & après avoir licentié toute la cavallerie, & fait rompre les corps-de-gardes extraordinaires, il se retira entre trois & quatre après mynuit en son logis, pour se reposer. Aussi, que de toutes parts vindrent advertissements ausdicts habitans, en sa presence, que ce qu'ils cherchoient, s'estoit rendu en leurs maisons.

De ce bien, il en nasquist un aultre, que vingt & deux Religieuses de bonne part & d'ancienne noblesse du pays de Lorraine & d'ailleurs, que les grands de l'armée avoient

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 291

enlevées, durant le siege, des Abbayes de Saint-Pierre, Sainte Glossine, des Pucelles, Sœurs Collettes, & de Sainte - Claire, & puis données, se retirants en France à leurs favoris, se sauverent quant & quant par ceste esmeute, & se vindrent rendre, contre toute esperance, en leurs Monasteres & Couvents. Dequoy il receust infinis remerciements de plusieurs Gentilshommes Lorrains, auxquels elles appartenoient; avec offre de leur vie, quand ils en sceurent la nouvelle: car on n'avoit jamais sceu descouvrir le lieu où elles estoient prisonnieres, & les tenoit-on mortes ou menées en France, car elles estoient fort belles.

CHAPITRE VI.

*M. de Vieilleville nomme un Maître-Echevin  
de Metz.*

**I**L y avoit sept races de Gentilshommes en la ville de Metz, qui de toute ancienneté, & par octroy & privilege special de l'Empire, avoient usurpé l'estat de Maistre Eschevin sur tout le reste des habitants, qui est le suprefme de la ville; & jugeoient en dernier ressort. Que si quelqu'un des habitants en vouloit appeller en la Chambre Imperiale de Spire,

les autres fix pouſſoient ceſt appel à vive force, & ſe bandoient contre l'appellant juſques à le ruiner : car ils eſtoient riches & de grand moyen ; de ſorte que cela revenoit à une eſpece de tyrannie, d'autant que perſonne ne leur oſoit contredire ; & duroit l'exercice de ceſt eſtat ſeulement un an, auquel nul autre ne pouvoit aspirer ny parvenir, s'il n'eſtoit des ſuſdictes ſept races ; & les appelloit-on les ſept Parraiges ; meſme leur Secretaire s'appelloit le Secretaire des ſept. Mais bien plus, ils eſtoient ſi enfléz de la gloire de ceſte préeminence, que quand on baptiſoit leurs enfants, le baptême finy, les parrains, par grande ſottife, luy ſouhaittoient d'eſtre une fois en ſa vie Maiſtre-Eſchevin de Metz, ou pour le moins Roy de France. Et avoient pour aſſiſtance treize Conſeillers, qu'ils choiſſoient à leur poſte ; & par faveur les faiſoient continuer tant qu'il leur plaiſoit, excluants un grand nombre d'honneſtes citoyens de tels grades & honneurs, & le plus ſouvent les vendoient.

Mais M. de Vieilleville voulant abolir ceſte eſpece de tyrannie, & leur faire perdre la douce mémoire de leur ancienne liberté, qui les pouvoit tousjours nourrir en quelque eſperance du recouvrement d'icelle, & avoir

perpetuellement la grandeur & support de l'Empire en la fantaisie , attendit le temps de la création du Maître-Eschevin , pour leur en faire entendre son avis. A laquelle création il y avoit bien des farfares , & plusieurs grandes ceremonies : car tous les habitants nobles & aultres , ce jour-là , estoient en allairesse & yvrongnerie , à la mode du pays ; feux de joye par toutes les rues , trompettes & hault-boys. Et le Maître-Eschevin , se retirant du Palais en son logis le jour de sa création , jectoit à poignées de l'argent par les rues & dedans les boutiques , le peuple criant : *Vive M. le Maître - Eschevin.* La cloche , qui s'appelle la Muette , sonnoit à grand branle quasi tout ce jour-là ; qui est si grosse qu'elle estourdit la ville : car elle , & le grand clocher qui la loge , appartiennent à la ville & non aux Chanoines , encore qu'il tienne à la grande Eglise , estant celuy où sont les cloches pour le service divin , de l'autre costé.

Un Mercredy après dîner , dont le lendemain se devoit créer le Maître-Eschevin , tous les Gentishommes des sept Parraiges se vindrent presenter devant M. de Vieilleville , qui pouvoit faire nombre de soixante , en assez brave équippage ; mais approchant plus



de la grossiere mode de la Germanie , que du *garbe françois* ( a ) ; auquel le Maistre-Eschevin qui sortoit d'année, parla de ceste façon :

« Monseigneur, nous sommes venus vous  
 » supplier très-humblement de nous tant  
 » honorer, que de vous trouver demain au  
 » Palais à l'élection que nous avons delibéré  
 » faire d'un Maistre-Eschevin de Metz, sui-  
 » vant nostre coustume, & les anciens statuts  
 » à nous octroyez il y a plus de sept cents  
 » ans, par special privilege du Saint-Em-  
 » pire, & confirmez par les très-sacrez Em-  
 » pereurs qui ont regné depuis ce temps-là,  
 » n'ayant voulu entrer en ceste création, sans  
 » estre favorisez de vostre assistance, de la-  
 » quelle le Maistre-Eschevin qui doit estre  
 » esleu, s'en trouvera plus honoré, & en  
 » conduira plus heureusement sa charge ». A  
 quoy M. de Vieilleville respondit ainsy : « Il  
 » me semble, mes amis, que vous devez  
 » plustost me demander si j'ay agréable ceste  
 » création, & si elle prejudicie en rien à la  
 » grandeur du Roy & à son service, que de  
 » me prier d'y assister ; car Sa Majesté ne  
 » trouve nullement bon qu'il se fasse aucune  
 » chose en ceste ville qui contrevienne ou

(a) De la bonne grace.

» qui rabbaiffe son autorité ; ce que fait  
 » directement ceste vostre entreprise , puis-  
 » que vous la voulez tenir des Empereurs ,  
 » avec lesquels il n'a rien de commun , prin-  
 » cipalement avec Charles d'Autriche , qui  
 » luy est mortel & capital ennemy : ayant  
 » tafché, par tous moyens qui ne vous font  
 » incognus , de rendre la protection qu'il  
 » avoit embrassée de l'Empire , odieuse à  
 » toute la Chrestienté ; & fait , outre ce ,  
 » tous ses efforts de luy ravir ceste ville , de  
 » laquelle les Princes Electeurs & tous les  
 » Estats de la Germanie luy avoient fait pre-  
 » sent , pour le *remunerer* (a) en partie de la  
 » liberté qu'il leur avoit acquise par la force  
 » de ses armes , les mettant hors de la servi-  
 » tude en laquelle ils estoient reduicts par la  
 » tyrannie de celui que je viens de nom-  
 » mer. Doncques ne trouvez estrange si je  
 » casse & annulle tout ce qui se fait de par  
 » luy & en son nom. Et vous deffends , sur  
 » la vie , de passer plus outre en ceste vostre  
 » eslection : car tout presentement j'en veux  
 » eslire & nommer un , qui tiendra son estat  
 » de l'autorité du Roy ; & luy feray prest  
 » en vos presences le serment de fidelité à la  
 » Couronne de France. D'autre part , vous

( a ) Récompenser.

» alleguez qu'il y a sept cents ans que ce  
 » privilege vous est confirmé par les Empe-  
 » reurs. Quelle apparence y a-t-il que sept  
 » lignées jouyssen perpetuellement de cest  
 » estat, & que cent ou six-vingts honnestes  
 » familles, qui sont de toute ancienneté en  
 » ceste ville, en soient par vostre tyrannique  
 » usurpation excluses & privées ?  
 » A ceste cause, j'ordonne que Michel  
 » Praillon, qui est un fort honnestes bour-  
 » geois, & très-affectionné au service du  
 » Roy, soit Maistre-Eschevin de Metz pour  
 » ceste année; & dès à present je le nomme  
 » & establis pour tel. Que si demain vous  
 » venez au Palais pour veoir proceder plus  
 » amplement à sa création, vous y serez re-  
 » ceus comme nobles citoyens de la ville,  
 » simplement & sans aultres Presidents de  
 » qualité; & m'y trouveray pour cest effect :  
 » aussi, que je veux desormais vous faire per-  
 » dre à tous le goust & l'appetit de ces mots,  
 » de *très-Sacré Empereur, très-Sainct Empire*  
 » & *Chambre Imperiale de Spire*, que vous  
 » avez si souvent en la bouche; & y mettre  
 » en leur place ces braves noms, de *Roy*  
 » *très-Chrestien, très-redoutable Majesté*  
 » *Royale, l'invincible Couronne de France,*  
 » & *la Cour Souveraine du Parlement de Pa-*

» ris : & sur ceste conclusion , qui est irre-  
 » tractable, & qui ne se peut forcer , retirez-  
 » vous en vos maisons jusques à demain que  
 » vous orrez sonner la Muette ».

Il est impossible d'exprimer de quelle angoisse cest Arrest transpercea le cœur de toute ceste troupe ; mais de telle force & violence , qu'ils devindrent comme muets ; car un seul d'eux ne sceust avancer une seule parole pour servir de replique : ce qu'il ne falloit trouver estrange , veu le grandissime subject qu'ils avoient d'en tomber malades jusques à la mort , se voyant ainsy perdre , en moins d'un *sixte d'heure* (a) , la possession si authentique d'un tel privilege , duquel ils avoient jouy l'espace de plus de sept cents ans , sans aucun contredict : & se retirèrent avec un merveilleux silence , sans faire bruit , fors que des pieds en prenant congé. Alors je dis au Maistre-Eschevin , nommé Androuyn desja fort ancien , qui avoit esté nourry assez long-temps en la Cour de l'Empereur , qu'il devoit bien amener avec luy le grand Doyen de l'Eglise de Metz , Brimeval , qui est Imperial pour la vie , pour plaider sa cause. Mais il me respondit que le Chancelier de l'Empereur, Granvelle, n'y eust de rien servy.

(a) La sixième partie d'une heure.

& qu'il cognoissoit M. de Vieilleville & ses résolutions ; aussi qu'il ne pensoit pas qu'il cassast ces vieux statuts de luy-mesme , mais qu'il en avoit commandement exprès du Roy. Et sur l'assurance (a) que je luy donnay du contraire , & que de soy-mesme & de sa seule autorité il faisoit ceste translation de l'Eschevinage , sans en avoir aucun commandement , il broncha , & sans ceux qui le cotoyoient , il fust tombé par terre ; si bien qu'il le fallust porter en son logis & mettre au lit , où au bout de deux jours il mourut en bon & vray patriote , zelateur de la maintenance des statuts de sa cité. Mais à *muance de Seigneurs , changement de loix* (b) , principalement quand cela advient par la force & par les armes , qui extirpent du tout en tout la mémoire des predecesseurs , pour y enraciner celle de leur nom.

( a ) Vincent Carloix avoit oublié que dans le Chapitre XXXIV , il fait positivement dire le contraire à Vieilleville , lorsqu'il se justifia devant Henri II des accusations intentées contre lui par le Cardinal de Lenoncourt ; cette observation n'auroit pas dû échapper au premier Editeur de ces Mémoires.

( b ) C'est-à-dire : *Au changement de Seigneurs , changement de loix*. C'est une espèce de proverbe.

## C H A P I T R E VII.

*Fêtes données aux principaux habitans  
de Metz par M. de Vieilleville*

**L**E lendemain M. de Vieilleville se trouva au Palais pour la création du Maître-Eschevin, où pas un des sept Parraiges n'assista, légitimement excusé par l'extreme maladie du sieur Androuyn, dernier possesseur de l'estat. Et en ceste assemblée Michel Praillon fut proclamé Maître-Eschevin avec toutes les cérémonies accoustumées, sous l'autorité du Roy, prestant le serment de fidelité à Sa Majesté & à la Couronne de France. La resjouissance encores plus grande par les habitants, de veoir cest estat reduict à la bourgeoisie, avec esperance d'en pouvoir estre honorez quelquefois en leur vie. Et ne fault demander si la *Muette* eust bien des affaires.

Et parce que Michel Praillon fut surpris; car plustost eslu qu'adverty, & qu'il ne peut donner l'ordre au festin accoustumé en telle création, M. de Vieilleville festoia la compagnie qui de toute ancienneté y devoit estre appelée: qui sont l'Evesque quand il se trouve en la ville, les Prancier, grand Doyen, Chancelier, Archidiaque, & aultres

dignitez avec tous les Chanoines de la grande Eglise, les traeze, les sept Parraiges, & les plus notables bourgeois, auxquels il adjousta une vingtaine de ses plus favoris Capitaines. M. le Cardinal de Lenoncourt, Evesque de Metz, s'en excusa, parce que son nepveu le Sieur de Maleroy devoit estre créé Maistre-Eschevin, suivant les anciens statuts, faché extremement de les veoir abolis, disant qu'on les avoit ostez de la Noblesse, pour y *surroger* ( a ) les vilains : & s'en alla le mesme jour, de raige & de despit, en une maison Episcopale nommé Vich, distante de Metz de huit lieues. Mais on ne laissa pas de faire très-bonne chere, & de boire à la bonne fanté du Roy. Le festin fut très-somptueux, & selon sa mode accoustumée de traicter. Il estoit de douze plats garnis, & à chaque service, au lieu de violons & de haultbois, l'on oyoit une scopeterie de deux cents harquebuziers par dehors, en la cour du logis, qui faisoient filer leurs harquebuzades jusques à ce que le service fust assis ; ung Maistre - d'Hostel pour chaque plat, pour éviter la longueur. En quoy toutes choses furent si bien conduites par la providence du Sieur de la Besnerie, premier Maistre-d'Hof-

( a ) Subroger.

tel, que la compagnie en eust un merveilleux contentement, pour n'avoir jamais veu une telle magnificence.

Et pour rendre ce *festaiqe* ( a ) agréable à tous, & qu'il en fust memoire, il exempta, incontinent après disner, tous les Chanoines de Metz en général, dont il y avoit trois Colleges, les traeze, & plus de soixante maisons bourgeoises, & toutes les veuves, de plus loger gens de guerre de quelque qualité qu'ils fussent, Tresoriers, Commisaires, & Controlleurs des guerres, d'artillerie, des reparations ny aultres, commandant au grand Mareschal des logis de la ville, & Fourriers de toutes compagnies, tant de cheval que de pied, de faire resserrer leurs soldats, & changer de quartiers, affin d'entretenir son ordonnance. La pluspart de l'assistance se mist à genoux, pour le remercier d'une si grande courtoisie, & gratuite. Car ils estoient merveilleusement fatigués de leurs hostes, beniffants à haulte voix, & louants de ceste heureuse journée, & de la création du nouveau Maistre - Eschevin, qui leur avoit apporté ceste inesperée beatitude & felicité.

Ceste volontaire exemption de logis; l'in-

(a) Cette fête.



industrielle recouffe de femmes & filles ; la remise de l'Eschevinage dans la bourgeoisie, avec l'administration d'une tant équitable justice, par laquelle le moindre de la ville trouvoit promptement sa raison contre le plus grand, rejetant toute acception de personne, gagnerent de telle façon les cœurs des habitans, qu'ils oublièrent les regrets de leur liberté, & ne pensoient plus qu'à devenir bons François. Et pour se faire connoître tels, ils accusèrent à M. de Vieilleville quelques-uns des leurs, qui dresseoient des memoires pour envoyer à la Chambre Imperiale de Spire, & aux Estats de l'Empire, se plaignants des torts que leur faisoit le Gouverneur de Metz ; & qu'il avoit supprimé & aboli l'estat de Maître-Eschevin ; lesquels furent surpris de nuit, en un logis, transcrivant encore leurs mynutes, & constituez prisonniers au nombre de six. L'Auteur de ceste despesche, & celuy qui portoit la charge de faire le voyaige, portant beaucoup d'autres instructions, faulces toutesfois, furent menez la nuit en tel lieu, que l'on n'en entendit oncques plus parler ; car ils furent noyez (3). Aux autres quatre, qui estoient Gentilshommes, on fit une fort rigoureuse reprimande ; & que s'ils retomboient de leur

vye en pareille faulte , on les jecteroit en la riviere, avec confiscation de leurs biens , & bannissement perpetuel de toutes leurs familles & races, hors de la ville & pays Messin ; & que quand le Gouverneur les foulera en quelque chose , c'est au Roy qu'il se fault aller plaindre & non ailleurs : aussi, qu'ils avoient fort mal entendu le traict de l'eschevinaige ; car ce n'est pas l'abolir ny le supprimer, que de le transferer en aultre main. Et pource que leurs memoires & instructions qui furent en l'instant bruslez en leur presence, estoient faulces , & qu'ils attaquoient l'honneur de M. le Gouverneur , ils en furent quides pour une recognoissance & une confession qu'ils firent de leur faulte, & à genoux, sans rien escrire toutesfois ny enregistrer ; puis renvoyez, avec serment d'estre pour l'advenir meilleurs François : ce qu'il promirent , se submettants à toute rigueur de justice , si jamais plus ils tomboient en ceste oubliance.

## C H A P I T R E V I I I .

*Exploits de la garnison de Metz.*

**S**I M. de Vieilleville polissoit bien le dedans de la ville, il purgeoit de mesme la campagne de tous coureurs, voleurs & picoueurs : car

il avoit dressé ung estat, par lequel il faisoit sortir à tour de roolle, par sepmaine, soixante salades, & deux cents harquebuziers, pour aller à la guerre, aux lieux où il les faisoit conduire par experimantez Capitaines, guydes par surs & capables guydes; & estoit si fidelement servy en ses advertissements, qu'ils s'en revenoient tousjours avecques la victoire, nombre de prisonniers, & riches butins. Travaillant de telle sorte les garnisons de Théonville, Luxembourg, Arlon, la mauvaïse Aïsse, le Mont St. Jehan, & jusques à la Marche-en-famine, que depuis le mois de May (4) 1552, qu'il entra en son Gouvernement, jusques en Febvrier ensuivant, il se trouva plus de douze cents ennemis morts; & n'en perdismes jamais que six-vingts-dix. Aussi n'y envoyoit-il pas des *bisoignes* (a) & *fiolants*; mais luy-mesme prenoit la peine de les choisir à la myne & à la reputation, dès le soir, pour les faire partir à la poincte du jour. Ce qui leur haulsoit le couraige & animoit à la vertu encore plus, de ce qu'il les nommoit tous par leur nom; & estoit ordinairement present au sortir de la porte, les recommandants aux Capitaines qui en avoient la charge.

(a) Des lâches & des fanfarons.

Quant

Quant aux prisonniers, il estoit dict, par la capitulation d'entre luy & le Comte de Mansfelt, qu'ils ne seroient gardez plus de trois jours, & seroient quictes de leur rançon en payant leur solde d'un mois, de laquelle les deux Gouverneurs certiffieroient, sous leur seing, la valeur & sans fraude, par le Tambour ou Trompette qui les viendroient requester, & douze sols par jours pour toute despence : de façon que la guerre ne fut jamais si bien demenée aux forts de Bouloigne, ny en (a) Piedmont, qu'elle estoit en ces marches - là. De quoy nos soldats recevoient un grandissime plaisir & prouffit ; car le Comte de Mansfelt voyant une si grande force, conduite par si agueris Capitaines que les nostres, avec l'instruction d'un Chef si déterminé, fut contraint d'envoyer devers la Royne de Hongrie, Regente des Pays-Bas, pour avoir secours : qui luy envoya le plus beau & le meilleur de tout ce qu'elle

(a) La Nouë, juste appréciateur du mérite, & qui rarement oubloit de le louer, dans vingt endroits de ses Discours politiques & militaires, vante les guerres du Piémont, comme la meilleure école où la jeunesse put aller : mais il se tait sur ce qui concerne le Maréchal de Vieilleville : il faut croire que ces détails lui étoient inconnus, ou qu'il a omis d'en parler.

avoit en son Gouvernement, sous la conduite du Comte de *Maisgue* (a). Et ce renfort arrivé, qui estoit de huit cents hommes des ordonnances de Bourgoigne, & de sept ou huit Enseignes de Wallons, la guerre s'eschauffa furieusement. Mais nous avions toujours du meilleur; car M. de Vieilleville *despendoit* (b) si prodigalement en espions, que les Bourgoignons, Wallons-mêmes, principalement d'un village nommé *Maranges* (c), luy donnoient des avis, & si certains, que bien souvent il envoyoit prandre les ennemys dedans leurs embuscades.

Et n'y avoit foire, marché, assemblées, non pas des nopces, qui se faisoient à quinze & vingt lieues dedans le pays de l'ennemy, tirant en Flandres, que M. de Vieilleville n'y envoyast deux ou trois cents chevaux, avec aultant de braves harquebuziers, pour leur servir de haultboys, & les resveiller. Et quand le Comte de Mansfelt envoyoit après, pour leur couper chemin, il n'avoit pas si-tost fait ce project que son voisin n'en fust adverty, qui despescheoit incontinent nouvelles forces pour les soustenir &

(a) De *Mesgue*.

(b) *Dépenfoit*.

(c) C'est du nom de ce village que l'on appelloit les soldats Wallons, *des Marengais*.

desgaiger ; & c'estoit à telles rencontres qu'il se faisoit de belles armes ; mais tousjours la victoire de nostre costé : tant nous estoit favorable la bonne fortune de M. de Vieilleville. Et avons veu , pour ceste fois , amener à Metz trente charriots chargez de toille de Hollande , de vins , de draps de laine & de soye , avec quarante ou cinquante marchands prisonniers , & aultant de gens de guerre , que de cheval , que de pied , & à peu de perte. De quoy il ne se fault esbahir ; car le Capitaine Groze , Sergent - Major - general des bandes Françoises de deçà les Monts , qui menoit mieux les gens de pied que tout autre qui jamais de son temps s'en mesla , estoit ordonné Chef par M. de Vieilleville en toutes ces factions & entreprises , & commandement à tous de luy obéyr , quels qu'ils fussent , & de ne rien entreprendre qu'avec son conseil & meilleur advis.

Le Comte de Mansfelt voyant la fortune luy rire si mal , & qu'il ne faisoit entreprise qui peust réuscir selon son intention ; & que , au contraire , la garnison de Metz endommageoit infiniment les pays & subjects de l'Empereur son Maistre , sans y pouvoir donner ordre , avec perte ordinaire de beaucoup d'hommes , se desmist fort volontairement

de sa charge, sous l'honneste couverture de maladie, & laissa son Gouvernement entre les mains du Comte de Maifgue, qui l'accepta à toutes joyes. Mais il n'y acquit pas plus d'honneur que son predecesseur, comme nous dirons en son lieu.

### C H A P I T R E I X.

*L'Evêque de Metz est privé du droit de faire battre monnoie.*

**L**E Princier & le Chancelier de la grande Eglise de Metz, donnerent advis à M. de Vieilleville, se ressentants de la gratuite exemption de leurs logis, que le Cardinal de Lenoncourt faisoit informer secretement sur ses actions, & comme il avoit renversé beaucoup de choses en son Gouvernement, qui desrogeoient à la protection que le Roy avoit prise des villes Imperiales de deçà le Rhin, dont celle de Metz estoit la principale; & beaucoup d'autres deportements qui leur estoient incognus; mais qu'ils l'en vouloient bien adverrir, pour l'obligation qu'ils ont à son service, encore que l'autre soit leur Evesque, affin qu'il y prenne garde, & qu'il donne ordre à ses affaires. Dequoy il les remercyâ, ne doubtant point de leur

bonne volonté, & qu'il le cognoissoit il y a long-temps pour un grand remueur (5), comme ayant esté nourry quasi toute sa vie en Cour de Rome : mais il leur demanda à qui se devoit presenter ceste information, ou au Roy, ou à l'Empire.

Dequoy ils ne le purent resouldre, fors qu'ils pensoient que c'estoit au privé Conseil du Roy. Or à qui que ce soit, dist-il, je luy veux donner encore plus de subjeçt qu'il ne pense, pour amplifier sa plainte & ses memoires. Et tout à l'instant il envoya querir les maistres des monnoyes, tant de l'Evesque que du Maistre-Eschevin, qui avoient privilege de toute ancienneté de battre & forger de la monnoye au coing de leurs armes, avec divises faictes à plaisir, pour perpetuer, quant au Maistre-Eschevin, sa memoire, & quant à l'Evesque, pour illustrer sa maison.

Eux arrivez, il leur remonstre qu'il a infinies plaintes des grandes malversations qu'ils exercent en leurs charges, dont luy-mesme s'est bien appercû ; car quelque paiement que l'on fasse de l'argent de France, soit aux monstres des gens de pied, aux reparations, ou à la fonte de l'artillerie, & aultres despences pour le service du Roy, qui sont faictes en beaux escus, testons, demy-testons,



sols, demy-sols, carolus & autres especes Françoyses, devant la huitaine expirée, l'on n'en sçauroit trouver une seule : « Si bien » qu'il est croyable, voire tout évident, que » vous ne faictes que commuer, alterer & » billonner tout l'argent qui vient de France; » & ne void-on en leur place, que jocos- » dales, dalars, florins de Rhin, gros de » Metz à la marque de l'Evesque, bacses & » autres menues monnoyes de Lorraine & » de Metz, mesme de Bourgoigne, sur les- » quelles vous faictes un infini prouffit, au » grand detrimant, voire pernicieuse ruyne de » toute ceste garnison, & mespris du service » du Roy. Qui est cause, que je vous def- » fends, sur peine d'estre pendus & estran- » glez, de ne plus fabriquer, forger, ny » battre aucune monnoye de quelque coing » que ce soit. » Et envoya sur l'heure le Prevost, rompre & abbatre leurs fourneaux, allambis, chappelles, creufets, poisses, chaudières, presses, coings, & tous aultres instruments servants à ce mestier, en presence de ces deux Chanoines, qui veirent le devoir du Prevost susdict; & après son rapport, il leur dist, que s'ils escrivoient à leur Evesque, qu'il pouvoit bien encore adjouster à ses memoires & informations celle

suppression de grandeur ; & qu'il n'estoit pas raisonnable de souffrir ny de donner un compagnon au Roy. Aussi, qu'ils commettoient beaucoup de pernicieux abus en leur estat ; car il avoit descouvert, qu'ils faisoient fort privement, d'un carolus de Lorraine à l'espée, une demye-reale d'Hespaigne de deux sols & six avec un seul coup de marteau ; & sinon qu'ils estoient tous deux bourgeois de Metz, ayant femmes & enfants, il les eust fait pendre sur le champ. Mais il leur remit & pardonna leurs fautes, & se retirerent bien estonnez : comme aussi firent les Chanoines, qui ne pouvoient imaginer de quel goust le Cardinal pourra bien avaller ce très-angoisseux morceau, d'une si fascheuse suppression, qui estoit toute sa grandeur, & qui le rendoit comparable aux Archevesques-Electeurs du Saint-Empire ; & qu'il affermoit dix mille florins de Rhin par an, la rente de ceste monnoye, qui pouvoit bien faire croire à un chacun, qu'ils ne l'eussent jamais mise à ce tault, sans l'esperance d'y commettre beaucoup d'abus. Qui fut l'un des plus utiles & necessaires reglements & traicts de police que M. de Vieilleville fist en son Gouvernement ; & duquel le Roy receust aultant de plaisir & de satisfaction, quand il en fust adverty.

Mais le Cardinal, quand il en sceust la nouvelle, se cuyda deffaire soy-mesme, car il estoit fort violent en toutes ses actions. Et partit de Vych, en grand trouble d'esprit, pour venir à Nancy faire sa plainte à M. de Vaudemont, Gouverneur de Lorraine pour M. le Duc son nepveu, estant lors en France. E commencerent à mynuter beaucoup de memoires pour faire remettre sus, ou par le Roy, ou par aultre voye, ceste suppression; alleguants qu'elle estoit aultant prejudiciable à l'utilité & grandeur du Duc, qu'à tout aultre. Et esperoit le Cardinal, qu'ayant uny & conjoint M. de Vaudemont à sa cause, ils feroient debouter M. de Vieilleville de son siege, & tomber son Gouvernement en tierce main qui seroit plus à leur devotion. Je les laisseray pour un temps en ce point, ayant des meilleures choses à deduire; puis je les remettray bien-tost sur le trotouer: car ils habillerent bien à rire au Roy & à son Conseil, & encore que M. le Cardinal de Lorraine tint leur party, auquel ils s'estoient adressez.

## C H A P I T R E X.

*M. de Vieilleville obtient une compagnie de 50 hommes d'armes.*

**L**E Secretaire Malestroit despescha un courier exprès devers M. de Vieilleville, pour l'advertir de l'extrefme maladie de M. de Humieres, Gouverneur de Monseigneur le Daulphin, & du grand nombre de poursuivants pour sa compagnie de cinquante hommes d'armes; & encore que le Roy la luy eust vouée, toutesfois que M. le Connestable estoit venu à la travers, qui avoit rompu ce cop (a), alleguant qu'il estoit plus que raisonnable que le fils aîné dudit Sieur de Humieres (b), le Sieur de Conté, en fust pourveu & preferé à tout aultre; & que seroit bientost oublier les grands services du pere en telle & si honorable charge, qui est des premieres en France que de l'en priver; & que M. de Vieilleville se pourroit passer pour ceste fois, attendant mieulx, de la compagnie des chevaux-ligiers du Sieur de Gonnor, de laquelle il est desmys, qui est desja à Mets toute portée, sans qu'il luy en couste un double (b) pour

(a) Ce coup.

(b) Pièce de monnoye de ces tems-là.

en dresser une nouvelle. Dequoy il l'a bien voulu advertir, d'autant qu'il s'est apperceu que ceste remonstrance a aulcunement refroidy la bonne volonté du Roy : & qu'il donne ordre à ceste affaire en diligence, affin que ceste belle occasion ne luy eschappe; mesme qu'il sceyt bien, que le Connestable a poussé le couraige de M. le Daulphin, encore enfant, de la demander au Roy son Seigneur & pere, pour le fils aîné de son Gouverneur, s'il en arrive fortune; & qu'il n'oublie pas de luy dire, ainfy luy a-t-il fait la bouche, qu'il luy plaise ne l'en refuzer, veu que c'est la premiere requeste qu'il luy a encore jamais faicte : langaige que le Roy a eu fort agréable, & qui a porté un grand cop à son prejudice.

M. de Vieilleville, sur cest advertissement, me depescha devers le Roy, en toute diligence, avec une lettre faicte de grande ruze. Car il obligeoit Sa Majesté à tenir sa premiere parole, & ne se laisser gagner par qui que ce soit; car il estoit bien informé qu'il la luy avoit donnée; dont la teneur s'ensuit :

« Sire, ayant esté adverty, que sur l'ex-  
 » tresme maladie de M. de Humieres, il  
 » vous avoit pleu me tant honorer, que de

» me pourvoir, s'il en arrivoit inconvenient,  
» de sa compagnie de cinquante hommes  
» d'armes, j'envoye Carloys devers Vostre  
» Majesté pour l'en remercier très-humble-  
» ment; ne pouvant imaginer par quelle sorte  
» de peine & services je pourray jamais re-  
» cognoistre ny acquicter la très-heureuse  
» souvenance qu'il vous plaist avoir de vostre  
» très-humble & très-fidel subject & serviteur,  
» auquel vous avez fait paroistre comme l'on  
» se doit asseurer sur la parole & promesse  
» d'un grand Prince; car encore que je soye  
» fort éloigné de mon soleil, vostre discre-  
» tion, toutesfois, a fait rayonner sur moy  
» le bien & advantaige qu'il vous a pleu  
» me promettre il y a plus de dix ans, &  
» ce qui plus me fait desirer de hazarder,  
» voire perdre la vye en quelque bon effect  
» pour vostre service, provient de ce que  
» de vostre seul & propre mouvement, vous  
» m'avez en cela preferé à tout aultre, au  
» grand regret & creve-cœur de ceux qui  
» sont les ennemis jurez de mon advance-  
» ment. Car il n'y a aucune apparence de  
» me vouloir reduire à la cavallerie ligiere,  
» après avoir commandé six ou sept ans à  
» cent hommes d'armes, sous un Mareschal  
» de France, & plus de quinze ans à cin-

» quante , fous un Gouverneur de Bretai-  
 » gne ; qui feroit d'Evesque devenir mulnier ;  
 » & plustoft renoncerois-je à jamais porter  
 » les armes. Ledi&t Carloys vous fera plus  
 » amplement entendre mes justes doléances  
 » là-dessus , ensemble quelques autres par-  
 » ticularitez que je vous supplieray très-  
 » humblement vouloir effectuer : & sur ceste  
 » assurance, je prieray le Créateur , Sire,  
 » &c. Votre très-humble & très-obéissant  
 » subject & très-fidel serviteur, *Vieilleville.* »

J'arrivai si à propos à Saint-Germain-en-  
 Laye, que M. de Hùmieres n'estoit encores  
 mort. Et ayant en toute diligence présenté  
 mes lettres au Roy, au sortir du jeu de paulme,  
 sans chercher aultre faveur, il les print de  
 ma main, qui n'est l'ordinaire toutesfois des  
 grands Princes, & les font tousjours lire par  
 un tiers, car on leur fait acroire que l'on  
 peut empoisonner une lettre par la pouldre  
 que l'on met sur l'escriture, aussi qu'il y a  
 dangier pour un Roy de prendre ainsy de  
 toutes mains. Mais me cognoissant, il n'en  
 fist point de difficulté. Et après les avoir  
 leues, il dist telles parolles : *Il est plus que*  
*raisonnable, car il a trop attendu : ses bons*  
*services me le commandent, & la luy donne*  
*& assure, sans jamais la revocquer, si l'aultre*

*meurt, quoy que l'on en puisse grommeler. Et puis me demanda : Quelles sont les particularités que vous avez à me dire, que vostre maistre me prie effectuer ?*

A quoy je respondis, que c'estoit touchant la compagnie de chevaux ligiers de M. de Gonnor : » Que puisqu'il l'avoit laissée, M. de Vieilleville vous presentoit un aultre » Capitaine en sa place, qui vous sera, » comme il espere, agréable, qui est M. » Espinay son gendre, auquel vous avez tant » fait d'honneur que de luy avoir donné » commandement sur trois ou quatre cents » Gentilshommes volontaires, au voyaige » d'Allemaigne ; lesquels il a fort heureuse- » ment commandez & conduicts, & à vostre » veue, tandis que le voyaige a duré : que » s'il plaist à vostre Majesté la mettre entre » ses mains, son beau-pere vous en respon- » dra ; qui ne se donne pas grande peine » au reste que M. de Gonnor la veuille re- » prendre ; car sondict fils a cinquante mille » livres de rente pour en dresser une toute » nouvelle : il se contente seulement qu'il » vous plaise luy en commander une com- » mission, affin qu'il employe sa jeunesse à » vostre service, pour satisfaire à la grande » volonté qu'il a d'y finir sa vie ». *Accordé,*



dist le Roy, *de très-bon cœur* : & en riant. Là-dessus, M. de l'Aubespine arrive, qui eust commandement des deux commissions, tant de la compagnie de Gensdarmes, que de chevaux ligiers, qui furent scellées extraordinairement, car en la chambre de M. le Chancelier, n'estant encores M. de Humieres mort; mais il mourut avant que je partisse : car il falloit que j'en veisse la fin.

Ainsi je partis avec toutes mes commissions, & une responce de Sa Majesté fort favorable; qui mettoit M. de Vieilleville en très-grande esperance de mieulx, *s'y offrant l'occasion* (a). Et m'ordonna cent escus pour mon voyage; qui me fist bien paroistre qu'il affectionnoit mon maistre, veu qu'il n'estoit nullement question de son service, mais seulement pour les affaires particulieres de celuy qui m'avoit depesché.

## CHAPITRE XI.

*Arrivée de Madame de Vieilleville & de Madame d'Espinay sa fille, à Metz.*

**A** mon arrivée à Metz, il eust nouvelle que Madame de Vieilleville, qu'il avoit envoyée querir, estoit desja acheminée jusques

(a) Si l'occasion s'en presentoit.

à Orleans, accompagnée de M. & de Madamoyselle d'Espinau, avec une bonne troupe de Gentilshommes d'Anjou & de Bretagne de quoy il fut très-aise; fort content aussi, de ce que j'avois fait depescher la commission nouvelle, sans faire aucune mention du sieur de Gonnor; & fait coucher sur l'estat du Roy, le tout exprès, pour mettre les sieurs de Mesvret (a) & de Florennes, Lieutenant & Enseigne, hors d'esperance d'estre continuez en leurs places, sachant qu'il en avoit d'autres affectionnez: & me commanda de le tenir secret; car il leur vouloit faire croire qu'ils n'estoient pas cassez, & que leur monstre estoit assignée à Chaallons.

Adverty qu'il fust, que la susdicte troupe estoit au Bassigny, il commanda prendre cent harquebuziers à Thoul, pour aller audevant, & servir d'escorte; & envoya au Pont-à-Mousson bon nombre de cavallerie. Or m'arrester au discours du magnifique racueil dont elle fust reçue, il me sembleroit par trop superflu. Car si aux estrangiers il n'y esparnoit chose quelconque, il seroit du tout incroyable qu'il eust peu tenir bride à la bienvenue & reception de tout ce qu'il avoit

( a ) Plus haut l'Auteur le nomme le Sieur de Mesvretin.

en ce monde de plus cher. Et quand il eust voulu moderer les choses, il luy eust esté fort malaisé, voire quasi impossible, car tous les Capitaines, tant de cheval que de pied, brussoient d'un si grand desir de veoir honorer l'espouse & la fille de leur Gouverneur, & M. d'Espinay semblablement, pour leur valeur, reputation & bonne renommée, que toute la cavalerie en général sortit, sans en advertir M. de Vieilleville, par la porte-Mozelle, pour aller audevant d'eulx jusques à Corney, distant de Metz de trois lieues. Et se mirent tous en bataille sur leur passaige : & les Capitaines de gens de pied, dresserent aussi, à son desceû, ung bataillon de deux mille soldats en la plaine de Fristau, pour les recevoir avec leur troupe. Mais, qui plus est, toutes les Dames, Damoyelles, bourgeoises, & aultres femmes de la ville, sortirent par la porte Champenoise, pour les bienveigner : de sorte que Madame de Vieilleville fust contraincte de descendre de son charriot, & faire mettre pied à terre à toutes les Damoiselles qui estoient en deux aultres coches (a), fort bien montez & en superbe

(a) Lisez, sur ces coches, l'Observation du troisième Livre de Montluc, n°. 25, Tome XXIII de la Collection, p. 440.

équippaige,

équippaige, pour *mutuelliser tant de courtoisies* (a). Tout le clergé, semblablement, voulut aller audevant, avec les ornements accoustumez en une procession : mais il le deffendit, en bien grand colere ; & fist rompre ceste entreprise, comme n'appartenant qu'aux Princes, encores souverains. Mesme les Abbesses avecques leurs nonains, s'y estoient préparées : tant estoient toutes sortes de gens resjouis de ceste bien venue, à laquelle ung chacun vouloit faire paroistre, par singulier devoir, l'affection cordiale & intime qu'ils portoient à M. leur Gouverneur. Tesmoignage très-manifeste de ses louables & vertueux déportements, sans aigreur, corruption ny violence en sa charge. Aussi à la vérité, il ne fust jamais concussionnaire ; & ne print de sa vye par les villaiges du pays Messin qui sont en grand nombre, riches & opulants, estant ceste contrée, que l'on appelle le Vaude-Metz merveilleusement fertile, vins, foins, avoynes ny aultres fruiçts quelsconques, sans payer ; comme il l'eust bien peu faire sans contredict ny recherche ; mais les conservoit tous, comme s'ils eussent esté ses subjects ; & n'y avoit Capitainne, de quelque qualité qu'il fust, qui eust osé en-

(a) Rendre la pareille à tant de courtoisies.

treprendre d'y enlever par force aucune chose; mais bien y achepter sa commodité, & la payer au gré & contentement du paysant.

Doncques en ceste belle compagnie de femmes, Madame de Vieilleville & Mademoiselle d'Espinay sa fille entrèrent à pied en la ville, ayant leurs trois charriots à leur queue; que toutes ces femmes remplirent de bouquets, guirlandes, chapelets & bras-farts de roses, & de toutes autres fleurs; car c'estoit au mois de May 1554. Et les femmes de villaiges par où elles passoient, depuis le Pont-à-Mousson où elles avoient dîné, leur apportoient tant de fruits, & autres singularitez du pays, que l'on ne pouvoit fournir à les prandre. Et marchoient devant elles, le tambour battant & enseignes desployées, tous les Capitaines & soldats, ayant rompu leur bataillon en ranc de cinq à cinq, où les harquebuzades tonnoient d'une terrible sorte. Et les vindrent recevoir à la porte Saint-Thibaud, M. de Marillac (a), Maître des requestes de l'hostel du Roy, qui

(a) Guillaume de Marillac, qui par la suite fut Surintendant des Finances. Son frère, l'Archevêque de Vienne, se distingua dans ses ambassades. Ce vertueux Prélat, aussi célèbre par ses talens, que par son rare patriotisme, mourut de chagrin en 1560. Il ne voyoit

exerçoit lors l'estat de Président à Metz , le Maître - Eschevin , les traезе , les Commissaires des guerres ; des vivres & de l'artillerie ; & tous les Trésoriers & Contrôleurs des estats & charges ; avec plusieurs Gentilshommes de la ville & notables bourgeois.

Mais M. d'Espinaу demeura bien loing derriere , faisant sa bande à part ; qui entra par la mesme porte , comme ung brave Seigneur ; monté sur ung furieux coursier , en très-riche équippage , à la teste de toute la cavallerie qui luy estoit venue audevánt , & des Gentilshommes de la suite ; où les trompettes ne l'espargnerent pas. Et en ce bel ordre , ils les amenerent au logis de M. de Vieilleville , qui les attendoit , accompagné des Abbez de Saint-Arnoul , de Saint-Vincent , de Saint-Martin ; & de Saint-Eloy ; semblablement , des Maîtres - de - camp & Sergent-Major général des bandes Françoises de deçà les Monts ; de huit ou dix anciens Capitaines , & d'autant de Gentilshommes de nom. Et estoit le bruit si grand , par toute la ville , des tambours , trompettes , harquebuzerie , canonades ; principalement de la qu'avec douleur les maux que l'ambition de la Maison de Guise préparoit à la France.

*muette* & de toutes les autres cloches qui sonnoient à grand branle, que l'on n'eust pas ouy tonner; pour le moins, fort malaisément on s'entrentendoit parler.

Le soupper fust bientôt, mais sans comparaison plus riche, magnifique, & somptueux que le festin du Maître - Eschevin; d'autant qu'il y avoit trois fois plus de tables, & qu'il estoit tout maigre, premier des Rogations, où il se trouva du poisson, par le bon ordre que le sieur de la Besnerie y avoit donné en temps opportun, en merveilleuse abondance, & admirable en son recouvrement; comme en trente saulmons du Rhin, quarante brochets, & environ soixante carpes, le tout apporté de Strasbourg; & de monstrueuse grandeur; sans le poisson commun des rivieres de Metz, la Moselle & la Seille. Et outre ce, M. de Duilly (a), chef de Pune des plus anciennes & illustres maisons de Lorraine, du nom du Chastelet, & grand Sénéchal dudit pays, & Gouverneur du Duc, avoit presté son nom & deux de ses gens à M. de Vieilleville, pour aller à Anvers querir la chargè de deux chevaulx de marée; qui

(a) Père de celui que l'on va voir épouser Mademoiselle de Vieilleville.

en apportèrent de toutes les sortes qu'on sauroit desirer.

Tant que le soupper dura , il ne fust nouvelle d'aucune harquebuzade , ny d'autre bruit guerrier ; mais la douce & harmonieuse musique entretenoit la compagnie ; car M. de Vieilleville s'en délectoit bien fort , ne trouvant occupation au monde , parmy la guerre & tant d'importantes affaires , qui plus luy regaillardissoit l'esprit ; mais il l'entretenoit parfaite & en prince ; car avecques ung dessus & une basse-contre (a) , il y avoit une espinette , ung joueur de luth , dessus de violes , & une fleutte-traverse , que l'on appelle à grand tort *fleuste d'Allemand* ; car les François s'en aydent mieulx & plus musicalement que toute aultre nation ; & jamais en Allemagne n'en fust joué à quatre parties , comme il se fait ordinairement en France. Les tables levées on se jecta au bal , & toutes aultres dances , où l'on passa quasi toute la nuit ; car il n'ennuyoit à personne. Et telle fut la reception de Madame de Vieilleville & de ses enfans , au grand contentement de toute la compagnie , qui se retira

(a) Aujourd'hui un concert de cette espèce ne feroit pas fortune.



merveilleusement satisfaicte, ne sachant par quel bout commencer pour hault louer une telle magnificence.

## C H A P I T R E X I I .

*Monfieur d'Espinay eft fait Capitaine d'une Compagnie de Chevaux-légers.*

**L**E lendemain matin, M. de Vieilleville envoya querir M. d'Espinay, M. de Thevalle fon nepveu, jeune Gentilhomme de belle esperance, & M. de la Boulaye Gentilhomme Normand, fort vaillant & très-advifé, qui l'avoit tousjours fuivy en la compagnie de M. le Mareschal de St. André; & ayant la commission des chevaux - ligiers en la main, il luy dist telles parolles: » Mon » fils, voilà ung présent que le Roy vous » envoye, en recompence des services que » vous luy avez faicts aux forts de Bouloigne » & au voyaige d'Allemagne; qui est une » compagnie de cent chevaux-ligiers pour » vous entretenir tousjours à fon service, » & vous donner moyen de luy en faire. » Mais en voicy ung aultre que je vous fais » semblablement; qui est M. de la Boullaye, » Gentilhomme, que j'ayme beaucoup à » cause de fa valeur & merites, que je vous

» donne pour Lieutenant : croyez - le , &  
 » vous servez de son conseil ; car il vous  
 » sçaura bien conduire en toutes vos entre-  
 » prises & factions. Voilà aussi vostre cousin  
 » de Thevalle que je vous donne pour En-  
 » seigne ou Cornette : entr'aimez-vous bien ,  
 » comme propres parents que vous estes ,  
 » & vous acquererez parmy les Grands beau-  
 » coup d'honneur & de reputation. Vostre  
 » compagnie est quasi toute presté ; dedans  
 » trois jours vous monterez à cheval , &  
 » vous mettrez en bataille en la place du  
 » Champ-passaige : mais je veux que vos pre-  
 » miers serments se fassent entre mes mains ,  
 » & non entre celles d'un Commissaire des  
 » guerres ; & allez regarder dès ceste heure  
 » bien dresser vos équipages , & ordonner  
 » de vos casacques ».

De reciter l'aide de tous trois , ny les re-  
 merciements qu'ils firent à M. de Vieilleville,  
 il ne seroit pas seulement trop long , mais  
 impossible ; car à tous trois cet advancement  
 de grade & d'honneur estoit inopiné , n'en  
 ayant jamais ouy parler. Mais ils s'entrem-  
 brassèrent en sa presence fermement ; & se  
 jurèrent la foy de ne jamais s'abandonner ,  
 ains de vivre & mourir ensemble. Et sorti-  
 rent de la chambre si alaigrez , que tout le

monde qui en ignoroit la cause, ne pouvoit imaginer d'où leur pouvoit proceder tant d'aïse & de contentement.

Mais la nouvelle en fust bientôt repandue; car il y avoit grand presse à se faire enrroller en ceste nouvelle compagnie, à cause de la faveur. En quoy il ne fust pas pris ung seul homme, membre, ny aultre de celle de M. de Gonnor, dont ils furent bien estonnez; car ils s'attendoient, ou que M. de Vieilleville seroit leur Capitaine, ou que le Roy leur en donneroit ung aultre; & qu'ils seroient tousjours entretenus à Metz. Mais il leur donna honnestement congé, avec lettres qu'il escrivit par Mefvretin au Roy, portant tesmoignage du bon service qu'ils avoient fait à Sa Majesté.

Doncques le dernier de May, audict an, M. d'Espinaÿ se presenta en bataille au Champ-passaige, avec sa compagnie fort bien montée & en un très-brave équipaige; & affin que l'on ne pensast qu'il eust emprunté hommes, chevaux, & armes de celle du Sieur de Gonnor, M. de Vieilleville commanda à Mefvretin, Lieutenant, de se mettre en bataille en la mesme place, & vis-à-vis l'une de l'aultre; car ils n'estoient encore partis, contraincts de payer leurs debtes avant d'allo-

ger : mais il y avoit trop à dire des deux ; d'autant que l'on eust pris ceux-cy , pour argoulets ( a ) ou carabins , & celle de M. d'Espinay , pour vraye gendarmerie.

### C H A P I T R E X I I I .

*M. de Vieilleville forme sa Compagnie d'Hommes d'armes. Il envoie plusieurs partis contre les ennemis.*

**L**E dixiesme de Juin ensuyvant , arriverent à Metz les Sieurs de Guyencourt , Enseigne de la compagnie de feu M. de Humieres , le Sieur de Montz , Guydon , & le Sieur de Vadancourt , Mareschal de logis , avec environ vingt-cinq Gentilshommes de ladite compagnie , ayant tous leur équipaige de guerre , comme s'ils eussent marché en armée qui campe. Ils furent fort humainement reçeus par M. de Vieilleville ; & demandant où estoit le Lieutenant , il luy fust respondu par Guyencourt , qu'il estoit demeuré , sur l'esperance d'estre avancez des premiers en la maison de M. le Daulphin quand on dresseroit son estat , qui devoit estre bien-tost.

( a ) Voyez l'Observation , n°. 2 , sur les Mémoires de du Bellay , Tome XVII de la Collection , p. 398.

*C'est donc à vous, M. de Guyencourt, dist lors M. de Vieilleville; que je donne ma Lieutenance; à vous, M. de Montz, mon Enseigne; & à vous M. de Vadancourt, mon Guydon; & à tous les Gentilshommes qui m'ont tant aimé que de me venir trouver, s'ils n'estoient hommes d'armes en vostre compagnie, je veulx qu'ils soient enroolez pour tels en la mienne.*

Quand ils se virent honorez & accreus en charge, ils protesterent de ne jamais l'abandonner, mais vivre & mourir à son service, avecque remercyements infinis; se louants de sa grande bonté & courtoisie, qui les avoit bien recompencez par ceste *décretion* (a) de leur voyage; de l'entreprise duquel ils ne se repentirent nullement: & sur tous, les dix-neuf, des vingt-cinq Gentilshommes qui n'estoient qu'archiers en l'autre compagnie. Et donna au plus apparent des six hommes d'armes, nommé Maucourt, l'estat de Marechal des logis, de sorte que l'on n'avoit veu de long-temps petite troupe si contente que ceste-là. Et fust ce département ainsi fait à la descente de cheval, & à l'heure mesme qu'ils se presenterent devant M. de Vieilleville; qui furent menez au quartier qu'il

(a) Décision.

avoit desja ordonné & designé pour sa compagnie.

Sa compagnie enfin se fist fort belle , & des plus de toutes les ordonnances de France pour cinquante hommes d'armes ; car de toutes parts , il venoit des Gentilshommes pour s'y faire enrroller. Et quand sa commission eust esté de deux cents hommes d'armes , en moins de deux mois il l'eust rendue complete ; & plusieurs Gentilshommes de Lorraine s'y presenterent ; mais il n'en receust jamais ung pour le soupçon des rondes ; car c'est aux gendarmes & aultres de cheval à les faire. Et deffendit expressément aux Capitaines des gens de pied , d'en prendre en leurs compagnies , pour le dangier des sentinelles ; car par ces deux moyens , les villes se vendent & se perdent ; & à vray dire , il n'estoit besoing de se servir d'estrangers ; car il se trouvoit assez de braves hommes naturels François , qui y faisoient la presse ; mesme que pour une volée , vingt hommes d'armes des plus lestes de la compagnie de M. le Mareschal de Saint-André , se cafferent , & vindrent trouver M. de Vieilleville , qui furent fort bien reçeus ; parmi lesquels il y avoit cinq ou six Gentilshommes Néapolitains , d'ancienne extraction , qui luy

avoient de tout temps voué leur service & la vie, qu'il appointa à leur contentement. Car ayant perdu leurs terres & moyens pour suivre le party de France, il leur donnoit la table, & à leurs chevaux les provisions necessaires, afin qu'ils s'espargnassent la solde; qui estoit ung fort beau & avantageux appointement, qu'ils ne trouverent jamais auprès dudit Sieur le Mareschal qu'ils avoient servy fort long-temps.

Estant donc la compagnie parfaitement complete, il ne la laissa nullement oisive, mais leur fist veoir de la guerre à souhait. Car quatre mois durant, avec M. d'Espinau & ses braves chevaux-ligiers, ils tourmenterent tant les garnisons de la Duché de Luxembourg, qu'ils n'osoient plus sortir de leur *thesnieres* (a); & enduroient que l'on emmenast leurs bestiaux, sans se presenter à les venir *recourre* (b); car ils estoient tousjours battus: & alloient souvent les nostres au-delà de la portée du canon, & près des murailles, pour les sommer, avecques injures, de sortir, & de venir au combat: en somme, ils firent une guerre si forte, & si ennuyeuse au Comte de Mesgue, qu'il eust volontiers quité sa charge, jusques à demander trefve à M. de

(a) Tannieres.

(b) Reprendre.

Vieilleville, qui se mocqua de ceste ouverture; luy mandant, par le trompette qui luy avoit apporté une lettre de sa part, tendante à ceste fin, qu'ils meritoient tous deux une honteuse dégradation d'armes & de tout honneur, d'entrer, estants serviteurs, en ceste particuliere capitulation; veû que leurs Maistres s'entreguerroient à toute oultrance devers la frontiere de Valenciennes, où ils avoient leurs deux armées prestes à se donner bataille, & qui s'escarmouchent incessamment; & qu'il avoit fait en sa demande ung pas de cleric, & non de guerrier; le renvoyant encore estudier en l'Université de Louvain d'où il estoit n'aguères forty.

Ce Comte qui, fort honteux, recogneust sa faulte, eust voulu estre mort, & renvoya le trompette, le supplier de n'en parler jamais, & qu'il luy pleust luy rendre sa lettre. Ce que M. de Vieilleville luy accorda fort liberalement, à la charge toutesfois qu'il luy ameneroit une somme de marée d'Anvers. Dequoy le Comte s'acquicta: mais on ne mangea jamais marée avec plus grande risée; car sans doute il s'estoit grandement oublié, d'aautant que deux serviteurs seront tousjours reputez pour lasches & couards, voire per-



fidés, de s'entrembrasser & caresser, & voire leurs Maistres s'entrebattre les armes au poing.

#### C H A P I T R E X I V.

*Le Comte de Mesgue se met en marche avec un gros détachement de la garnison de Thionville, pour attaquer les troupes de M. de Vieilleville.*

**A**DVINT que sur la fin de Septembre audict an, le President Marillac s'en voulut retourner en France, ayant passé ses deux années en cest estat : & pour luy servir d'escorte, M. de Vieilleville le fist accompagner de la meilleure part (a) de sa cavallerie, & de grand nombre de harquebuziers à cheval. Dequoy adverty le Comte de Mesgue, jour & demy devant ce partement, pour se revanger aulcunement de tant d'incurfions que ceux de Metz avoient faictes sur ses limites, & plus avant, feist entreprise, avec tout ce qu'il peust ramasser de forces, de venir enlever le bestail de la ville, qui estoit en grand nombre, & de toutes sortes, paissant en la plaine, sous la faveur du canon, & nous venir braver jusques dedans nos portes ;

(a) De la plus grande partie.

laquelle il conduisit si secrettement , que nous n'en eufmes jamais nouvelles , jusques à ce qu'ils parurent au sortir de Théonville (a).

Ayant eu cest advis , M. de Vieilleville fist incontinant monter à cheval le reste de ce qui estoit demeuré de sa compagnie & de celle de M. d'Espinaÿ : & parce que son Lieutenant & Enseigne conduisoient l'escorte du President , il commanda à M. Dorvaulx de prendre son drapeau , & se mettre à la teste de ce reste ; à M. d'Espinaÿ , de marcher aussi avec ce qui restoit de la fienné ; & à M. de Thevalle , de prendre sa cornette , & faire deux troupes , qui ne pouvoient monter ensemble à plus de sept-vingts chevaux : & puis fist sortir trois cents corselets , pour gagner en diligence un chasteau nommé la Dompchamp , gardé par les nostres en nombre de quinze ou vingt soldats , sous un Capitaine nommé la Plante. Et quant à luy , après avoir faict fermer toutes les portes de la ville , & prins les clefs , il vint loger à celle du Pont-Yffroy , pour estre adverty de quart en quart d'heure des entreprises de l'ennemy ; & fist apporter son disner , ayant avec luy M. de Boisse , Maistre - de - camp

(a) Thionville.

general des bandes Françoises ; & le sieur de Croze , Sergent-Major , aussi General desdictes bandes ; & posa quelques Capitaines sur les murailles , les enchargeant de s'y pourmener ; renforça les corps-de-garde , & ordonna que tous soldats fussent en armes le long des rues ; & commandement à tous habitants de se resserrer en leurs maisons , & n'en sortir sur peine de la vye , & d'estre tuez s'ils se trouvoient par les rues. Le reste des Capitaines estoit avec luy , & environ trois cents harquebuziers , s'il estoit besoin de quelque renfort , & puis sa garde.

Il disne sur les neuf heures entre les portes dudict pont ; tous ces Capitaines avec luy , & plusieurs Gentilshommes prests à monter à cheval , suivant le rapport qui leur viendroit ; qui ne tarda gueres : car M. d'Espinauy luy manda qu'il avoit envoyé reconnoistre l'ennemy jusques au Chasteau-brussé , distant de Théonville environ quart de lieue , où il ordonnoit de ses troupes ; & que , sur son honneur , il y avoit huit enseignes de gens de pied , & de huit à neuf cents hommes de cheval bien montez , & armez à écu , avec le bas de saye , là où default le harnoys , à la façon des ordonnances de Bourgoigne ; & qu'en ce hôt de cavallerie ,  
on avoit

On avoit compté environ treize drapeaux, que d'enseignes, que de guydons ; mais que d'attendre une si grande force, il n'y avoit aucuné apparencé avec si petite trouppé, tant s'en fault qu'on la doive attaquer ; & qu'il estoit resolu de se retirer devers la Dompchamp, sous la faveur de trois ou quatre piéces de campagne qui y sont, & les y attendre ; au moins il verra leur contenance & l'ordre qu'il voudra tenir pour le combat ; & qu'ils pourront estre arrivez dedans trois heures : car ils ne marchent que le pas, pour surattendre leurs gens de pied : cependant il le supplie de luy commander son intention là-dessus.

Incontinent après ce rapport, celui de M. Dorvaux survint, qui estoit tout semblable ; mais qu'il estoit d'avis qu'ils se devoient tous joindre ensemble ; car un si grand host les trouvant ainsi separez, leur pourroit passer sur le ventre ; & qu'il avoit logé les corselets le long d'une vieille & longue tranchée, pour y estre favorisez contre la cavalerie de l'Empereur, avec trente ou quarante harquebuziers à cheval, qui luy restoient de l'escorte du President, en un boys que l'ennemy ne pouvoit descouvrir, qui donne-

roient en queue s'il les venoit charger ; mais qu'en tout événement , il n'y avoit ordre d'attendre de si grandes forces , & qu'il luy pleust luy commander sur ce sa volonté ; mais bien-tost : car devant trois heures il les auroit sur les bras.

### C H A P I T R E X V.

*Viâtoire de M. de Vieilleville sur les troupes du Comte de Mesgue.*

**M.** DE VIEILLEVILLE, fort fasché de ces rapports, qui tendoient tous à une retraite, print une terrible resolution ; car il fist desmonter environ soixante-dix harquebuzes à croq de deffus leurs chevalets , & les fist porter par ses gardes , qui estoient grands & puissants hommes , & d'autres qu'il fist choisir parmy les bandes : invention qui a tousjours esté depuis praticquée aux gens de pied en ce Royaume , que l'on appelle Mousquetaires. Et commanda au Capitaine Croze de prendre cent harquebuziers , qui estoient là tous prests , & gagner en toute diligence un petit villaige ou hameau au-deffus de la Domchamp , nommé Honeppy , qui est si avant dedans le boys , qu'il en est tout couvert , & mener avec luy dix ou douze tam-

boirs, & s'y tenir coy, sans aucunement se faire paroistre, encore que l'ennemy ne puisse venir à eux qu'il ne cotoye & passe tout auprès du village; mais incontinent qu'il les verra aux mains, qu'il en sorte, & s'avance en diligence, faisant battre aux tambours la charge & l'allarme; & qu'il mette de furie ses harquebuziers en besoigne.

Ce commandement fait, il endosse ses armes dorées; fait lacer son armét, garny de son riche pannache de plumes jaulnes & noires; & prend sur son harnoys sa casaque de toile d'or à broderie de feuilles morefques de velour noir; & sort de la ville, en la garde de Dieu, monté sur son cheval Yvoy, en très-somptueux & magnifique équippage, laissant la charge de la ville & de tout son gouvernement à M. de Boisse, duquel nous avons parlé cy-dessus, qu'il avoit esprouvé pour valeureux & très-faige Capitaine, & fort respecté de tous les Capitaines de Metz; & qu'advenant sa mort, la ville seroit toujours conservée pour Sa Majesté.

Ainsy il marche, déterminé de mourir, ayant ses soixante-dix Mousquetaires après luy, qui doubloient le pas, & n'avoient que pour tirer cinq coups, tous apprestez en cartuches (a).

(a) Cartouches.

Arrivé qu'il fut devers ses troupes, elles se resjouyrent d'une merveilleuse allairesse de sa presence, & sans plus mettre les choses en longueur, discours, ny en doute; tous unanimement prindrent resolution & couraige de combattre & mourir. Et sur ceste ardante volonté, qui fust très-agréable à M. de Vieilleville, il ordonna de toutes ses troupes, comme expérimenté Capitaine, & saichant bien faire la guerre à l'œil; ayant meslé les Mousquetaires parmy sa cavallerie; qui a esté aussi une aultre invention, qui a bien servy depuis à quelques chefs d'armées foibles de gens de cheval. Et adverty que l'ennemy marchoit en bataille droit à eulx, n'en estant qu'à demy-quart de lieue, il s'avance seulement au pas, disant qu'il falloit charger des premiers; car s'ils donnoient loisir à l'ennemy de les recognoistre, ils estoient sans doute deffaits.

Et sur ceste resolution, ils baissent les visieres, couchent le boys (a), & attaquent ce gros hôt, qui fait le semblable de son costé, en esperance de les renverser tout aussi-tost: car la partie estoit mal faite de dix contre un. Mais les Mousquetaires, de quoy

(a) C'est-à-dire, qu'ils mettent leurs lances en arrêt.

l'ennemy ne se doubtoit pas , tirent ; & autant de coups , autant d'hommes & de chevaux par terre ; qui les espouvanta merveilleusement. M. de Vieilleville , là - dessus , charge de furie avec sa trouppè , ayant M. d'Espinaÿ & M. de Thevalle à ses costés , qui renverserent tout ce qu'ils rencontrerent. Les Mousquetaires rechargent , qui firent un grand abbatiz , & une seconde bresche dedans cet hôt , plus grande que la premiere. Croze faict bruyre ses tambours , & sort de furie du villaige avec ses harquebuziers , qui leur donnent en flanc. Le Chevalier de la Roque vient de l'autre costé à toutes brides , qui les estonne ; car il les charge bien rudement & à l'improviste. Eux , mal advisez & peu guerriers , avoient laissé leurs gens de pied bien loing derriere , comme par moquerie & mespris de nostre trouppè ; disants que ce n'estoit que une poignée de gens , & qu'il n'estoit besoing de tant de forces pour les deffaire.

Si bien que pressé par le devant de nostre cavallerie , & de tous costés par Croze & Lancque ; aussi , que les trois cents corselets , dont la plupart estoient hallebardiers , conduicts par le capitaine Damezan , s'avancent à la charge , qui firent une terrible



& très-sanglante execution ; ils prennent le spavente (a) ; mesme que les Mousquetaires avoient mis à pied ou tuez les chefs & plus apparants , qui estoient à la teste de leur hôt , qui fut cause de leur desordre , se retrouvants sans Commandeur : & s'estonnent de telle frayeur , qu'ils tournent teste & enfilent la guerite , fuyants devers leurs gens de pied ; mais ils furent poursuivis si furieusement , qu'ils les rompent eulx-mesmes au lieu d'en tirer du secours. Il se trouva un grand nombre de chevaux des leurs , sans maistres , que nos soldats prindrent pour courir après ce bataillon de fantachins (b). Mais M. de Vieilleville avec son fils , & son neveu , suivis de toutes leurs troupes , les avoient desja mis à vau - de - route , avec l'ayde que y avoit auparavant faicte leur cavallerie.

Jamais on ne veïd un si confus embarrasement , par faulte de bonne conduite & d'expérience. Il en demeura plus de quinze cents sur la place ; & le reste des prisonniers , hormis ceux qui se sauverent dedans les bois , après lesquels M. de Vieilleville deffendit de courir.

(a) Ils prennent l'épouvante.

(b) Fantassins.

Quant à ceux de la cavalerie, il en demeura environ trois cents de morts, & six-vingts prisonniers. Et voyoit-on le reste fuyr le long d'une montaignette sur le chemin de Théonville ; mais on n'alla pas après. Le sieur Duplessis-Greffier, qui avoit suivy la victoire avec les autres hommes d'armes de sa compagnie, lui apporta une enseigne de gens de pied & un guidon de gendarmerie. Il commanda de chercher les autres par les champs pour les envoyer au Roy : & luy en fust apporté jusques à saeze drapaulx. Et n'y avoit guere de soldats des nostres, qui n'eust ou ung ou deux prisonniers : seulement deux garfes de soldats, qui estoient allées de bon matin au bois, en touchoient trois devant elles, qui n'est pour rire, mais pure vérité, comme les bergeres leurs moutons ; car ils avoient jecté leurs armes pour mieux fuyr, & deux d'iceux estoient bleffez.

Le comte de Mesgue s'enfuit par les bois, devers la Mozelle, où trouvant un bateau seul, que menoit ung pescheur, se lance dedans, luy troisieme ; & se sauverent à Théonville.

Telle fut la fin de ce combat, le jour & fête St. Michel audit an ; après lequel ne se

presentant plus personne qui fist teste , M. de Vieilleville envoya un trompette devers celui qui commandoit à Théonville ; que ceulx qu'il enverroit enterrer leurs morts , ne recevroient aucun desplaisir , & qu'ils y pouvoient venir en toute seureté.

### C H A P I T R E X V I .

*Monsieur de Vieilleville est nommé Chevalier de l'Ordre.*

**A**P R È S cette très-heureuse victoire , M. de Vieilleville s'achemine devers Metz , ayant fait ramasser toutes ses troupes , desquelles la revue faite , il ne se trouva que huit morts , douze blesez & quatorze chevaulx , dont le coursier de Monsieur d'Espinau en estoit l'un ; mais il fut tué en la charge des gens de pied , qui le garda de courir fortune.

Estant en la ville , il vint droit à la grande Eglise , où il mit pied à terre pour louer Dieu ; ayant desja envoyé advertir les chanoines de s'y trouver. Ce qui fust bien solennellement & en grande dévotion executé. Toute l'artillerie , au reste , qui estoit sur les plates-formes , joua : la *muette* & toutes les autres cloches de la ville sonnerent long-

temps à grand branle ; & fut le bruit si grand de ceste allairesse , que ceux de Théonville le pouvoient bien entendre ; car le cours de Mozelle qui costoye leur ville le leur portoit ; de sorte que de long-temps Metz ne s'étoit veue en telle jouissance. Et après avoir donné bon ordre pour la garde de si grand nombre de prisonniers , & fait prendre la liste d'iceux par chaque compagnie , il alla soupper ; où les Capitaines qui avoient esté du combat , se trouverent , & grand chere , mais toujours louant Dieu ; car telle estoit la coustume de ce brave Seigneur , qui ne l'oublioit jamais en toutes ses actions.

Le lendemain , il despescha le Capitaine d'Amezan (a) devers le Roy , pour luy porter en poste les drappaulx , tesmoins de la victoire que Dieu lui avoit donnée ; afin de l'avancer en credit & de le faire cognoistre à Sa Majesté & aux grands , car il l'aimoit , le cognoissant vaillant & hardy gentilhomme , & fort prompt en l'exécution de ses commandemens ; jusques à entretenir deux de ses enfants aux bonnes lettres à Strasbourg , & pour apprendre la langue

(a) Valentin de Damezan , Gentilhomme Basque , mérita , par ses services , le collier de l'Ordre du Roy  
VERS 1562.

germanique : aussi , qu'il avoit bonne part en cette victoire ; car s'il eust failly de faire marcher en diligence , & à propos , les trois cents corcelets dont il avoit la charge , au combat , le bataillon de huit Enseignes Bourguignonnes , qui n'estoient qu'à demy-rompues , se fussent ralliées à la faveur d'un bois , qui nous eussent bien donné de l'ennuy : mais il les prevint fort vaillamment , & les chargea d'une terrible furie : d'autre part , il estoit de fort illustre extraction des pays de Béarn , qui le rendoit encores plus recommandable.

Il trouva , faisant ses diligences , à la poste de Chasteau-Thierry un Gentilhomme serviteur du Roy , nommé Andresiz , qui apportoit la depesche de l'Ordre , à M. de Nevers , pour en honorer M. de Vieilleville ; l'ayant esleu de ce ranc le jour de Saint-Michel , auquel on crée les Chevaliers de l'Ordre : & n'y en avoit eu que quatre en ceste création ; car en ce temps - là il estoit , comme nous avons toujours dict , fort rare : qui estoient , M. de Vaudemont (a) , M. de Vieilleville , M. de Bourdillon (b) , & le frere de M. de

( a ) Oncle du jeune Duc de Lorraine.

( b ) Imbert de la Platiere , connu sous le nom du Maréchal de Bourdillon.

Langey, Martin du Bellay (a), qui avoit fait de grands services en Piedmont.

Advanture certes fort confiderable ; que le meſme jour que M. de Vieilleville avoit obtenu une ſi belle victoire (7), le Roy ſe ſouvenant de luy, l'avoit reçu, de ſon propre mouvement, en la compagnie des freres de ſon Ordre.

Arrivé que fut le Capitaine d'Amezan à la Cour qu'il trouva à Amiens, de retour de Valenciennes, il s'adreffa à M. le Mareſchal de Saint-André, qui le presenta au Roy : & ſes lettres veues, qui contenoient au vray le discours de la deffaiçte, & les drapeaux reçeus, Sa Maieſté envoya querir M. le Conneſtable, pour le rejouir d'une ſi bonne nouvelle ; & luy monſtra les enſeignes de Gardarmie & de gens de pied, ſi ſemées d'aigles à double teſte, de croix rouges, des armes d'Heſpaigne, d'Autriche & de Bourgoigne, qu'il n'y manquoit rien. *Et bien, luy diſt le Roy, que diçes-vous de Vieilleville ? N'eſt-ce pas un vaillant & très-aſſeuré Capitaine, d'avoir aſſailly avec ſi peu de gens, de telles forces, & par ſa très-ſaige conduiçte, en avoir eu ſa raiſon, ſans comme poinçt de perte ? Quant à moy, je tiens ceſte*

(a) Celui dont on a publié les Mémoires.

*viâtoire pour miraculeuse. J'ay un fort brave serviteur en ce Gentilhomme-là.*

M. le Connestable, auquel ces louanges n'estoient pas trop agréables, respondit assez froidement ; qu'on ne luy pouvoit veritablement ôster, qu'il ne fust ung fort brave Chevalier, & très-experimenté Capitainne ; mais que c'estoient hazards & adventures de guerre, qui peuvent arriver aux moins rusez & experimentez Capitainnes du monde ; car depuis que le spavente (a) se met en une troupe, cinq cents en defferont cinq mille ; fussent-ils Rolands. » *Tout ce que vous voudrez, dist le Roy ; mais il a acquis ung merveilleux honneur à la Nation Françoisse & à ma Couronne. Que s'il eust pleu à Dieu que ceste nouvelle fust venue lorsque nous estions à Valenciennes devant l'Empereur, je luy eusse envoyé tous ces drappeaulx, pour le faire crever de rire. Mais c'est le bon que vous ne vouliez pas qu'il eust l'Ordre ?*

» *Vostre Majesté, Sire, me pardonnera s'il luy plaist, respond M. le Connestable ; mais seulement, je dis qu'il ne le demandoit pas, & n'en avoit escrit à personne : aussi, qu'il est absent ; & que la coustume porte, que l'on ne l'envoye jamais gueres*

(a) L'épouvante.

» aux absents, s'ils ne sont Princes ou estran-  
 » giers ; comme vous avez fait à M. de Vau-  
 » demont ».

Le Capitaine d'Amezan nota bien toutes ces paroles ; qui les rapporta fort fidèlement en son retour , avec un présent de trois cents escus , (a) & une lettre de retenue en estat de Gentilhomme servant ; & pour tel , fust couché sur l'estat du Roy ; & en servit Sa Majesté avant partir. Quant au Sieur d'Andresiz , il trouva M. de Nevers auprès de Mezieres , en sa Comté de Rethelois ; auquel il presenta toute la depesche du Roy : & l'ayant veue , il fust très-aise , pour le regard de M. de Vieilleville , disant qu'il y en avoit une vingtaine en ce Royaume qui ne l'ont pas si bien merité que luy ; & qu'il se sentoit fort obligé au Roy de l'avoir choisy pour en honorer de sa part ung si brave & vaillant Chevalier. Mais il fust encores plus ravy de joye d'entendre par le sieur Duplessis-Greffier la deffaite , ou route pour le moins , de toutes les garnisons du gouvernement de Luxembourg , que M. de Vieilleville avoit despesché en poste devers luy pour la luy faire en-

(a) Montluc fut gratifié de la même récompense , lorsque le Comte d'Anguien l'envoya demander à François I la permission de livrer bataille.



tendre , & arriva ung jour après la venue d'Andresiz. Qui fut cause que ledit Andresiz passa plus outre ; de quoy il fust très-marry : car il fust frustré de l'esperance du present de M. de Vieilleville , qui ne luy pouvoit faillir s'il fust venu jusques à luy.

Et par lequel sieur Dupleffis M. de Nevers envoya à M. de Vieilleville toute la despesche du Roy , & les mesmes lettres que Sa Majesté luy avoit escrites , avec demonstration de joye incroyable d'une si heureuse victoire ; qu'il sembloit que Dieu & le Roy eussent conferé ensemble de faire en un mesme jour deux si bons effets : Dieu , de donner la victoire , & le Roy , ung si honorable guerdon. Et puisqu'il estoit choisy pour l'honorer de l'Ordre qu'il eslimoit à grand heur , il le prioit de prendre sa commodité ; & parce qu'il sçavoit que sa residence estoit très-requise à Metz , il estoit content d'aller jusques à Ligny voire à Thoul , plustost que de l'incommoder : & que là il feroit venir M. de Vaudemont , ayant aussi le pouvoir de l'Ordre pour luy , affin de les despescher ensemble ; & que luy assignant le jour , il ne faudroit , toutes choses cessantes de s'y trouver , & qu'en mille fois meilleur endroit il le voudroit bien gratifier.

A quoy M. de Vieilleville fist responce par le mesme sieur Duplessis qu'il luy renvoya , qu'il le remercioit très-humblement de tant d'honneur , ne luy ayant jamais fait service qui le deust convier à telle bienveillance & gratification ; mais il le supplioit de l'excuser s'il ne prenoit l'Ordre de sa main : car quand le Roy François le fist Chevalier de l'accolade de l'espée , il protesta de ne jamais prendre le collier du grand Ordre de S. Michel , si Dieu luy faisoit ceste sainte grace de l'en rendre digne par ses merites & bons services , que de la main de Monseigneur le Daulphin , son Seigneur & Maistre , qui est aujourd'huy , par la grace de Dieu , regnant ; & que d'autre part , de le prendre en la compagnie de M. de Vaudemont , qui s'est non-seulement associé , mais animeusement bandé avec le Cardinal de Lenoncourt pour luy courre sus & luy ravir son estat , il ne s'y pouvoit nullement plier , & plustost du tout le reffuseroit , le suppliant très - humblement d'avoir son excuse très - agréable. Et finissoit sa lettre par très - humbles & très - affectionnées offres de son service , & toutes aultres soumissions que l'on peut defferer à un grand Prince.

Quand M. le Duc de Nevers eust veu.

ceste responce, il en fust merueilleusement fâché & desplaisant, se voyant privé du contentement que desja il se promettoit de la veue de M. de Vieilleville; car il l'aimoit & honoroit beaucoup. Mais trouvant ses excuses assez légitimes & pertinentes, il renvoya ledit Sieur Duplessis, avec une très-honneste lettre, qui contenoit l'extreme regret qu'il portoit de ce reffus.

## C H A P I T R E X V I I .

*Mauvaise conduite du Sergent - Major & du Prévôt de Metz.*

**L**E Capitaine Nicolas de Bragme, Sergent-Major de Metz & du pays Messin, & le Prevost Vaurre, desquels nous avons parlé sur la fin du cinquiesme livre, faisoient leurs orges, comme l'on dict, en leurs charges; avec oppinion, que leurs déportements n'estoient descouverts; parce que M. de Vieilleville leur faisoit infinies faveurs, à cause qu'il ne se pouvoit passer du service de ces deux hommes, pour l'experience que chacun d'eulx avoit en son office, & de la soigneuse diligence qu'ils y exerçoient. Car Nycolas, pour la discipline militaire, n'avoit gueres son pareil, & prenoit grande  
peine

peine & plaisir à dresser le soldat en la grace du port de ses armes , à l'admonester de son devoir , & le reigler en l'ordre de sa faction. Et oultre ce , ordonnoit un bataillon quand il venoit quelque Grand à Metz , François ou estrangier , à qui M. de Vieilleville vouloit donner plaisir en toutes ces sortes de façons , que jamais ceulx qui en ont fait les livres , ont sceu figurer ; & alloit visiter jour & nuict les corps de garde sur les murailles & dedans de la ville ; que s'il y eust trouvé quelque desordre ou deffail- lance , les caporaulx estoient en danger de courre une mauvaife fortune.

Quant au Prevost , il n'y en avoit point en toute la France qui eust plustost instruit un procès-criminel , ny plus ruzé pour surprendre un prisonnier en ses responcez ; très-hardy au demourant , & fort prompt aux captures : car il y hazardoit sa vie , sans rien apprehender ou recognoistre. Et suivit une fois quatre soldats , qui avoient coupé la gorge à une fille , après l'avoir violée , à quart de lieue de Metz , avec dix archers seulement jusques à Saint-Dizier , qu'il ramena en la ville , & les fist executer sur la roue. Et ne fault trouver estrange , si tels devoirs obligoient M. de Vieilleville à les aulcunement

favoriser. Mais sous ce pretexte , ils commettoient beaucoup d'abus. Celluy qui s'ensuit, estoit bien grand & très-pernicieux , car il entretenoit & nourrissoit les voleurs en plusieurs pays & contrées , & principalement sur les confins du Gouvernement de Metz.

Il y avoit une capitulation faicte entre les Gouverneurs de Metz & de Luxembourg, pour couper chemin à mille voleries qui se commettoient en leurs Gouvernements, sous l'ombre de faire la guerre ; que tout Capitaine, Sergent, Caporal ou aultre, menant soldats en campagne busquer fortune, seroit tenu de les avoir tous nommez & enroollez en un certificat signé du Gouverneur, par lequel il les advouoit à la solde & service de son Prince ; & puis, sans ledit certificat, ils estoient sans remission, d'une part & d'aultre, pandus & estranglez : en oultre, que tout soldat trouvé saezy des deux escharpes, la blanche & la rouge, estoit rompu sur la roue, comme trahistre & assassinateur ; & n'en avoient pas meilleur marché, s'ils avoient l'escharpe jaulne, qui est de Lorraine, avecques la leur.

Or, ceste capitulation avoit esté vivement poursuivie par M. de Vieilleville, parce que plusieurs Lansquenets des environs de Treves,

qui avoient esté du régiment du Colonel Jacob Wen-Ausbourg, aussi natif de ce pays-là, s'en estoient cassez ; & se jectoient par troupes en la campagne pour nous courre sus ; trouvant plus de prouffit de faire la guerre en toute liberté, que d'estre sous le commandement de quelqu'un ; & bien montez. Mais s'ils prenoient de nos soldats, ils les menoient à Luxembourg, faisant quelque tribut au Gouverneur pour les retirer & advouer, qui estoit fort aise de nous nourrir des ennemis & y gagner.

Nos Capitaines en prindrent par les forêts jusques à vingt ; & n'ayants point de certificat, ils estoient livrez au Sergent-Major, & au Prevost, comme estants de leur gibbier, pour les faire pugnir selon la capitulation. Mais ces deux mattois venoient rapporter à M. de Vieilleville qu'ils les avoient fait noyer, sans faire bruit, comme gens qui ne valoient *pas les pendre* (a) ; aussi, que leurs compagnons en seroient plustost attrapez, car ils n'auront pas le soing ny l'avis de prandre certificats ; & que seront aultant de morts ; par ce moyen moins d'ennemis : cependant ils les faisoient évader pour de l'argent ; mais beaucoup, car ils

(a) Qui ne valoient pas la peine qu'on les pendit.

se racheptoient à grosses sommes, & les faisoient sortir en plain jour, travestis en payfants, & en compagnie de ceulx qui apportent l'argent de leur delivrance; lesquels retournoient tout aussi-tost à la volerie; nous faifants par ce moyen beaucoup de dommage; car ils avoient esté fort long-temps au service de France sous ledit Colonel; & connoissoient si bien nos façons, le pays, & nostre langue, qu'ils osoient bien aller jusques aux portes de Troies, de Rheims, & de Chaallons, sans guynes ny truchements avec l'escharpe blanche, prandre des marchands & d'autres riches prisonniers, où ils gaignoient un bien infini, tant pour leur rançon que pour leur despouille; car marchands qui vont à l'employé, sont toujours bien garnys & montez. Et dura ceste praticque environ quatorze mois, sans autrement estre tout-à-faict descouverte; mais seulement par soupçon: duquel, encores que M. de Vieilleville eust quelque vent, si ne vouloit-il, pour les respects que dessus, rien esmouvoir, & en attendoit *faire que plainte* (a): somme, qu'en cest espace de temps ils firent de ceste façon évader plus de cent prisonniers.

Ils entretenoient une autre praticque bien

(a) Et attendoit qu'on en fit quelque plainte.

meschante ; que si quelqu'un venoit à plainte d'ung soldat , eux qui avoient le commandement d'y donner ordre , & d'en faire le chafiment , l'envoyoient incontinant advertir qu'il s'escartast pour un temps , si l'offence estoit ligere , attendant que son appointment se fist ; mais si elle estoit capitale , ils luy faisoient ung trou en la nuit affin qu'il évadast ; le tout pour de l'argent.

## C H A P I T R E X V I I I .

*Monfieur de Vieilleville prend la résolution de les punir.*

**I**L escheust au Capitaine la Cahuzière d'aller à la guerre à son tour , selon l'estat qu'en avoit dressé M. de Vieilleville , ainsi que nous avons dict. Et estant en campagne , prend le chemin de Rougerieules , pour s'en venir à St. Myhel , où il fust adverty qu'il y avoit des courreurs , qui prenoient la route de Barle-Duc , pour aller , à son oppinion , en Champagne attraper quelques marchands. Il pouvoit avoir environ trente harquebuziers , & aultant de corselets passablement montez : & marche tant qu'il trouve la piste des ennemis ; & les descouvrant en un vallon , il separe sa troupe en deux , puis les charge si furieuse-



ment & à l'improviste, qu'il les deffait ; mais si bien, que de cinquante qu'ils estoient, il en demeura vingt sur la place ; douze prisonniers, le reste le gaigne à la fuite.

Il retourne à Saint-Myhel pour repaistre ; & envisageant les prisonniers, il en recogneust ung, qui aultrefois avoit passé par ses mains ; auquel il diét : *Comment mort-D... tu as esté noyé, & toutesfois te voilà encores ! vertu de D... quelle piperie est ceste-cy ?* Le soldat qui commandoit à ceste troupe estoit Allemant, parlant toutesfois fort bon François, & parant du Colonel Jacob, luy confesse qu'il a esté aultrefois son prisonnier, mais qu'il esperoit en sortir pour sa rançon comme il a fait, & bien payée au Sergent-Major de Metz. *Et pour combien ?* dist le Capitaine. « Pour mille escus, respond-il ; aultrement » il m'eust fait noyer. Mais j'en ay gaigné » depuis ce temps-là plus de fix fois davan- » taige ; & si ay encores des marchants Fran- » çois prisonniers, que je pris dernièrement, » allants à Rheims, à la foire de la Cousture, » qui m'en fourniront plus de fix mille : par » ainsy, faites - moy bonne guerre ». Alors le Capitaine s'escrie, disant : *Ha bon larron, traditor Nycolas ; je regnie D... je te feray pandre.* Et puis s'adressant au soldat : *Où*

*est ton certificat ? »* Je n'en ay point, dist-il ;  
 » car nous ne sommes ny à l'Empereur ny  
 » au Roy de France ; mais soldats de for-  
 » tune, qui la cherchons par-tout où nos ad-  
 » vertissemens nous guident ; & est nostre  
 » principale retraicte en l'archevesché de  
 » Trieves, en la mesme cité, & mesme Ar-  
 » chevesque Prince Electeur ».

Le Capitaine la Cahuziere ayant entendu ce soldat, se contentant de vingt ou trente chevaux de butin, de ses douze prisonniers, des armes & accoustrements des morts, serrevistement bagaige & fait brider, & s'en retourne de colere à Metz, bien deliberé de faire le procès du Capitaine Nycolas, & d'en demander très-instamment à M. de Vieilleville la justice.

Arrivé qu'il fut à Rougerieules, s'avance au galop, laissant sa troupe derriere, car elle estoit en feureté ; & se presente à M. de Vieilleville, auquel il fait sa plainte, luy recitant tout le fait, & le langaige, de mot à mot, que luy avoit tenu le chef de la troupe, qu'il a deffaiete, entre Bar-le-Duc & Saint-Myhel, qu'il pensoit estre noyé ; de quoy il demande très-humblement justice.

M. de Vieilleville, très-esbahy, luy commande de ne publier nullement ce qu'il luy

avoit dict , pour plusieurs raisons qu'il luy fera bientost entendre ; mais sur-tout , qu'il mette ses prisonniers en seure & secrete garde en son logis , à ce qu'ils ne soient veus ny recogneus de personne , & qu'il s'en retourne en diligence devers ses soldats , pour les emboucher à part de son instruction , avant qu'ils entrent en la ville.

Ce que ce Capitaine executa fort exactement : & entrerent tous les soldats en la ville , sans que personne sceust qu'ils eussent des prisonniers ; & firent courir le bruit qu'ils n'avoient pas eu du bon. Mais il estoit en grand cœur de sçavoir les raisons que luy avoit remises M. de Vieilleville ; car si se feust plustost deffaiët soy-mesme , que le Capitaine Nycolas ne l'eust esté , de luy avoir souratté de ceste façon mille escus ; & se presentant devant luy , avec assurance d'avoir executé en toute fidelité son commandement , il le supplia de l'en *esclarer* (a).

M. de Vieilleville luy dist qu'il avoit envoyé devers M. de Nevers pour le supplier de luy envoyer son Prevost de Champagne , affin de faire le procès au sien & au Capitaine Nicolas ; & qu'il se deffie qu'ils facent quelque menée pour ung prisonnier , nommé

(a) Eclaircir.

la Trouffe, qu'ils tiennent il y a plus de deux mois ; encores qu'il leur a esté commandé de le faire executer, ils ont toujours dilayé ; & est bien adverty qu'ils ont envoyé des lettres que le prisonnier a escrites au sieur de la Trouffe, Prevost de l'hostel du Roy, duquel il se dict parant, ce qui est croyable, car ils portent le mesme nom ; & veult descouvrir où tend ceste longueur ; car ils ont esté si temeraires, qu'ils luy ont demandé sa grace ; qui est entierement contrevenir au devoir de leur charge : & par ce seul traict d'oubliance, il les juge dignes de mort ; & premier que la sepmaine passe, il les luy rendra pendus.

Cahuziere ayant ceste parolle d'un tel homme, n'eust pas voulu changer sa qualité avec celle d'un grand Prince ; & le remercia très-humblement. Là-dessus le Capitaine Nycolas entre en la chambre ; & ayant fait la reverence à M. le Gouverneur, il s'adresse au Capitaine la Cahuziere pour l'embrasser & caresser, luy disant qu'il estoit marry de sa fortune, & qu'il n'avoit pas eu du bon en ses entreprises. Mais l'autre se deffait de ceste embrassade, & se destourne, de peur qu'il le joigne. M. de Vieilleville se leve, & le tire à part, luy demandant pourquoy il avoit ainsi rejecté le Capitaine Nycolas ; & sembloit qu'il

voulût descouvrir ce qu'ils avoient entrepris de cacher. Il respondit *qu'il s'en estoit ainſi reculé par horreur & dedaing ; parce qu'il ſentoit desjà le bourreau , puisque luy - meſme l'avoit condamné à eſtre pendu.* De quoy M. de Vieilleville ſe print bien fort à rire : puis s'adreſſant au Capitaine Nycolas & au Prevost, il leur diſt qu'il trouvoit eſtrange ceſte longueur ſur l'exécution de la Trouſſe ; & que ſi dedans vingt - quatre heures l'on n'y mettoit une fin , qu'il ſe faſcheroit de telle ſorte qu'il y paroïſtroit. A quoy ils reſpondirent que demain à quatre heures après midy, il ne ſeroit pas en vie : ce qu'il leur commanda aſſez rigoureuſement.

#### C H A P I T R E X X.

*Le Prevôt & le Sergent-Major de Metz ſont arrêtés.*

**L**E lendemain , à deux heures après midy, on mene la Trouſſe en la place du Champ-Paſſaige , où ſe font les exécutions de Juſtice , pour y eſtre trouſſé ; mais les mattois luy avoient faiçt prandre ung manteau , deſſous lequel il avoit les mains non liées ; & faignoît d'eſtre Lutherien , pour s'excuser de porter croix , n'ayant poinçt au reſte de corde

au col. Or le Sergent-Major est tenu d'assister à toutes les executions de Justice , avec une scouadre de soldats , que chaque Capitaine doit fournir à son tour. Mais il ne s'y trouva point , ny le Prevost semblablement , laissant ses archers en la charge de son Greffier.

Quand le Greffier eust achevé de lire son *dictum* , la Trouffe se *valse* (a) & jette du haut en bas de l'eschele , laissant le manteau entre les mains du bourreau , prend la course , se fourre parmy la populasse , & se faulve ; car soldats , archers & tout le monde luy fait *largue* (b). Il vint à la porte Mozelle , quartier de son Capitaine Pierre-Longue (c) , où tous ses compaignons , qui desja le pleuroient , car il estoit lancéespessade , luy ouvrirent le passaige à grande joye ; & s'en va , sans que jamais il fust possible de le rattrapper ; encores que plus de vingt chevaulx allassent après , & par divers chemins.

M. de Vieilleville estoit en sa chambre , disputant avec des Ingenieurs sur le plan d'une citadelle qu'il avoit projecté de faire bastir à Metz ; quand on luy vint faire ce

(a) Se renverse, se dévale.

(b) Place.

(c) Nous croyons qu'on doit lire *Peyre-Longue*.

rapport : de quoy il entra en un merveilleux colere ; & commanda au sieur de Beauchamp d'Angiers , Capitaine de sa garde , d'aller prendre le Prevost : & se trouvant le Capitaine la Cahuziere fort à propos , il eust commandement de se saezir du Capitaine Nycolas , qui n'eust pas pris de telle affection une cent fois meilleure charge ; mais il n'oublia de faire sceller tous ses coffres & inventorier ses meubles.

Ces deux galants arrestez furent mis en diverses prisons pour obvier à la conference , auxquels le President de l'Aubespine , qui avoit succedé à Marillac , esbaucha le procès , attendant le Prevost de Champaigne , nommé Alzau ; mais de telle sorte , que d'entrée de jeu il leur presenta la question : qui confesserent , comme gens delicats qui n'ont pas accoustumé de souffrir , qu'ils avoient touché chacun mille escus ; le Greffier du Prevost , quatre cents , & le Bourreau deux cents , pour donner lumiere & faveur à ceste évafion ; mais qu'ils esperoient que M. de Vieilleville leur feroit grace & misericorde , en consideration de leurs bons services , & qu'il n'y alloit point du service du Roy , ny d'autre chose qui leur eust peu estre imputée à tradiment ou perfidie ; mais seulement vou-

loient sauver un enfant de bonne maison , neveu d'un Prevost de l'hostel du Roy , l'un des chefs de Justice de France , duquel ils dependoient tous deux ; & supplioient le President de luy remonstrer leurs raisons , à ce qu'il en eust pitié , & esgard à leurs personnes & qualitez ; & luy-mesme , de leur estre pour l'honneur , & au nom de Dieu , aydant. Mais le tout envain ; car le President leur respondit qu'il pensoit bien que s'il n'y avoit aultres *bourriers* (a) en leurs fleustes que l'évasion de la Trouffe , ils seroient en esperance de quelque remission ; mais il se trouvoit tant d'autres charges , que à male peine en pourroient-ils reschapper. Eulx ne se doubants point du faict de la Cahuziere , demandent , quelles ? A quoy il respondit , que le Prevost-General de Champagne les leur dira incontinant après son arrivée , qui sera dans deux ou trois jours ; & les laissa en ceste convulsion de leurs cinq sens ; car nous n'avons plus severes Juges , ny plus fideles tesmoins de nos actions que nos consciences.

(a) Ordures.



## C H A P I T R E X X I.

*Ils sont punis du dernier supplice.*

TROIS jours après ceste premiere interrogation, le Prevost Alzau arrive, qui, après la reverence faite à M. le Gouverneur, & les lettres de M. de Nevers presentées, fust envoyé au President de l'Aubespine, qu'il luy fist veoir tout ce qu'il avoit avancé en ce procès. Mais il requit incontinant qu'ils fussent mis ensemble; & qu'il n'y avoit plus de dangier de les laisser coucher en ung mesme liét; car leur confession de la Trouffe les condamnoit assez.

Et estants logez ensemble aux prisons ordinaires, le Prevost Alzau les vint trouver, accompagné du Capitaine Beauchamp, que suyvent dix ou douze Lansquenets de la garde. Et tout à l'instant, arrive le Capitaine la Cahuziere avec son prisonnier, nommé Hansclavez, qui leur fust présenté.

Incontinant que le Capitaine Nycolas l'eust veu, il s'escria, disant : *Ha ! M. le Prevost Vaurre (a), nous sommes perdus : je*

(a) Sur cette réponse seule, les deux coupables méritoient la mort. Les faits qu'on va lire ensuite, prouvent combien, à cette époque, les mœurs étoient corrompues.

*vous disois bien qu'ayant donné ceste bourde à M. le Gouverneur, de l'avoir fait noyer, nous devions envoyer après dedans les bois pour le faire tuer ; mais vous ne voulustes pas : & voilà nostre condamnation.*

Le Prevost Alzau dist à toute l'assistance, qu'il ne falloit pas grandes escritures pour l'instruction de leur procès ; car ils confessoient plus qu'on ne vouloit : & sur le champ commande de leur mettre les fers aux pieds ; ce qui fust fait en sa presence. Puis vint faire son rapport à M. de Vieilleville pour en ordonner ce qu'il luy plairoit.

Auquel il commanda de leur demander qu'estoient devenus quarante prisonniers qui leur furent baillez pour estre executez, suivant la cappitulation, ayants esté pris sans certificat ou adveu ; & leur montrer par escrit les jours & les mois qu'on les leur a delivrés à diverses fois, & leurs noms ; ensemble le registre qu'ils ont tenu de leur mort, suivant l'usage de Justice ; & qui en a esté l'executeur :

Item, s'ils n'ont pas eschelé en plain mynuit les murailles de l'Abbaye de S. Pierre, & enlevé deux Religieuses de là-dedans ; & leur demander où elles sont, en leur montrant la requeste de l'Abbesse : & au cas

qu'ils refussent de confesser verité, leur donner la question tout incontinent.

Le susdict Prevost retourne devers eux, qui execute ce commandement avecques une extreme rigueur. Eulx respondent, que les soldats qu'il demande ont passé par le chemin de Hansclavez : car de les avoir tuez, il n'y eust apparence, d'autant que c'estoit nourrir la garnison de Metz en oisiveté, & leur faire oublier le mestier de la guerre ; parce que la vraye & naturelle garnison de la Duché de Luxembourg s'estoit quasi du tout retirée, ne voulant plus combattre pour avoir à faire à trop forte partie ; & que le Comte de Mesgue avoit suscitè ceulx-cy, affin de nous entretenir des ennemis qui ne luy coutoient rien : mais encores il y gaignoit ; car il en tiroit beaucoup de daces (a) & de tributs, jusques à prendre le dixiesme de leurs butins. Et supplioient M. de Vieilleville d'avoir pitié d'eulx, & leur faire misericorde ; attendu la pureté de leur intention, qui ne tendoit que

(a) De *présens* : dans les Mémoires qui ont précédé ceux-ci, on a marqué d'après du Cange l'étimologie de ce mot : il vient du latin *datum*, parce que dans l'origine, tout impôt ou tribut étoit une rétribution qui se donnoit librement.

à tousjours

à tousjours entretenir le soldat François en l'exercice de sa valeur.

Et quant aux deux Religieuses, ils voyent bien, puisqu'on les recherche de cela, que l'on pourchasse leur mort : car il n'y a Capitaine ny quasi soldat qui n'ait sa garce ; & qu'ils n'eussent jamais fait ceste entreprise, s'ils n'y eussent esté appellez par elles-mesmes : car desja, durant le siege, on les avoit cachées cheux le Vidame de Chartres : de dire où elles sont, ils ne le peuvent ; & pensent qu'elles se sont retirées lors de l'esmeute de leur emprisonnement. Le Cappitaine Nycolas supplie le Prevost Alzau de ne faire aucun desplaisir à la sienne ; car elle est grosse de trois mois.

Alzau retourne avec son Greffier, & toutes leurs responces, sur lesquelles M. de Vieilleville commande d'assembler le Conseil, où il voulut que les plus anciens Capitaines assistassent ; car les Maistre-de-camp & Sergeant-Major-Generaulx, Boisse & Croze, s'en estoient allez il y avoit plus d'un mois. Et eulx assemblez, le Capitaine Nycolas fust condamné à estre desgradé des armes & de tout l'honneur, puis pendu & estranglé.

Ils commencerent l'exécution de ceste sentence, par le despouiller de tous ses habillemens.

ments de noblesse. Car estant bel homme, de belle taille & d'aige moyen, il se delectoit fort, comme voluptueux & adonné à l'amour, de toutes fortes de draps de soye, jusques à porter sur ses escharpes de velours, des fers d'or : au lieu desquels habillements il fust depuis la teste jusques aux pieds, acoustré en payfant. Et luy osta-t-on les armes qu'on luy avoit rendues, & ceintes, une demie-heure auparavant en venir là. Et sur le point que l'on vouloit le mener au supplice, qui estoit designé en la place de la grande Eglise, M. de Vieilleville, de ce adverty, envoya dire que pour le respect des armes, & qu'il avoit commandé à tant de Capitaines l'espace de vingt ans en lieux signalez, qu'il vouloit qu'il fust estranglé en la prison, & son corps ainsi travesty porté sur une table en la place devant la Geo le. Ce qui fust fait; & y demeura depuis huit heures du matin jusques à quatre après midy. Spectacle digne de grande pitié, de veoir un tel homme, roidde mort, estendu sur une table, avec ung vieil chapeau tout percé, *destainct* (a), & sans rabat, vieilles guaislres & sabots; qui depuis vingt ans n'avoit porté que bas de soye (b) & sou-

(a) Déteint.

(b) Si un luxe semblable existoit à cette époque chez

liers de velours , & toujours couvert de fers d'or.

Quand au Prevost Vaurre , & son Greffier , qui avoit veu toute la tragedie du Sergent-Major , ils furent menez en la place susdicte , pour y estre executé. Puis le bourreau fust fouetté par son valet autour de la potence , & aux quatre coings de la place ; après cela remis en son office par faulte d'aulture.

Ainsi finirent ces deux miserables qui avoient grande autorité en tout le Gouvernement de Metz & pays Messin. Car à Thoul & Verdun ils avoient des Lieutenants ; & y faisoient quelquefois leurs cavalcades avec bonne escorte , pour faire reluire leur grandeur. Le corps du Greffier fut porté sur le grand chemin de Metz au Pont-à-Mousson , & pendu à un arbre. Mais les deux aultres ,

quelques-uns de nos Officiers , l'exemple du Souverain ne les y autorisoit pas. Voici ce que la Noue nous apprend à ce sujet dans ses Discours politiques & militaires , p. 194. « Qu'un savetier , dit-il , ait suivi les » armes deux ans , il s'estimera digne de porter l'espée » dorée ( dont nos grans peres eussent fait quelque » difficulté qu'ils n'eussent acquis Chevalerie ) ; & en » effet il la ceindra , s'il la peut attraper , voire por- » tera le bas de chausses de soye que le bon Roy » Henry second ne chaussa oncques.

pour le respect de leurs qualitez & estats, furent enterrez en l'Eglise des Cordeliers, l'un sur l'autre en une mesme fosse.

### C H A P I T R E X X I.

*M. de Vieilleville fait mettre en liberté des marchands que l'on retenoit injustement en prison.*

**A**PRES ceste execution, le Capitaine la Cahuziere fist instance fort aspre de ravoir la rançon de Hansclavez, que luy avoit ainsi sourratté le Capitaine Nycolas; & maintenant que l'argent estoit dedans ses coffres qu'il avoit fait sceller lors de sa prise. A l'ouverture desquels, M. de Vieilleville voulut estre present, pour obvier aux abus: & fut à la verité la somme de mille escus trouvée, non pas de celle de Hansclavez; car incontinant qu'il avoit fait un cop de main, il l'envoyoit à Cuffet ou Buffet en Auvergne à sa femme; mais c'estoient les mille escus du Prevost de l'hostel, la Trouffe, qu'il n'eust pas loisible d'escarter; & furent trouvez en une bourse rouge, avec une lettre (a) dudit Prevost de telle substance :

(a) Si cette lettre ne fait pas honneur au Prévôt de

« Monsieur de Bragme ; je ne voudrois  
 » pour rien escrire à M. de Vieilleville  
 » pour la delivrance de mon neveu ; car  
 » estant Chef de justice comme je suis en  
 » ce Royaume , il me feroit mourir de hon-  
 » te , de requester un si meschant homme ;  
 » car je congnois son integrité estre telle ,  
 » qu'il ne pardonneroit pas à son propre  
 » frere, en dangier de me faire perdre mon  
 » estat, veu la créance que le Roy a en  
 » luy; mais si de vous-mesme vous le pouvez  
 » faire évader, suivant l'authorité que vous  
 » avez sur les soldats , je vous supplie &  
 » M. le Prevost Vaurre , d'y ouvrir vos cinq  
 » sens, & vous y évertuer ; & pource que  
 » vous ne pouvez executer cela tous seuls,  
 » je vous envoie deux mille six cents escus,  
 » pour gagner les hommes que vous pouvez  
 » employer à ceste entreprise ; & s'il n'y a  
 » assez, je vous jure en foy d'homme de bien,  
 » de vous rembourser de ce que vous aurez  
 » fourny davantaige : & gardez ceste lettre  
 » pour gaigne de ma parole. »

Ceste lettre veue, l'on jugea bien - tost  
 qu'il n'eust point fallu d'autre tesmoignage,

L'Hôtel, *la Trouffe*, elle atteste la réputation d'inté-  
 grité dont jouissoit le Sieur de Vieilleville.



ny meilleure preuve pour avancer le procès de ces misérables, s'il estoit à faire. Et commanda, M. de Vieilleville, qu'elle fust mise avec les autres pieces du procès. Puis il ordonna que les mille escus fussent delivrez au Capitaine la Cahuziere; mais il n'oublia, comme charitable & plain de bonté, d'ordonner que tous leurs meubles, armes & chevaux, fussent vendus en pleine place, & à l'encant, pour estre l'argent qui en proviendroit, distribué aux pauvres necessiteux & honteux, par les maisons; & le reste, envoyé à l'hospital : ung autre, sans cérémonie, & d'authorité absolue, les eust mis en ses bouges (a). Il donna la charge de ceste charité à quatre notables bourgeois de la ville, reputez gens de bien & consciencieux; de quoy ils devoient rendre compte devant le President de l'Aubespine : qui s'en acquitterent fort chrestienement, sans en vouloir tirer auleun salaire pour leurs vacations : & y en avoit pour plus de fix mille francs ;

(a) D'après cette réflexion de Vincent Carloix, il est permis de supposer qu'alors tous les Commandans de place n'étoient pas si délicats que Vieilleville. En général les différens faits qu'on vient de lire, font connoître les mœurs du tems à cette époque.

leurs serviteurs domestiques préalablement payez.

Ceste despesche faite, il s'advisa d'ung aultre traict, quasi aultant charitable que le precedent : car il fist amener devant luy Hansclavez, auquel il dist en la presence des aultres prisonniers, qu'il le feroit pendre & tous ses compaignons, s'il ne rendoit les huit Marchands François qu'il s'estoit vanté avoir, allants à la foire de la cousture de Rheims ; & qu'il luy bailleroit un trompette pour envoyer devers le Comte de Mesgue pour les amener ; luy commandant avec rigoureuses menaces, de luy en escrire en diligence, autrement que c'estoit fait de leur vie. Ils se prosternerent tous à genoux, implorants sa grace & misericorde, s'offrants & promettants de faire tout ce qu'il luy plairoit. Et trois jours après le partement du trompette, les susdits Marchands furent ramenez à Metz, & renvoyez en leurs maisons, sans qu'il leur coustast ung double, ny pour ranson ny pour despens. Dequoy ils se sentirent très obligez à M. de Vieilleville ; & parce qu'ils estoient congneus de beaucoup de marchands de Metz, ils trouverent bien-tost le moyen de se monter & deffrayer par les chemins. Et afin que la coutoisie fust

mutuelle, M. de Vieilleville renvoya Hans clavez & ses unze compagnons ( qui tous, hormy luy, avoient plustost mine de harpaille & d'ivrongnes que de soldats), franes & quides de toutes choses, avec leurs armes & chevaux : mais il leur fist faire serment de ne jamais porter les armes contre la nation Francoise, ny faire la guerre au pays Messin. Ce qu'ils signerent ; & fut en leur presence enregistré, avec promesse aussi qu'on leur feist, s'ils y estoient trouvez, qu'il n'y pendoit (a), que la roue.

## C H A P I T R E X X I I .

*Le Gardien des Observantins de Metz trame une conjuration pour livrer la ville au Comte de Mesgue.*

J'AY dict au cinquiesme livre, que quand les Moines, principalement les mandians, & sur-tout les Cordeliers & Jacobins s'enyvrent d'ambition, ils sont fort prompts à troubler ung Estat : ce qui est confirmé bien amplement par le discours qui s'ensuit.

Il y avoit des Cordeliers à Metz, qui n'estoient pas de l'Ordre de St. François ; car on les appelloit, comme il me semble

( a ) Qu'il n'y alloit que de la roue.

*Observantins* ( a ) ; & estoient tous d'une ville des Pays-Bas , qui se nomme Nyvelle. Le Gardien alloit souvent visiter ses parants ; & sous umbre de ceste visitation , il se presentoit à tous les voyaiges devant la Royne de Hongrie , Regente en Flandres , qui entiroit beaucoup de nouvelles , tant de l'estat de Metz , que d'Allemagne ; quelquefois de France ; & luy servoit en somme , d'un bon espion.

Elle , voyant ses allées & venues si libres , ouvre son esprit à plus haultes choses ; & luy demande , s'il y avoit moyen d'entreprendre sur la ville de Metz , & par quelle façon on y pourroit parvenir. Le Moine , qui ne manquoit d'entendement , luy respondit , qu'il n'estoit pas trop malaisé : car premierement , toute la Noblesse est mal contente , à cause de l'Eschevinaige dont on l'a privée ; les soldats se faschent de veoir ainsi traicter leurs compagnons ; car il s'y fait de grandes executions de justice : & outre ce , ils crevent de rage & de despit , de vivre en si perpetuelle crainte ; car s'ils avoient seulement injurié un bourgeois , ils sont asseurez

( a ) L'Auteur se trompe : les *Observantins* sont de l'Ordre de St. François.

pour le moins de la prison, & s'ils l'outragent, il n'y escheoit que la *strapade* (a).

Que si elle luy veult donner une trentaine de soldats fideles & agguerris, qu'il fera accoustrer en Cordeliers, qui entreroient en la ville deux à deux, à diverses fois, par l'espace de deux mois, il espere faire un grand & signalé service à l'Empereur son frere : car elle envoyera des forces au Comte de Mesgue, qui se presenteroit à l'escalade du costé du pont-Yffroy, cependant que tout le monde ira estaindre le feu, qu'il aura fait mettre par artifice en cent ou sixvingts maisons, dont il sçeit l'invention ; & en moins d'une heure, les Moynes viendront sur la muraille pour favoriser l'escalade & soutenir devant & derriere tout l'effort qui s'y pourra presenter : car les remparts sont estroits. Il ne fault doubter que la ville ne soit vostre ; car de ce costé, la muraille est basse, & s'asseure qu'il y aura plus de mille soldats qui se revolteront pour butiner, quand ils auront crié *liberté ! liberté ! à mort ! à mort ! tue ! tue, ce meschant Vieilleville !* Mais il la supplie de tenir la chose bien secrette, sans la descouvrir à personne vivante, jusques à ce que sa trame soit bien enfilée.

(a) L'estrapade.

Cependant, premier que rien entreprendre, il veut estre asseuré de l'Evesché de Metz (a). Ce qu'elle luy accorda incontinent, en luy donnant une assez riche bague pour assurance de sa parolle avec cinq cents escus, ( car elle pensoit estre desja dedans ), pour faire les provisions des trente soldats travestis en la forme que dict est; & en mena sur l'heure trois avec luy, qui portoient tiltre de Capitaine.

Ce diable de Moynes fist telle diligence, qu'en trois sepmaines tout son compte estoit rendu en son couvent, bien logé & nourry : de mesme, ayant gagné & attiré à la cordelle tous ses Moynes naturels, en nombre de vingt, sous grandes promesses des abbayes & aultres dignitez de son Evesché; lesquels, avec tous les aultres faulx Cordeliers, faisoient des cérémonieuses sanctimonies par les Eglises & maisons, qu'il estoit impossible de les descouvrir pour soldats.

Or, M. de Vieilleville fut adverty par un serviteur & agent occulte, fort habile &

(a) Les canons reprouveront toujours une vocation de ce genre. Il faut croire pour l'honneur de la sœur de Charles - Quint, qu'elle n'auroit pas voulu prostituer ainsi l'Episcopat, en supposant même que la trame de ce Moine ambitieux eût réussi.

trés-fidèle, qu'il entretenoit secrettement dedans Luxembourg, que la Royne de Hongrie envoyoit douze cents harquebuziers lesles & bien choisis, huit cents bons chevaux & grand nombre de Noblesse des Pays-Bas, au Comte de Mesgue, qui avoit commandé que l'on fist en son Gouvernement jusques à vingt mille pains de munition; & qu'il y avoit quelque entreprise; mais il ne pouvoit descouvrir où; & qu'en tout événement, il se tint sur ses gardes: qu'il est vray qu'il a veu deux Cordeliers d'un moyen aige se retirer en ung cabinet avec ledict Comte, & y estre pour le moins deux bonnes heures; mais il n'a jamais pû sçavoir d'où ils sont; sinon que le bruidt commun est qu'ils viennent de Bruxelles; toutesfois il n'en sçeit rien au vray: n'ayant voulu faillir de luy donner cest avis affin qu'il y pense.

### C H A P I T R E X X I I I .

*La conjuration est découverte.*

**M**ONSIEUR de Vieilleville ayant reçeu ceste lettre, tout aussitost, sans bruidt, vient avec quelques Capitaines de sa garde au grand couvent des Cordeliers; & suivant sa providence & son esprit penetrant, il fait

venir le gardien, auquel il demande quel nombre il a de Religieux, & s'ils y sont tous; qu'il les veut veoir en la nef de l'Eglise, comme ils se mettent quelquefois en station: ce qui fut fait; auquel il ne trouva rien à redire.

Après, il va aux Observantins, & demanda le Gardien. Mais il luy fut respondu qu'il estoit à Nyvelle, en l'enterrement de son frere. Il veult semblablement sçavoir le nombre, & où ils sont. Trois ou quatre luy respondirent, qu'ils estoient par ville, faisant la queste pour le couvent. Mais s'appercevant à leurs visaiges passes, qu'ils estoient un peu estonnez, il entreprend de fouiller les chambres & le couvent; faisant fermer toutes portes, & entrant en une chambre, il y trouva deux faux Cordeliers malades, couchés en beaux draps, & leurs chausses decouppées à la soldate, & pourpointés de couleurs, sur leurs lits. Incontinent ils furent faezis; & pour ce qu'aux extremes dangiers il fault user d'extremes remedes, on leur fait, avec grands coups, menaces de la mort qu'ils voyent toute presente, & les poulces (a) dedans le chien de la harque-

(a) Nous présumons que c'étoit une sorte de question militaire dont on se servoit sur le champ.



buze, dire promptement quels ils sont, & pourquoy ils sont là ; qui les a fait venir, & sur quel subject & occasion ; ils confessent librement, plustost que d'endurer tant de mal, qu'ils ne sont pas Cordeliers, encore qu'ils ayent la teste raze ; mais que la Roynne de Hongrie leur a commandé de faire tout ce que le Gardien leur dira : ils ne sçavent toutesfois en quoy il les veult employer : ils esperent à son retour de Luxembourg, où il est allé, de le sçavoir. A ceste responce, M. de Vieilleville se doubta que les deux Moynes qui avoient conferé avec le Comte de Mesgue, estoient de céans. Et fort incontinent, pour commander que l'on ferme toutes les portes de la ville, horsmis du pont-Yffroy, qui est celle qui mene à Luxembourg ; & commet à la garde du couvent, le Capitaine d'Amezan, avecque nombre de harquebuziers, à la charge de n'en laisser sortir ung seul ; mais ouvrir aux autres Cordeliers qui estoient espars par la ville, & les arrester prisonniers à mesure qu'ils arrieroient : ce qu'il executa fort fidelement. Et envoya le Prevost poursuivre l'instruction du procès, suivant les responses des deux faulx Cordeliers malades, & parachever la visite generale de tout le couvent, sans y rien espargner.

Puis s'en vint à la porte du pont-Yffroy, que gardoit le Capitaine Salcede; d'où il manda à Madame de Vieilleville qu'elle dinne sans l'attendre, s'enquerir ou il est, ny ce qu'il fait; & envoie toute sa suite, jusques à ses gardes, dîner semblablement; demeurant avec ung Gentilhomme, ung paige, & ung lacquais parmy les soldats qui estoient de garde à la porte, qui se doubterent bien qu'il y avoit quelque entreprise.

Il envoie dire au Capitaine Salcede, s'il n'avoit dîné, qu'il fist apporter son dîner tel qu'il estoit, sans y rien adjouster de surcroist, mais tout incontinent, & qu'il le mangeroit sous la porte, de laquelle il ne vouloit partir de tout le jour, qu'il n'ait veu entrer quelqu'un qu'il attend; & que peultestre il y couchera avec le corps de garde, & qu'il ne s'en inquiete pas davantage, mais qu'il s'avance de venir en toute diligence, avec ce qu'il a, n'eust-il que des aulx & des raves à l'Hespaignole; car il estoit natif d'Hespaigne.

Salcede, bien esbahy, le vint incontinent trouver, avec son ordinaire, qui estoit passablement bon: car c'estoit le plus pecunieux Capitaine de la France. Et n'eurent fitost achevé de dîner, que la sentinelle fait dire

qu'il voyoit deux Cordeliers à grand trot de cheval, par le chemin de Théonville.

M. de Vieilleville, à ce rapport, prend incontinent une hallebarde, fort en diligence hors la porte, & se presente à la barriere; suivy seulement de deux soldats, deffendant à tout le reste de la garde, Capitaines & aultres, de l'accompagner.

Le Moyne, qui le recognoissoit, s'estonne de le veoir en cest estat, faisant office de soldat; & met pied à terre. Mais il luy commanda d'aller au logis de Salcede, & qu'il a quelque chose à luy dire, le y faisant conduire, avec son compaignon, par lesdicts deux soldats. Entrez qu'ils furent là-dedans, il faict sortir tout le monde, fors le Capitaine Salcede, & son Lieutenant le Capitaine Ryolas. Alors M. de Vieilleville commença à parler. *Et bien, M. le cagot, vous venez de conferer avec le Comte de Mesgue? Il fault resolument me dire tout ce que vous avez negocié ensemble, ou mourir tout à ceste heure. Mais si vous confessez verité, je vous donneray la vye quand bien vous auriez attenté à la mienne propre. D'aller en vostre couvent, il n'y a plus d'ordre; il est plain de soldats, & tous vos Moynes sont prisonniers, dont il y en a de faulx, qui m'ont confessé ne l'estre*

*l'estre poinct, mais soldats; & qu'ils sont venus par le commandement de la Royne de Hongrie. Or sus, diâes vistement la verité, ou entre-confessez-vous tous deux; car vous vous ne vivrez pas encore une heure.*

Quand ce povre Gardien sentit, par ces propos, qu'il avoit eu beaucoup de lumiere de sa trame, il se prosterne à genoulx; mais il nye avoir en rien forfait, & que ces deux hommes dont il parle sont ses parents, qui ont tué leur frere pour la succession; & qu'il les a amenez à Metz en habit de Cordeliers, pour les sauver. *Voyez*, dist M. de Vieilleville, *si ce meschant sceyt desguyser le harang-sor.* Ce disant, il entre un soldat de la part du Capitaine d'Amezan, qui luy rapporte qu'il estoit entré depuis son partement six autres Cordeliers, qui avoient sous leurs habits chauffes & pourpointz découpez à la soldate, qu'il a semblablement arrestez prisonniers. *Et bien*, dist M. de Vieilleville, adressant sa parole au Gardien, *ceulx-là ont-ils aussi tué leur frere? Je jure au Dieu vivant que vous me direz presentement ce qui couve là-dessous, ou je vous feray bien souffrir du mal avant mourir.* Et commanda en l'instant au Capitaine Ryolas de le prendre

& luy, en attendant que le Prevost vienne pour luy donner la question.

Le Cordelier voyant qu'il ne peut plus reculer, & que son tradiment est plus qu'à demy descouvert, se prosterne derechef, luy demandant pardon; & que la gloire du monde & l'ambition l'ont deceu; mais qu'il luy dira verité, pourveu que son bon plaisir soit luy donner la vie. M. de Vieilleville respond, qu'il aura sa vie & la verité quand il luy plaira; car il en sceyt les moyens; toutefois, s'il jure de confesser toutes choses sans rien dissimuler ny pallier, mais de luy declairer au vray comme il va de toute ceste entreprise, il luy promet, foy de Gentilhomme d'honneur, de le renvoyer en son pais, franc & quitte de sa vie, & de toute honte, & de pardonner en sa faveur à tous ceulx qu'il a employés en ce, & luy monstra les lettres de son agent de Luxembourg; sur lesquelles le Moine demoura esperdu; qui fut la plus urgente & pregnante occasion qui le força de venir au point: car il n'y avoit plus que tenir. Aussi, que la luy montrant il luy dist, qu'il estoit venu exprès à la porte faire le soldat, de peur de faillir à l'attrapper.

Alors, comme à demy condamné, commença à luy dire, qu'il voyoit bien que

Dieu l'assistoit & gardoit la ville pour luy ; car sans cest advertissement elle estoit perdue pour le Roy , & acquise dès ce jour mesme à l'Empereur ; & que toutes les troupes mentionnées au susdict advertissement , estoient à six lieues de Metz , au dessoubs du mont Saint-Jan , & se devoient rendre , sans passer par ville quelconque , à neuf heures du soir , aujourd'huy , contre les murailles de la ville , devers le pont-Yffroy : » Car , dist-  
 » il , je devois mettre le feu en cent ou six-  
 » vingts maisons de l'autre costé de la ville ;  
 » & est chose bien certaine , que tout le  
 » monde y eust accouru pour l'estaindre ; du-  
 » rant lequel tumulte & estonnement les  
 » forces susdites devoient venir à l'escalade ,  
 » que les trente Religieux soustiendroient &  
 » favoriseroient d'un costé sur le rempart , qui  
 » n'est gueres large en ce costé-là , & mes  
 » vingt Moines de l'autre : ils ont avec eulx  
 » douze charrettes d'escales (a) , de la me-  
 » sure qu'il les fault ».

M. de Vieilleville commanda au Capitaine Ryolas de le resserrer en lieu secret , sans le laisser veoir ny communiquer à personne ; & qu'il le commettoit prisonnier en sa garde. Lequel , pour n'y faillir , le lya bien ferré

(a) D'échelles.

en une garderobbe, où personne n'entra tandis qu'il fut en sa chambre.

#### C H A P I T R E X X I V.

*Monsieur de Vieilleville sort de Metz avec une partie de la garnison, pour attaquer les troupes du Comte de Mesgue.*

**T**OUT incontinent M. de Vieilleville print, sur ce rapport, une merveilleuse & terrible resolution, comme il estoit prompt & diligent en tels inopinez evenemens; car il appella M. de Guyencourt son Lieutenant, auquel il commanda de faire subitement monter à cheval toute sa compagnie en armes, au son de la sourdine seulement; & envoya advertir M. d'Espinaÿ & le Chevalier de Lancque, de faire le semblable. Il s'arma quant & quant, & fait dire aux Capitaines de Sainte-Coulombe & Sainte-Marie, de prendre trois cents harquebuziers, & se trouver tous à la porte du pont-Yffroy, pour le suivre où il vouloit aller, sans autre connoissance de cause, & amener quant & quant une vingtaine de tambours; & aux Capitaines la Cahuziere & la Mothe-Gondrin, deux cents corselets, portants tous halebardes.

Voilà toute la ville esmeue, sans en sça-

voir l'occasion : cependant ung chacun se prepare en toute diligence , pour n'estre des derniers au rendez-vous ; car il n'eust pas espargné son frere s'il eust failly à son commandement ; & ordonna au Capitaine Saint-Chamans , Sergent-Major , non moins habile que son prédécesseur , mais plus homme de bien , de faire porter tout incontinent sur chacune des plates-formes des portes de Saint-Thibaud , de Mozelle , Champenoise , & des Allemants , cinquante fagots , & y mettre le feu , entre six & sept heures du soir , ny plustost ny plus tard ; qu'il y prenne soigneusement garde ; & plustost qu'il y aict faulte , qu'il contraigne tous les habitans de ces quartiers-là d'y obeyr , par toutes voyes & manieres , jusques au baston ; car c'est pour le très-urgent & très-exprès service du Roy.

Toutes les troupes se trouverent à la porte du pont - Yffroy , où il estoit armé de toutes pieces , qui avoit desja sorty le pont , monté sur son *Yvoy* (a) , en attendant ; avec dix ou douze Gentilshommes de sa maison , aussi armez. Et voyant tout ce qu'il avoit ordonné : *Or suz , marchons* , dist-il , *sans bruiet & en diligence ; & je vous feray veoir avant quatre heures , de terribles choses , Dieu aydant.* Cela

(a) Son cheval , nommé *Yvoy*.



dict , on marche sans trompette ny tambour ; & venons à la Domchamp , qui est à une lieue de Metz. Il appelle le Capitaine la Plante qui estoit le premier guide du monde , & qui cognoissoit le pays & toute ceste contrée jusques à Bruxelles , mieulx que les mesmes habitants , & le fit monter à cheval.

Il luy descouvre , en marchant , en la presence de M. d'Espinay & de tous les autres chefs , le secret de l'entreprise des ennemis ; & aussi de ce qu'il a deliberé faire ; & qu'ils sont sous le mont Saint-Jan , à six lieues de Metz ; & croit qu'ils sont maintenant deslogés pour executer leur entreprise. Il demande d'estre mené en quelque bois , sur leur chemin , & s'y embuscher avec tout ce qu'il veoid de troupes ; sinon il a deliberé de combattre , encores que les ennemis soient trois contre ung.

La Plante luy jure qu'il le va mener en ung lieu , sur leur chemin de Metz , où avec la moitié moins de force , il mettra une armée à vau-de-route ; & qu'il n'y avoit que une lieue de-là , où ils estoient : dequoy tout le monde se resjouist d'une incredible allairesse.

Doncques ils se diligentent tous ; & les fist entrer dedans ung bois assez long & spa-

ciens, au bout duquel, tirant vers Metz, il y avoit un gros villaige. Puis quand M. de Vieilleville l'eust bien revisé, & recongneu toutes les advenues & forties; car il y avoit plusieurs chemins de tous lesquels il n'y en avoit que un qui menast à Théonville, distant delà trois bonnes lieues, il met M. de Guyencourt à l'entrée dudit bois en embuscade, avec la moitié de la compagnie; M. de Montz & M. de Vadancourt avec le reste, en un autre endroit assez à l'escart; & à chacune troupe, cinquante harquebuziers, & quatre tambours.

Il pose cent harquebuziers dedans le villaige; & la moitié de cent harquebuziers de Lancque, qui devoient sortir par le derriere des maisons, avec aussi huit tambours; & l'autre moitié, en un chemin estroit qui faisoit la separation du villaige & du bois, & cent corselets.

M. d'Espinaÿ fut *applacé* (a) semblablement, avec la moitié de sa compagnie, en un autre cartier; & les autres cent corselets, M. de la Boulaye son Lieutenant, avec M. de Thévalle, en un autre. De telle sorte que, de mille en mille pas, on pouvoit faire faillye sur l'ennemy pour ne luy donner

(a) Placé.

loisir de se recognoistre ; & les brui& des tambours , pour l'estonner , & luy faire croire qu'il avoit toute la garnison de Metz sur les bras ; qui estoit , de reputation connue parmy tous les estrangiers , de quatre mille harquebuziers , douze cents corselets , & de huit& cents ou mille chevaux.

Les choses ainsi bien ordonnées , M. de Vieilleville deffendit à tous de n'empescher point le chemin qui menoit à Théonville ; aussi n'y avoit-il voulu poser aucunes forces , ny d'aller après les fuyards ; car les garnisons d'Arlon & de Théonville estoient trop voisines ; aussi qu'il faut faire à son ennemy pont d'argent , quand il enfile la fui&te. Et commanda à la Plante qui sçavoit parler Wallon , Flamant & Hespaignol , d'aller bien avant en païs , descouvrir où ils pourroient estre , & s'avancer quand il les verroit pour nous venir advertir , affin que chacun se placeast & rangeast aux lieux qui leur estoient ordonnez.

## C H A P I T R E XXV.

*Monsieur de Vieilleville met ses troupes en embuscade , & défait entièrement celles du Comte de Mesgue.*

**N**ous ne fûmes pas heure & demie en ce bois , que le voicy arriver à toutes brides , qui fait son rapport à M. de Vieilleville , de ceste façon : « Monsieur , sur une montaigne » distante d'icy une lieue , je les ay découvertes là-bas en une plaine ; & pour- » ront estre icy dedans une bonne heure , » car ils marchent bon pas : & faut qu'ils » ayent eu nouvelle de l'embrasement de » Metz , dont j'ay veu moy-mesme les flammes : Saint-Chamans ne vous a pas failly. » Et il y a des paysants qui les ont veues , » qui s'estonnent que ce peult estre. Ils sont » en plus grand nombre que vous ne dictes : » la terre en est toute couverte. Mais je veulx » qu'ils soient encore deux fois dadvantaige ; » car ils sont à nous , ayant si bien disposé » les ambuscades , comme vous avez fait. » Sur ce rapport M. de Vieilleville commande incontinent , que chacun se range en son lieu ordonné ; & que M. de Guyencourt qui est à l'entrée du bois , doict faire la premiere

charge ; mais il ne la fera , que toutes les troupes ennemies ne soient entierement entrées dedans le bois. Et cela commandé , il s'en va à l'ysſue du chemin de Mets , pour empescher qu'ils n'eschappent de ce costé-là : il n'avoit en tout que quarante chevaulx , où estoit M. Dormault , M. de Pezé , M. de Fontenay , M. de Crapado , M. de Thuré , & plusieurs aultres Gentilshommes & sa garde.

L'heure & demie ne passa point , que nous veismes les avantcoureurs entrer dedans le bois , qui estoient bien environ soixante. Il y avoit de nos halebardiers couchez sur le ventre dedans les taillys , ( car les harquebuziers estoient bien loing escartez , de peur de l'odeur des mesches ) , qui les escoutoient deviser en marchants ; dont l'un dist , *Allez les haster , mort D . . . car nous tardons trop , & qu'il n'y a rien dedans ce bois que des taupes. Mort D . . . que nous ferons riches aujourd'huy ! & le grand service que nous allons rendre à l'Empereur !* L'autre disoit : *Nous le ferons rougir ; car nous prendrons avec trois mille hommes , ce qu'il n'a peu avec cent mille.* L'autre : *Je paillarderay tant ceste nuit , que j'en mourray ; car il y a de fort belles femmes & filles.*

Voicy toute la flotte arrivée, qui s'engoulphe dedans le bois. Les premiers qui marchaient, estoient les harquebuziers avec tous les charrois des eschelles & bagages ; après, venoit une fort belle cavalerie, que menoit le Comte de Mesgue. Mais le tout sans ordre ; qui disoit : *Marchons, vertu de D... en diligence ; car nous avons desja veu les feux. Nostre retardement apportera quelque prejudice à nostre faction : marchons, mort, D... marchons.* Qui fut cause qu'ils ne tenoient aucun rang, ny une seule forme de bataille. Aussi estoit-ce à qui gagneroit pays ; & marchaient pesse - messe, Maîtres & valets ? Après tous ceulx-là entra dedans le chemin la troupe des Gentilshommes volontaires des Pays-Bas, qui pouvoit revenir à sept ou huit cents chevaulx.

Quand tout fust entré, M. de Guyencourt, qui estoit bien bas esloigné du grand chemin, & derriere toutes les voyes, s'avance au galop avec sa troupe. Entré qu'il fust dedans le chemin, il commence à crier : *France ! France ! Vieilleville ! charge ! charge !* Et puis descoche à toutes brides, la lance en l'arrest. Ceste Noblesse qui faisoit porter à ses valets leurs lances & habillements de teste, commence à crier & les appeller. Ce-

pendant les harquebuziers sortent des bois, qui tirent de flanc en flanc ; & en abbattent dru comme des mouches. Les hallebardiers sortent d'autre part, qui les gardent de se joindre ; les tambours battent & sonnent l'alarme & la charge de telle furie & avec si grand bruiet qu'ils ne se peuvent entendre ; mais les estonnent. Ceulx qui alloient devant veulent tourner bride & faire teste , pour secourir ceste Noblesse volontaire : mais la seconde embuscade sort , où les harquebuziers tirent de telle furie, & les corselets, avec leurs halebardes, les chargent si cruellement, qu'ils les font bien penser plustost se deffendre, que d'aller secourir autruy ; & les tambours mènent ung si horrible bruiet , qu'ils ne s'entrentendent parler à cause du contre-son que rendent les bois, nommé par les Poëtes fabuleusement écho. Le Comte de Mesgue s'escrie : *Mort D . . . nous sommes trahys ! Teste D . . . qu'est-ce cecy ?* Et fait myne de vouloir combattre ; & s'y prepare. Mais la troisieme embuscade le charge si furieusement , que luy , sa cavallerie , & les harquebuziers qui marchaient devant , se hastent de gaigner le villaige , esperant y trouver seure retraicte , & s'y barricader : mais ils furent estrangement repoussez ; car

c'estoit la quatriesme embuscade , où l'on avoit posé tout le gros de nos harquebuziers. Aussi furent surcueillis des deux cottez par les harquebuziers à cheval du Sieur de Lanques , qui estoit la cinquiesme embuscade , si rudement , que le Comte de Mesgue fut contrainct , avec sa cavallerie , de rompre ses mesmes harquebuziers , pour essayer de se sauver ; car de quelque costé qu'il se tournoit , il trouvoit l'ennemy en teste : si bien , qu'il ne luy fust possible de dresser ses gens au combat , ny d'estre entendu en ses commandements , à cause de l'effroy du bruit & estonnement des tambours & cris ordinaires : *France! France! charge! charge! Vieilleville!* Qui fut cause , que tous ses soldats se debandoient pour entendre à la fuite , plustost qu'au combat : c'estoit à se saulve qui peut ; car toutes nos troupes de derriere , jointes ensemble , les chassoient devant eulx , tuants tout ce qu'ils rencontroient ; dont la pluspart se saulvoit dans les bois sans combattre , après lesquels il estoit deffendu d'aller , mais toujours moissonner devant soy , & tuer tout.

Le Comte de Mesgue voulant gagner le chemin qui alloit à Metz , comme estant trouble & tout hors de soy , s'avance par une déterminée resolution de s'y enfourner : mais



M. d'Espinaÿ le vint charger en flanc avec sa compagnie; & M. de Vieilleville en teste, qui vous les rembarrent de telle façon, que la plupart se jecte à terre pour gagner les bois; & prennent tous le chemin de Théonville, duquel ils sçavoient les routtes & brizées il y avoit long-temps. Et receust le Comte, par ces dernières embuscades, la sixiesme & la septiesme, une merveilleuse honte & dommaige: car ils laissoient tous quasi, leurs chevaux, par ce qu'ils ne pouvoient aisément broffer au travers des taillis; & en fut tué grand nombre de la troupe, & beaucoup de prisonniers. Mais M. de Guyencourt eust les plus riches; qui pouvoient en toute la defaite monter à quatre cents cinquante; & de morts sur la place, unze cents quarante-cinq: qui fust une très-heureuse victoire, sans perdre que quinze hommes, & bien peu de blesez. Aussi marchoiënt-ils en telle confusion & désordre qu'une bien grosse armée s'y fust perdue: car les Maistres estoient pêle-mêle avec leurs valets; & n'y en avoit ung seul des Nobles qui furent chargez des premiers par l'embuscade de M. de Guyencourt, qui eust armet en teste, ny qui portast sa lance; aussi furent-ils tous tuez ou pris en fuyants; ce qui donna l'espouvante à tout le reste. Et

advint ceste deffence, ung Jeudy d'Octobre l'an mille cinq cents cinquante-cinq, traeze mois après celle du jour & feste de Saint Myhel ( a ) cy-dessus mentionnée; par la diligence & faige conduite de M. de Vieilleville. Car en un jour il descouvrit l'entreprise, & print le trahistre Moyne vendeur de la ville; & deffit ceux qui l'estoient venu achepter. Que s'il se fust remis sur un tiers, pour prendre le galant, la ville sans doute estoit perdue.

M. de Vieilleville, qui n'oubloit jamais rien en faction d'importance, principalement où il avoit commandement général, sort avecques M. d'Espinaÿ & toutes la cavallerie hors des bois, & se tient en bataille du costé de Théonville, pour obvier à tous inconveniens; comme celuy qui ne negligeoit jamais son ennemy, & pour donner aussi loisir aux soldats de despouiller les morts, resserrer les prisonniers, & arrester les chevaulx eschappez, se saezir du bagaige & du charroy, où celuy des eschales ne fut pas oublié: en quoy se passa plus d'une heure. Et le rapport venu, que tout alloit bien, & que c'estoit fait: il commanda de sonner la retraite, prenant le chemin de Metz, ayant deux lieues ou

( a ) St. Michel.

environ, marchant tousjours en bon ordre à la lueur de la Lune qui nous esclairoit en ciel fort *espare* (a), n'estant qu'au second jour de sa plénitude.

Mais il envoya deux hommes de cheval, devant, annoncer sa venue; dont l'un devoit aller reſeveiller les Chanoines de la grande Eglise, (car il estoit environ minuit), pour s'y trouver, afin de louer Dieu d'une si heureuse victoire, avant se retirer; l'autre dire à Madame de Vieilleville, qu'elle ne fust en peine de luy. Ce qui fut fait: & les louanges fort solemnellement parachevées, où la musique ne fut pas esparignée: elle s'y trouva aussi, & Mademoiselle d'Espinay, & plusieurs Dames & Damoyelles de la ville, qui scéurent que toutes deux y alloient, se leverent semblablement en diligence, pour les y accompagner: somme, la resjouissance fut si grande & universelle par toute la ville, que toutes sortes de gens ne dormirent gueres ceste nuit-là; mais la passerent en une incroyable allairesse: car beaucoup de bourgeois dresserent des tables devant leurs portes, faisant boire à la mode du pays, que l'on appelle *carroux*, tous les passants.

(a) Net.

## C H A P I T R E X X V I.

*Le Comte de Mesgue, après sa défaite, en-  
voye un Trompette à Metz, pour reclamer  
quelques-uns des siens.*

**L**E lendemain Vendredy, le Prevost se presenta devant M. de Vieilleville, avec le procès des Cordeliers tout instruit; par lequel ils estoient convaincus de crime de leze-Majesté; & qu'il ne restoit plus qu'à ordonner de quelle mort, en quel temps, & en quel lieu il luy plaisoit que l'exécution en fust faite. Il y en avoit en tout cinquante, que le Capitaine Damezan, tenoit prisonniers, bien serrez en leur mesme Couvent.

Sur quoy il luy dist, qu'il n'estoit pas raisonnable que les trente soldats qui estoient venus pour l'entreprise, moureussent; encore qu'on les pouvoit faire pendre pour espions, estant entrez en la ville travestis & desguisez en Cordeliers; mais attendu la générosité de leur courage, d'avoir si prodigallement hazardé leur vie pour acquérir honneur & faire service à leur Prince, qui eust esté très-grand si Dieu n'y eust pourveu, il la leur remettoit, & leur faisoit grace fort libéralement, pour le respect & en faveur des armes: toutesfois

affin qu'il leur en souviene : « Je ne veulx  
» pas , dist - il , qu'ils s'en retournent sans  
» recevoir quelque ligiere honte ; qui sera ,  
» que demain matin , vous les ferez partir  
» de la grande Eglise , les testes nues , trois  
» à trois , chascun un baston blanc en la  
» main , vestus du long habit de Cordelier ;  
» & porteront leurs frocs sur leurs bras ,  
» comme les Chanoines leurs aulmusses ; &  
» seront conduits par vos archers le long  
» de la grande rue de Fournicaut , qui les  
» feront passer par la petite place , puis par  
» le Champassaige , pour les mener à la porte  
» du pont-Yffroy : votre trompette marchera  
» devant , à cheval qui sonnera à chaque car-  
» refour , & dira à haulte voix ces mots :  
*Sont les Moynes de la Royne de Hongrie*  
*qui devoient surprendre ceste ville & l'abrager ;*  
*mais Dieu , par sa sainte grace , y a pourveu ;*  
*& pour ceste leur meschante entreprise , ils*  
*sont bannis à jamais de la ville de Metz &*  
*pays Messin , & condampnez , s'ils y sont*  
*rencontrez & pris , à estre pendus & estran-*  
*glez.* « Vous leur baillerez toutes ces paroles  
» par escrit en bonne forme ; mais qu'il n'y  
» ait faulte , que demain tout ce que dessus  
» ne soit , sans rien oublier , fort bien exe-  
» cuté : ce que le Prevost promyst , sur sa

vye , & de commencer à sept heures du matin.

Il n'eust pas fitost fait ce commandement, que le Capitaine Ryolas luy vint dire, qu'il y avoit à sa porte ung trompette qui avoit fait desja trois Chiamades ; & s'il ne luy plaisoit pas qu'on le luy amenast, ce qu'il accorda ; aussi, qu'il sceust qu'il estoit au Comte de Mesgue. Luy arrivé, M. de Vieilleville luy demanda : *Et bien, que diâ le Comte de Mesgue ? Il a bien eu du Moyne ; n'est-il pas vray ?*

Le Trompette se retient, sans ozer faire aucune responce : mais il l'encourage par ces mots : *parle hardiment, Trompette, ne sceys-tu pas bien que gens de ta qualité ont puissance de tout dire ? pour le moins, je te le permets.* Le Trompette s'asseurant par ceste parolle, va respondre : « Ouy par D.... » Monsieur, nous avons bien eu du Moyne. » Que maudite soit la moynerie, & à tous » les diables donnée, quand elle se messera » d'aultre chose que de prier Dieu. M. le » Comte, mon povre Maistre est au lit ma- » lade ; & disoit ce matin, quand il m'a » depesché, que ce n'est qu'aultant d'hommes » de perdus, que de rien entreprendre sur » ce Lyon - Vulpe de Vieilleville ; & que

» c'estoit grande folye à luy de marcher  
 » pour executer une entreprise, qui n'est  
 » tramée que par des femmes & des Moynes;  
 » où il a perdu tant de braves Capitaines,  
 » & si grand nombre de gens de bien, &  
 » d'illustres hommes; & proteste bien à Dieu,  
 » & le jure, qu'il ne tombera jamais en cest  
 » inconvenient. Il m'a baillé; Monsieur, ce  
 » roole de gens de réputation, pour sçavoir  
 » s'ils sont morts ou prisonniers. »

### C H A P I T R E X X V I I.

*Punition des soldats ennemis qui s'estoient  
 cachés dans le Couvent des Cordeliers Obser-  
 vantins.*

**M**ONSIEUR de Vieilleville, à la veüe de ce roole, fait faire en l'instant ung cry public, à son de trompettes & de tambours, par toute la ville; que tous Capitaines, tant gens de cheval, que de pied, gendarmes, chevaulx ligiers, soldats & tous aultres qu'il appartient, ayent à faire venir, sur les trois heures après midy de ce jour, tous les prisonniers qu'ils prindrent hyer en la journée des embuscades, en la place de Champassaige; & n'en retenir, ou cacher ung seul, sur peine de la vie, sans nul excepter.

A l'heure dicte, l'on amena quatre cents compagnons prisonniers, en la grande place du Champassaigne ; qui furent tous rangez en bataille, à dix par ranc, entourez de quatre cents harquebuziers, d'un costé, & d'autant de corcelets de l'autre ; & à la teste, M. de Vieilleville à cheval, avec M. d'Espinaÿ, M. de Thevalle, & cinquante Gentilshommes de sa compagnie ; qui commanda au Trompette de passer par les rancs, & les visiter, pour veoir s'il ne pourroit point reconnoistre ceulx qu'il demandoit. Ceste visite faite, il se prend à plourer, disant qu'ils n'y estoient pas, & que l'Empereur, & la Roÿne de Hongrie perdirent hier plus de trente grands Seigneurs des Pays-Bas & de Franche-Comté, signalez serviteurs, & favoris de Leurs Majestez ; entre aultres, le fils aîné du Comte de la Chaulx, le Sieur de Bourlemont, le Sieur de Roolle, le Sieur de Vergy, le Sieur de Montdragon, le Sieur du Ludre, le Sieur de Crouy, le bastard du Duc d'Ascot, le fils du Chancelier Nigrÿ, le fils du Marquis de Bergues, le fils du Comte d'Ornes, le Sieur de Martigny, le frere du Comte d'Arambergue, le jeune Brabançon, & plusieurs aultres grands Seigneurs : *Et fault,* dist-il, *qu'ils soient morts, puisqu'ils ne*



*sont icy ; car ils estoient en la troupe, & ne sont pas à Théonville. Il est vray que toute ceste nuit, & environ l'aube du jour, il y en est arrivé plus de trois cents, & encore y en arrivoit-il quand je suis party ; & en ay rencontré plus de trente, à deux & trois lieues d'icy, que j'ay remys & radressé en leur chemin.*

M. d'Espinau, qui avoit l'esprit fin & délyé, luy dist, que peult-estre il faisoit le fin avecques ses larmes ; & qu'ils pouvoient estre là, mais il vouloit saulver leur rançon, d'autant qu'ils estoient grands Seigneurs, & de riche & illustre Maison, pour la reduire avec le commun des autres menus prisonniers. Mais M. de Vieilleville l'asseurea, que non ; & que véritablement ils n'y estoient pas, car il les cognoissoit tous horsmays deux ou trois ; & que nécessairement ils sont morts, ou saulvez à travers les bois.

M. de Vieilleville demanda au Trompette, si le Comte de Mesgue ne vouloit pas bientôt tirer ses prisonniers ; & que s'il n'y donne ordre, il est resolu de leur faire un mauvais party : car la garde n'en vault rien, à cause des pratiques & secrettes intelligences ; ayant desja descouvert qu'il y en a plusieurs qui ont beaucoup de parants en la ville. A quoy

le Trompette respondit; que dedans trois jours on apportera la rançon de ceulx qui sont de son Gouvernement; mais il le supplie d'avoir patience pour les aultres qui sont des Pays-Bas; & que au plustost il y sera pourveu. Et fust, sur ceste responce, commandé aux prisonniers, par cry public, estant encore en bataille, d'escrire par le Trompette, pour le recouvrement de leur liberté; lequel s'en vouloit aller & partir sur l'heure mesme, encore qu'il fust bien tard, desdaignant porter tant de lettres; le tout de raige & de despit de veoir ainsi mal tourner les affaires de son party; mais il ne luy fut pas permis; car on vouloit qu'il veid la mascarade des faulx Moynes, qui se devoit faire le lendemain, affin qu'il en fist son rapport au Comte de Mesgue, & par tout son Gouvernement.

Le samedy matin, le Prevost ne manqua de son devoir; & les fist partir à l'heure dicte, du lieu, & en la façon d'habits qu'il luy estoit commandé. Les ungs portoient la teste basse de honte, les aultres plus haulte; estoient costoiez de ses archers, le Trompette marchant à la teste, qui publioit à son de trompe, par tous les carrefours, leur folle entreprise: & furent ainsi villez (a) par

(a) Vilipendés.

toutes les places & grandes rues de la ville ; puis rendus à la porte du pont-Yffroy, pour s'en aller à Théonville, où le Trompette du Comte de Mesgue les mena. Mais il y avoit fort grand presse à veoir ceste mascarade, qui estoit assez plaisante; car hommes & femmes y accouroient de toutes parts, pour participer en la risée. Au sortir de la porte, le Prevost leur bailla une lettre close & bien cachetée, pour porter au Comte de Mesgue : mais elle contenoit autre chose que leur sentence cy-dessus mentionnée, de beaucoup toutesfois augmentée & en meilleure forme; autrement il n'en eust jamais sceu la verité.

Ceste drollerie ainsi despeschée, il fut ordonné que le Gardien & ses vrais Moynes, en nombre de vingt, seroient menez prisonniers en la tour d'Enfer, pour en descharger le Capitaine d'Amezan; & resserrez en bonne & seure garde, affin de pleurer leurs peschez, attendant le coup de la mort, à laquelle ils estoient condampnez. Mais il ne leur fust rien prononcé; car ils s'asseuroient tousjours sur la parole que M. de Vieilleville leur avoit donnée; aussi, qu'ils avoient oppinion que les trente avoient payé pour tous eulx, par ceste amande honorable, qui estoient gens de guerre & de faction; & que l'on auroit

esgard à ceux qui ne l'estant point, ne pouvoient faillir : telle estoit leur esperance, d'en sortir à plus douce composition ; & pour toute rigueur, d'estre renvoyez en leurs pays & maisons.

### CHAPITRE XXVIII.

*Monsieur de Vieilleville demande permission au Roi de faire un voyage à la Cour.*

**A** l'après disnée du mesme jour, qui estoit le troisieme après la deffaite, il despescha le Sieur du Pleffis devers le Roy, pour l'en advertir ; semblablement le supplier de luy donner congé d'aller trouver Sa Majesté, pour deux mois seulement ; ayant esté plus de trois ans en son Gouvernement, privé de l'heur de sa presence : qui luy revenoit à ung extreme ennuy, & qu'il luy pleust faire choix de quelque honneste homme pour y commander jusques à son retour.

Il estoit poussé au pourchas de ce congé, pour quelques raisons de fort grande importance ; dont la premiere, qu'ayant donné sa parole au Gardien qu'il ne mourroit point, luy confessant la verité, comme il fist, il eust pensé que son honneur eust esté engagé (a),

(a) Il nous semble que Vieilleville ayant promis la vie à ces Religieux, il falloit leur tenir parole. Ne

s'il estoit executé en sa présence. Toutesfois il vouloit resolument qu'il mourut, pour oster de ce pays-là, voire du monde, un si effrayable incendiaire; car il luy eust semblé veoir tousjours sa ville en un feu ardent, s'il eust vescu; & vouloit que les Moynes passassent semblablement, pour avoir esté si ingrats & perfides de consentir à telle meschanceté contre une ville, en laquelle ils estoient nourris, comme domestiques, & fort bien entretenus de vivres & de vestemens, par son ordonnance mesme, & y contribuoit, pour servir d'exemple & y faire acheminer les autres.

La seconde raison; qu'il vouloit necessairement faire bastir une citadelle, en la construction de laquelle il sçavoit bien qu'il auroit plusieurs opposans; M. le Connestable pour le premier, à cause de la despense excessive qu'il y conviendrait faire, qui ne reviendrait pas à moins de unze cents mille francs; car il y avoit en l'enceinte d'icelle, par le

suffisoit-il pas de les enfermer à perpétuité? Sans doute on doit punir le crime: mais quand on peut épargner le sang, pourquoi ne le pas faire? Nous croyons que Vieilleville auroit déployé en entier la générosité de son caractère, s'il eût obtenu du Roi que ce qu'il avoit promis à ces misérables fût accompli.

DU MARÉCHAL DE VIEILLEVILLE. 411

plan qu'il en avoit dressé, trois Eglises qu'il falloit desmolir pour en faire des granges pour l'artillerie & des magazins pour toutes sortes de vivres & de munitions, & deux cents cinquante maisons que le Roy devoit achepter, pour mettre tous les habitans dehors, afin qu'il n'y eust que les Capitaines & soldats logez dedans. Puis, il avoit esté secretement adverty, que M. de Guyse s'en alloit, devant l'an expiré, estre Lieutenant-général pour le Roy, avec une grosse armée, en Italie, pour le recouvrement du Royaume de Naples, qui luy seroit fort contraire. Car on cherchoit argent de toutes parts; & imposoit-on de terribles daces & subsides sur tout le Royaume, pour l'acheminement de ce voyage; de sorte que sa presence estoit très-requise & nécessaire, pour debattre sa cause contre deux si grands & puissants adversaires: car en faire ouverture par lettres & pacquets, c'eust esté peine perdue, que ses malveillants eussent incontinant renversée, & peult-estre tournée en mocquerie, de mettre le Roy, qui estoit desja du tout espuisé de finance, en une telle despence; ayant esté contrainct depuis le voyage d'Allemagne, d'entretenir ordinairement une armée sur la frontiere de Picardie.

La troisieme raison; qu'il avoit esté adverty, que le Cardinal de Lenoncourt, appuyé de la faveur du Cardinal de Lorraine, le tenoit sur les rancs à la Cour, en toutes les compagnies où il se trouvoit, par langage de mespris, ne luy pouvant faire aultre mal; car le Roy & son conseil l'avoient debouté de toutes ses demandes: esperant bien, M. de Vieilleville, que sa seule presence le feroit taire pour le moins.

Doncques ledit Sieur Duplessis-Greffier, partit ledit jour après dîner, avec sa depesche, qui ne contenoit seulement que créance, ayant le discours à part de la deffaicte; de laquelle il pouvoit bien parler, car il estoit de la premiere embuscade, avec M. de Guyencourt, & en veid. le commencement & la fin, estant toujours des premiers à la charge; car il ne manquoit de valeur & d'entendement: aussi M. de Vieilleville luy portoit fort bonne volonté; n'estant, d'aultre part, sa maison distante du chasteau de Durestal que d'une petite lieue, & son subiect: quand au congé, il n'avoit aultre charge que de le solliciter, & d'en presser Sa Majesté, sans alleguer aultre chose, que l'ennuy & desplaisir que peult prandre ung serviteur, d'estre trois ans, & plus, sans veoir son maistre; & que

traeze mois estoient passés , qu'il avoit esté honoré de l'Ordre ; & seroit deormais temps qu'il l'allast prendre de la main de Sa Majesté , pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait : car les aultres raisons cy-dessus n'avoient esté communiquées à personne. Nous le laisserons doncques aller porter ceste bonne nouvelle , & en faire ses diligences , attendant de le reprandre bientost.

## C H A P I T R E X X I X.

*M. de Vaudemont propose à M. de Vieilleville un mariage pour sa fille.*

**P**OUR vous dire , que le mesme jour , sur le tard , & quasi heure de soupper , M. le grand Seneschal de Lorraine , & Gouverneur du Duc ; duquel nous avons parlé cy-dessus , se presente à la porte - Mozelle avec vingt-six ou trente chevaux , ayant avec luy M. de Duilly son fils : de quoy M. de Vieilleville fust incontinant adverty par le mesme Capitaine de la porte , Pierre-Longue , estant desja les gardes assises & les clefs portées au logis du Gouverneur.

Et après qu'on luy eust ouvert , M. de Vieilleville se vint trouver sur le passaige de son hostellerie , pour le recevoir & mener



foupper avec luy : & estants ensemble, ils deviserent de plusieurs choses ; entre aultres, que M. de Vaudemont estoit fort desplaisant de l'opinion qu'il avoit prise, qu'il se fust bandé ou associé avec le Cardinal de Lenoncourt, pour luy courre sus, ainsi qu'il avoit veu par une lettre qu'il avoit escrite à M. de Nevers ; & qu'il avoit charge dudit sieur de Vaudemont de l'asseurer qu'il n'y avoit jamais pensé. Sur quoy M. de Vieilleville luy respondit qu'il auroit grande occasion de se contenter de M. de Vaudemont, & de luy demeurer toute sa vie très-humble serviteur, s'il luy faisoit tant d'honneur que de luy escrire ce qu'il luy venoit de dire.

Il n'eust pas fitost achevé ce langaige, que M. le grand Senneschal luy presente une lettre de M. de Vaudemont, bien signée : *Vostre bon Cousin & meilleur amy, NICOLAS de LORRAINE*, & cachettée du cachet de ses armes ; contenant, oultre la créance du susdict sieur Senneschal, qu'il le supplioit de croire qu'il ne se confederera jamais avec des Prestres, pour courre sus aux Chevaliers d'honneur, portants principalement le tiltre de Gouverneur & Lieutenant de Roy ; & que seroit directement se bander contre sa qualité & sa mesme vacation ; & que, au

reste, il fist estat de son amitié à jamais, & bonne volonté; & qu'il avoit sur luy toute puissance, y estant de nouveau obligé par la fraternité de l'Ordre, dont il avoit pleu au Roy les honorer tous deux, & en une mesme volée.

Quand M. de Vieilleville eust veu ceste lettre, il en fust merueilleusement resjouy, voyant la recherche que ce Prince faisoit de son amitié. Et n'attendit pas à luy faire responce par M. le grand Senneschal; mais dès le soir mesme, il despescha devers luy ung Gentilhomme pour estre le lendemain à son disner à Nancy, avec une très-honneste lettre, par laquelle il le supplioit très-humblement ne trouver mauvais s'il l'avoit creu; à quoy il ne pouvoit nullement pecher ny offencer son Excellence, veu les advertissements qu'il en avoit de la Cour par plusieurs de ses amys, au nombre desquels il y avoit ung Prince du Sang & ung Mareschal de France; mais il se doubte bien que les vantances du Cardinal, dont il est plain, les ont fait tomber en ceste erreur & vaine créance; & puisqu'ainsi estoit, qu'il le vouloit honorer de son amitié, il le supplioit très-humblement de la luy vouloir continuer, & s'asseurer en recompence, qu'il ne trouvera ja-

mais Gentilhomme en tout cest univers , qui luy fasse plus humble ny affectionné service , ny qui de plus cordiale volonté recoive ses commandements , que luy , pour les executer de toute sa puissance & moyens , sans y esparagner sa propre vie. Ceste despesche faite , le pere & le fils soupperent avec luy ; & leur fist dresser à chacun une chambre en son logis , qui estoit le Palais Episcopal : car dès que le Cardinal de Lenoncourt fust sorty de Metz par dedaing de l'ellection du Maistre-Eschevin Prailon , M. de Vieilleville s'y logea , où l'autre n'y entra jamais depuis.

Le Dimanche matin M. le grand Sénéchal le vint trouver en sa chambre ; & entrans tous deux en la salle , il luy presenta une seconde lettre de M. de Vaudemont , qui contenoit le desir du susdit Sénéchal d'entrer en son alliance , & luy demander Madamoyselle de Vieilleville , sa seconde fille , qui est à la Cour , au nombre & en l'estat des filles de la Keyne , pour le Sieur Dully , son fils unique & seul héritier ; & luy sembloit qu'il ne pouvoit mieux faire que de la marier en Lorraine , pour avoir tousjours auprès de luy l'une de ses filles ; car il voyoit bien que le Gouvernement de Metz luy estoit ung heritaige pour jamais , y ayant tant  
fait

faict d'inignes & valeureux gestes, braves & admirables deportemens, qu'il n'estoit pas en la puissance du plus grand Prince de France de l'en déposséder; aussi qu'il logeoit sa fille en une fort illustre & des plus anciennes Maisons de toute la Duché de Lorraine, où il y avoit vingt mille bonnes livres de rente. Dequoy, par sa mesme lettre, il respondit sur tous ses biens & sur son honneur; ne luy voulant point louer le jeune Gentilhomme; car estant de ceste heure auprès de luy, il en sçaura luy-mesme mieux juger que personne, & de ce que l'on doit esperer d'ung si beau commencement; bien veult-il asseurer en foy de Prince, que incontinent que M. de Lorraine, son neveu, aura sa compagnie de cent hommes d'armes des ordonnances de France, il luy en fera donner la Lieutenance; & sur ceste vérité, il se recommande, &c.

### CHAPITRE XXX.

*Henri II apprend la dernière victoire remportée sur les Impériaux par M. de Vieilleville.*

**C**ESTE lettre à la vérité remua bien fort l'esprit de M. de Vieilleville; car il luy des-

plaisoit par trop ne luy pouvoir, sur ceste nouvelle reconciliation d'amitié, accorder sa demande : car il avoit en son ame, voué sa fille à M. le Comte de Sault, sans toutes-fois luy en avoir jamais rien descouvert. Mais pour le lyster au pays Messin, & l'obliger à foy, il avoit fait par son crédit, ériger en Gouvernement une petite ville de l'Evesché de Metz, nommée Marsal ; & l'en avoit créé Gouverneur à cent-cinquante francs par mois, qui estoit un assez bel estat pour l'entretenir avec celuy de sa compagnie de cent chevaux ligiers ; & y avoit desja deux ans que M. de Vieilleville le y avoit installé ; faisant en ceste charge fort bien son devoir avec deux compagnies de gens de pied, tirées de la garnison de Metz, pour la garde de la place, qu'il faisoit semblablement fortifier ; parce qu'elle estoit sur la frontiere d'Allemagne.

Mais bien plus, pour l'affection qu'il portoit au Comte de Sault, encore qu'il fust fort esloigné de son climat, car il estoit de Provence ; il avoit fait la sourde oreille à plusieurs riches Seigneurs d'Anjou, qui la luy avoient demandée pour leurs fils aînez, ayant des terres & maisons voisines des siennes : comme les Sieurs de Monforeau, de

Château-Roux (a), de Serran, de Vezins & d'autres; de sorte qu'il n'estoit pas sans peine de forger une responce pour contenter ce Prince, qu'il voyoit par ses honnestes offres, affectionner bien fort ce mariage. A la fin il se resolut de dire au grand Sénéchal, que dedans deux mois il lui feroit responce; & qu'il vouloit aller à la Cour, où il espéroit estre bientôt, & parler à sa fille, premier que de rien conclure sur la seconde lettre qu'il luy avoit apportée de la part de M. de Vaudemont: qui ne fut sans le remercier très-affectueusement de ceste recherche; & qu'il luy avoit une grandissime obligation, qu'il n'oubliera jamais. Dequoy le grand Sénéchal se contenta. Et après luy avoir fait veoir & à son fils beaucoup de singularitez de la ville, & s'estre pourmenez sur les ramparts, ils allerent dîner; où ils furent si magnifiquement servys, que tous ces Gentilshommes Lorrains s'esmerveillerent grandement de l'exquifition & abondance des vivres & de l'ordre du service, surtout de l'excellence des vins; car ils n'avoient de

(a) Il s'agit probablement de Jean d'Aumont, Comte de Château-Roux, qui épousa Antoinette Chabot, & qui depuis fut Maréchal de France.

leur vie beu du vin blanc d'Anjou, ny claret d'Orleans (a), desquels jamais les caves, tandis qu'il fust à Metz, ne furent desgarnies & des mieulx choisis; plus pour les estrangiers que pour luy; & principalement pour les Seigneurs d'Allemaigne, quand ils le venoient visiter. Et durant leur disner, ceste musique complete, de laquelle nous avons parlé, les entretint, afin qu'il ne leur ennuyast. Après lequel on paracheva la journée en plusieurs sortes de passe-tems, pour revenir souper de plus belle.

Le Lundy matin il s'en retourna à Nancy fort content avec sa troupe, comme n'estant hors d'esperance de parvenir au point prétendu; ainsi qu'il fist par une grande ruse & subtile dexterité: ce que nous remettons à dire en son lieu, pour reprendre le Sieur Duplessis-Greffier; qui arriva le mesme jour vingt-quatre d'Octobre audit an, & le quatriesme jour après la deffaiete de la journée des embuscades, devers le Roy, qu'il trouva à Fontainebleau (b), & fort à propos pour

(a) Les vins provenant de ces deux crûs, étoient alors fort recherchés.

(b) Selon l'Itinéraire des Rois de France, Henri II résida à Villers-Coterets depuis le 16 Septembre jusqu'aux premiers jours de Décembre.

ôter Sa Majesté de la peine en laquelle ung courrier de la part de son Ambassadeur aux Pays-Bas, nommé le Fresne, de la Maison d'Aluye, l'avoit mise par une lettre dont la teneur s'ensuiet :

« SIRE, je ne veulx faillir de donner  
 » avis à Vostre Majesté, que le fils du Chan-  
 » celier Nigry & le Sieur de Bourlemont  
 » font arrivez cejourd'huy Mardy 22 Octobre  
 » devers la Reyne de Hongrie, qui luy ont  
 » apporté une nouvelle si estrange & fas-  
 » cheuse, qu'elle s'est retirée en sa chambre,  
 » menant ung extrefme dueil; à laquelle  
 » personne ne parle; & n'y entre-t-on point.  
 » Dequoy tout le monde est en peine : car  
 » on ne peult descouvrir le fonds de ceste  
 » nouvelle; mais son Médecin, qui m'est  
 » fort bon amy, m'a dict comme en passant  
 » & sans s'arrester, que le Gouverneur de  
 » Metz a deffaiet plus de trois mille hom-  
 » mes des siens, à deux lieues de Théon-  
 » ville, parmy lesquels il est demeuré ce  
 » grands Seigneurs de Flandres, & de la  
 » Haute-Bourgoigne : mais ce qui aggrave  
 » & augmente plus son ennuy, dont il croit  
 » qu'elle en mourra, est que le fils de son  
 » favory, M. de Brabançon ( Vostre Majesté  
 » sceyt ce que je veulx dire ), y a esté tué.



» Ledit Médecin, cela dict, s'en est allé  
 » bien vite, & m'a mis le doigt sur la bou-  
 » che. Je ne suis pas prest d'avoir audience  
 » pour l'affaire qu'il a pleu à Vostre Majesté  
 » m'envoyer par Nambu : Elle m'excusera,  
 » s'il luy plaist, de ceste longueur; mais  
 » aussi-tost que les grands regrets de ladite  
 » Dame seront évaporez, je ne laisseray  
 » passer l'occasion d'exécuter vos comman-  
 » demens. Sire, je prieray Dieu, &c. De  
*Bruxelles*, comme dessus.

*Fin du trentième Chapitre du sixième Livre*

# OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LA SUITE

DU QUATRIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DE VIEILLEVILLE.

(10) **P**OUR l'intelligence de ce passage, il faut savoir que Christine, mere & tutrice du jeune Duc de Lorraine, étoit suspecte à Henri II, à cause de ses relations avec l'Empereur dont elle étoit la niece. Pleine de confiance dans son oncle, elle avoit consenti à recevoir de sa main ceux qui présidoient à l'éducation de son fils. Henri ayant fait convoquer les Etats de la Lorraine, on ôta la régence à cette Princesse; & on en revêtit le Comte de Vaudemont, oncle du petit Prince. On arrêta que le jeune Duc épouseroit la Princesse Claude, fille du Roi, & qu'en attendant qu'il fût assez âgé, il seroit élevé avec le Dauphin. Aussi-tôt des garnisons Françoises occupèrent les meilleures

places de la Lorraine. La malheureuse Christine, à qui on avoit arraché son fils, fut releguée à Marshal qu'on lui assigna pour douaire. Telle fut la conduite que Henri II, de concert avec les Princes de la Maison de Guise, tint en Lorraine; & il s'en applaudissoit, ainsi que de la prise de Mets dans une lettre (a) qu'il écrivoit le 27 Juin 1552 à d'Aramon, son Ambassadeur à la Porte.

« Afin M. d'Aramon (lui marquoit-il) de  
 » vous faire entierement entendre tout le  
 » fruit du voyage que j'ay fait depuis que  
 » je suis joint avec mon armée, je me suis  
 » saisi des citez de Metz, Thoul & Verdun,  
 » qui sont Villes Impériales, riches & de  
 » l'importance que chacun sçait; lesquelles  
 » je fais fortifier, pour m'en servir dorena-  
 » vant contre l'Empereur, comme il a fait  
 » ci-devant contre le feu Roy mon Seigneur  
 » & mon pere, quand il a voulu faire en-  
 » treprise sur mon Royaume; & davantage  
 » je me suis assure de la Lorraine, de ma-  
 » niere que j'espere y estre obéy, comme  
 » dedans mon dit Royaume, & par ce moyen  
 » j'auray le passage ouvert & seur pour aller  
 » jusques au Rhin quand je voudray. . . . ».

(a) Lettres & Mémoires d'Etat, par Guillaume Ribier, Tome II, p. 394.

(II) Ces Ambassadeurs, secondés par une députation des Cantons Suisses, venoient, au nom de leurs Maîtres, prier le Roi de ne se pas rendre l'oppresser de l'Allemagne, après s'en être déclaré le Protecteur. Leurs instructions portoient encore qu'il devenoit inutile qu'il s'avancât plus loin avec son armée, parce que les négociations tendantes à la paix étoient ouvertes à Passau entre l'Empereur & les Princes du Corps Germanique. L'objet de cette Ambassade (a) devoit, sous tous les rapports, choquer Henri II. Au mépris de l'alliance qu'il avoit contractée avec les Princes Allemands, il voyoit qu'ils s'apprétoient à faire leur paix particulière. Il sentoit que désormais l'orage alloit tomber sur lui seul. Il n'étoit donc point surprenant qu'il eût reçu ces Ambassadeurs aussi froidement que le disent les Mémoires de Vieilleville.

(a) « Ces Députés ( dit la Popeliniere, Tome I, » Livre I, fol. 32 ) prièrent Henri qu'il ne donnast » le gast au plat pays, & eust pitié de la povre Com- » mune; & puisqu'il proteste de faire guerre pour la » liberté d'Allemagne, qu'il arreste son armée; car s'il » passe outre, ce sera au grand dommage de l'Empire. » Ils le supplient donc qu'il mette son cœur à faire » la paix; dont ayant parlé à l'Empereur, luy en fe- » ront encore parler, duquel ils ont bonne espé- » rance, &c.

(12) Plus l'expédition de Henri II en Allemagne, se fit avec éclat, plus les motifs vrais ou apparens, qui occasionnèrent sa prompte retraite, doivent piquer la curiosité. Les Mémoires du temps, & les Historiens (a), l'attribuent unanimement à la defection des Princes Allemands, & à l'invasion des Impériaux en Champagne & en Picardie: mais aucun de ces Ecrivains n'est entré dans d'aussi grands détails sur ce sujet que l'Auteur des Mémoires de Vieilleville. Rabutin, qui étoit également témoin oculaire, se contente de dire que Henri envoya le sieur de Lanfac auprès de Maurice *pour avoir de ses nouvelles, & que Lanfac n'en rapporta que frivoles excuses.* Nous ne connoissons que les Mémoires de Vieilleville, où l'on ait développé l'arrivée de *Glaris* en qualité d'envoyé de Maurice, les instructions particulières dont il étoit chargé, & le contenu des lettres qu'il portoit. Le silence des Mémoires du temps & des Historiens, par rapport à cette anecdote (b), est d'autant plus sin-

(a) Voyez les Mémoires de Boyvin du Villars, de Tavannes, &c., & nos Histoires générales.

(b) Cette remarque est essentielle: car nous le disons une fois pour toutes: lorsque Vincent Carloix atteste seul un fait, & qu'on ne peut le concilier avec

gulier que dans un des chapitres (a) suivans de Vieilleville, on lit que le Roi distribua aux Seigneurs François des copies de la lettre de Maurice. Dès-lors elle devint publique. Les brillantes promesses de Maurice, confi-gnées dans cette lettre, engagèrent proba-blement Henri à lui donner caractère de pu-blicité. D'ailleurs, elle annonçoit que les Princes Allemands n'avoient plus besoin de son secours, puisque la paix étoit censée faite entr'eux & l'Empereur. Ces différens motifs pallioient la retraite du Monarque François : tout le convioit à en profiter, pour rentrer dans ses Etats. Le défaut de subsistances l'y contraignoit : en voulant pé-nétrer plus avant, il auroit risqué de soule-ver contre lui l'Allemagne entière que le sort de la Ville de Mets avoit effrayé. Ce-pendant nous devons prévenir le Lecteur que le récit des Mémoires de Vieilleville offre une assertion contredite par les monumens. La paix entre l'Empereur & les Princes Alle-mands y semble réellement conclue, tandis qu'il n'y avoit encore sur le tapis que des pour-parlers & des négociations. En effet, les contemporains, il s'en faut bien que nous le ga-rantissions.

(a) C'est le Chapitre XXV.

la lettre de Maurice parvint à Henri vers la fin de Mai ; & la paix en question ne fut signée (a) à Passau que dans les premiers jours d'Août. Il en résulte que le Rédacteur des Mémoires a confondu avec le fait ce qui n'existoit alors que sous la forme de propositions. Cette observation est confirmée par une dépêche de Henri II adressée le 22 Juin à d'Aramon (b), & qu'on a

(a) Lisez le Recueil des traités, Tome II, p. 261, & l'Histoire de Charles-Quint, par Robertson, T. II, p. 476 de la Trad. françoise, in 4<sup>o</sup>.

(b) On la trouve dans le Recueil de Ribier, T. II, p. 392. Le même ouvrage, Tome *ibid.*, p. 419, dans un Précis qui a pour titre : *Du progrès de la guerre, & de ce qui a fait retirer le Roy d'Allemagne*, fournit des faits propres à établir la vérité des détails qu'on vient de lire. On y voit que Henri II, instruit par Maurice & ses confédérés de la prochaine délivrance du Landgrave de Hesse, a consenti que ces Princes traitassent avec l'Empereur. « A cette cause ( lit-on dans le Précis )  
 » le Roy sur cet advertissement en s'inclinant à la  
 » requeste que luy avoient faite les Estats de la Ger-  
 » manie de retirer son armée, le remerciant infiniment  
 » de la restauration de leur liberté, laquelle ils con-  
 » fessoient tenir de luy, & non d'autre, se soumettant  
 » & offrant perpétuellement leurs corps & biens au  
 » service de sa Couronne, & voyant par ce que di-  
 » est qu'il avoit fait & exécuté par de-là ce qu'il  
 » avoit promis, il s'en seroit venu dans le Luxem-  
 » bourg »...

précédemment citée. « L'empereur se pro-  
 » met (écrivait-il) venir à quelque accord  
 » avec le Duc Maurice; lequel toutes fois  
 » m'a assuré, & parcellément les autres  
 » Princes mes alliez, que à la Diette qui  
 » se tient à Passau de présent, ledit Empe-  
 » reur ne gagnera pas plus qu'à celle de  
 » Lintz. . . . Davantage son Ambassadeur à  
 » Venise a dit à la Seigneurie que jamais  
 » il ne pardonneroit audit Duc Maurice. . . .  
 » Quant à moy, estant près de Spire sur le  
 » Rhin, voyant mes alliez au-dessus de leur  
 » entreprise, sachant que la Reyne de Hon-  
 » grie avoit assemblé une grosse armée pour  
 » leur aller courre sus, & empescher le para-  
 » chevement de leurs desseins, je retournay  
 » droit à elle, suivant ce que portoit le  
 » traité que j'ay avec iceux Princes. . . ».

Cette dépêche prouve que le Monarque François, lorsqu'il quitta les bords du Rhin pour rentrer en France, n'étoit pas détrompé sur le compte de ses alliez, & qu'il ne soupçonnoit pas que ceux-ci le sacriferoient comme ils le firent quelque temps après.

(13) Les Mémoires de Rabutin portent expressément que la Reine de Hongrie ne parut point en personne dans cette expédi-



tion, & que ce fut seulement par ses ordres que les troupes impériales firent une incursion en Picardie & en Champagne. Nos Historiens (a) ont pris Rabutin pour guide; & on retrouvera dans ses Mémoires les détails de cette invasion qui désola deux de nos provinces. Outre les Villes que l'ennemi détruisit en Picardie, il dévasta & incendia sept à huit cents villages, qui la plupart appartenoient au Duc de Vendôme.

(14) Maurice considérant que, pour obtenir une paix avantageuse, il falloit frapper un coup décisif, marcha droit à Inspruck où l'Empereur s'étoit retiré. Avant d'arriver à ce Prince, on ne pouvoit se dispenser d'emporter d'emblée plusieurs forteresses qui fermoient l'entrée du Tirol. Le château d'Ehrenbergh sur-tout paroissoit imprenable. Situé sur un rocher escarpé, il défendoit le seul passage qu'il y eût à travers les montagnes. Un berger à qui une de ses chevres avoit montré un sentier inconnu, vend son secret à Maurice. Le château est attaqué & pris. Les troupes Impériales sont enfoncées & culbutées de toutes parts. Sans la révolte d'une

(a) Lisez particulièrement la Popelinicre, Tome I, Liv. I, fol. 33.

partie des soldats de Maurice, Charles-Quint alloit être surpris dans Inspruck. Il apprend vers la nuit le danger qu'il court. Tourmenté par des accès de goutte, & saisi d'effroi, il voit qu'il faut fuir. C'est dans l'Ouvrage de l'Anglois Robertson (a) que nous invitons à lire les détails de cette fuite : tout y est peint, tout y est animé, tout y fait tableau.

(15) Nous observerons qu'ici Rabutin n'est pas d'accord (b), sur plusieurs points, avec les Mémoires de Vieilleville. 1° Il dit que le Roi se transporta à Verdun, & que le 12 Juin il dina à l'Evêché, où le Cardinal de Lorraine le reçut; 2° il prétend que le siège de Damvilliers commença le 14 Juin, & non pas le 5. Nous ajouterons que la Popelinere (c) a copié Rabutin, & que nos autres Historiens l'ont imité.

(16) On a vu dans les Mémoires de Martin

(a) Voyez l'Histoire de Charles-Quint, par Robertson, Tome II, page 461 de la Traduction françoise, in-4°.

(b) Nous renvoyons le Lecteur à une de nos notes sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 118.

(c) La Popelinere, Tome I, Liv. I, fol. 35.

**432 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.**

du Bellay , Tome XVIII de cette Collection , que ce Seigneur de Buzancy (a) , à qui appartenoit le château de Lumes , étoit de la Maison d'Aspremont. S'étant révolté contre le Roi de France son Seigneur naturel , François I<sup>er</sup>. , en 1535 , voulut le punir sévèrement. Mais Robert de la Marck , Seigneur de Sedan , intercéda pour lui & obtint sa grace. Séduit par les conseils de sa femme qui étoit née sujette de l'Empereur (ajoute du Bellay) , il se révolta de nouveau. Si on le juge d'après le récit de l'Auteur des Mémoires de Vieilleville , il ne se piqua pas de reconnoissance pour la Maison de la Marck , puisqu'il lui fit tout le mal qu'il put.

( a ) La mort du Seigneur de Buzancy & la prise du château de Lumes , sont racontées à peu-près dans les mêmes termes par Rabutin , sinon qu'il ne dit point que le butin ait été abandonné à la Maréchale de la Marck. Il assure que le Roi donna une partie des richesses de Buzancy au Duc de Nevers , & l'autre partie à un Gentilhomme François ( le Seigneur de Conflans , qui avoit épousé la nièce & vraie héritière dudit Seigneur. )

*Fin des Observations du quatrième Livre.*

**OBSERVATIONS**

# OBSERVATIONS

DES ÉDITEURS

SUR LE CINQUIÈME LIVRE

DES MÉMOIRES

DU MARÉCHAL

DE VIEILLEVILLE.

(1) **L**ES particularités contenues dans les Chapitres qui précèdent, & dans ceux qui suivent, concernent personnellement le Sieur de Vieilleville. En conséquence, le Lecteur doit bien présumer que nos Historiens généraux ou particuliers n'en ont fait aucun usage. Des tracasseries de courtisans, leurs petites rivalités, leurs ruses pour se supplanter les uns les autres, sont des évènements si communs dans les Cours, que l'histoire néglige de les recueillir, quand ils n'ont pas influé sur la masse des grandes opérations. C'est dans les Mémoires du tems que se retrouvent ces anecdotes toujours précieuses pour ceux qui aiment mieux suivre pas à pas la marche de l'esprit humain, que d'en considérer les résultats groupés en masses. Encore

chacun de ces ouvrages ne renferme-t-il souvent que les faits qui pouvoient intéresser les Auteurs de ces Mémoires, ou leurs partisans. Voilà pourquoi Rabutin & Tavannes, quoique contemporains, ont gardé un profond silence sur les manœuvres qu'employa le Maréchal de St. André pour avoir auprès de lui M. de Vieilleville. On ne trouve également dans leurs Mémoires aucun renseignement sur ces affaires de poste, dans lesquelles Vieilleville se signala, tandis que Charles-Quint assiégeoit Metz. Ces particularités faisoient trop d'honneur à l'activité & à l'intelligence du maître de Vincent Carloix, pour que celui-ci ne les racontât pas avec complaisance. Aussi occupent-elles la majeure partie du cinquième livre qu'on va parcourir; & la manière dont elles sont narrées en rend l'intérêt plus vif & plus attachant. Lorsque nous publierons les Mémoires de Rabutin, nous y retrouverons des faits de ce genre. Rabutin, qui servoit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du Duc de Nevers, fut témoin des courses heureuses que de Mouy, Guidon de la compagnie de ce Prince, fit sur l'armée de Charles-Quint. Il n'a pas manqué de les célébrer. Tavannes, Gouverneur de Verdun, ne parle (comme

on l'a vu ) que de ses propres exploits, & des convois de l'Empereur, qu'il intercepta avec les 200 chevaux qu'il commandoit. Les Mémoires de ces deux guerriers étant imprimés depuis longtems, ceux de nos Historiens (a) qui ont voulu entrer dans des détails de ce genre, y ont puisé. Ils n'ont pu citer les Mémoires de Vieilleville, parce qu'avant l'édition du Père Griffet, on ne les connoissoit que par des extraits assez informes. Il n'y a qu'un seul ouvrage du tems (b) où l'on rencontre quelques détails généraux qui soient applicables aux Mémoires de Vieilleville, comme à ceux de Tavannes & de Rabutin. Cet ouvrage est *le siège de Metz* (c) par *Bertrand de Salignac, Seigneur de*

(a) On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre, la Popelinière & la compilation intitulée l'Histoire des cinq Roys. Le premier surtout copie continuellement Rabutin; & celui-ci a servi de guide aux Historiens qui ont écrit après lui. Parmi les modernes, nous ne connoissons que le Continuateur de la nouvelle Histoire de France qui ait profité des Mémoires de Vieilleville. ( Lisez le Tome XXVI de l'Édition in-12, page 437. )

(b) Aussi verra-t-on Vincent Carloix dans l'avant-propos qui précède le VII<sup>e</sup>. Livre des Mémoires de Vieilleville, se plaindre amèrement du silence des contemporains sur tout ce qui concerne son maître.

(c) Page 160.

E e 2

*la Mothe Fenelon.* On y lit « que le Duc de  
 » Nevers s'estoit longuement tenu à Toul  
 » avec bon nombre de chevaux, pour que  
 » l'ennemy ne jouist de ce quartier de pays,  
 » & lui couper toujours les vivres..., &  
 » page 144, que le Mareschal de St. André,  
 » pour fascher les ennemis & les garder de  
 » s'esslargir, comme aussi durant le siége, leur  
 » avoit toujours défendu les terres de Ver-  
 » dun & des environs, mesmes fait plusieurs  
 » belles défaites sur eux, & souvent avoit  
 » envoyé donner des allarmes jusques au  
 » camp qui estoit devant Metz ».

(2) Si l'on s'en rapporte à l'Auteur de la  
 Relation du siége (a) de Metz, cet Ingénieur  
 n'étoit pas méprisable, comme l'Auteur des  
 Mémoires semble l'insinuer. « Ce jour ( lit-  
 » on dans l'ouvrage qu'on vient d'indiquer )  
 » nous perdîmes deux hommes de bon  
 » service, Camille Marin, au bout d'un  
 » rempart qui servoit d'espaule, joignant la  
 » tour d'Enfer; auquel lieu, après que M.  
 » de Guyse eust essayé reconnoître par entre  
 » deux balles de laine le remuement de  
 » terre que les ennemis faisoient en éten-  
 » dant leur tranchée, & haussant le Cavalier

(a) Page 119.

» de main droite vers la riviere, il y voulust  
 » regarder, pour connoistre où s'adreffoit  
 » leur entreprinse, & pouvoir mieux enten-  
 » dre les moyens d'y remédier, mettant la  
 » teste au lieu d'où M. de Guyse venoit de  
 » retirer la sienne, soudain il y receut un  
 » coup de harquebouze qui luy espendit la  
 » cervelle ».

( 3 ) Pour l'intelligence de ce passage & des autres où il sera question du Marquis Albert, on ne peut guères se dispenser de placer ici un précis de sa vie, & des évènements qui l'avoient conduit aux portes de Metz. Albert, connu dans l'histoire sous le nom du Marquis de Brandebourg, après avoir longtems défendu contre les Rois de Pologne les intérêts de l'ordre Teutonique, dont il étoit Grand - Maître, finit par les trahir. Il s'empara de la Prusse Ducale qui leur appartenoit. Quoique mis au ban de l'Empire, par rapport à cette usurpation, il transmit dans sa maison la propriété d'un si riche héritage. La révolution que Maurice préparoit, en armant contre Charles-Quint, flattoit trop ses vues secretes d'aggrandissement, pour qu'il n'y prit point part. On lui donna à commander un corps de mer-



cenaires; & on le laissa le maître de ses opérations. Croyant qu'il étoit utile à ses projets d'inspirer la terreur, il mérita, par sa férocité, d'être surnommé *l'Attila* de l'Allemagne. Sous cette acception, il ne devoit ménager personne. Aussi les Catholiques & les Protestans ( quoiqu'il professât le Luthéranisme ) furent-ils également les victimes de ses fureurs. Les conférences qui s'ouvrirent à Lintz, dérangoient son plan, & lui déplurent souverainement. Il refusa d'adhérer au traité de Passau. Ayant attiré sous ses drapeaux par l'appas du pillage, une partie des soldats que les Princes, ses confédérés, avoient licenciés, il continua à désoler l'Allemagne. Il affecta même de se dire l'allié de la France; & hautement il traita Maurice *de perfide*. Après avoir traversé une portion de l'Allemagne, incendiant & dévastant tout ce qui se trouvoit sur son passage, il pénétra dans la Lorraine. D'abord on crut à la Cour de France qu'on pouvoit contracter (a) avec

(a) Ribier, Tome II, p. 421, nous a transmis une espèce de précis de la situation des affaires à cette époque : on y voit clairement combien la Cour de France comptoit alors sur le Marquis Albert. « Ce » Marquis ( y lit-on ) a vingt mille des meilleurs » hommes de gens de pied qui furent jamais menez

lui une alliance avantageuse. Mais des avis secrets dessillèrent bientôt les yeux de Henri II. On fut que Charles-Quint cherchoit à gagner Albert, & que la surprise de Metz, ou d'autres trahisons de ce genre, devoient être le prix du pardon qui lui étoit promis. Albert employa toutes les ruses possibles pour parvenir à ses fins : La vigilance du Duc de Guise les déconcerta. Le Duc d'Aumale, avec un corps de troupes, avoit été chargé d'éclairer la marche du Marquis. Le crédit de la Duchesse de Valentinois pouvoit faire donner un commandement au Prince Lorrain : mais la faveur ne communique pas la capacité. Albert battit complètement le Duc d'Aumale, comme on le verra dans les Mémoires de Rabutin. Glorieux de cette victoire, il alla joindre Charles-Quint devant Metz. Nous raconterons ailleurs quelle fut par la suite sa destinée.

(4) Il est vraisemblable que Vieilleville reçut l'ordre d'aller s'enfermer dans Toul à

» en Allemagne, avec quatre mille chevaux déliberez  
 » de dépendre leur vie pour le service du Roy; & a  
 » pris ledit Marquis Albert son chemin avec sefdites  
 » forces vers le bas du Rhin, pour mettre le pays à  
 » sa dévotion, & avoir plus seurement & facilement  
 » son entrée es pays héréditaires de l'Empereur ».

l'époque où Rabutin nous apprend qu'au nom de l'Empereur, cette ville fut sommée de se rendre. D'Esclavolles, qui en étoit Gouverneur, avertit promptement le Duc de Nevers, qui avec un camp volant, se tenoit aux environs de Vaucouleurs. Ce Prince aussitôt accourut à Toul, résolu de défendre cette place, si Charles-Quint venoit l'attaquer. Selon Rabutin, ces évènements se passèrent vers le 22 Décembre 1552; & dès-lors l'Empereur ne songeoit plus qu'à lever le siège de Metz. Quoiqu'il en soit, Rabutin confirme tout ce qu'on lit dans les Mémoires de Vieilleville, par rapport aux mesures que le Duc de Nevers prit pour opposer une vigoureuse résistance. Mais dans le nombre des Officiers qui secondèrent le Duc de Nevers, il ne prononce pas une seule fois le nom de Vieilleville. Il se tait aussi sur la brillante expédition de Pont-à-Mousson, dont les Chapitres X, XI & XII de ces Mémoires contiennent le récit. Ce silence paroît d'autant plus extraordinaire, que nos Mémoires portent expressément que Vieilleville, avant de partir, annonça à tous les Capitaines de Toul, en présence du Duc de Nevers, que sa course dureroit au moins dix heures, & qu'il emmena avec lui plusieurs de ces Ca-

pitaines. En supposant que Rabutin fût occupé ailleurs, il est difficile d'admettre qu'il n'ait point eu connoissance d'exploits tels que ceux-là, & qui durent faire sensation.

(5) Ce passage des Mémoires de Vieilleville offre la matière de deux Observations. 1°. La manière dont l'Auteur s'exprime sur la patrie de ces prisonniers joués au dez, annonce qu'à cette époque les connoissances géographiques étoient peu étendues. A l'entendre, on supposeroit que ces prisonniers appartennoient à des régions lointaines, parce que leur pays étoit situé aux environs du détroit de Gibraltar; peut-être ces pays *incogneus & estrangés* étoient-ils, ou l'Isle d'Yvica, ou celle de Majorque. Notre seconde observation tombera sur la fureur des jeux de hazard qui en ce tems paroît avoir été portée à son comble. Il est extraordinaire que M. de Vieilleville, si austère en fait de discipline, tolérât cet abus contraire aux mœurs & au bon ordre. A la vérité il sévit, lorsqu'on en vint à jouer jusqu'aux prisonniers. Pourquoi n'avoit-il pas déraciné le mal dans son principe? Il n'auroit point eu à punir un délit aussi criant. Il est clair que la passion du jeu, une des maladies incurables de l'es-

prit humain, devoit donc plus épidémique que jamais dans nos armées. Boutieres, pour avoir passé la nuit à jouer, avoit été sur le point d'être enlevé à Turin : on avoit vu Montejan (a), un de ses prédécesseurs, perdre au jeu dans la même ville, l'argent destiné à la solde des troupes. Il résulte de ces différens faits (b), que la Noue (c) avoit bien raison de dire « que pendant le regne » de Henri second, plusieurs grandes cor- » rptions en mœurs & en la police se con- » ceurent, & après s'enfanterent avec une » fertilité incroyable... Or (ajoute le guer- » rier philosophe) les mutations qui se font » des vertuz excellentes aux vices les plus » infâmes, sont dangereuses, pource que » d'autres s'ensuivent qui apportent des » ruines sans remede ».

(6) La Relation du siège de Metz, par Bertrand de Salignac, Seigneur de la Mothe

(a) Lisez l'Observation, n°. 8, sur le premier Livre des Mémoires de Vieilleville, Tome XXVIII, p. 383, &c.

(b) Ces mêmes faits peuvent servir de pièces justificatives à l'ouvrage estimable de M. du Saulx sur les dangers du jeu.

(c) Discours politiques & militaires de la Noue, p. 18. Premier Discours.

Fenelon, évalue même jusqu'à trente-cinq mille hommes la perte de l'Empereur : mais Channatz (a), dans son Journal, la réduit à quinze mille. Au surplus, nous entrerons incessamment dans de plus grands détails sur ce siège mémorable ; & les Mémoires de François de Rabutin vont nous y ramener. Alors nous joindrons au récit de cet Auteur un extrait de la Relation de Bertrand de Salignac, comparée avec le Journal manuscrit de Chanatz. Cet extrait contenant ce qu'il y a de curieux & d'intéressant dans l'un & l'autre de ces monumens, le Lecteur pourra se passer de l'ouvrage de Salignac, qu'une avidité mercantile fait payer chèrement à ceux qui veulent se le procurer.

(7) Le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville a anticipé ici sur les évènements. Il nous représente Charles-Quint comme ayant cessé à cette époque de s'occuper des soins du Gouvernement. Il avoit oublié sans doute la campagne de 1554, dans laquelle ce Prince se mesura à Renty avec Henri II. Il

(a) Ephémérides du siège & faillyes de Metz, par Channatz, soldat de la compagnie de Voguemar. (Petit in-4°. manuscrit de la Bibliothèque du Roy, n°. 10335.)

est vrai que dans le courant de cette même année 1554, Charles-Quint s'étoit démis de ses Etats de Naples, de Sicile & de Milan en faveur du mariage contracté par Philippe II, son fils, avec Marie, Reine d'Angleterre. Mais ce ne fut qu'en 1555, plus de vingt mois après avoir échoué devant Metz, qu'il abdiqua solennellement. ( Voyez l'Observation, n°. 32, sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p. 226. )

(8) Cette destitution de Gonnor ( car on ne peut pas l'appeller autrement, malgré l'espèce de démission qu'on lui arracha ) est une des anecdotes les plus singulières de l'Histoire particulière de Vieilleville. On ne peut disconvenir, si le récit de Carloix est exact, que dans l'origine, Henri II avoit offert à Vieilleville le Gouvernement de Metz. Mais celui-ci n'avoit pas voulu l'accepter ; & sur son refus, Gonnor en fut pourvu. On ne voit point que pendant le siège Gonnor ait démerité : pourquoi donc le déplaça-t-on ? Vieilleville, il est vrai, avoit rendu des services essentiels, qui contribuèrent à la retraite de Charles-Quint. Ce n'étoit pas un titre, pour dépouiller l'autre, puisqu'il venoit de se distinguer égale-

ment. Il résulte de-là que, pour avoir l'explication de ce fait, il faut recourir à une intrigue de Cour. Il nous semble que le silence de Carloix à cet égard se trouve développé dans les Mémoires de Boyvin, Baron du Villars. On y lit qu'en 1553 le Duc d'Aumale commandoit la cavalerie de l'armée qui étoit en Piémont sous les ordres du Maréchal de Brissac. Ce Général, dans l'absence du Prince Lorrain, substitua à sa place le jeune d'Amville, fils du Connétable. Il eut soin de se munir de l'autorisation du Roi & de celle du Connétable, à qui un choix semblable devoit plaire. Le Duc d'Aumale réclama fortement. La Maison de Guise partagea son ressentiment, & s'appliqua à susciter des traverses au Maréchal de Brissac. Boyvin nous a conservé une lettre écrite à Brissac par le Connétable, au commencement de 1554. On y voit que le Connétable cherche à le consoler dans ces tracasseries, en lui disant *que ce sont ruses ou charités de Cour*. D'après ces détails, il n'est point étonnant que les Guises & le Maréchal de Saint-André se soient réunis, pour faire revêtir Vieilleville du Gouvernement de Metz. En nuisant à Gonnor, les Guises se vengeoient



446 OBSERVATIONS SUR LES MÉM.  
du Maréchal de Briffac; & d'ailleurs ils mortifioient le Connétable, leur rival, en crédit & en faveur.

*Fin des Observations du cinquième Livre.*

OBSERVATIONS  
DES ÉDITEURS  
SUR LE SIXIÈME LIVRE  
DES MÉMOIRES  
DU MARÉCHAL  
DE VIEILLEVILLE.

(1) IL paroît qu'à cette époque la manie des combats particuliers commençoit à devenir épidémique dans nos armées. Le fait nous est confirmé par un homme (a) qui avoit vu naître le désordre. « C'est à la noblesse ( di- » soit-il ) à r'acquérir sa bonne réputation, » dont elle étoit jouissante sous le regne du » grand Roy François. C'estoit lors une belle » chose de voir la bonne concorde qui es- » toit entre les Gentilshommes. On disoit » d'eux ce proverbe Espagnol que j'ay ainsi » tourné ».

» Ils sont doux comme cire avecque les amis,  
» Et durs comme l'acier contre les ennemis...

« Mais pour ennemis, on n'entendoit sinon

(a) La Noue, Discours politiques & militaires, p. 250, Tome I.

» ceux qui en guerre ouverte estoient repu-  
 » tez tels : une grande modestie se trouvoit  
 » entre eux ; & voyoit-on des sociétés de  
 » plusieurs compagnons estre de longue  
 » durée, & des amis beaucoup se garder  
 » une fidélité entière. S'il naïssoit quelque  
 » différend, tous courroient pour l'amortir,  
 » comme à présent on le laisse croistre pour  
 » avoir le plaisir de voir battre deux hom-  
 » mes ; & quand j'y pense , il ne faut plus  
 » parler de ce tems - là , de crainte de  
 » rougir de honte du nostre, qui est si dis-  
 » semblable. Ceux qui sont de naturel paifi-  
 » ble, & qui ont de la discrétion, le trou-  
 » vent bien rude : car encore qu'ils s'effor-  
 » cent de finir toutes contentions, ils ne  
 » laissent pourtant quelquefois de s'y em-  
 » brouiller, à cause de l'arrogance des autres,  
 » qui est si insupportable, qu'elle vainc toute  
 » patience. Ainsi sont-ils contraints de suivre  
 » la mauvaise coustume, pour ne se voir vili-  
 » pendez ; & souvent avient qu'ils se déve-  
 » loppent de tels inconveniens avec autant  
 » d'honneur que les provocateurs. Celuy qui  
 » a dit que procez & querelle estoient deux  
 » très-mauvaises bestes, a très-bien rencon-  
 » tré, pource qu'il ne peut s'en trouver de  
 » pires... Si on vouloit bien compter ( ajoute  
 » le

» le même (a) Écrivain ) tous ceux qui se  
 » tuent en chacune année par ces discordes  
 » privées, on trouveroit qu'il s'est donné  
 » des batailles où il n'est point mort tant de  
 » noblesse & de soldats. Ceux qui ne confi-  
 » dérent que le tems présent, ou qui sont  
 » encore si jeunes, qu'ils n'en ont point veu  
 » d'autres, pensent par aventure qu'on ait  
 » toujours véscu ainsi en ce Royaume : en  
 » quoy ils sont fort abusez. Car il n'y a pas  
 » quarante (b) ans que les querelles estoient  
 » rares entre les Gentilshommes; & quand  
 » quelcun estoit noté d'estre querelleux, on  
 » le fuyoit, comme on fait, un cheval qui  
 » mord ou qui rue; & la cause estoit que les  
 » mœurs estoient plus pures, & le vray point  
 » d'honneur mieux entendu qu'à ceste heure.  
 » Aucuns ont pensé que nos troubles les  
 » avoient produits, ayant aboli l'antique  
 » concorde, & aigry l'esprit des François.  
 » Ce que je confesse estre vray en partie.  
 » Mais mon opinion est qu'il y a encore  
 » d'autres causes qui ont autant ou plus aydé  
 » à les produire. La premiere a esté une

(a) La Noue, *ibid.*, p. 244 & suiv.

(b) La Noue écrivoit ses discours de 1580 à 1584. Ainsi on voit qu'il s'accorde avec nous sur l'époque que nous avons assignée à la manie des duels.

» présomption que plusieurs ont eue de leur  
 » force & dextérité, ce qui les a rendus  
 » prompts à faire injure : car depuis que  
 » l'exercice d'escrime est venu en usage ( qui  
 » de soy est louable ), & que les jeunes gens  
 » principalement se sont veus estre en ice-  
 » luy bien instituez, ils ont pensé qu'ils  
 » pourroient alors braver à leur plaisir, &  
 » acquérir réputation de vaillance, vu que  
 » l'expérience monstroit que celuy qui sça-  
 » voit l'art de bien manier l'espée, & qui  
 » n'estoit despourveu de courage, avoit quasi  
 » toujours le dessus de celuy qui en estoit  
 » ignorant... La seconde cause a esté l'exem-  
 » ple de quelques Seigneurs, signalez cour-  
 » tisans, qu'on a veu se battre dans la Cour  
 » & au milieu des plus grandes villes ; ce  
 » qui a induit les autres Gentilshommes,  
 » qui sont diligens d'imiter tant les bons que  
 » les mauvais exemples d'oster tout respect,  
 » & chercher de desmêler leurs différends,  
 » ainsi qu'ils voyoient faire aux autres. La  
 » troisieme, c'est l'impunité : car quand on  
 » a cogneu que ces desbordemens n'estoient  
 » aucunement chastiez, on s'est donné trop  
 » de licence, non-seulement pour se battre  
 » ensemble, mais pour exécuter de très-  
 » vilaines vengeance. La quatrieme a esté

» de ce qu'on a attaché l'honneur à couper  
 » bras & jambes, à estropier l'un & à tuer  
 » l'autre... De toutes ces causes conjointes  
 » ensemble avec la mauvaise disposition que  
 » les longues guerres civiles ont engendrée,  
 » s'est formé ce hydeux animal, qu'on nomme  
 » *querelle*, lequel s'estant jetté au milieu de  
 » la noblesse, la va petit à petit dévorant,  
 » sans qu'elle s'en apperçoive »...

Nous ajouterons aux réflexions de la Noue, une observation qui lui a échappé ; c'est que ces combats particuliers, contre lesquels Vieilleville sévit avec raison, étoient l'abus de l'esprit de la Chevalerie dégénérée & mal entendue. Dans le coup d'œil général que nous jetterons sur les trente-six volumes qui composeront les livraisons des trois premières années de cette Collection, on aura soin de développer ces résultats. En considérant les variations successives qu'éprouvèrent les institutions de la Chevalerie, nous arriverons naturellement à l'origine des duels.

(2) La plupart des modernes portent communément à cent ou cent-vingt mille hommes l'armée avec laquelle l'Empereur assiégea Metz. Les Mémoires du tems, tels que ceux de Tavannes & de Rabutin, n'en spécifient

point le nombre. Ils se contentent de dire que la perte de Charles-Quint fut considérable. Daniel ( a ) voulant prouver qu'on a exagéré la quantité des troupes Impériales, cite pour autorité la Relation du siège de Metz, par Bertrand de Salignac, Seigneur de la Mothe-Fenelon. Mais sa citation est inexacte, puisqu'il réduit l'infanterie de l'Empereur à 163 Enseignes, & que selon ( b ) Salignac, il y en avoit 186. De-là il résulte que les données établies par Daniel, sont fautives : nous n'en inférons pas qu'il faille croire que l'armée de l'Empereur ait été composée de cent mille hommes, comme le rapporte le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville, ou de cent-vingt mille, comme l'ont écrit quelques modernes. Il nous semble que Salignac fournit sur ce sujet des lumières à l'aide desquelles on peut fixer un calcul approchant de la vérité. Salignac nous ( c ) apprend ( ce sont ses expressions ) « que » Don Garcilasso da Vegua, & Don Alonço » Pimentel, Gentilshommes Espagnols, dé- » visans avec le Seigneur de Biron par dessus

( a ) Dans son Hist. de France, Tome IX, Edition du Père Griffet, p. 713.

( b ) Relation du siège de Metz, p. 92.

( c ) *Ibid.*, p. 92.

» le pont des Mores, avoient dit que les  
 » forces de cette armée estoient plus grandes  
 » de quinze mille hommes, qu'autre que  
 » l'Empereur eust jamais assemblé par deçà».  
 En admettant que dans ses invasions précédentes l'Empereur ait eu des armées de cinquante à soixante mille hommes, cette évaluation se rapproche du récit de la Popeliniere (a). Selon cet Historien, l'armée de l'Empereur devant Metz montoit à cinquante mille hommes d'infanterie, & à vingt mille de cavalerie. Ajoutons-y les troupes d'Albert, Marquis de Brandebourg, que le même la Popeliniere évalue à dix mille hommes, lorsqu'il entra en campagne, & qui devoient être réduites à moitié à l'instant de la jonction de ce Prince avec l'Empereur, nous trouverons une armée dont la totalité ne dut pas excéder le nombre de soixante quinze mille combattans; & assurément à cette époque une armement aussi considérable devoit paroître prodigieux.

(3) C'est au Lecteur à prononcer si Vieilleville, sans y avoir été préalablement autorisé par le Souverain, pouvoit infliger un châtiment aussi cruel. On a vu que ses lettres

(a) Tome I, Liv. II, fol. 37, verso.



de Gouverneur lui donnoient le droit de vie & de mort : mais cela étoit-il vraiment applicable aux circonstances dont il s'agit ? Henri II en s'emparant de la ville de Metz, n'avoit pris d'autre qualité que celle de Protecteur, ou Vicaire du St. Empire. Aucun acte légal n'avoit encore opéré l'union ou, si l'on veut, la réunion ( a ) de Metz à la Couronne de France. En raisonnant d'après ces faits, il semble que l'habitant de Metz, sans qu'on put le taxer de rébellion, avoit la faculté de recourir à l'autorité du corps Germanique, pour obtenir le redressement des griefs qu'il articuloit contre le Gouverneur François. Nous demanderons encore sur quel principe Vieilleville, pour punir les prétendus coupables, a pu fonder une distinction odieuse entre le noble & l'homme né de race plébéienne. Pourquoi noyer le dernier, & se contenter d'admonester l'autre ? Aux yeux de la justice, le crime & la vertu ne rendent-ils pas les hommes égaux ? Peut-être objectera-t-on, pour la justification de Vieilleville, que ce qu'on appelle *Justice militaire* n'est pas assujéti aux formes ordi-

( a ) Le sens que nous attachons au mot *réunion*, se trouve expliqué dans l'Observation, n<sup>o</sup>. 9, sur le IV<sup>e</sup> Livre de ces Mémoires. Tome XXIX, p. 433, &c.

naires. Nous répondrons que partout la Justice est une, & que la raison & l'humanité doivent lui servir de regles. Lui ôte-t-on cette base, c'est profaner ce nom sacré que de l'en revêtir. Si Vieilleville, dans le cours de sa vie, eût été barbare & sanguinaire, nous n'aurions pas insisté sur ce fait particulier : mais plus il s'est montré débonnaire & intègre, en raison du siècle (a) où il vécut,

(a) Plus d'une fois nous avons reproché à ce siècle des mœurs dures & féroces, Une multitude de faits particuliers en offre des preuves. Ajoutons-y celui-ci consigné dans un ouvrage peu répandu. L'évènement se passa vers 1550; & cela ne s'éloigne pas de l'époque à laquelle Vieilleville étoit Gouverneur de Metz.

« Pierre Née, Juge de Druye ( petite ville du Don-  
 » ziois dans le Diocèse d'Auxerre ) avoit trois filles.  
 » L'aînée, appelée *Romaine*, étoit pourvue de toutes  
 » les graces qui distinguent son sexe. Une dot confi-  
 » dérable qu'on y joignoit, la rendoit l'objet des desirs  
 » de plusieurs Gentilshommes de la ville & des lieux  
 » circonvoisins. *Lancelot Geuble*, Seigneur de Croisy,  
 » l'ayant fait demander pour Louis Geuble, son fils,  
 » Seigneur du Boulay, Lieutenant du Capitaine de  
 » Villeroye au fort d'Audeberg, fut refusé. Le jeune  
 » homme l'ayant appris, vint à Druye avec ses deux  
 » freres & trois soldats de sa compagnie. Ils attendirent  
 » Pierre Née à la sortie de l'audience, & le poignardè-  
 » rent. Lancelot Geuble, appréhendant les suites d'une  
 » action si coupable, essaya d'adoucir *Florence Cheva-*

plus on doit le juger rigoureusement, quand il se trouve en faute.

» *lier*, veuve du mort. Il lui fit proposer le mariage  
 » de ses trois filles avec ses trois fils, & de l'épouser  
 » lui même, & de servir de pere à ses trois garçons.  
 » Mais elle rejetta fièrement cette proposition, & ré-  
 » pondit qu'elle étoit en état d'élever ses trois fils, & qu'à  
 » l'égard de ses filles, elle ne les donneroit qu'à ses ven-  
 » geurs ».

« *Pierre de Chaturaine*, autre Gentilhomme des envi-  
 » rons, & amant de Romaine Née, entreprit cette  
 » vengeance, aux conditions proposées par la veuve.  
 » Il suivit les meurtriers. Ayant appris qu'ils étoient  
 » à Nancy, il prit le tems de leur sommeil, descen-  
 » dit par la cheminée de la chambre où ils étoient  
 » enfermés, & ouvrit la porte aux soldats, par qui il  
 » s'étoit fait accompagner. Par ce moyen ils furent  
 » arrêtés & conduits à Bourges, où Florence Chevalier  
 » se rendit à la poursuite du procès. Par Sentence du  
 » Sieur *Claude Jenton*, Prévôt en Berry, en exécution  
 » des Lettres Patentes attributives de juridiction,  
 » signées de *Montmorency*, Connétable de France, les  
 » trois *Geubles* & les trois soldats furent condamnés  
 » le 30 Octobre 1550, à être rompus vifs dans la place  
 » de Bourges, en chacun 500 liv. d'amende envers le  
 » Roi, en 2000 liv. de dommages & intérêts envers la  
 » veuve, & aux dépens, avec confiscation du surplus  
 » de leurs biens; & pour l'exemple d'un tel cas, &  
 » afin qu'il en fust perpétuelle mémoire, il fut encore  
 » ordonné qu'aux frais des *Geubles*, il seroit fait &  
 » érigé dans la place du marché de Druye une grande

(4) Il est surprenant que l'Éditeur des Mémoires du Maréchal de Vieilleville ait laissé subsister un anachronisme aussi frappant. Charles-Quint ne leva le siège de Metz qu'au mois de Janvier 1553 : Gonnor, Gouverneur de cette ville, y resta encore quelque tems ; & ce fut , après avoir été remplacé par Vieilleville au mois de Mai 1553, qu'il alla commander à Mariembourg.

(5) L'histoire confirme cette épithète de *grand remueur*, que le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville donne au Cardinal de Lenoncourt. C'étoit lui en grande partie qui avoit livré la ville de Metz au pouvoir de

» croix de pierre , à laquelle seroit mis un tableau  
 » d'airain , où l'on écrirait le crime & sa réparation ;  
 » les têtes des coupables portées à Druye , & plantées  
 » sur des pieux fichés autour de la croix ».

« *Florence Chevalier* ayant déclaré qu'elle ne deman-  
 » doit pour tous dommages & intérêts que les têtes des  
 » coupables , elles lui furent accordées. Les ayant fait  
 » emballer dans une valise , elle la mit pendant toute la  
 » route sous l'oreiller du lit où elle couchoit. De retour à  
 » Druye , elle fit exécuter la Sentence dans tous les  
 » points ; & la croix qu'elle fit planter , est encore  
 » existante ». ( Mémoires pour servir à l'Histoire du  
 Nivernois & du Donzinois , par M. Née de la Rochelle ,  
 p. 242 & suiv. )

la France. Quelques - unes des principales familles de cette ville concentroient parmi elles l'autorité municipale ; & leur crédit en excluait le reste des citoyens. Les droits de la municipalité & ceux de l'Evêque se trouvoient souvent en opposition ; ces querelles étoient devenues des sources de haines entre le Prélat & les Officiers municipaux. Le Cardinal de Lenoncourt profita des circonstances pour se venger. En 1552 l'armée françoise parut aux portes de Metz. Il falloit les ouvrir, ou s'exposer aux dangers d'un siège. La bourgeoisie étoit irritée contre le despotisme de ceux de ses concitoyens, qui depuis longtems acaparoient à leur profit seul les dignités municipales. L'Evêque, gagné par la Cour de France, excita leur ressentiment ; & la ville se soumit. Le Prélat ne retira pas de cet événement tout le profit qu'il en attendoit ; & la suite des Mémoires de Vieilleville apprendra au Lecteur qu'au lieu de rivaux, contre lesquels il pouvoit lutter, il se donna un maître qui l'écrasa. Au surplus, ce n'étoit pas là la première fois que le Cardinal de Lenoncourt avoit intrigué avec la France. On en trouve des preuves dans les Mémoires (a) de Ribier. Il paroît

(a) Tome II, p. 54.

qu'à cette époque les vues du Prélat ne furent pas remplies, puisqu'en 1549 d'Urfé, notre Ambassadeur à Rome, écrivoit ainsi au Connétable de Montmorency : (a) *Monsieur, ayant trouvé le Seigneur de Malicorne allant en France, j'ay bien voulu donner advis au Roy & à vous de l'entreprise du Cardinal de Lenoncourt, qui est de s'y en aller, & a demandé congé au Pape pour ce faire, avant que de m'en rien dire : son langage est tel de dire qu'il se fait fort de satisfaire le Roy...* Il y a apparence que ce retour du Cardinal déplut à la Cour de France, & que pendant un certain tems on ne se servit plus de lui : car on ne le voit point dans le nombre (b) des Cardinaux de la faction françoise, qui placèrent la thiare sur la tête de Jules III. Le Cardinal de Lenoncourt ne reparut sur la scène qu'en 1550 : on l'envoya (c) à Rome, afin d'élire un Pape à la dévotion de la France, dans le cas où celui qui siégeoit alors viendroit à mourir. Peut-être dès ce moment les vues qu'on avoit sur la ville de Metz, l'avoient-elles remis en faveur.

(a) Lettres & Mémoires d'État de Ribier, T. II, page 207.

(b) Lisez Ribier, p. 264.

(c) Ribier, *ibid.*, p. 799.

(6) Cette anecdote relative à la mort du Sieur de Humieres, offre des difficultés. La plupart de nos Lexicographes (a) font mourir ce Seigneur en 1550. Il est vraisemblable qu'ils ont copié le passage de Ribier cité dans l'Observation, n°. 9, sur les Mémoires de Tavannes, Tome XXVI de la Collection, p, 189. Tout ce que le Rédacteur des Mémoires de Vieilleville rapporte de la personne & des dignités du Sieur de Humieres, s'accorde avec Ribier (b). Ils ne diffèrent que sur un point. Ribier le fait Capitaine de cent hommes d'armes, & Vincent Carloix de cinquante. Au surplus, il paroît clair que le Seigneur dont il s'agit ici, étoit Jean de Humieres, Gouverneur des Enfans de France. Mais la grande difficulté consiste à déterminer lequel des deux, de Ribier ou de Carloix, s'est trompé en plaçant la mort du Sieur de Humieres, le premier en 1550, & le second en 1554. Comme il a échappé plus d'un anachronisme à Vincent Carloix, d'abord nous étions tentés de lui donner le tort. Un examen réfléchi de sa narration nous a retenus. Le Chapitre où il décrit la maladie du

(a) Lisez entre autres Moréri à l'article *Humieres*.

(b) Lettres & Mémoires d'Etat de Ribier, T. I, page 53.

Sieur de Humieres, les circonstances de sa mort, dont il fut le témoin, & la liaison des faits contenus dans ce Chapitre, avec ceux qui suivent, semblent déposer en faveur de sa véracité. Nous ajouterons encore que les détails dans lesquels il entre par rapport au fils de Jean de Humieres, à qui le Connétable vouloit faire tomber la compagnie du père, sont confirmés par l'Histoire généalogique de cette Maison. L'aîné de ceux des fils du Sieur de Humieres qui avoient embrassé la profession des armes, s'appelloit *Contay*, comme le dit Vincent Carloix. Ce nom de terre lui venoit de sa mère. D'après ces considérations, il est possible que Ribier ait commis l'erreur, en avançant de quatre ans la mort de Jean de Humieres. Quoiqu'il en soit, nous prévenons le Lecteur que l'Itinéraire des Rois de France se concilie mieux avec la date fixée par Ribier, qu'avec celle de Vincent Carloix. Selon le dernier, Henri II étoit à St. Germain-en-Laye, lorsque le Sieur de Humieres y mourut. Carloix place (a) l'évènement au commencement de 1554. Or

(a) Tel est au moins l'ordre chronologique que lui a donné le Père Griffet dans son Edition.



l'itinéraire de nos Rois porte que Henri II ne vint à St. Germain que vers la fin de Décembre 1554. Au contraire en 1550 le Monarque y résida dès le mois d'Avril; & il y fit d'autres voyages.

(7) Tous les Contemporains (a) que nous avons consultés se taisent sur cette victoire détaillée si amplement par Vincent Carloix. Les modernes, même ceux qui ont écrit depuis qu'on a imprimé les Mémoires de Vieilleville, gardent également le silence. Daniel (b) ayant voulu en parler, confond ce combat avec celui qui fut la suite de la conspiration des Cordeliers de Mets, dont bientôt il va être question. *Le Roi, pour cette action, raconte Daniel, donna à Vieilleville le collier de son Ordre.* Il est clair que cet Ecrivain des deux évènements n'en fait qu'un. On ne conçoit pas que le Père Griffet, qui deux ans après publia les Mémoires

(a) Il suffit de nommer les Mémoires de Tavannes, de Rabutin, de Boyvin du Villars, & l'Historien la Popeliniere.

(b) Histoire de France, Edition de Griffet, T. IX, p. 757 & 758.

de Vieilleville, n'ait pas remarqué cette confusion de faits commise dans l'ouvrage de son confrère, sur lequel il avoit travaillé (a) précédemment.

(a) Il venoit en 1755 de donner une nouvelle Edit. de l'Historien Daniel, en 17 vol. in-4°.

*Fin du trentième Volume.*

